



**DIAGNOSTIC SOCIO-  
ECONOMIQUE**

# 1. ÉVOLUTION ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES

## 1.1. Nette augmentation de la population

### ■ Une croissance généralisée à tout le territoire

	2012	2007	1999	Population supplémentaire depuis 1999	Taux d'évolution annuelle 2012-1999	Taux d'évolution annuelle 2007-2012	Taux d'évolution annuelle dû au solde migratoire 2007-2012
CC Castelrenaudais	16 551	15 755	14 410	2 141	1,1%	1,0%	0,45%
CC Val d'Amboise	27 996	26 668	24 797	3 199	0,9%	1,0%	0,76%
CC Bléré -Val de Cher	21 043	19 723	17 655	3 388	1,4%	1,3%	1,05%
<b>SCoT ABC</b>	<b>65 590</b>	<b>62 146</b>	<b>56 862</b>	<b>8 728</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,78%</b>

Source: Insee, 2012

Le territoire a connu une hausse significative et régulière de sa population ces 20 dernières années, passant de 56 862 habitants en 1999 à 65 590 en 2012.

La population a ainsi augmenté, entre 1999 et 2012, de 1,1% par an en moyenne, soit une croissance deux fois plus rapide que sur la décennie précédente (+0,55% par an entre 1990 et 1999).

Cette croissance s'est accélérée ces dernières années.

Ce rythme est très supérieur à la moyenne départementale sur la même période (+0,5% entre 1999 et 2012), ce qui fait du SCoT ABC l'un des territoires à la démographie la plus dynamique du département.

La croissance démographique concerne les trois intercommunalités, avec plus de 2 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2012 pour la CC du Castelrenaudais et plus de 3 000 pour les CC Val d'Amboise et Bléré-Val de Cher.

Sur l'ensemble du territoire, seule la commune de Château-Renault a connu une diminution significative de sa population entre 1999 et 2012 (- 478 habitants). Dans une moindre mesure, les communes de Nazelles-Négron et Noizay ont également vu leur population diminuer (respectivement, -65 habitants et -7 habitants).

D'une manière générale, les communes ayant connu les croissances de population les plus importantes sont celles situées à proximité d'Amboise, de Bléré et le long des axes majeurs de communication permettant un accès rapide à Tours (A10 notamment). La desserte ferroviaire ne semble pas jouer un rôle significatif dans l'attraction de nouvelles populations.

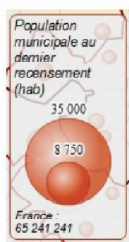
### ■ Une croissance due principalement au solde migratoire positif

Les taux d'accroissement naturel intercommunaux demeurent élevés (0,28% par an en moyenne) et même supérieurs à la décennie passée (0,08% par an entre 1990 et 1999), signe du dynamisme démographique renouvelé du territoire. La période récente, 2007-2012, témoigne d'un renforcement de cette tendance : à rythme de croissance démographique similaire, la part du taux de croissance naturel augmente, conséquence d'une dynamique migratoire forte des années passées.

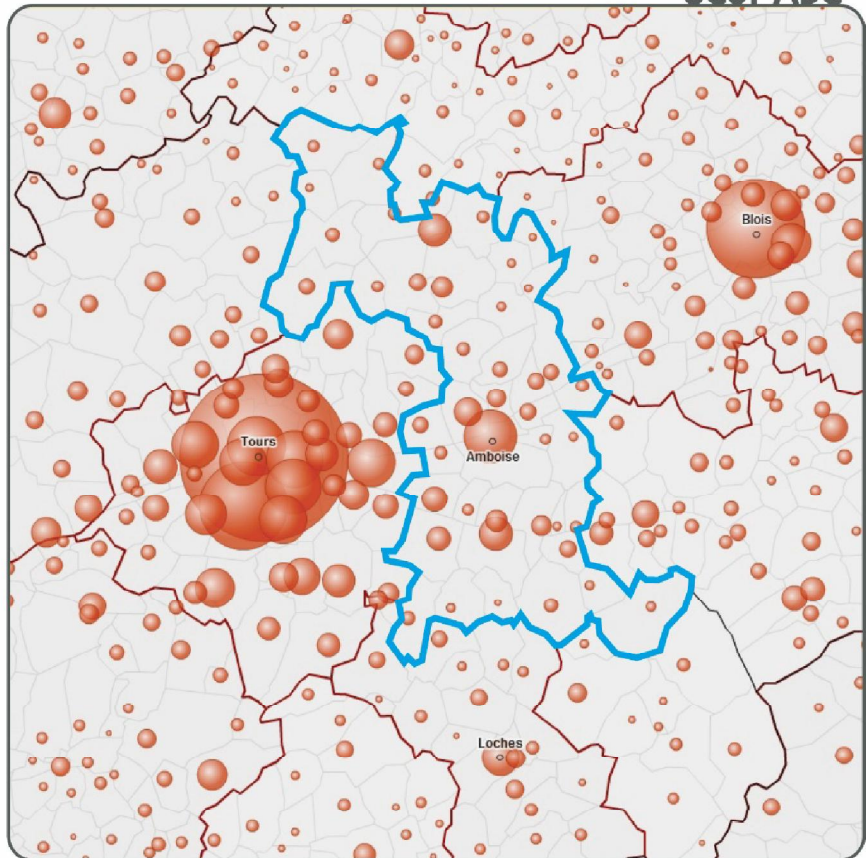
Le solde naturel demeure plus élevé dans la CC du Castelrenaudais que dans les CC de Bléré-Val de Cher et du Val d'Amboise, où le vieillissement de la population se double de l'arrivée d'une population de seniors attirés par la qualité du cadre de vie.

# Population

Population en 2012

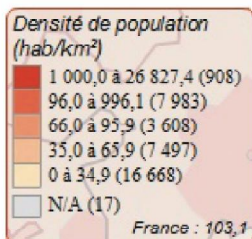


SCoT ABC

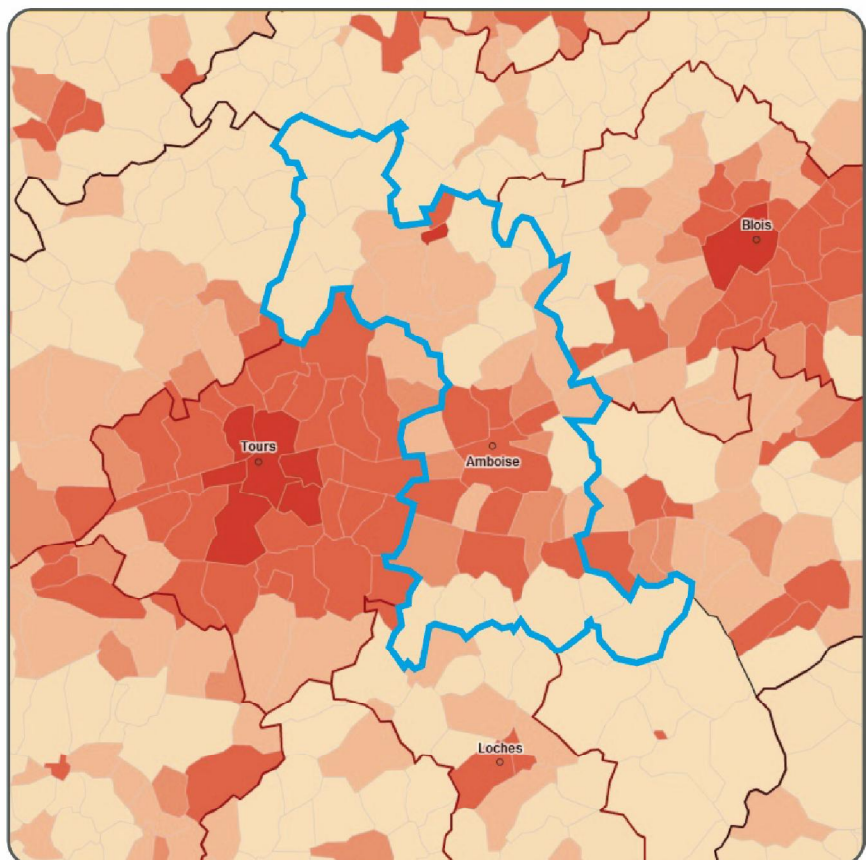


Source : Observatoire des territoires, CGET, INSEE RP 2012

Densité de population

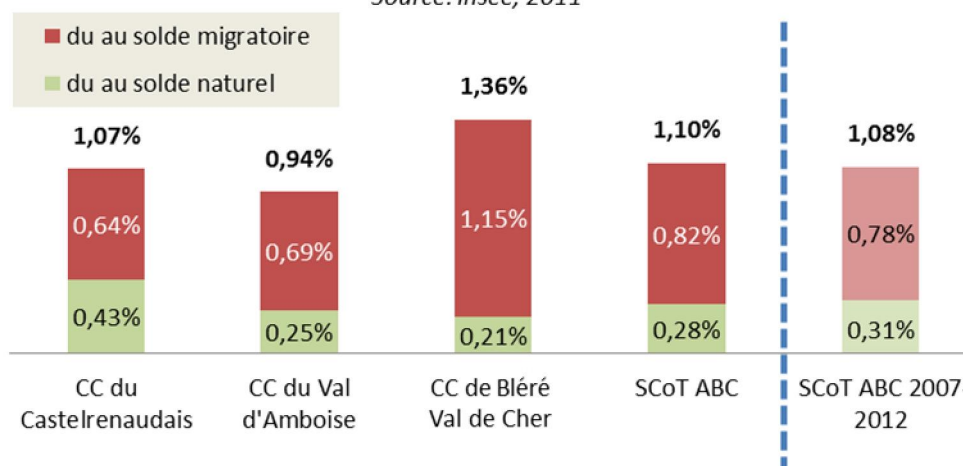


SCoT ABC



## Taux de variation de la population entre 1999 et 2012

Source: Insee, 2011



L'influence du solde naturel est plus faible, traduisant un vieillissement de la population.

Les taux d'évolution annuelle du SCoT ABC sont de plus en plus portés par des soldes migratoires positifs.

La part liée aux migrations a fortement augmenté par rapport à la décennie précédente (+0,47% entre 1990 et 1999), marquant l'attrait de ce territoire entre les deux dernières périodes intercensitaires et en particulier celui des communes proches des axes de communication avec Tours et des communes de la CC de Bléré-Val de Cher.

16 communes sont marquées par des soldes naturels négatifs. Il s'agit d'un phénomène qui concerne à chaque fois quelques communes par EPCI, généralement compensé par un solde migratoire très positif.

Selon le PLH de la CCVA, au cours de la période 1999-2010, la population du Val d'Amboise a augmenté de 2 637 habitants dont 29 % issus du solde naturel (753 habitants) et 71 % du solde migratoire (1 884 habitants). Dans cette communauté de communes, le solde migratoire est négatif sur 6 communes (Noizay, Lussault-sur-Loire, Souvigny-de-Touraine, Mosnes, Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse). Il est en revanche positif sur les autres communes, en particulier Amboise (+1 227 habitants) ainsi que les communes desservies par la RD 31 en direction de l'A10, de Château Renault et de Bléré.

Amboise enregistre l'accroissement le plus élevé en valeur absolu (+1 700 habitants) ; mais ce sont de plus petites communes qui ont connu les variations annuelles de population les plus fortes. Certaines dépassent 3% d'accroissement annuel : Auzouer-en-Touraine (+3,8%), Le Boulay (+3,5%), Sainte-Règle (+ 3,2%) ou encore Morand (+3,0%).

A l'échelle du SCoT, 9 communes au total ont connu des soldes migratoires négatifs sur la période 1999-2012 (plus de départs que d'arrivées), 2 dans le Castelrenaudais (Autrèche et Château-Renault) et 7 dans le Val d'Amboise (Lussault-sur-Loire, Mosnes, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Ouen-les-Vignes, Souvigny-de-Touraine). En particulier, les soldes migratoires les plus négatifs concernent Château-Renault (-0,57%), Souvigny-de-Touraine (-0,46%) et Pocé-sur-Cisse (-0,25%).

### ■ Une croissance démographique marquée par la poursuite de la périurbanisation de l'agglomération de Tours

La croissance démographique particulièrement forte depuis le début des années 2000 est liée à une croissance de la construction neuve et à l'extension du phénomène de périurbanisation au-delà de la première couronne de l'agglomération de Tours.

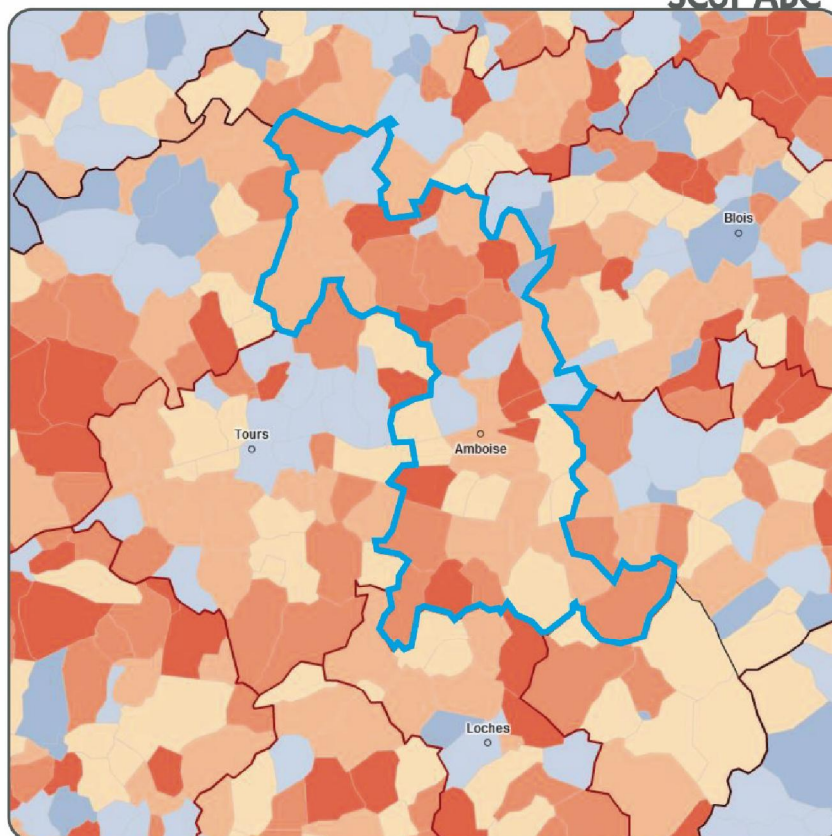
Il s'agit, à l'exception d'Auzouer-en-Touraine et Francueil, de petites communes, souvent proches des axes routiers à destination de l'agglomération de Tours. Cette croissance concerne en particulier les communes de la CC du Castelrenaudais (6 des 10 communes les plus dynamiques).

## Evolution de la population

Taux de variation annuel moyen entre 2007 et 2012



SCoT ABC

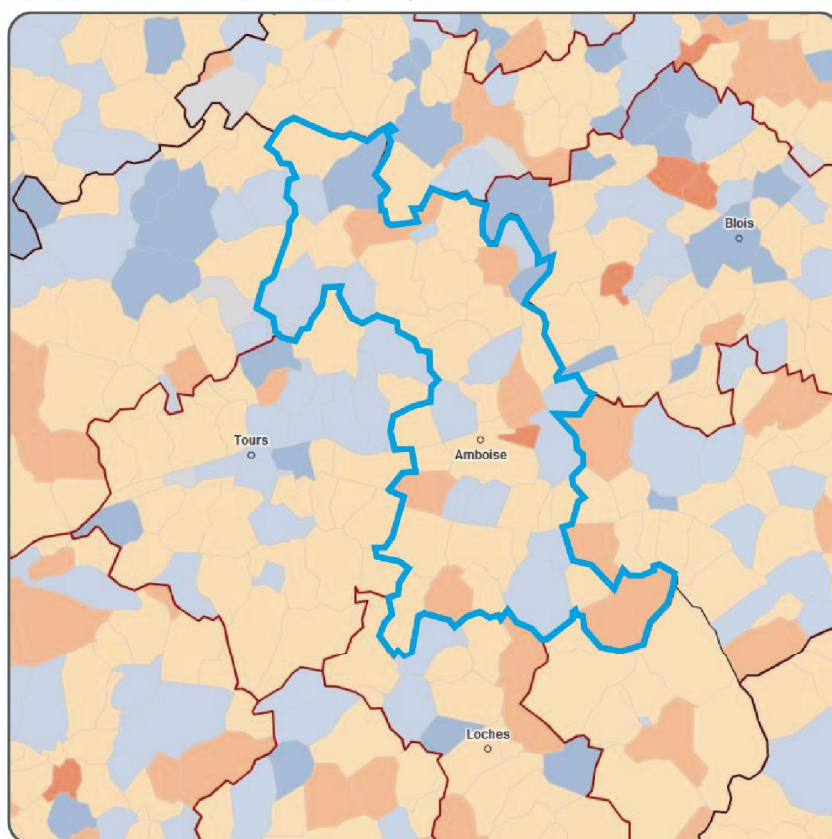


Source : Observatoire des territoires, CGET, INSEE RP 2012

Taux de variation annuel du au solde migratoire



SCoT ABC



Les 10 communes ayant connu la plus forte croissance démographique sont les suivantes :

	Population en 2012	Taux d'évolution annuel 2012-1999
Auzouer-en-Touraine	2 118	3,8%
Le Boulay	769	3,5%
Saint-Règle	520	3,2%
Morand	345	3,0%
Neuville-sur-Brenne	875	2,6%
Cangey	1 084	2,6%
Neuillé-le-Lierre	809	2,6%
Francueil	1 311	2,6%
La Ferrière	296	2,5%
Saunay	661	2,1%

Source: Insee, 2012

## 1.2. Les migrations résidentielles

Lieu de résidence un an auparavant	Même logement		Même commune		Même département		Même région		France métropolitaine		DOM-TOM ou étranger	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CC du Castelrenaudais	14 603	89%	436	3%	855	5%	140	1%	274	2%	18	0%
CC du Val d'Amboise	24 298	88%	1 031	4%	1 478	5%	287	1%	510	2%	78	0%
CC de Bléré - Val de Cher	18 809	91%	424	2%	1 081	5%	110	1%	324	2%	27	0%
<b>SCoT ABC</b>	<b>57 711</b>	<b>89%</b>	<b>1 891</b>	<b>3%</b>	<b>3 414</b>	<b>5%</b>	<b>536</b>	<b>1%</b>	<b>1 108</b>	<b>2%</b>	<b>123</b>	<b>0%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	<b>517 903</b>	<b>88%</b>	<b>22 613</b>	<b>4%</b>	<b>27 282</b>	<b>5%</b>	<b>5 885</b>	<b>1%</b>	<b>14 031</b>	<b>2%</b>	<b>2 314</b>	<b>0%</b>

Source: Insee, 2012

En 2012, 89% des habitants du SCoT ABC habitaient le même logement que l'année passée. Cela signifie qu'environ 10% de la population a déménagé sur cette période. Ce chiffre est similaire sur le département, où 12% des habitants ont déménagé sur une année.

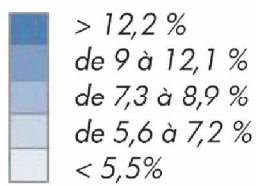
Les villes principales de Château-Renault, Amboise et Bléré ont un taux de renouvellement légèrement plus élevé, respectivement 15%, 16% et 12% des ménages interrogés en 2012 n'y résidaient pas l'année passée. Leur parc immobilier, qui concentre l'offre locative privée et sociale du territoire, joue un rôle de transition dans les parcours résidentiels des ménages.

Selon le PLH, la population de la CCVA connaît une mobilité résidentielle relativement faible : 25 % de ses habitants ont changé de commune d'habitation entre 2003 et 2008. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne départementale (27 %).

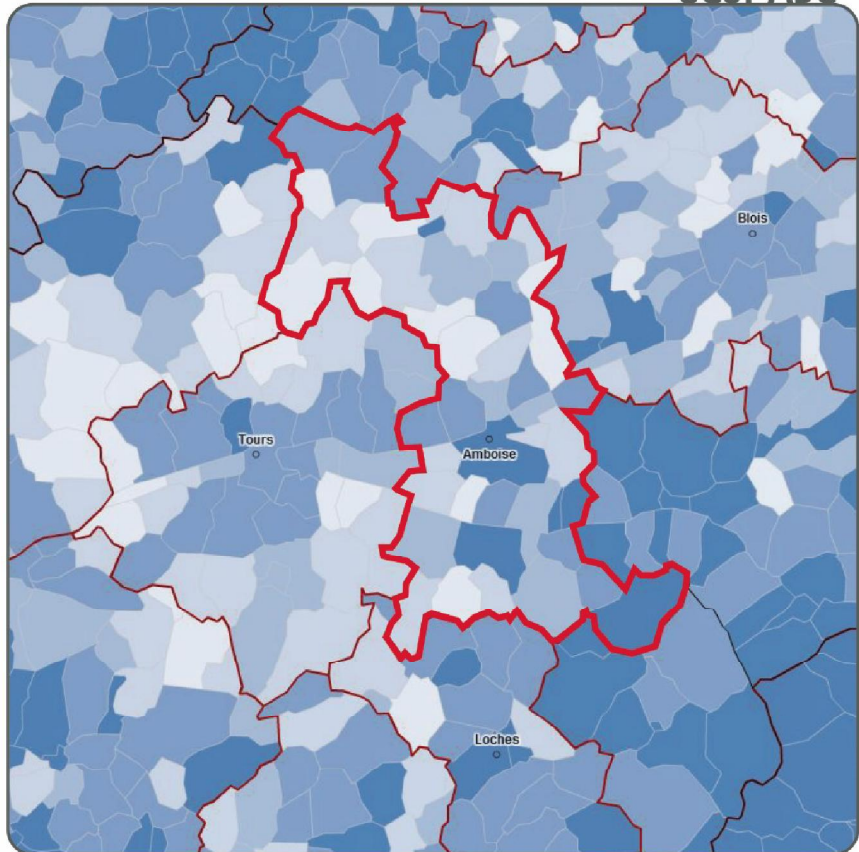
Selon le PLH du Castelrenaudais, son territoire est particulièrement attractif pour une population de 25 à 35 ans, qui représente 45,1 % de l'ensemble des néo résidents du territoire entre 2003 et 2008, en particulier les familles composées de couples avec enfants (53,6% des néo résidents). En revanche, le nombre restreint de logements type T1-T2 freine l'installation de ménages composés d'une personne et favorise le maintien dans leur logement d'habitants en décohabitation ou en veuvage.

## Structure par âge

Part des 75 ans et plus en 2012

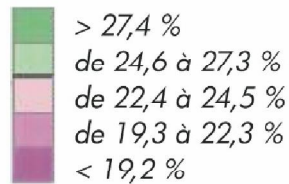


SCoT ABC

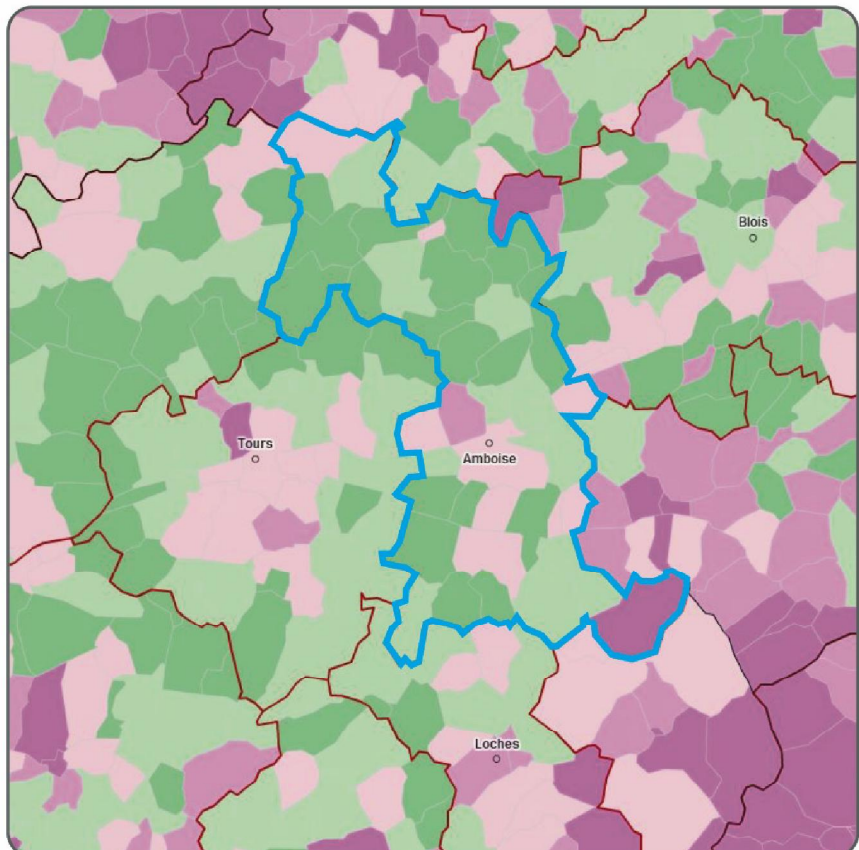


Source : Observatoire des territoires, CGET, INSEE RP 2012

Part des moins de 20 ans en 2012



SCoT ABC



### 1.3. La tendance nationale de vieillissement démographique modéré par le renouvellement de la population

#### ■ Une tendance au vieillissement

	Population par âge en 2012						75 ans et plus en 2012	Evolution annuelle des 75 ans et plus entre 1999 et 2012	Evolution annuelle des 75 ans et plus entre 2007 et 2012
	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus			
CC du Castelrenaudais	21%	15%	21%	21%	14%	9%	1 409	+ 1,3%	1,8%
CC du Val d'Amboise	19%	16%	19%	20%	16%	11%	3 117	+ 1,9%	2,4%
CC de Bléré - Val de Cher	20%	14%	21%	20%	15%	10%	2 116	+ 1,1%	2,1%
<b>SCoT ABC</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>	<b>6 642</b>	<b>+ 1,5%</b>	<b>2,2%</b>
<b>Département</b>	<b>18%</b>	<b>19%</b>	<b>19%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>	<b>61 208</b>	<b>+ 2,6%</b>	<b>2,6%</b>

Source: Insee, 2012

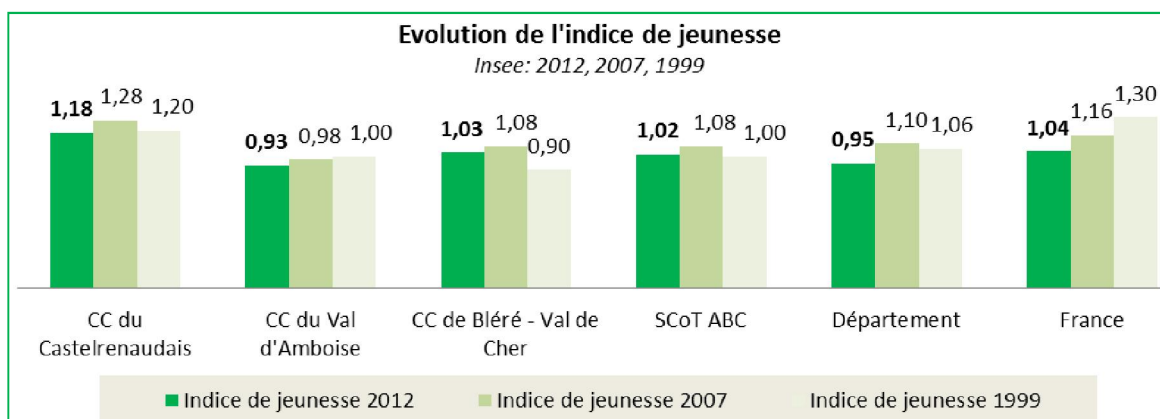
Même si la majorité des habitants du SCoT a moins de 45 ans (55%), les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses sur le territoire. Entre 1999 et 2012, le nombre de plus de 75 ans a ainsi augmenté de 1,5% par an, soit +1 200 personnes.

Si l'on compare les communes du territoire, on peut noter une légère différence entre les EPCI. La CC du Val d'Amboise connaît ainsi le vieillissement le plus marqué avec une évolution de +1,9% par an du nombre de personnes de plus de 75 ans entre 1999 et 2012.

Le vieillissement de la population est très divers également selon les communes. 14 communes ont vu leur population des plus de 75 ans augmenter de plus de 2% par an, tandis que 13 communes ont vu cette population diminuer. Bien que plus prégnant dans la CC du Val d'Amboise, le vieillissement ne semble pas concerner davantage ni les communes les plus rurales ni les pôles principaux. Phénomène structurel, le vieillissement de la population est compensé par l'arrivée de nouveaux ménages en fonction des stratégies de développement résidentiel des communes.

La période 2007-2012 marque un tournant avec un rythme de vieillissement plus fort (+2,2% par an) qu'au début des années 2000. Le territoire du SCoT renoue ainsi avec les tendances des décennies passées (1982-1999) où la population du SCoT connaissait un vieillissement plus fort que le reste du département. La forte croissance démographique du début des années 2000 maintient une population jeune et la tendance au vieillissement est moins marquée qu'à l'échelle départementale.

#### ■ Un rajeunissement en cours



Avec un indice de jeunesse<sup>3</sup> de 1,02 en 2012 (contre 1,14 en 1999), le territoire du SCoT ABC est plus jeune que la moyenne départementale (0,95) et proche de la moyenne nationale (1,04). La CC de Bléré-Val de Cher a même connu un rajeunissement de sa population, avec un indice de jeunesse relevé de 0,9 en 1999 à 1,03 en 2012.

Ainsi, la population des communes (surtout les plus rurales) continue certainement de vieillir, mais moins rapidement que lors de la dernière période intercensitaire, grâce à l'installation de jeunes ménages avec enfants. Ces personnes, pour beaucoup originaires des principaux pôles voisins (agglomérations de Tours, de Blois...) et des communes du SCoT (Amboise, Château-Renault...) viennent chercher des espaces de vies souvent plus proches de leur lieu de travail. L'attrait du territoire pour les personnes plus âgées demeure, mais semble devancé par ce nouveau phénomène qui permet un rajeunissement de la population. Cette double tendance a ainsi des conséquences à court terme sur les besoins et la saturation de certains équipements, tels que les écoles et les structures d'accueil pour personnes âgées.

## 1.4. La taille des ménages

L'évolution de la taille des ménages est un facteur important d'observation, explicatif d'une partie de la demande en logements. Le desserrement des ménages (décohabitation des jeunes, notamment, mais aussi séparation et recomposition des ménages) induit une part importante des besoins en logements.

	Nombre de ménages en 2012	Taille des ménages en 2012	Taille des ménages en 2007	Taille des ménages en 1999	Evolution 1999-2012	Evolution 2007-2012
CC du Castelrenaudais	6 784	<b>2,38</b>	2,42	2,53	-0,5%	-0,38%
CC du Val d'Amboise	11 888	<b>2,31</b>	2,29	2,41	-0,3%	0,15%
CC de Bléré - Val de Cher	8 554	<b>2,40</b>	2,42	2,47	-0,2%	-0,20%
<b>SCoT ABC</b>	<b>27 227</b>	<b>2,35</b>	<b>2,36</b>	<b>2,46</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,09%</b>
Indre-et-Loire	269 341	2,16	2,20	2,39	-0,8%	-0,37%
France	-	2,26	2,3	2,46	-0,7%	-0,36%

Source: Insee, 2012

Le territoire du SCoT est peuplé en apparence de « grands ménages », avec une moyenne de 2,35 personnes par ménage, soit un taux très supérieur à la moyenne départementale (2,16) et même nationale (2,26). En corrélation avec la forte croissance démographique, les communes du SCoT ABC attirent une population familiale et de couples.

Le desserrement des ménages est très modéré sur la période 1999-2012, avec une diminution de la taille des ménages de -0,3% par an, contre -0,8% à l'échelle départementale et -0,7% à l'échelle nationale. Dans la dernière période 2007-2012, le rythme de desserrement se tasse encore à -0,09% par an.

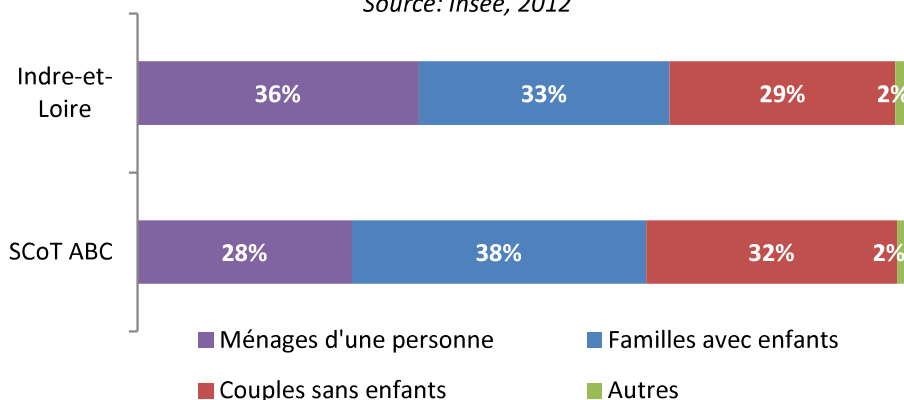
La CC du Castelrenaudais a connu un rythme de desserrement plus soutenu que les autres EPCI, rattrapant les tailles moyennes des ménages des autres EPCI. 8 communes connaissent un rythme de desserrement supérieur à la moyenne départementale, dont 5 dans la CC du Castelrenaudais : Nouzilly, Neuville-sur-Brenne, Château-Renault, Morand et Saint-Laurent-en-Gâtines.

A l'inverse des tendances nationales, 11 communes sont particulièrement dynamiques et voient leur taille des ménages augmenter avec l'accueil de familles avec enfants. Elles sont situées dans les CC du Val d'Amboise et de Bléré – Val de Cher, à l'exception de Dame-Marie-les-Bois et les Hermites.

<sup>3</sup> L'indice de jeunesse correspond au rapport entre les personnes âgées de moins de 20 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans sur un territoire donné.

## Composition des ménages

Source: Insee, 2012



Cependant, il est important de sortir de la logique de la taille moyenne des ménages, en regardant de près la composition des ménages selon le nombre de personnes qui les composent.

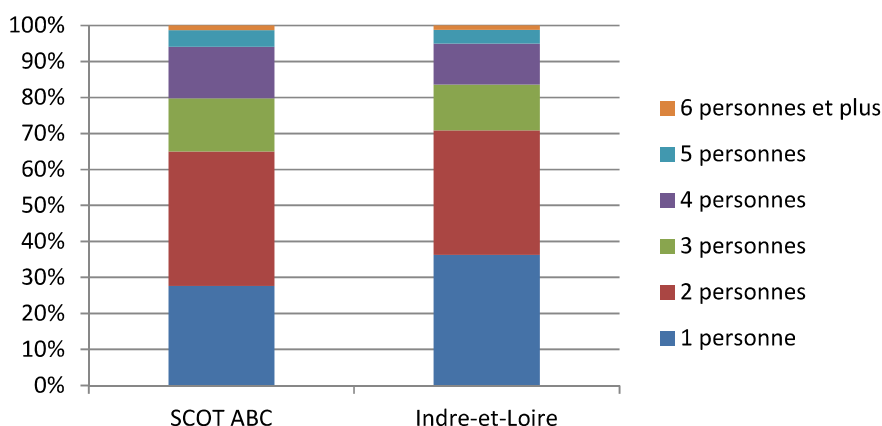
Comme sur le reste du territoire métropolitain, le SCoT ABC possède une majorité de ménages de 2 personnes ou moins (62%, soit **plus de 6 ménages sur 10 composés de 1 ou 2 personnes seulement**), même si ce taux est moins élevé que dans le département d'Indre-et-Loire (67%).

20,3% des ménages seulement sont composés de 4 personnes et plus.

Les villes principales d'Amboise, Bléré et Château-Renault ont une part importante de ménages d'une personne, respectivement 34%, 34% et 41%. Il s'agit essentiellement de personnes âgées et plus rarement de jeunes célibataires. A contrario, les ménages avec enfants sont plus nombreux que dans le département (38%, contre 33% en Indre-et-Loire).

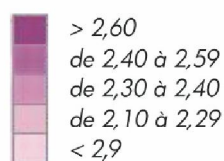
Part des ménages selon leur taille	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes et plus
CC du Castelrenaudais	27,8%	35,8%	14,7%	15,9%	4,4%	1,4%
CC du Val d'Amboise	29,1%	38,0%	13,9%	12,8%	4,7%	1,5%
CC de Bléré – Val de Cher	25,6%	37,3%	16,1%	15,3%	4,7%	1,0%
<b>SCoT ABC</b>	<b>27,7%</b>	<b>37,2%</b>	<b>14,8%</b>	<b>14,4%</b>	<b>4,6%</b>	<b>1,3%</b>
Indre-et-Loire	36,3%	34,5%	12,7%	11,4%	3,8%	1,2%
France	34,3%	32,9%	14,4%	12,1%	4,5%	1,7%

## Répartition des ménages du SCOT ABC par nombre de personnes, données INSEE 2012

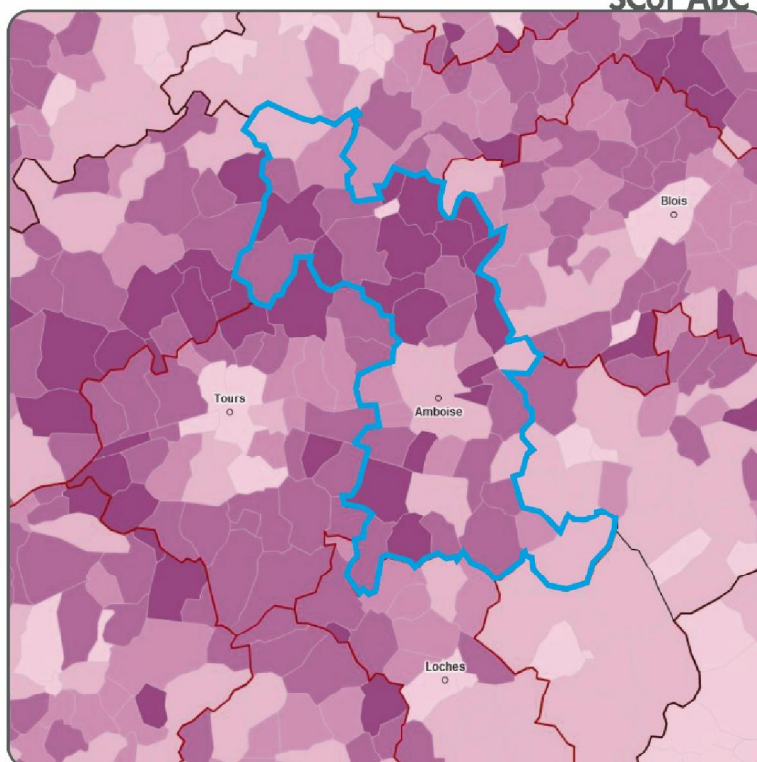


## Ménages

Nombre moyen de personnes par ménage



SCoT ABC



Source : Observatoire des territoires, CGET, INSEE RP 2012

CODRA

### 1.5. La population active du territoire

La population active du SCoT ABC en 2012 représente 47% de la population totale, taux légèrement supérieur à celui du département qui était de 46%.

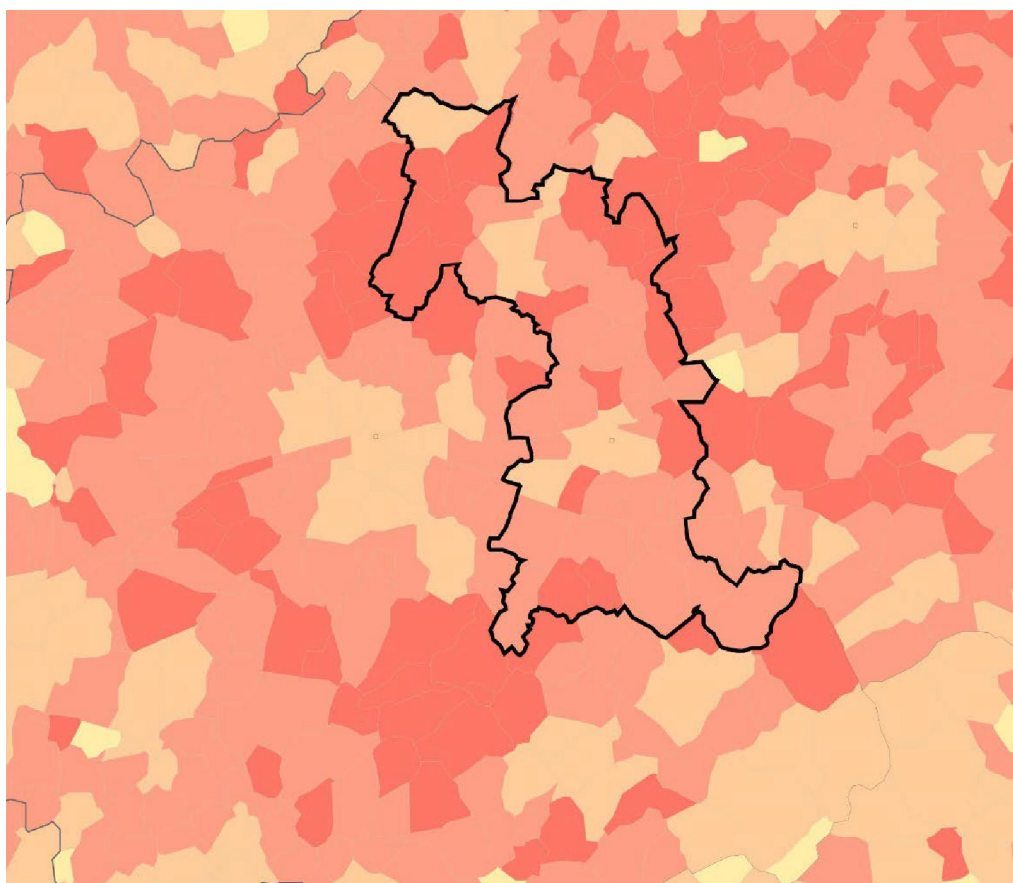
	Population active en 2012	Population active occupée		Chômeurs	Taux de chômage
		Nombre	%		
CC du Castelnaudais	7 899	7065	89%	834	10,6%
CC du Val d'Amboise	12 861	11 267	88%	1 595	12,4%
CC de Bléré - Val de Cher	9 856	9001	91%	855	8,7%
<b>SCoT ABC</b>	<b>30 616</b>	<b>27 333</b>	<b>89%</b>	<b>3 284</b>	<b>10,7%</b>
Indre-et-Loire	277 075	244 913	88%	32 162	11,6%

Source: Insee, 2012

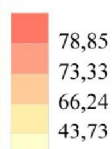
Entre les recensements de 1999 et 2012, le SCoT ABC a connu une augmentation du nombre d'actifs sur son territoire (+18%) plus forte que dans le département (+11%). De même, le nombre d'actifs ayant un emploi a fortement augmenté (+19%), davantage qu'à l'échelle départementale (+13%).

Toutes les communes ont connu une augmentation du nombre d'actifs occupés, à l'exception de Château-Renault, Mosnes et Nazelles-Négron qui ont perdu des actifs et donc des actifs avec emploi.

Cependant, les effets d'un ralentissement économique général se font sentir sur la période 2007-2012. Le nombre de chômeurs s'accroît très rapidement, de l'ordre de 3,9% par an, tandis que le nombre d'actifs occupés n'augmente que légèrement (+0,8% par an).



Taux d'activité des 15-64 ans (en %), 2012



source : Insee, RP2012 exploitation principale

## ■ Les catégories socio-professionnelles en 2012

Répartition des actifs occupés par catégorie socio-professionnelles	Agriculteurs		Artisans, commerçants, chefs d'entreprise		Cadres, professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CC du Castelrenaudais	144	2%	349	5%	668	10%	1 740	25%	1 958	28%	2 111	30%
CC du Val d'Amboise	131	1%	794	7%	1 318	12%	2 822	25%	3 047	27%	3 042	27%
CC de Bléré - Val de Cher	266	3%	571	6%	965	11%	2 297	26%	2 709	30%	2 172	24%
<b>SCoT ABC</b>	<b>541</b>	<b>2%</b>	<b>1 714</b>	<b>6%</b>	<b>2 952</b>	<b>11%</b>	<b>6 859</b>	<b>25%</b>	<b>7 713</b>	<b>28%</b>	<b>7 325</b>	<b>27%</b>
Indre-et-Loire	4 178	2%	13 922	6%	36 672	15%	66 541	27%	69 634	28%	54 383	22%

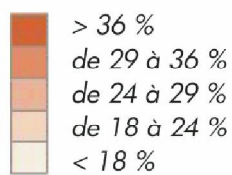
Source: Insee, 2012

Le SCoT ABC a la particularité de posséder en 2012 un taux d'ouvriers (27%) largement supérieur au département (22%) et à la France (21%). La part des ouvriers est cependant en nette diminution, ceux-ci représentaient 35% des actifs occupés en 1999.

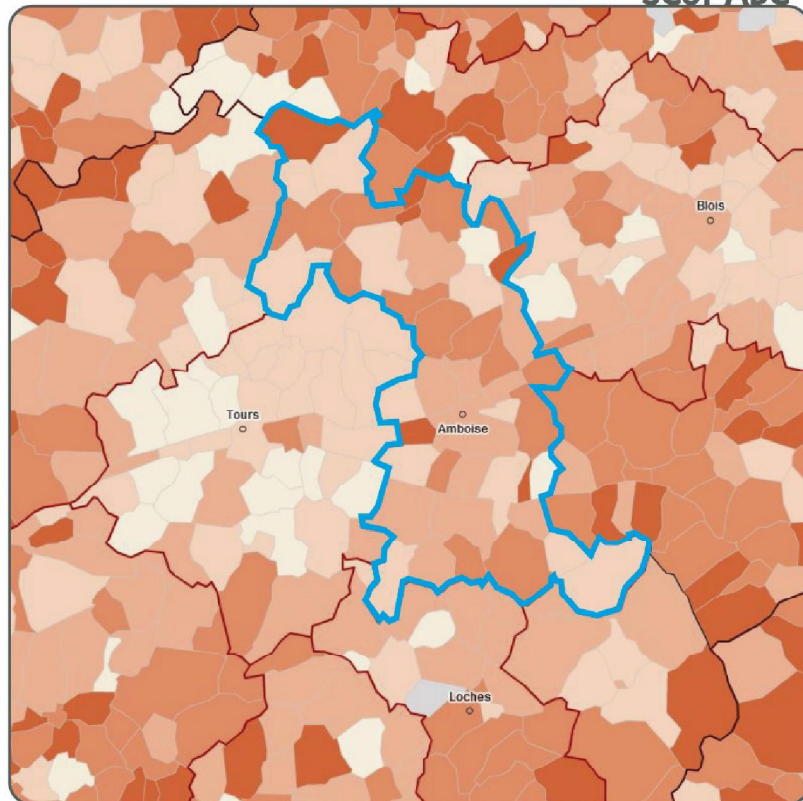
Cette catégorie socio professionnelle est particulièrement représentée du côté de Château-Renault et autour des pôles d'Amboise et de Bléré. 15 communes ont un taux d'ouvriers supérieur à 30%. Une grande partie de ces ouvriers travaillent dans le secteur industriel, bien représenté sur le territoire du SCoT ABC.

## Catégories socio-professionnelles

Part des ouvriers en 2012



SCoT ABC

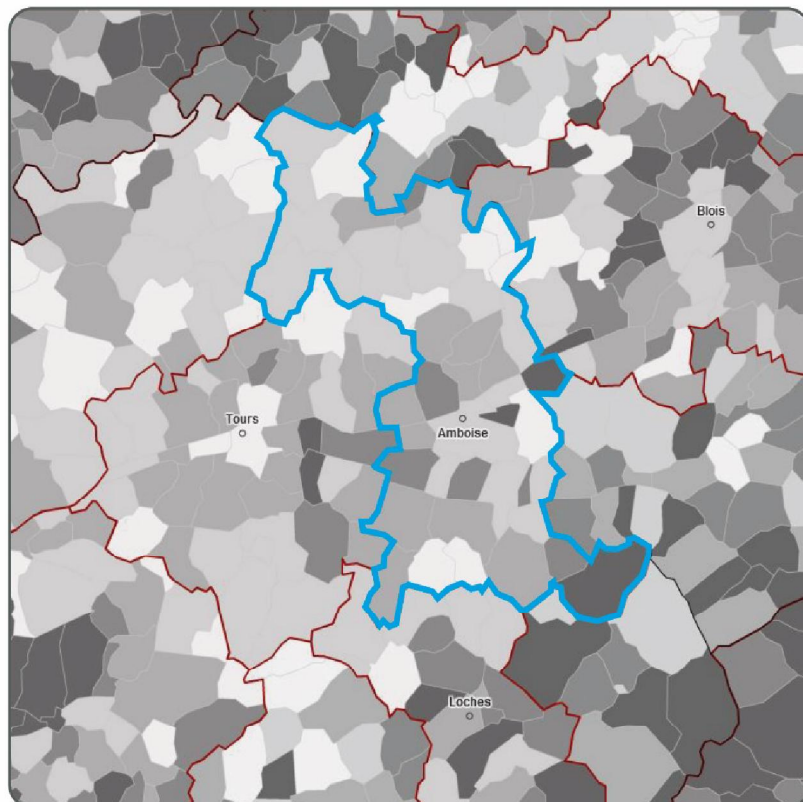


Source : Observatoire des territoires, CGET, INSEE RP 2012

Part des retraités en 2012



SCoT ABC



CODRA<sup>€</sup>

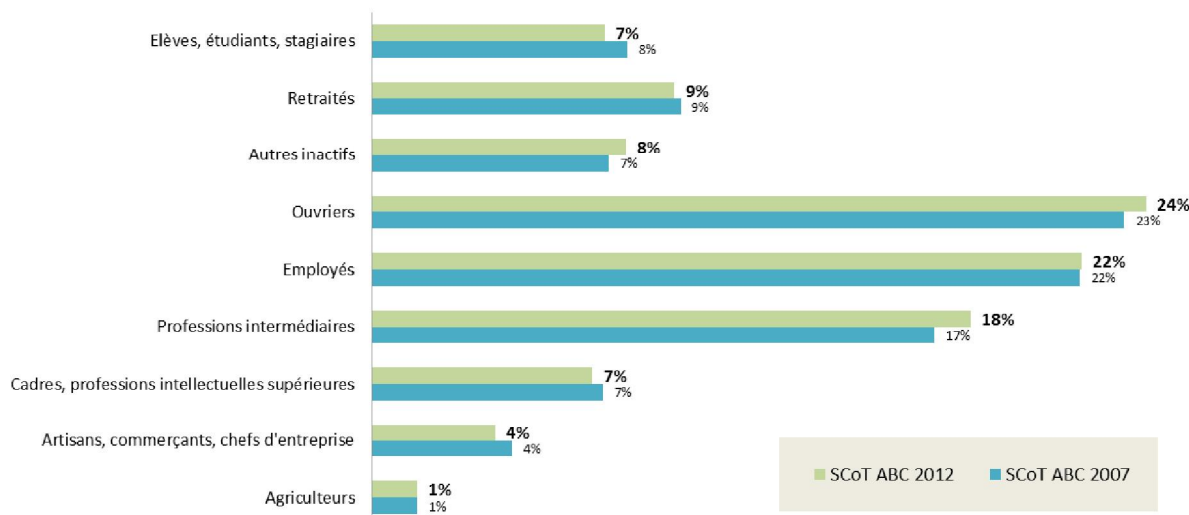
Les employés, cadres et professions intermédiaires sont plus faiblement représentés que dans le département. Ainsi, seules 9 communes ont des taux de cadres supérieurs à 15%, et 3 communes se détachent avec des taux supérieurs à 20% (Dame-Marie-les-Bois, Autrèche, Monthodon).

Cette catégorie socio-professionnelle a cependant fortement augmenté ces dernières années, passant de 9% à 11% entre 1999 et 2012.

Les agriculteurs et les artisans commerçants sont globalement peu représentés sur le SCoT ABC, de la même manière que dans le département. Les communes où la part des agriculteurs est la plus forte sont situées dans le Castelrenaudais (Les Hermites, Monthodon, ...) ou à l'extrémité sud du Bléris (Sublaines, Cigogné, ...).

### Répartition de la population des 15-64 ans par catégories socio-professionnelles

Source: Insee, 2012



### ■ L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi

	Nb de chômeurs en 2012	Taux de chômage en 2012	Nb de chômeur en 2007	Taux de chômage en 2007
CC du Castelrenaudais	834	10,6%	697	9,2%
CC du Val d'Amboise	1 595	12,4%	1 064	10,5%
CC de Bléré - Val de Cher	855	8,7%	751	8,3%
<b>SCoT ABC</b>	<b>3 284</b>	<b>10,6%</b>	<b>2 512</b>	<b>9,3%</b>
Indre et Loire	32 162	11,6%	26 783	9,9%
France	4 032 292	13,2%	3 394 731	11,5%

Source: Insee, 2012

Suivant la tendance nationale, le taux de chômage a augmenté sur le territoire du SCoT entre 2007 et 2012, passant de 9,3% à 10,6%. Il reste toutefois en deçà du taux du département, de 11,6% en 2012, et bien inférieur au taux national de 13,2%.

La communauté de communauté du Val d'Amboise est celle qui a connu la progression la plus forte de son nombre de chômeurs. Ce pôle d'emploi est donc particulièrement touché par le chômage avec un taux de 12,4%, supérieur au taux départemental, bien qu'encore inférieur au national.

Le chômage concerne majoritairement les femmes, soit 52% des demandeurs d'emploi sur le territoire du SCoT ABC, une proportion supérieure à celle du département (50,7%) et de la France (50,8%).

Les jeunes de moins de 24 ans sont également largement touchés par le chômage et l'écart se creuse chez les femmes : 23,6% pour les hommes, 26% pour les femmes.

## ■ Les revenus des ménages

	Nombre de foyers fiscaux	Médiane revenu disponible par UC (en euros)	Part ménages fiscaux imposés	Taux de pauvreté <sup>4</sup>
CC du Castelrenaudais	6 843	19 249 €	60%	11%
CC du Val d'Amboise	9 972	19 968 €	64%	10%
CC de Bléré - Val de Cher	8 351	20 726 €	67%	8%
<b>SCoT ABC</b>	<b>25166</b>			
Indre-et-Loire	255 881	19 952 €	64%	12%
Métropole	26 562 682	19 786 €	64%	14%

Source: Insee, 2012

Les ménages des CC du Val d'Amboise et de Bléré-Val de Cher ont des revenus similaires, voire supérieurs pour Bléré-Val de Cher, à la moyenne métropolitaine et départementale. Les ménages du Castelrenaudais sont plus modestes avec des revenus globalement inférieurs aux revenus médians métropolitains et départementaux.

Pour les trois CC, le taux de pauvreté reste faible. Il existe une population aux revenus modestes importante sur le territoire, comme en témoigne les revenus médians, mais les ménages en situation de précarité restent peu nombreux.

Selon le PLH du Val d'Amboise, en 2010, le revenu fiscal moyen des foyers fiscaux de son territoire s'élève à 23 130 €, avec un taux de foyers non imposables de 45 %. Depuis 2007, les revenus moyens ont augmenté au même rythme qu'à l'échelle départementale, mais le nombre de foyers non imposables y a augmenté de façon plus importante.

## 1.6. Les emplois du territoire

### ■ Le taux d'emploi en 2012

	Nombre d'emplois	% du total des emplois du SCoT	Population active occupée	Taux d'emploi
Amboise	6 621	31,4%	4 738	1,40
Château-Renault	3 145	14,9%	1 808	1,74
Nazelles-Négron	1 999	9,5%	1 441	1,39
Bléré	2 037	9,7%	2 073	0,98
Pocé-sur-Cisse	954	4,5%	720	1,32
<b>Total de ces 5 communes</b>	<b>14 756</b>	<b>70,1%</b>	<b>10 780</b>	<b>1,37</b>
CC du Castelrenaudais	5 517	26,2%	7 065	0,78
CC du Val d'Amboise	11 027	52,4%	11 267	0,98
CC de Bléré - Val de Cher	4 512	21,4%	9 001	0,50
<b>SCoT ABC</b>	<b>21 056</b>	<b>100%</b>	<b>27 333</b>	<b>0,77</b>
Indre et Loire	242780		244913	0,99

Source: Insee, 2012

On peut remarquer que les emplois de la CCVA sont localisés à 87 % au sein de 3 communes : Amboise, Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse, où d'importantes zones d'activités regroupent la plupart des grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois.

Territoire de 65 590 habitants en 2012, le SCoT ABC offre 21 056 emplois. Avec une population active occupée d'environ 27 333 actifs, le territoire du SCoT ABC possède un taux d'emploi de 0,77, ce qui traduit un déficit d'emploi par rapport aux actifs occupés, qui vont travailler hors du territoire ABC.

<sup>4</sup> Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian français.

Ce déficit s'est creusé depuis 1999, le taux d'emploi étant passé de 0,89 à 0,77. Il est inférieur à celui du département (0,99), mais supérieur à celui du Pays Loire Touraine, qui a lui aussi diminué depuis 1999, passant de 0,76 à 0,72 (Source INSEE 2012).

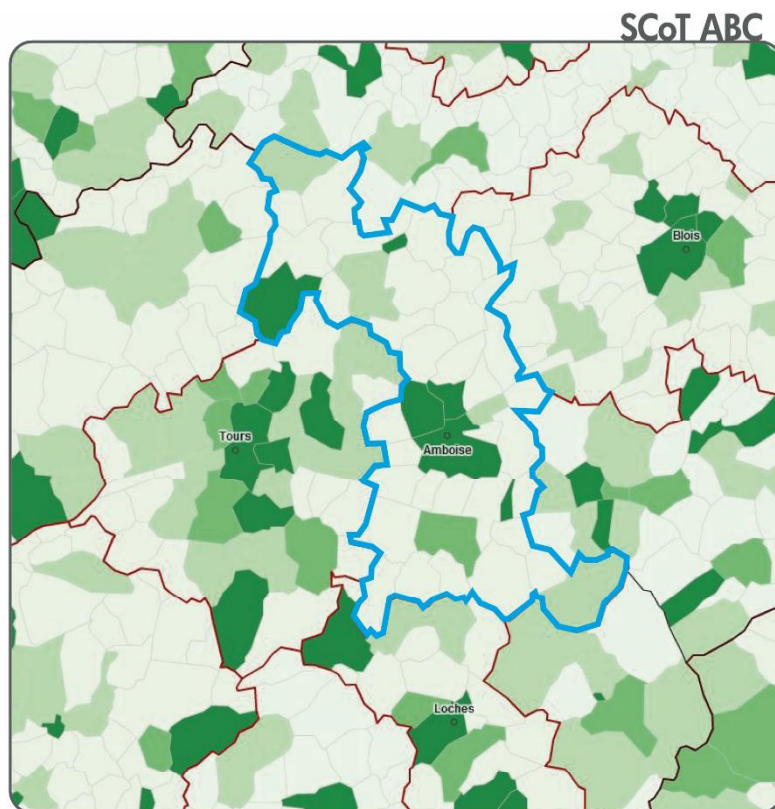
Il existe toutefois de fortes disparités entre les communautés de communes du territoire. Avec un taux d'emploi de 0,98, la CC du Val d'Amboise accueille quasiment autant d'emploi que de population active occupée, alors qu'avec un taux d'emploi de 0,50, la CC de Bléré – Val de Cher possède moitié moins d'emplois que d'actifs occupés. La CC du Castelrenaudais est dans la moyenne du territoire ABC (0,78).

## Emplois

Nombre d'emplois par rapport à la population active occupée en 2012



 SCoT ABC



Source : Observatoire des territoires, CGET, INSEE RP 2012

CODRA

	Nombre d'emplois		% du total des emplois du SCoT		Population active occupée		Taux d'emploi	
	1999	2012	1999	2012	1999	2012	1999	2012
Amboise	5 786	6 621	28,7%	31,4%	4 108	4 738	1,41	1,40
Château-Renault	3 327	3 145	16,5%	14,9%	2 192	1 808	1,52	1,74
Nazelles-Négron	2 235	1 999	11,1%	9,5%	1 567	1 441	1,43	1,39
Bléré	2 169	2 037	10,8%	9,7%	1 782	2 073	1,22	0,98
Pocé-sur-Cisse	1 047	954	5,2%	4,5%	602	720	1,74	1,32
<i>Total de ces 5 communes</i>	<i>14 564</i>	<b>14 756</b>	<i>72,3%</i>	<b>70,1%</b>	<i>10 251</i>	<b>10 780</b>	<i>1,42</i>	<b>1,37</b>
<b>SCoT ABC</b>	<b>20 140</b>	<b>21 056</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>22 648</b>	<b>27 333</b>	<b>0,89</b>	<b>0,77</b>
Indre et Loire	214 226	242780			218 104	244913	0,98	0,99

Source : INSEE - RGP99

Le phénomène d'attraction du territoire explique en partie ce taux d'emploi inférieur à 1 : des actifs des territoires voisins sont venus s'installer dans le territoire du SCoT ABC, dans des communes offrant des cadres de vie agréables et où les prix du foncier pouvaient être inférieurs à ceux des pôles d'emplois où ils continuent de travailler.

Le territoire possède néanmoins quelques pôles économiques majeurs offrant généralement plus de 1 000 emplois chacun : ceux-ci ont un taux d'emploi supérieur à 1, ce qui signifie que leur rayonnement dépasse leurs limites administratives.

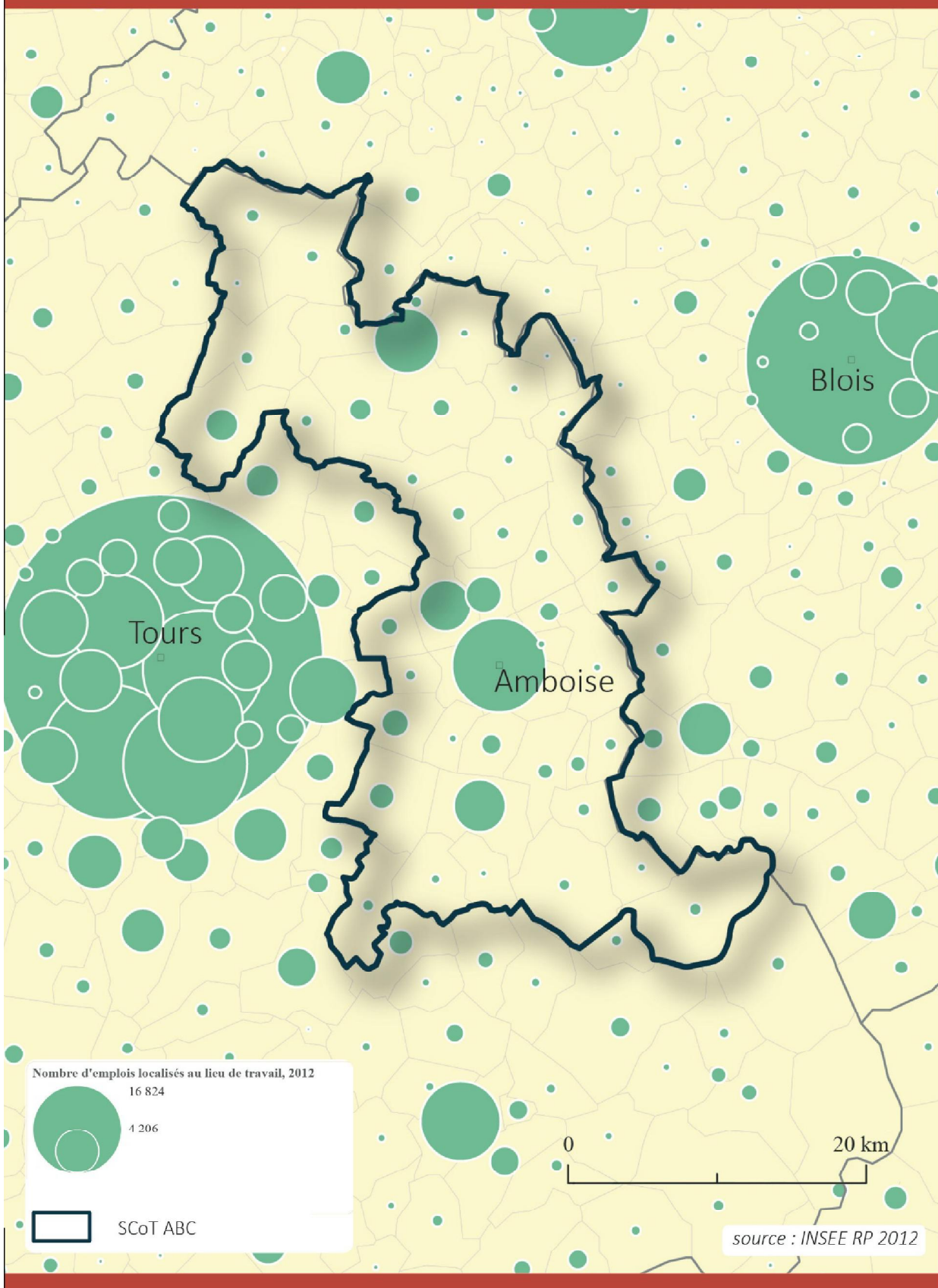
Ainsi, en 2012, le pôle Amboise / Pocé-sur-Cisse / Nazelles-Négron regroupe 9 574 emplois (dont 6 621 à Amboise), soit plus de 45% des emplois du SCoT. Les autres pôles d'emploi les plus importants sont Château-Renault (3 145 emplois) et Bléré (2 037 emplois). Toutefois il est à noter que dans certaines communes ayant un rôle économique sur le territoire du SCoT, le nombre d'emplois a diminué vis-à-vis de 1999. C'est le cas de Château-Renault, Bléré, Pocé-sur-Cisse. Globalement, le nombre d'emplois sur le territoire du SCoT a tout de même augmenté.

Il faut aussi remarquer que la CC du Val d'Amboise possède plus de la moitié des emplois du territoire (52,4%), tandis que les deux autres communautés de communes se partagent l'autre moitié.

En dehors de ces pôles majeurs, d'autres communes ont des taux d'emploi excédentaires, notamment Nouzilly (801 emplois en 2012 pour un taux de 1,28 – présence de l'INRA) et Chenonceaux (182 emplois pour un taux de 1,28 – emplois liés au tourisme, notamment).

Ce constat reflète un territoire qui connaît un phénomène de périurbanisation et un caractère de plus en plus résidentiel des communes, y compris les plus éloignées de l'agglomération de Tours. Ce phénomène s'est accentué : par rapport à 1999, la population globale du SCoT en 2012 a augmenté, de même que la population active occupée, tandis que le taux d'emploi a diminué, malgré 916 emplois supplémentaires.

### Nombre d'emplois au lieu de travail



## ■ L'évolution de l'emploi entre 1999 et 2012

Evolution de l'emploi entre 1999-2007-2012

	Emplois en 1999	Emplois en 2007	Emploi en 2012	Evolution 1999-2012		Evolution 2007-2012	
				Nombre	%	Nombre	%
Amboise	5786	6657	6621	835	14%	-37	-1%
Château-Renault	3327	3399	3145	-182	-6%	-254	-7%
Nazelles-Négron	2235	2319	1999	-236	-10%	-320	-14%
Bléré	2169	1922	2037	-132	-6%	115	6%
Pocé-sur-Cisse	1047	1144	954	-93	-9%	-190	-17%
Total de ces 5 communes	14564	15442	14756	192	1%	-686	-4%
<b>SCoT ABC</b>	<b>20140</b>	<b>20962</b>	<b>21056</b>	<b>916</b>	<b>5%</b>	<b>94</b>	<b>0,45%</b>
Indre et Loire	214226	240280	242780	28554	13%	2500	1%

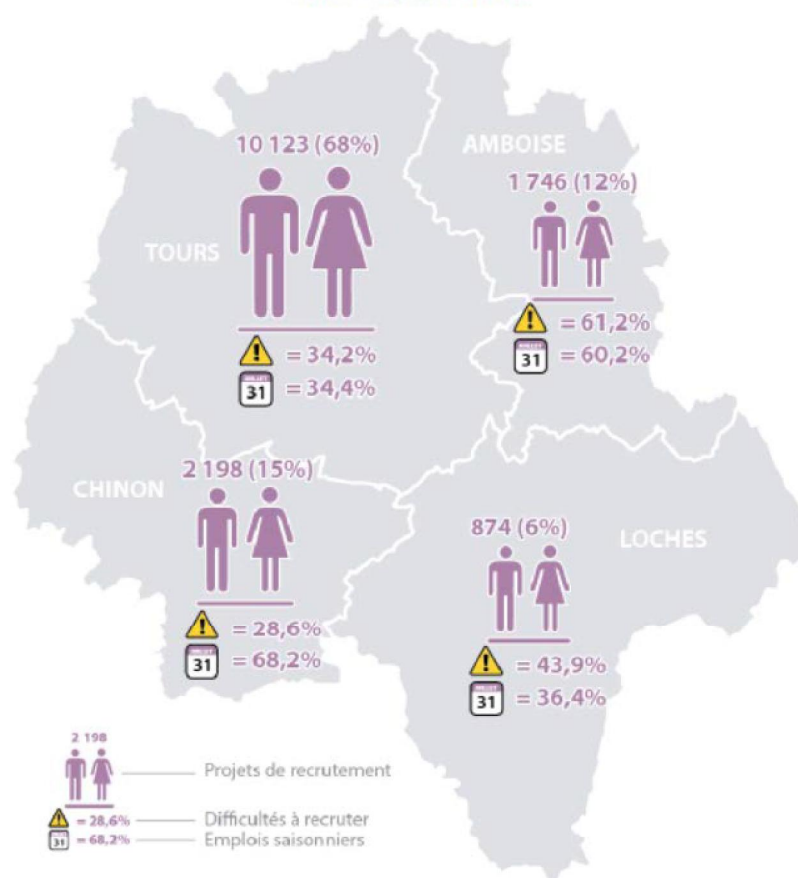
Source: Insee, 2012

Le nombre d'emplois total du SCoT ABC a augmenté faiblement entre 1999 et 2012 (+5%) et a eu tendance à stagner entre 2007 et 2012 (+0,45%), alors que la population active occupée augmente plus largement (+21% entre 1999 et 2012). Cette évolution est inférieure à celle du département entre 1999 et 2012 (+13%) et quasiment identique sur 2007-2012 (+1%). Le déficit du nombre d'emplois du territoire ABC ne cesse d'augmenter.

La dépendance du territoire par rapport aux pôles d'emplois voisins s'accroît, notamment vis à vis de l'agglomération de Tours.

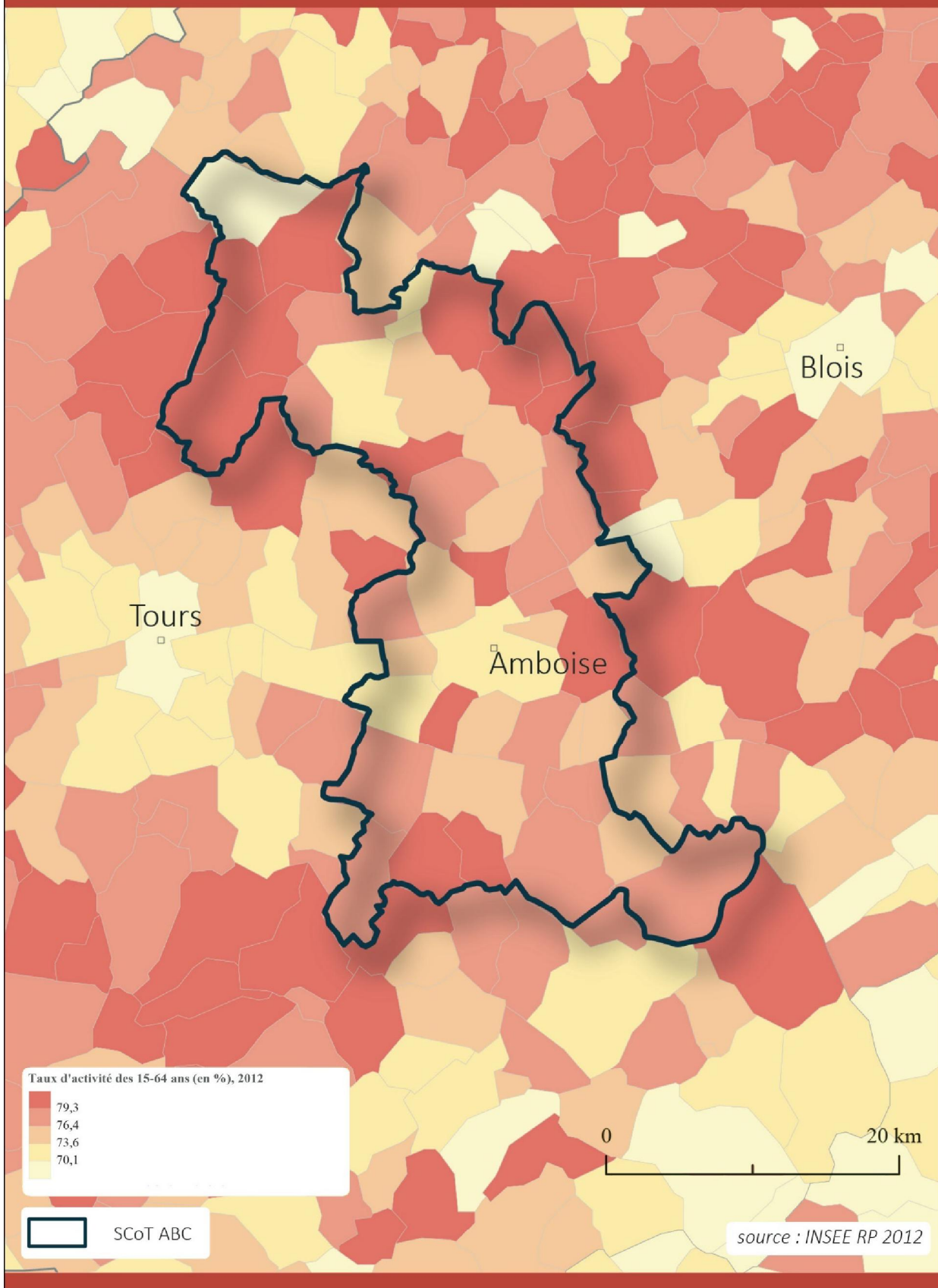
Seul le pôle d'Amboise a connu une augmentation de son nombre d'emplois entre 1999 et 2012 (+14%), mais il en a perdu entre 2007 et 2012 (-1%), suivant alors, mais dans une moindre mesure, la même tendance que les autres principales communes pourvoyeuses d'emplois du territoire.

Répartition des projets de recrutement par bassin d'emploi en Indre-et-Loire en 2015



Source : Observatoire Economique de Touraine

Taux d'activité des 15-64 ans



## ■ Les emplois salariés

### Part des emplois salariés

	Total des emplois	Emplois salariés	Part des emplois salariés
<b>SCoT ABC</b>	21 056	17 890	85%
<b>Indre et Loire</b>	242 780	213 981	88%

Source: Insee, 2012

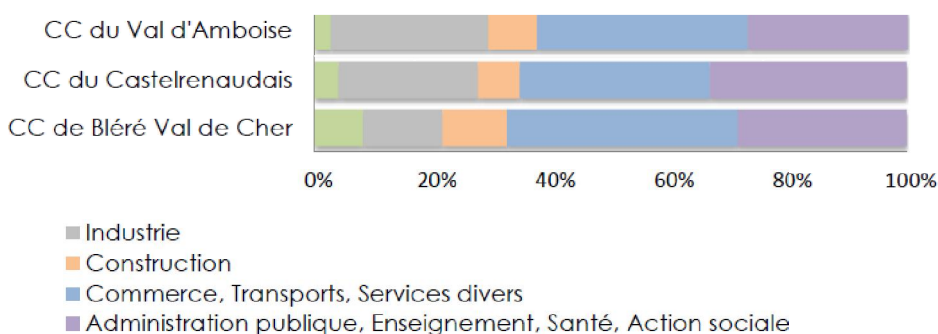
Les emplois salariés représentent 85 % des emplois du SCoT ABC. Leur poids est moins important que dans le département (88 %) où ils représentent la même part que dans la Région Centre.

Parmi ces emplois salariés, on constate une majorité d'emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein (56 %), proportion plus importante que dans le département (53 %). L'intérim représente 2 % des emplois salariés.

La part des femmes parmi les effectifs salariés a augmentée, passant de 45 % en 1999 à 51,8 % en 2012. Ainsi, elle devient à peu près équivalente à celle des hommes et la dépasse même légèrement.

Les emplois sur le territoire du SCoT ABC représentent environ 8 % des emplois salariés de l'ensemble du département, un peu moins qu'en 1999 où ils représentaient environ 9 %. Ces emplois sont essentiellement situés dans les 3 pôles d'emplois d'Amboise / Pocé-sur-Cisse / Nazelles-Négron, Château-Renault et Bléré. Notons que la commune d'Amboise compte à elle seule 5 953 emplois salariés, ce qui correspond à 33 % des emplois salariés du SCoT, une part largement supérieure à celle de 1999 (20 %). Le poids d'Amboise sur le territoire du SCoT augmente.

## ■ La répartition des emplois par secteur d'activités en 2012



Selon l'étude « Schéma d'accueil des entreprises pour un développement économique du territoire du Pays Loire Touraine », chiffres d'après INSEE Recensement de la population

Le Val d'Amboise est caractérisé par une part importante d'actifs qui travaillent dans l'industrie. Parmi les principales entreprises, on peut citer FAREVA (500 salariés), TI Automotiv (plus de 250 salariés) ou encore Mecachrome (400 salariés). Il s'agit d'un secteur d'activité globalement fragilisé suite à la crise. (Source : CCVA, effectifs juin 2016)

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est également fortement représenté, regroupant 7 % des emplois de la CCVA contre 4 % au niveau départemental. (données 2013, Connaissance Locale de l'Appareil Productif de l'INSEE, citées par le diagnostic du PLH 2015-2020 de la CCVA)

Salariés des entreprises privées en 2003	SCoT ABC				Indre et Loire	
	Entreprises employeurs privés		Salariés		Entreprises employeurs privés (%)	Salariés (%)
	Nombre	%	Nombre	%		
Industrie	150	12,3%	5 712	43,4%	8,5%	22,1%
BTP	207	17,0%	1 151	8,7%	12,9%	10,1%
Commerce	292	24,0%	1 983	15,1%	25,7%	19,5%
Services	566	46,6%	4 325	32,8%	52,9%	48,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 215</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 171</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : UNEDIC, septembre 2004 (Entreprises affiliées aux ASSEDIC - hors agriculture, chasse et sylviculture)

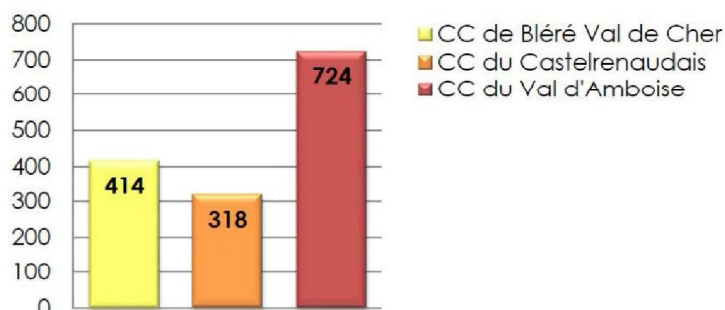
Le taux d'emplois industriels du SCoT ABC est presque deux fois plus important qu'à l'échelle du département (43% des emplois salariés, contre 22% en Indre et Loire). Le secteur de la construction se maintient à un niveau équivalent du reste du département. Enfin, le secteur tertiaire est peu développé, notamment dans le domaine des services, mais depuis quelques années, il se développe de façon plus importante sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle départementale. En nombre d'emplois salariés privés, 7 secteurs d'activité dominent :

- la métallurgie ;
- la construction ;
- la santé et l'action sociale ;
- le commerce de détail ;
- l'industrie pharmaceutique, du parfum et l'entretien ;
- les services opérationnels ;
- l'hôtellerie - restauration.

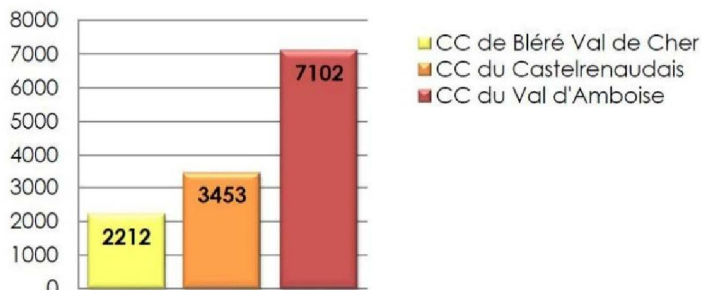
Comparativement au reste du département, le tissu économique du SCoT ABC se caractérise par l'importance des secteurs de la métallurgie, des métaux et de l'industrie pharmaceutique.

### ■ Les grandes entreprises privées du territoire

Nombre d'établissement privés sur le territoire du SCoT ABC en 2013 (total 1456)



Effectifs salariés privés sur le territoire du SCoT ABC en 2013 (total 12 767)



Selon l'étude « Schéma d'accueil des entreprises pour un développement économique du territoire du Pays Loire Touraine », chiffres d'après ACOSS 2013

En 2013, le territoire du SCoT ABC regroupe 1456 établissements privés pour 12 767 emplois, essentiellement localisés dans la communauté de communes du Val d'Amboise.

Quelques entreprises compte plus de 200 salariés dont :

Nom de l'entreprise	Ville	Activité	Effectif 2013
FAREVA Amboise	Pocé-sur-Cisse	Laboratoires pharmaceutiques	500
TI-AUTOMOTIVE	Nazelles-Négron	Tubes d'acier de précision	268
Jaybeam wireless	Amboise	Télécommunication	230
Mecachrome	Amboise	Mécanique de précision	341

Source : Observatoire Economique de Touraine

## ■ L'adéquation entre l'offre et la demande <sup>5</sup>

Selon l'ANPE, 5 secteurs d'activités rencontrent des difficultés de recrutement sur le territoire :

- l'hôtellerie-restauration,
- la communication,
- l'agriculture,
- le BTP,
- les industries de process.

A contrario, les demandeurs d'emploi recherchent préférentiellement dans les domaines suivants :

- la gestion administrative (secrétaires et employés administratifs d'entreprises),
- les services aux particuliers (employés de maison et assistants maternels),
- le commerce (vendeurs, caissiers, ...)

Même si les besoins identifiés ci-dessus ne couvrent pas tous les besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi du SCoT, on peut relever une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

## ■ Les freins majeurs à l'emploi <sup>6</sup>

L'étude réalisée par le Pays Loire Touraine sur l'emploi, l'insertion et la formation a relevé plusieurs freins majeurs à l'emploi. Il s'agit de retenir ici les freins liés à l'aménagement du territoire, qui pourront se révéler être des enjeux pour le développement économique du SCoT ABC :

- **La mobilité** : les principaux pôles économiques (Amboise, Bléré, Château-Renault) ne sont pas accessibles aisément à tous les habitants (notamment en transport en commun). L'accès à l'agglomération de Tours semble privilégié ;
- **La garde des enfants**, pour les femmes souhaitant reprendre une activité professionnelle ;
- **Une forte spécialisation des emplois** : lorsqu'un bassin d'emploi comme Amboise rencontre des difficultés particulières, notamment sur la commune de Bléré avec la fermeture d'industries textile et de fonderies, il semble particulièrement difficile de retrouver un emploi aux personnes licenciées, du fait de leur spécialisation sur certains métiers.

Les autres freins cités par l'étude sont le manque de qualification des demandeurs d'emploi, le manque de lisibilité des organismes et des formations proposés, l'important recours à l'intérim, ou encore les chantiers d'insertion insuffisamment tournés vers des activités féminines.

### Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011

#### **MESURE 12 : Promotion des activités et emplois en lien à une économie sociale et solidaire**

- Soutenir le développement et la structuration des filières porteuses en termes de création d'emplois liés à l'économie sociale et solidaire tel le secteur des services à la personne, le secteur de l'écoconstruction, les métiers de l'environnement
- Mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre la clause sociale dans certains marchés publics de travaux
- Soutenir les collectivités locales aux entreprises de l'économie sociale et solidaire à travers la commande publique ou à travers le soutien financier à la création de nouveaux chantiers ou entreprises d'insertion.

#### **MESURE 13 : Approche locale des enjeux de gestion des emplois, des compétences et de la formation**

- Définir collectivement, pour certaines grandes filières ou filières d'avenir (services à la personne, écoconstruction, industrie locale), les besoins à moyens termes de recrutement d'effectifs (quantitatif et qualitatif) puis proposer des offres de formation en ce sens (en lien avec les acteurs de la formation professionnelle initiale ou continue).
- Rapprocher localement les structures de formation et les entreprises
- Définir une politique de communication permettant d'attirer des actifs vers ces métiers.

<sup>5</sup> Pays Loire Touraine - Emploi, insertion, formation - État des lieux et préconisations - Avril 2005

<sup>6</sup> Pays Loire Touraine - Emploi, insertion, formation - État des lieux et préconisations - Avril 2005

## 1.7. Les migrations alternantes

La présence d'espaces concentrés dédiés à l'activité économique génère nécessairement des mouvements pendulaires importants, à prendre en compte dans les politiques de l'habitat et d'aménagement du territoire.

### De plus en plus de mouvements liés au travail

La situation géographique du territoire, la concentration des emplois du territoire sur les trois pôles d'Amboise – Nazelles-Négron – Pocé-sur-Cisse, Bléré et Château-Renault, et l'attractivité de l'agglomération de Tours a une conséquence immédiate : l'augmentation constante des migrations domicile-travail, c'est-à-dire des habitants qui quittent chaque jour leur commune de résidence pour aller travailler.

En 2012, sur le territoire du SCoT, 72,9% des actifs occupés travaillent hors de leur commune de résidence. Ceci est d'autant plus vrai dans les territoires concentrant le moins d'emplois ; ainsi 31,3% des actifs du Val d'Amboise travaillent dans leur commune, contre 22,4% dans le Bléré-Val de Cher.

D'après le PLH, sur le territoire de la CCVA, les déplacements (flux entre 2 communes > 100) les plus importants sont enregistrés vers Amboise (34 %), Tours (30 %) et Nazelles-Négron (16 %). Ils ont principalement pour origine Amboise, Pocé-sur-Cisse, Saint-Ouen-les-Vignes et Cangey.

En 2010, 15,1% des actifs occupés habitant la Communauté de Communes du Castelrenaudais travaillent à Tours (soit 1 058 personnes) (sources INSEE dans PLH 2015-2020).

Données de synthèse :

Actifs occupés	Ensemble	Travaillant dans leur commune	Part	Travaillant dans une commune de leur département	Part	Travaillant au-delà de leur département	Part
CC du Castelrenaudais	7 003	1 850	26,4%	4 307	61,5%	846	12,1%
CC du Val d'Amboise	11 262	3 530	31,3%	6 336	56,3%	1 396	12,4%
CC de Bléré - Val de Cher	9 061	2 032	22,4%	6 193	68,3%	836	9,2%
<b>SCoT ABC</b>	<b>27 326</b>	<b>7 412</b>	<b>27,1%</b>	<b>16 836</b>	<b>61,6%</b>	<b>3 078</b>	<b>11,3%</b>

Source : INSEE 2012

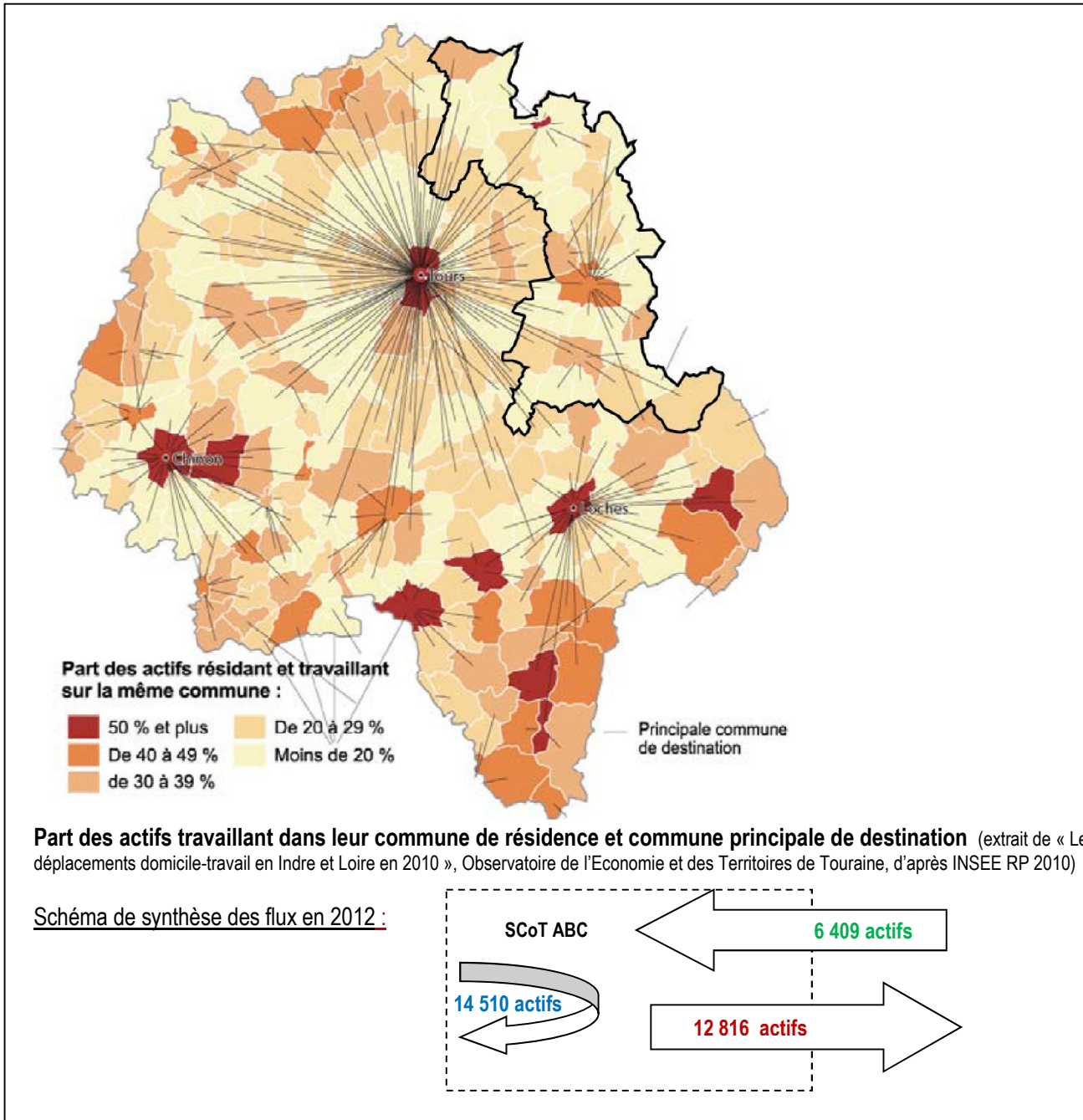
### Un peu plus de la moitié des actifs habitent et travaillent sur le territoire du SCoT

Les migrations internes – celles qui se font entre communes du SCoT – concernent 14 510 actifs résidents sur le territoire en 2012, soit un peu plus de la moitié des actifs (53,1%). Mais moins que les 15 182 habitants de 1999 (hors Céré-la-Ronde), qui représentaient des actifs occupés. Pour mémoire en 1990, 15 636 actifs travaillaient au sein du SCoT (soit 75% des actifs occupés). L'évasion des actifs du SCoT augmente donc constamment depuis 1990.

Beaucoup de ces actifs ont pour lieu de travail Château-Renault, Amboise ou Bléré, mais aussi Nazelles-Négron ou La Croix-en-Touraine.

Ces chiffres traduisent le caractère de plus en plus résidentiel de ce territoire, en particulier dans les communes rurales où les activités ont diminué au fil du temps, y compris l'activité agricole. La conséquence de cette résidentialisation des communes est l'augmentation croissante des mouvements pendulaires, engendrant des difficultés de circulation sur l'ensemble des grands axes.

Amboise / Nazelles-Négron, Château-Renault et Bléré sont les trois principaux pôles où se rendent les actifs du SCoT, ainsi que La Croix-en-Touraine dans une moindre mesure.

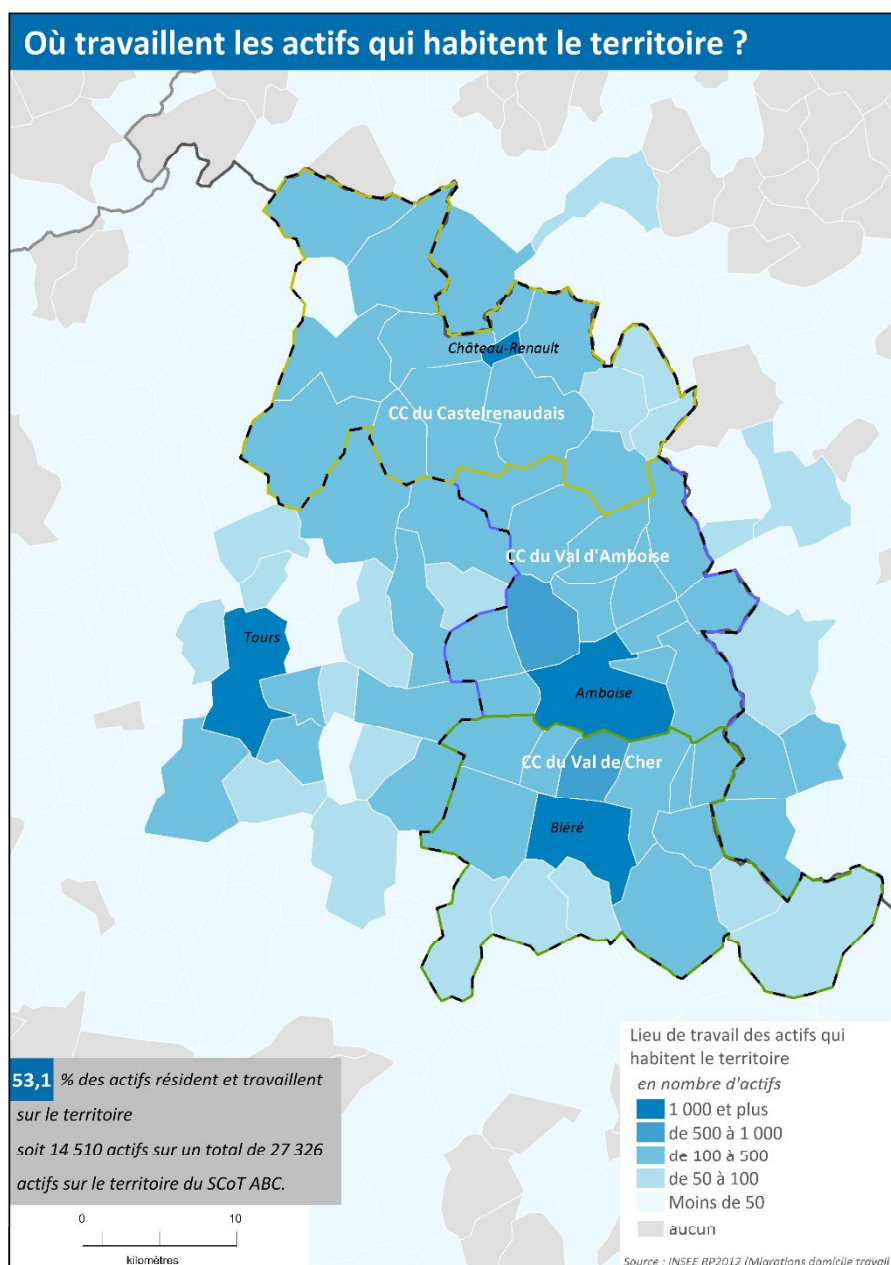


En 2012, les actifs travaillant dans le périmètre du SCoT occupent 69,4% des emplois du SCoT, contre 75,1% en 1999 et 81% en 1990. Ainsi, depuis 1999, les flux domicile – travail vers les pôles d’emplois voisins, mais aussi en provenance des communes voisines, ont continués d’augmenter.

## L'autre moitié des actifs sortent du territoire pour travailler

L'autre petite moitié des actifs occupés du SCoT, 46,9% soit 12 816 personnes travaillent hors du territoire. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 1999, période à laquelle 33% des actifs occupés du SCoT (soit 7 467 actifs) travaillaient hors du territoire, et par rapport à 1990 (24,7%).

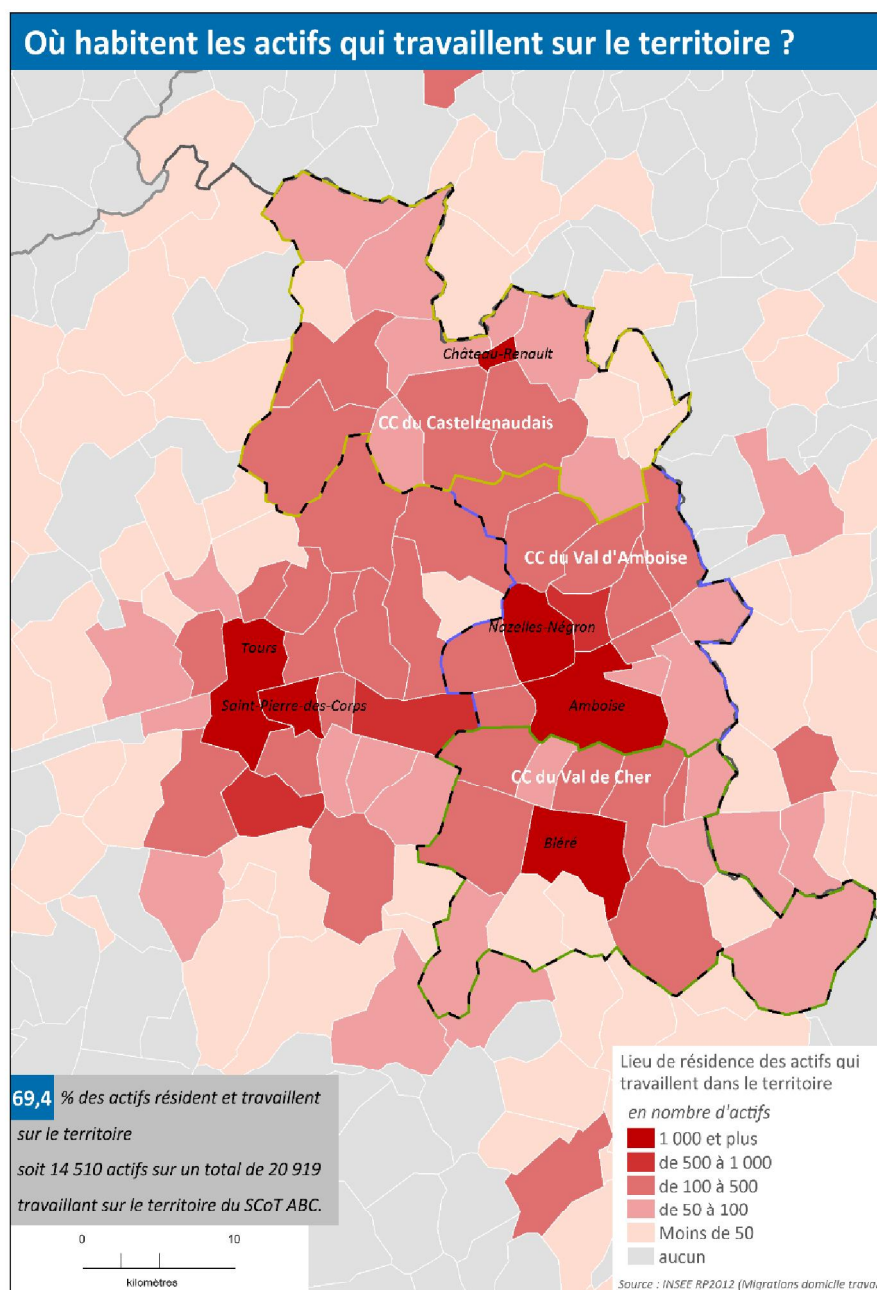
Lorsqu'ils sortent du territoire pour travailler, les actifs du SCoT vont principalement dans l'agglomération de Tours. Les pôles d'emplois secondaires de Blois, Montrichard, Loches ou Vendôme ont une attractivité assez limitée sur les actifs du SCoT.



### En sens inverse, 6 409 actifs « extérieurs » occupent des emplois locaux

30,6% des emplois (soit 6 409 emplois) sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du SCoT. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 1999, où 25% des emplois (soit 4 951 emplois) sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du SCoT, et par rapport à 1990 (19% soit 3 672 emplois).

Ces 6 409 actifs entrants viennent pour une grande partie de l'agglomération de Tours et de Montlouis-sur-Loire. Le reste vient des diverses communes situées en périphérie du SCoT, comme en témoigne la carte ci-dessous. Ces flux entrants sont proportionnellement identiques à ceux de 1990.



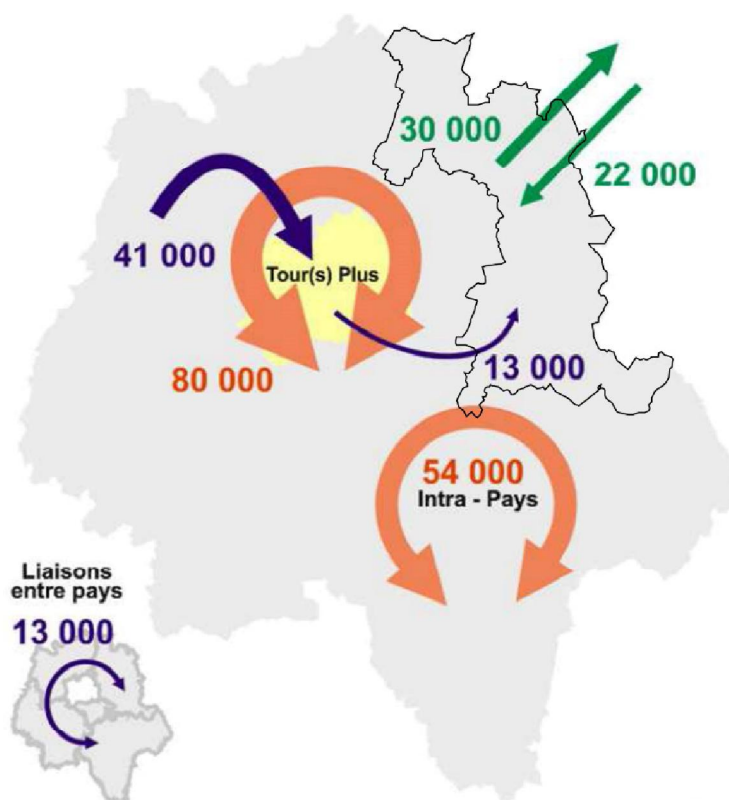
On remarque ainsi que, comme en 1999, les entrants (6 409 actifs) sont bien moins nombreux que les sortants (12 816 actifs), ce qui signifie que le territoire du SCoT reste dépendant des territoires voisins, notamment de l'agglomération de Tours. Cette proportion a largement augmenté depuis 1999 : 4 951 actifs entrants pour 7 467 actifs sortants.

Par ailleurs, au niveau national, les déplacements liés aux trajets domicile-travail ne représentent qu'un tiers de la totalité des déplacements. Le territoire du SCoT ABC ne fait pas exception à cette observation et la concentration des principaux services et équipements dans les principaux pôles d'emplois (Amboise, Bléré, Château-Renault et l'agglomération de Tours) multiplie sans aucun doute le nombre de trajets quotidiens entre ces pôles et les autres communes du SCoT.

Des pôles d'emplois importants sont présents sur le territoire : Amboise (6 621 emplois), Château-Renault (3 145 emplois), Bléré (2 037 emplois), Nazelles-Négron (1 999 emplois) dont certains sont fortement attractifs pour les communes environnantes. (INSEE 2012)

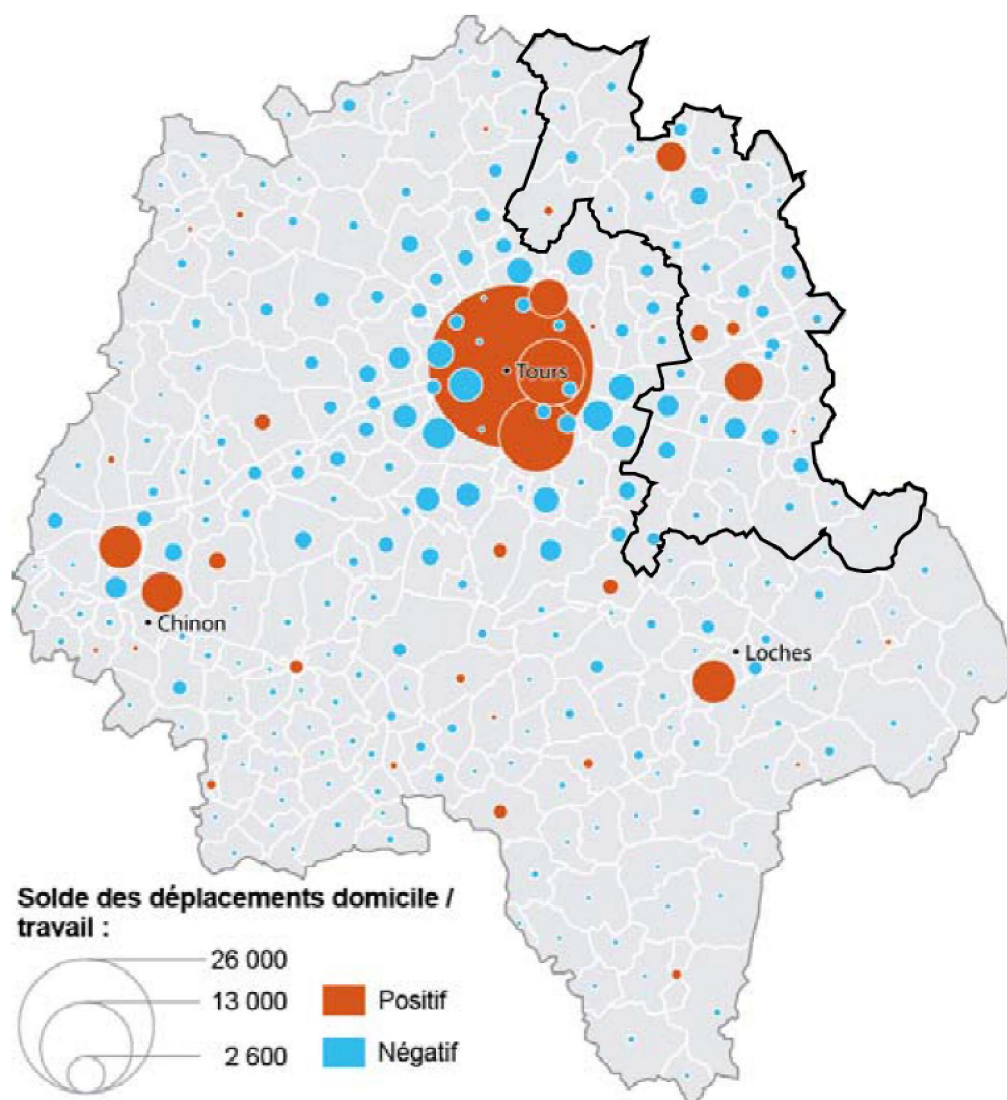
A l'échelle départementale, les déplacements pour le motif travail ne représentent, en général, que le quart de l'ensemble des déplacements. Mais les déplacements vers le lieu de travail sont structurants pour l'ensemble des déplacements ayant un motif occasionnel (visite, achats, loisirs, ...) (selon les enquêtes ménages – déplacements conduites dans les zones urbaines, en particulier celle du SCoT de Tours).

L'enquête ménages-déplacements du SCoT de Tours fait ressortir que pour chaque commune ou communauté de communes périurbaine considérée isolément, la population se déplace tout d'abord vers la commune d'entrée dans l'agglomération (par exemple, Chambray-les-Tours et Joué-les-Tours pour les habitants de la communauté de communes du Val de l'Indre) puis dans une moindre mesure vers Tours centre.



*Ces données ne tiennent pas compte de l'extension début 2010 de la Communauté d'agglomération Tours + aux communes de Berthenay, Druye, Savonnières, Villandry et Ballan-Miré.*

**Les déplacements domicile-travail sur le territoire départemental** (extrait du schéma départemental de transport 2010)

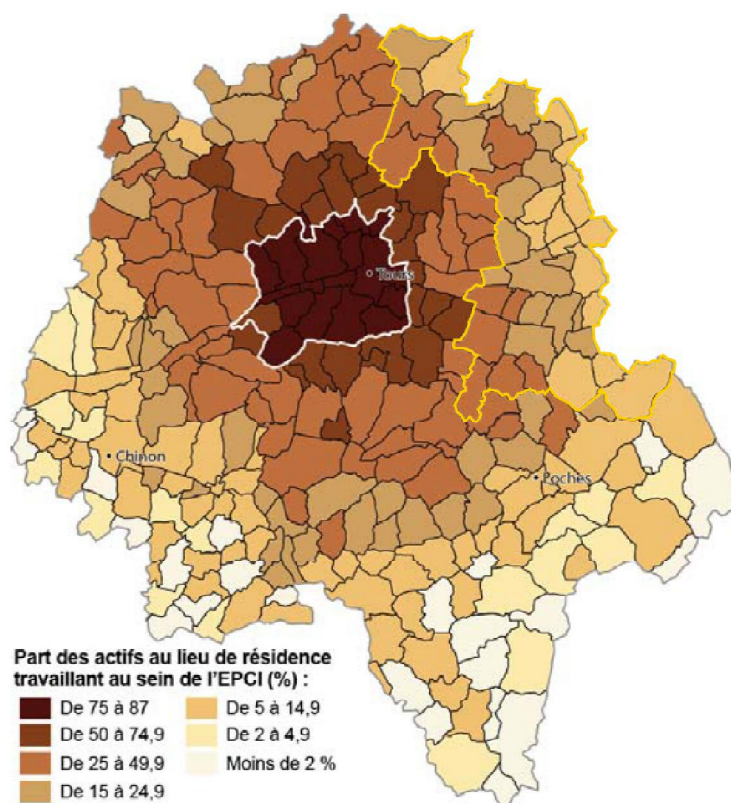


**Déplacements domicile-travail : solde entrées/sorties des communes du département** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 2010)

Hormis ceux internes à l'agglomération de Tours, l'analyse des flux de déplacements domicile-travail fait ressortir, quantitativement, deux grands ensembles de déplacements sensiblement équivalents en volume :

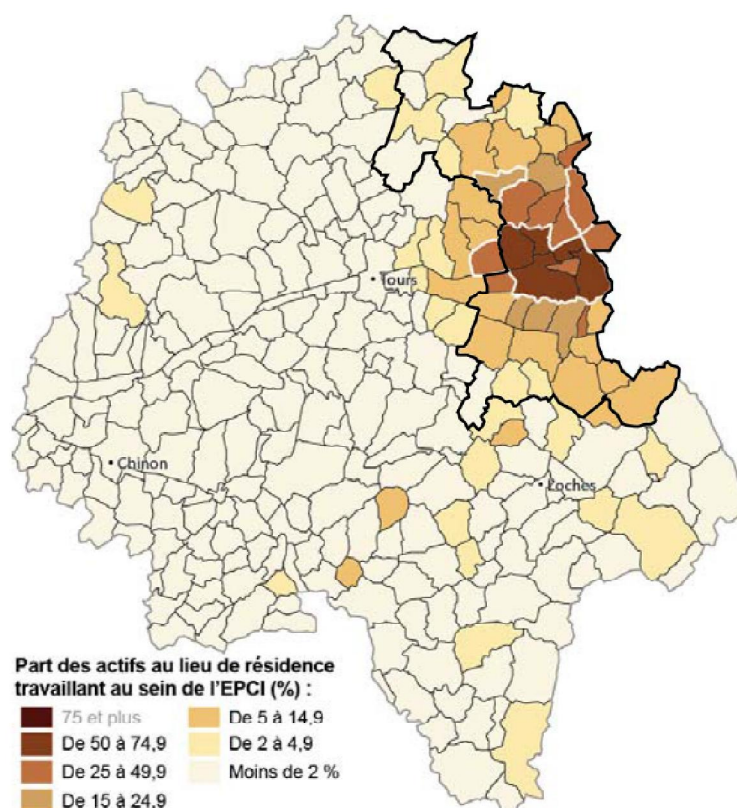
- Les déplacements en liaison avec l'agglomération de Tours, générés par la concentration des emplois et des zones d'activité. **Les déplacements sortants depuis Tours vers l'agglomération d'Amboise sont également importants.**
- Les déplacements de proximité internes à chaque Pays (54 000 soit 27%), généralement internes à chaque communauté de communes, voire à chaque commune. Les déplacements d'un Pays à l'autre restent limités (13 000 soit 6,5%).

Il existe aussi des déplacements domicile-travail en échange avec l'extérieur (52 000 à l'échelle du département), notamment en lien avec l'Île de France et les agglomérations de Blois et d'Orléans sur l'axe ligérien.

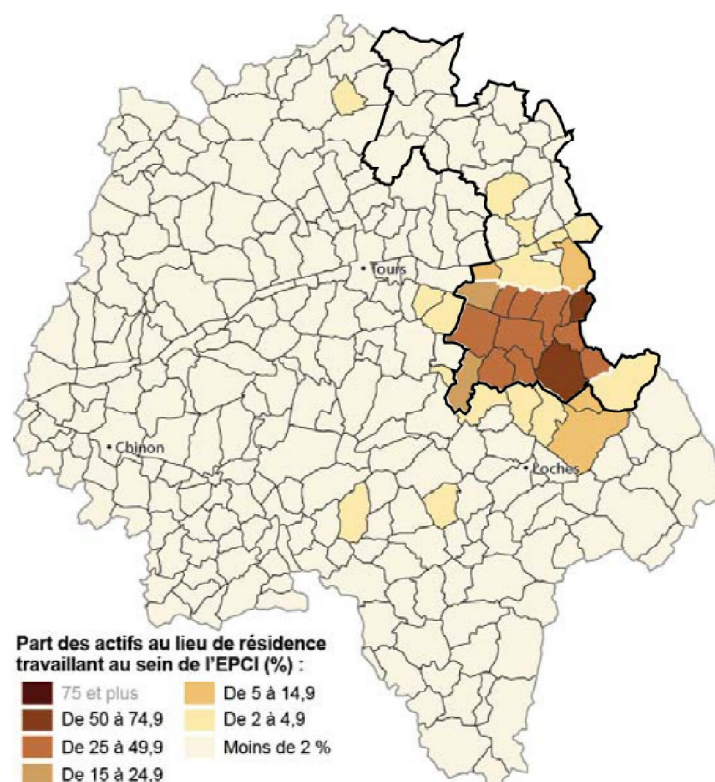


*Lecture : Au moins 75 % des actifs résidant à Saint-Roch travaillent au sein de la communauté d'agglomération Tour(s)plus.*

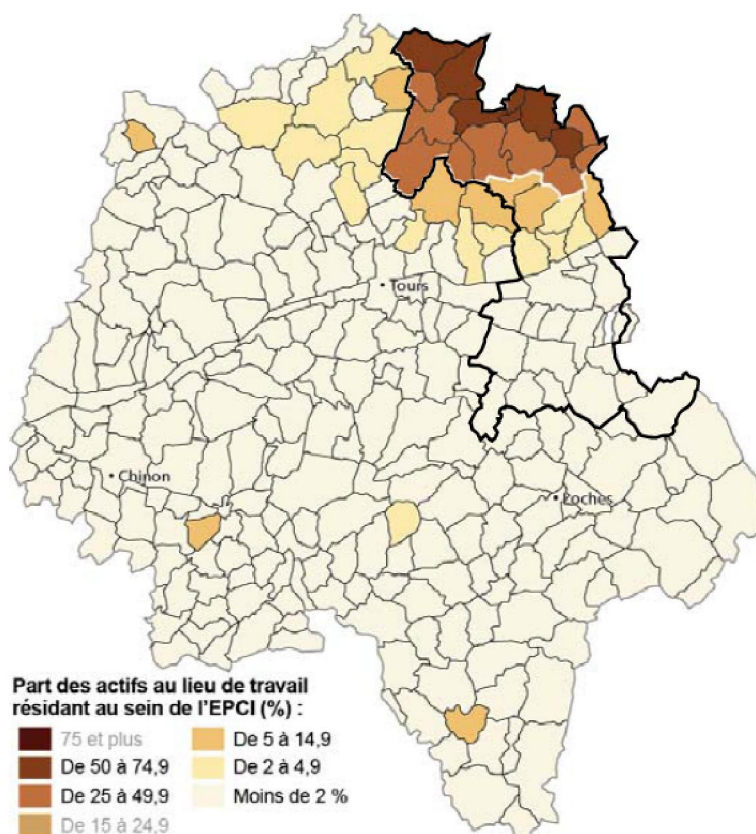
**Lieu de travail des actifs occupés travaillant au sein de la CA Tours Métropole Val de Loire** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 2010)



**Lieu de résidence des actifs occupés travaillant au sein de la CC du Val d'Amboise** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 2010)



**Lieu de résidence des actifs occupés travaillant au sein de la CC Bléré Val de Cher** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 2010)



**Lieu de résidence des actifs occupés travaillant au sein de la CC du Castelnaudais** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 2010)

## 2. CADRAGE STATISTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS

### Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine :

Des besoins spécifiques : Il s'avère que l'accès au logement est problématique pour certaines franges de la population et/ou dans certaines circonstances transitoires de la vie.

Dans un contexte de relative **pression urbaine** (coût foncier et immobilier assez élevé en particulier dans le Val de Loire), se pose la question **d'une offre résidentielle économiquement accessible et adaptée à des besoins spécifiques**, notamment le vieillissement ou encore les jeunes travailleurs.

Les enjeux liés :

- L'adaptation de l'offre résidentielle aux besoins du vieillissement et du handicap
- Le développement d'une offre résidentielle économiquement accessible

### 2.1. Le parc de logements en 2012

Source INSEE 2012	Résidences principales		Résidences secondaires et occasionnelles		Logements vacants		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
CC du Castelrenaudais	6 753	87,6%	323	4,2%	633	8,2%	7 709
CC du Val d'Amboise	11 888	86,8%	703	5,1%	1 107	8,1%	13 698
CC de Bléré - Val de Cher	8 563	84,9%	764	7,6%	763	7,6%	10 090
<b>SCoT ABC</b>	<b>27 204</b>	<b>86,4%</b>	<b>1 789</b>	<b>5,7%</b>	<b>2 504</b>	<b>7,9%</b>	<b>31 497</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	269 259	88,2%	13 457	4,4%	22 441	7,4%	305 157

Source INSEE 2007	Résidences principales		Résidences secondaires et occasionnelles		Logements vacants		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
CC du Castelrenaudais	6 316	88,2%	359	5,0%	485	6,8%	7 159
CC du Val d'Amboise	11 338	88,9%	652	5,1%	758	5,9%	12 748
CC de Bléré - Val de Cher	7 974	85,0%	901	9,6%	510	5,4%	9 384
<b>SCoT ABC</b>	<b>25 627</b>	<b>87,5%</b>	<b>1 912</b>	<b>6,5%</b>	<b>1 753</b>	<b>6,0%</b>	<b>29 292</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	25 7903	89,3%	13 126	4,5%	17 727	6,1%	288 756

En 2012, le territoire comptait 31 497 logements, soit 10,3% du total de l'Indre et Loire, une proportion en légère augmentation vis à vis de 1999 (9,8%).

Entre 1990 et 1999, ce territoire a connu une croissance relativement importante du nombre de logements (+8,3% soit 1 976 logements en 9 ans), mais tout de même inférieure à la moyenne départementale (+11,8%).

Entre 2007 et 2012, le territoire du SCoT ABC connaît une augmentation de 1577 résidences principales, soit une progression de 6%, alors que l'Indre et Loire connaît une progression de 4%. Toutefois, la part des résidences principales a diminué, passant de 87,5% à 86,4%, tout en suivant la tendance du département. Ce même constat se fait pour les résidences secondaires, avec une diminution de 123 unités et une baisse de leur part dans l'offre totale. Cette observation est particulièrement vraie dans le Val de Cher.

En revanche, le territoire a connu une augmentation notable de son nombre de logements vacants (751 unités), soit une hausse de quasiment 2 points dans la part de l'offre totale (6% en 2007, 7,9% en 2012). Bien qu'ayant un taux de vacance légèrement au-dessus de la part départementale (7,4%), cette augmentation suit la tendance du département.

L'évolution du nombre de résidences principales et secondaires reflète une attractivité du territoire en matière d'habitat, qui s'est encore accrue depuis 1999.

La proximité de l'agglomération de Tours, mais également de celles de Blois ou de Vendôme qui connaissent des dynamismes économiques ou résidentiels plus ou moins marqués (situation vis-à-vis des grandes infrastructures de transport, vecteurs de croissance), attire de nouvelles populations et a des conséquences sur l'urbanisation du territoire du SCoT ABC.

Les contraintes foncières et la hausse des prix constatée dans les principaux centres urbains cités ci-dessus incitent les actifs à chercher de nouveaux logements sur les territoires voisins, où les conditions d'habitation restent attractives et moins onéreuses. Ce phénomène explique en partie la croissance de certaines communes du territoire, en particulier celles situées à proximité des principaux axes de circulation ou en périphérie de l'agglomération de Tours.

Depuis le début des années 2000, cette influence s'étend sur l'ensemble du territoire, comme le confirme le développement des nombreux lotissements, y compris dans les communes les plus rurales. Ces espaces connaissent, malgré les contraintes naturelles, agricoles ou le relatif éloignement géographique des pôles d'emplois, une croissance des demandes en terrains à bâtir.

Cette attraction s'explique par des prix du foncier encore inférieurs à ceux des pôles majeurs du territoire et des communes traversées par les infrastructures de transport. Un phénomène de rattrapage des prix est engagé, avec la raréfaction des terrains disponibles, même si de grandes disparités demeurent entre les espaces les plus urbanisés et les communes les plus rurales (cf. Etat initial de l'environnement, chapitre 2.5 – Analyse du marché foncier).

Entre 2007 et 2012, les communes ayant connu, en valeur absolue, les plus grandes augmentations de logements, sont les communes principales du territoire : Amboise (466), Bléré (155), Château-Renault (130), ainsi que Saint-Martin-le-Beau (197).

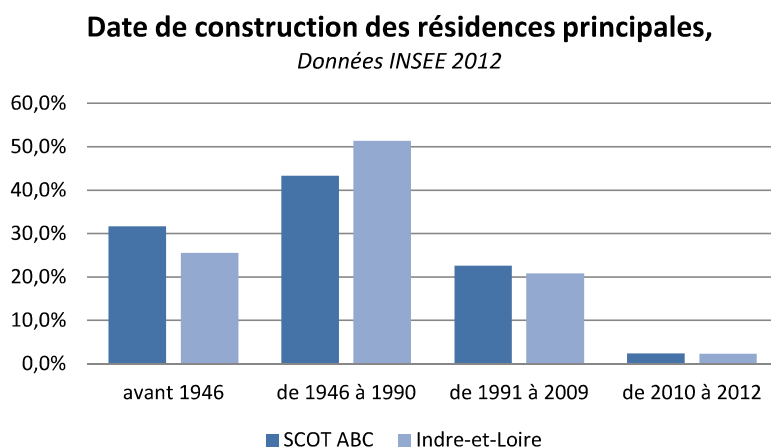
Toutefois, ce sont de plus petites communes qui connaissent les pourcentages d'augmentation les plus forts. Elles sont localisées

- en limite ouest du territoire : Courçay (11%), Cigogné (11%), Noizay (10,7%) ;
- autour d'Amboise : Saint-Règle (29,8%), Chargé (12,4%), Limeray (14,2%) ;
- et dans la partie Nord du Territoire : Le Boulay (22,7%), Neuville sur Brenne (25,6%), Auzouer en Touraine (14%), Morand (20,3%), Montreuil en Touraine (17,8%).

Globalement, entre 2007 et 2012, les communautés de communes du SCoT ABC ont connu des augmentations équivalentes, autour de 7,5%, supérieures à celle du département (5,7%).

## 2.2. Le rythme de l'urbanisation

L'analyse des périodes de constructions permet de suivre les différentes étapes de l'urbanisation.



On constate ainsi que le nombre de constructions dans le territoire du SCoT a connu un pic avant 1974 (et plus particulièrement avant 1949). Une part importante du parc est donc ancienne, avec 31,7% des résidences principales construites avant 1946, alors qu'à l'échelle du département ces dernières représentent 25,5%. Ce constat est particulièrement accentué sur la communauté de communes de Bléré – Val de Cher avec 39,1% des constructions datant d'avant 1946.

Le SCoT a également une proportion de logements construits entre 1991 et 2009 (22,6%) plus élevée que le département (20,8%), mais les écarts s'estompent entre 2010 et 2012 (environ 2,4%).

La part des logements construits entre 1991 et 2009 est à peu près équivalente pour les trois communautés de communes du SCoT. En revanche, le Val d'Amboise présente la part la plus élevée de logements récents, construits entre 2010 et 2012 (3,1%), ils constituent au Castelrenaudais la même proportion des résidences principales que pour l'ensemble du SCoT (2,4%) et ils sont au contraire moins représentés à Bléré – Val de Cher (1,4%).

Source INSEE 2012	Nombre de résidences principales	Date de construction							
		avant 1946		de 1946 à 1990		de 1991 à 2009		de 2010 à 2012	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CC du Castelrenaudais	6 753	2 217	32,8%	2 774	41,1%	1 599	23,7%	163	2,4%
CC du Val d'Amboise	11 888	3 049	25,6%	5 850	49,2%	2 620	22,0%	369	3,1%
CC de Bléré - Val de Cher	8 563	3 352	39,1%	3 169	37,0%	1 919	22,4%	123	1,4%
<b>SCoT ABC</b>	<b>27 204</b>	<b>8 618</b>	<b>31,7%</b>	<b>11 793</b>	<b>43,4%</b>	<b>6 138</b>	<b>22,6%</b>	<b>655</b>	<b>2,4%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	269 259	68 726	25,5%	138 173	51,3%	56 114	20,8%	6 246	2,3%

### 2.3. Le parc des résidences principales

En 2012, le taux de résidences principales est quelque peu inférieur à celui du département : respectivement 86,4% et 88,2%.

Le parc a progressé de 1 577 résidences principales entre 2007 et 2012, soit une moyenne de **315 logements par an** sur cette période, alors que la moyenne entre 1990 et 1999 était de 279 logements par an. La répartition sur le territoire est assez variable. Certaines communes n'ont pas du tout construit, voir perdu des logements comme Dame-Marie-les-Bois, alors qu'Amboise a gagné 167 résidences principales entre 2007 et 2012.

Les croissances les plus fortes en valeur absolue concernent certains des principaux pôles de logements du territoire :

- Bléré : 127 résidences principales supplémentaires ;
- Amboise : 167 ;
- Saint Martin le Beau : 129 ;

Mais aussi des communes moins importantes comme Auzouer-en-Touraine (104) et Athée-sur-Cher (89).

Neuf autres communes ont connu des augmentations supérieures à 43 logements, soit plus de 8 logements par an entre 2007 et 2012, ce qui s'est parfois fortement ressenti pour des communes de taille moyenne dans ce territoire (285 à 700 logements).

Depuis les années 2000, cette tendance semble s'être accélérée avec la réalisation de nombreux lotissements, y compris sur des communes qui étaient encore très rurales dans les années 90.

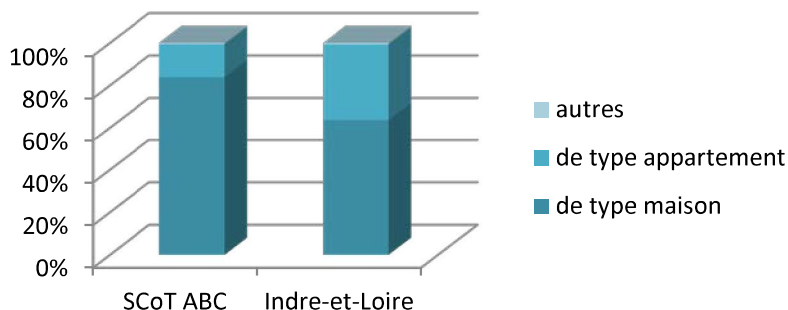
Dans la plupart des cas, le style contemporain des maisons et leur mode d'implantation sur les parcelles tranchent avec le caractère rural et ancien des bourgs et des hameaux. Souvent localisés en bordure de bourg, voire sans aucune continuité avec les anciennes zones urbaines, ils modifient notablement les styles architecturaux et les tissus urbains des différents villages.

Aujourd'hui, la pression foncière va croissante et nombre de municipalités comptent des projets de lotissements ou des opérations en cours (parfois plusieurs dizaines de logements programmés). L'influence des constructions neuves sur les petites communes est ainsi plus forte que lors de la dernière décennie et va avoir des incidences sur le fonctionnement de ces territoires (équipements, assainissement...).

## ■ Indications concernant les caractéristiques des résidences principales

### a. Les grands types de résidences principales

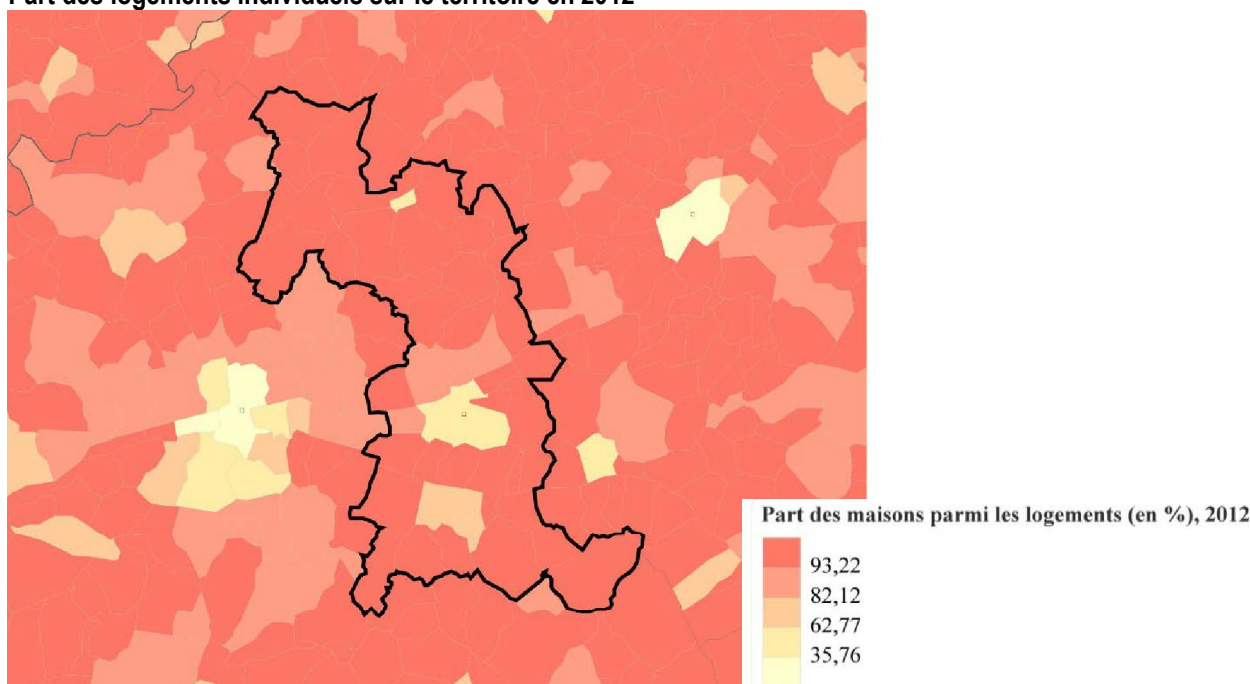
#### Les grands types de résidences principales, Données INSEE 2012



La répartition du type de résidences principales fait apparaître une proportion plus importante de logements individuels sur le territoire (83,9%) que sur le département (63,6%). Hormis Amboise, Bléré et Château-Renault, qui représentent les trois ensembles les plus urbains du territoire et qui comptent respectivement 37,6%, 24,6% et 37,5% de résidences principales en collectifs, l'ensemble des communes demeure essentiellement constitué de logements individuels.

La communauté de communes du Val d'Amboise est celle qui comporte la plus grande proportion de logements collectifs (21,1%) et celle de Bléré – Val de Cher est celle qui en comporte le moins (8,3%). Ces communes comportent des ensembles de logements collectifs construits après la seconde guerre mondiale et jusque dans les années 70.

#### Part des logements individuels sur le territoire en 2012



source : Insee, RP2012 exploitation principale

Source INSEE 2012	Résidences principales	Type maison		Type appartement		Autres	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
CC du Castelrenaudais	6753	5737	85,0%	989	14,6%	27	0,4%
CC Val d'Amboise	11888	9297	78,2%	2510	21,1%	81	0,7%
CC de Bléré - Val de Cher	8563	7793	91,0%	711	8,3%	60	0,7%
<b>SCoT ABC</b>	<b>27204</b>	<b>22826</b>	<b>83,9%</b>	<b>4210</b>	<b>15,5%</b>	<b>168</b>	<b>0,6%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	269259	171282	63,6%	95985	35,6%	1992	0,7%

La prédominance des logements individuels témoigne de taux de collectifs très faibles sur les communes les plus rurales, voire nuls ou quasiment nuls sur 18 d'entre elles (moins de 3 logements de type appartement).

Source INSEE 2012	Tailles des résidences principales 2012										
	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4		Type 5 et +		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb
CC du Castelrenaudais	114	1,7%	468	6,9%	1 183	17,5%	1 924	28,5%	3 064	45,4%	6 753
CC du Val d'Amboise	196	1,7%	1 128	9,5%	2 561	21,5%	3 238	27,2%	4 765	40,1%	11 888
CC de Bléré - Val de Cher	121	1,4%	568	6,6%	1 545	18,0%	2 372	27,7%	3 957	46,2%	8 563
<b>SCoT ABC</b>	<b>432</b>	<b>1,6%</b>	<b>21 648</b>	<b>8,0%</b>	<b>5 288</b>	<b>19,4%</b>	<b>7 534</b>	<b>27,7%</b>	<b>11 786</b>	<b>43,3%</b>	<b>27 204</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	<b>1 708</b>	<b>6,3%</b>	<b>31 424</b>	<b>11,7%</b>	<b>53 942</b>	<b>20,0%</b>	<b>67 528</b>	<b>25,1%</b>	<b>99 278</b>	<b>36,9%</b>	<b>269 260</b>

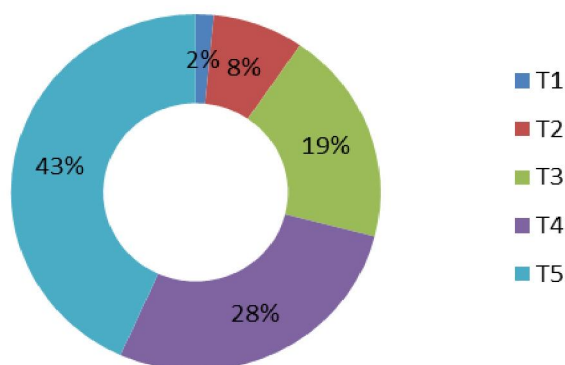
Les résidences principales comprennent également les foyers pour personnes âgées, les constructions provisoires ou encore les pièces indépendantes sous-louées. En moyenne, ce sont 0,6% des résidences principales qui sont ainsi classées dans cette catégorie des "autres" en 2012 (contre 2,6 en 1999), venant compléter les taux de logements individuels dans des communes où les logements collectifs étaient inexistants.

Entre 2007 et 2012, le territoire du SCoT accueille 1577 résidences principales de type maison supplémentaires, soit une augmentation de 7,4%, tandis qu'en Indre et Loire cette progression est de 5,7%. L'augmentation de résidences principales de type appartement progresse beaucoup moins vite (93 unités de plus, soit +2,3%), mais à un rythme équivalent à celui du département. La diminution de la part de logements collectifs est particulièrement vraie dans le Castelrenaudais.

Ainsi, la part de logements individuels augmente au détriment des logements collectifs et des autres catégories.

## b. La typologie des résidences principales

Répartition des résidences principales selon la taille  
le territoire du SCOT, Données INSEE 2012



En 2012, on note à l'échelle du SCoT une surreprésentation des grands logements T4 et T5, au détriment des T1 et T2. Ce constat est légèrement moins prononcé au niveau départemental. Ces proportions élevées de grands logements reflètent une domination des logements individuels.

Si les logements d'une pièce représentent moins de 2% des résidences dans toutes les communautés de communes, les T2, même s'ils restent globalement peu nombreux, atteignent presque 10% dans le Val d'Amboise et sont proches de 7 à 8% pour les autres communautés de communes.

Entre 2007 et 2012, les résidences principales réalisées étaient de grands logements (T4 et surtout T5), correspondant à des maisons individuelles ; leur part augmente donc. Les logements de types 3 ont augmenté en nombre mais sont restés presque stationnaire en termes de proportion. En revanche, les petits logements de types 1 et 2 ont connu une diminution de leur nombre et de leur part dans l'offre totale.

Amboise, surtout, a vu disparaître quasiment une centaine de T1. Ces évolutions ont plutôt tendance à suivre celles du département.

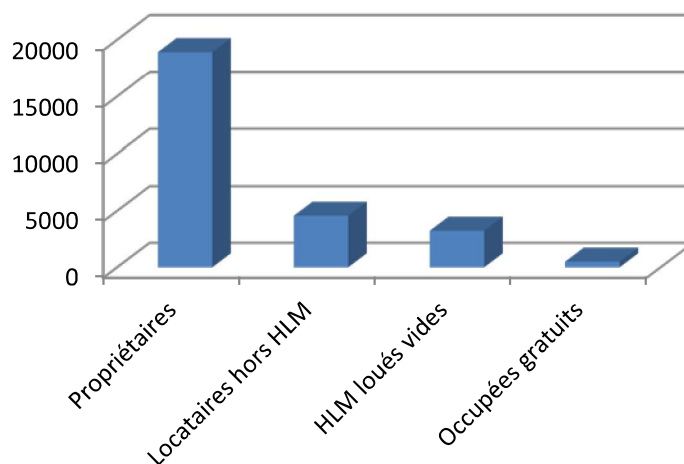
Dans de nombreuses communes, au caractère résidentiel, l'apport de population nouvelle s'est essentiellement fait par l'installation de ménages dans des maisons individuelles neuves (et de grande taille) ou par le regroupement ou l'agrandissement de logements dans les centres bourg, répondant mieux aux attentes actuelles des familles avec enfants (superficies et nombre de pièces plus importants).

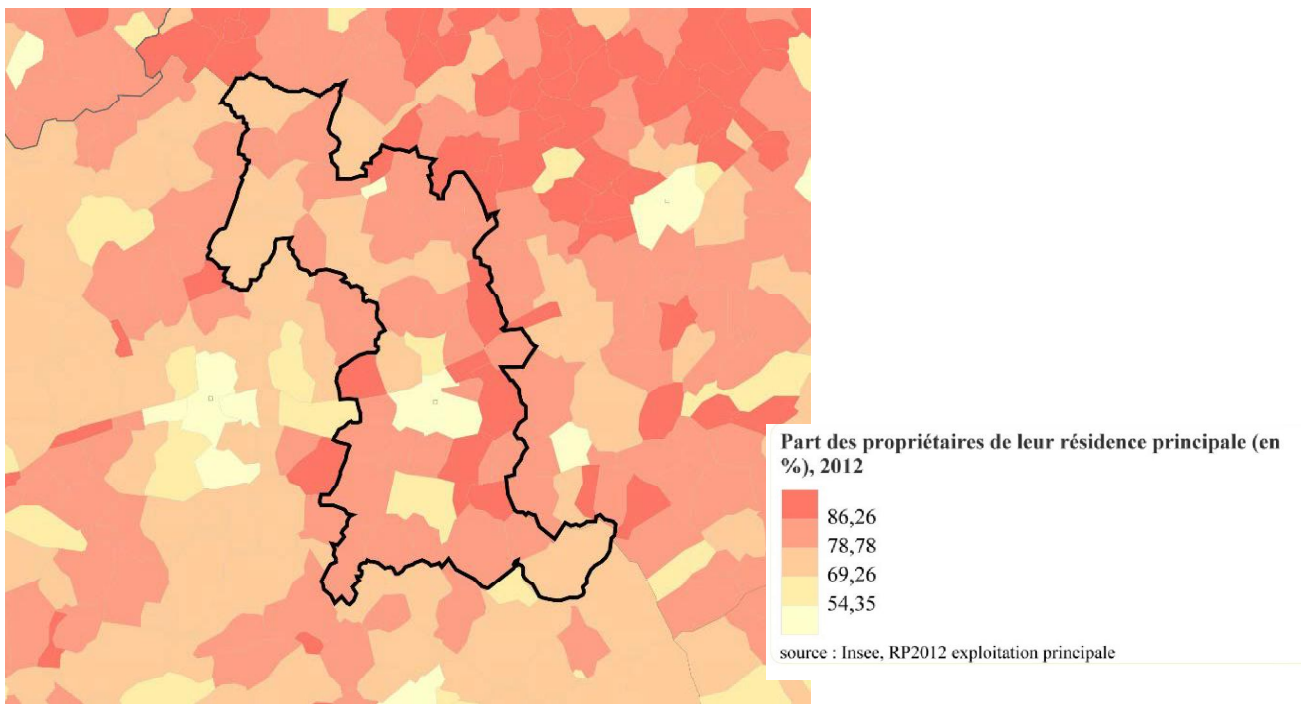
### c. Une majorité de propriétaires, à l'exception des principales villes

Source INSEE 2012	Statut d'occupation des résidences principales 2012								
	Nb de résidences principales	Propriétaires		Locataires		Dont locataires en HLM loués vides		Occupées gratuits	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CC du Castelrenaudais	6 753	4 577	67,8%	2 054	30,4%	945	14,0%	122	1,8%
CC du Val d'Amboise	11 888	7 806	65,7%	3 861	32,5%	1 763	14,8%	221	1,9%
CC de Bléré - Val de Cher	8 563	6 526	76,2%	1 884	22,0%	527	6,2%	153	1,8%
<b>SCoT ABC</b>	<b>27 204</b>	<b>18 909</b>	<b>69,5%</b>	<b>7 799</b>	<b>28,7%</b>	<b>3 235</b>	<b>11,9%</b>	<b>496</b>	<b>1,8%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	<b>269 259</b>	<b>158 517</b>	<b>58,9%</b>	<b>106 268</b>	<b>39,5%</b>	<b>44 628</b>	<b>16,6%</b>	<b>4 474</b>	<b>1,7%</b>

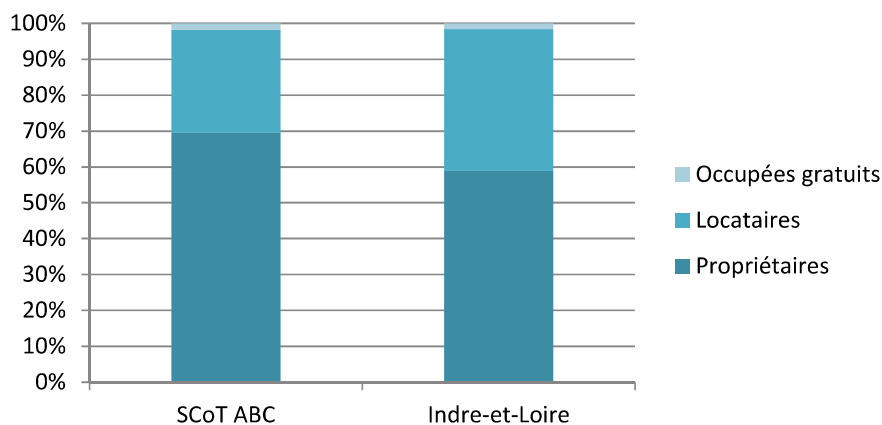
La répartition entre les propriétaires et les locataires est restée à peu près la même entre 2007 et 2012, même si l'on peut déceler une légère augmentation de la part des propriétaires, pour une légère diminution de la représentation des locataires sur le territoire du SCoT. Les mêmes constats peuvent se faire à l'échelle du département. Parmi les locataires, la part des HLM loués vides a diminué de 1,7 points, sous l'influence essentiellement du Val d'Amboise où les logements HLM loués vides sont passés de 18,1% à 14,8%.

### Les résidences principales selon le statut d'occupation, Données INSEE 2012





### Répartition des résidences principales par statut d'occupation, Données INSEE 2012



Ainsi, en 2012 sur le territoire du SCoT, 69,5% des ménages sont propriétaires (66,3% en 1999), contre 58,9% pour le département d'Indre et Loire (55,8% en 1999). Ce taux est même de 76,2% (74,1% en 1999) dans la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, où les logements individuels, fréquemment associés à un statut de propriétaire, étaient largement majoritaires.

En revanche, près d'un ménage sur deux est locataire de son logement dans les communes de Bléré (40,2%), Amboise (46,8%) et Château-Renault (53,4%). En 2012, Pocé-sur-Cisse approche également la part d'un ménage locataire sur trois (31,3%). Ces constats s'expliquent en partie par le parc relativement important de logements collectifs qui favorise le statut de locataires, mais également par la part de locataires HLM sur l'ensemble des ménages (entre 15 et 31% des résidences principales sur ces quatre communes).

Sept autres communes du territoire connaissent des taux de locataires autour de 20%. Il s'agit principalement de communes situées au nord de la Loire (communautés de communes du Castelrenaudais et du Val d'Amboise), à proximité des infrastructures routières reliant les pôles d'emplois : Les Hermites, Saint-Laurent-en-Gâtines, Crotelles, Villdômer, Neuillé-le-Lierre, Autrèche, Nazelles-Négron.

#### d. Un parc de résidences principales globalement confortables

D'une manière générale, le niveau de confort des résidences principales du territoire est satisfaisant en 2012, tout comme celui du département.

Une faible différence apparaissait en 2007 entre le Val d'Amboise et les trois autres communautés de communes, en ce qui concerne la part de logements sans bain ni douche, puisqu'elle était la seule à atteindre 2,5%.

En 2012, 6 communes comptaient entre 3 et 4,5% de logements sans salle de bain, baignoire ou douche (Autrèche, Les Hermites, Monthodon, Saunay, Céré-la-Ronde et Courçay). Chargé dépasse largement ces proportions, avec 21,4% de logements sans salle de bain, baignoire ou douche. Il s'agit de communes relativement rurales, essentiellement situées sur les franges nord et sud du territoire ou au nord de la Loire. Pour certaines d'entre elles, la moitié ou plus de leur parc a été réalisé avant 1946 : Les Hermites 63,4%, Monthodon 64,6%, Céré-la-Ronde 60,8%, Courçay 49,8%. Plus d'un tiers des logements d'Autrèche et de Saunay ont été construits avant 1946.

Entre 2007 et 2012, les résidences principales ont gagné en confort, puisque le nombre et la proportion de logements sans salle de bain, baignoire ou douche ont diminué.

Sur l'ensemble du territoire, de nombreuses réhabilitations d'anciens logements ont été enregistrées et continuent de l'être (constatation faite par les élus des différentes communes), confortant ce niveau de confort.

D'autre part, on constate une nette augmentation de la part des résidences principales ayant un système de chauffage individuel électrique, de 25,4% à 28,4%. Même si l'évolution est la même sur le département, on peut s'interroger sur la pertinence de cette progression vis-à-vis des objectifs environnementaux (efficacité énergétique, adaptation au changement climatique).

Source INSEE 2012	Total résidences principales	RP avec SDB, baignoire, ou douche		RP sans SDB Baignoire ou douche		RP avec chauffage central collectif		RP avec chauffage central individuel		RP avec chauffage individuel électrique	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CC du Castelrenaudais	6 753	6 597	97,7%	156	2,3%	201	3,0%	2 924	43,3%	1 926	28,5%
CC du Val d'Amboise	11 888	11 596	97,5%	292	2,5%	768	6,5%	6 210	52,2%	3 007	25,3%
CC de Bléré - Val de Cher	8 563	8 401	98,1%	163	1,9%	67	0,8%	3 939	46,0%	2 797	32,7%
<b>SCoT ABC</b>	<b>27 204</b>	<b>26 594</b>	<b>97,8%</b>	<b>611</b>	<b>2,2%</b>	<b>1 036</b>	<b>3,8%</b>	<b>13 073</b>	<b>48,1%</b>	<b>7 730</b>	<b>28,4%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	269 259	262 938	97,7%	6 321	2,3%	46 333	17,2%	112 249	41,7%	77 634	28,8%

Par ailleurs, d'après le PLH de la CCVA en 2011, 434 logements locatifs ou occupés par leur propriétaire sont potentiellement indignes (source Filocom 2011). Ce chiffre n'a pas diminué depuis 2005. Cela correspond à 3,6 % du parc de résidences principales de la CCVA, contre 3,9 % en moyenne dans le département. L'ANAH recense notamment 34 copropriétés dégradées dont 31 sont situées à Amboise, 1 à Nazelles-Négron, 1 à Pocé-sur-Cisse et 1 à Souvigny-de-Touraine.

Selon le PLH 2012-2017 de la CCBVC, 629 logements du parc privé seraient potentiellement indignes (soit 6,7% du parc total). Plus de 65% de ces logements sont occupés par leur propriétaire. Ils sont également occupés, dans 70% des cas, par des personnes de plus de 60 ans (Source : ANAH).

Suite au précédent PLH et afin de pallier la vétusté ou l'insalubrité du logement, des opérations de rénovation urbaine et de réhabilitation ont été engagées sur la CCC, mais le nouveau PLH 2015-2020 met en avant que les objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints fin 2012 :

- ↳ Réalisation pour les propriétaires occupants : 61,6%
- ↳ Réalisation pour les propriétaires bailleurs : 23,7%
- ↳ Soit un taux de réalisation global de 45,9%

De plus, le diagnostic du PLH indique 348 logements « potentiellement indignes » soit 20% de moins qu'en 2003. 42% des propriétaires occupants (soit 1 910 logements) sont aussi éligibles aux aides de l'ANAH (conditions de ressources et logements de plus de 15 ans).

#### e. Des performances énergétiques à améliorer

D'après son PLH, 62% du parc locatif social est « énergivore » sur la CCVA (classé D, E, F ou G dans le DPE), 29% classés E, F ou G dans le DPE. Parmi ces 29% de logements, 60% sont localisés au sein du quartier Malétrenne-Plaisance d'Amboise (352 logements).

On trouve également des logements énergivores à Nazelles-Négron (programmes Villevent 1 et 2 et Horizons Verts 1 et 2).

De plus, l'amélioration des performances énergétiques des logements concerne potentiellement 62% des locataires du parc privé et 57 % des propriétaires occupants, de la CCVA.

Sur la CCBVC, d'après le diagnostic du PLH 2012-2017, 58% des logements ont été construits avant 1974, conditionnant le niveau d'isolation thermique et donc les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Les locataires du parc privé occupent à 72% ce parc de logement.

Le PLH de la CCC pointe une vigilance à avoir concernant Château-Renault : 70% du parc social public y a été construit avant 1974 et est donc fortement susceptible de nécessiter une réhabilitation, notamment thermique. Il existe donc un grand besoin potentiel de réhabilitation du parc privé de plus de 30 ans.

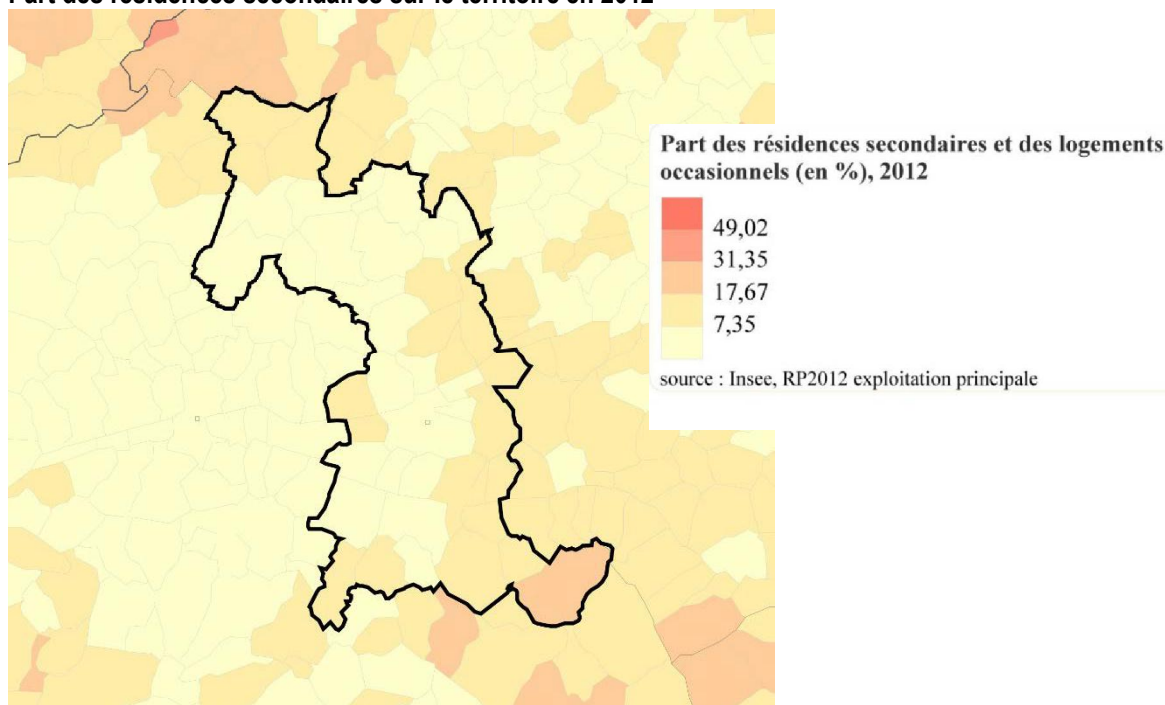
Le parc du locatif social classé comme énergivore, c'est-à-dire ayant un DPE en E, F ou G, représente 13 % du parc de logements, soit 71 logements situés à Bléré (12 E et 32 F), Saint-Martin-le-Beau (23 F) et Chisseaux (4 E). L'objectif du Grenelle de l'Environnement est d'atteindre au moins la classe C pour les logements énergivores après réhabilitation. Sur le territoire, les logements sur lesquels des travaux d'amélioration énergétique pourraient être fait sont des logements moyennement performants, classés en D, soit 145 logements. Ces logements sont situés à Athée-sur-Cher (15), Saint-Martin-le-Beau (50) et Bléré (78). Des travaux d'amélioration sont prévus par les bailleurs sociaux pour les 10 prochaines années.

## 2.4. Les résidences secondaires

Sources INSEE 2012 et 1999	Résidences secondaires en 2012		Résidences secondaires en 2007		Résidences secondaires en 1999*	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CC du Castelnaudais	323	4,2%	359	5,0%	384	6,4%
CC du Val d'Amboise	703	5,1%	652	5,1%	723	6,1%
CC de Bléré - Val de Cher	764	7,6%	901	9,6%	869	10,8%
<b>SCoT ABC</b>	<b>1 789</b>	<b>5,7%</b>	<b>1 912</b>	<b>6,5%</b>	<b>1 976</b>	<b>7,7%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	13457	4,4%	13126	4,5%	14336	5,4%

\* Remarque : Les données 1999 pour la CCBVC et le SCOT ABC ne prennent pas en compte Céré-la-Ronde.

## Part des résidences secondaires sur le territoire en 2012



En 2012, la part des résidences secondaires du territoire du SCoT est supérieure à la moyenne du département : 5,7% contre 4,4%. Mais dans les deux cas, malgré l'attrait du territoire et ses potentialités touristiques reconnues (châteaux, vignobles...), cette part est en diminution par rapport à 1999 : 7,7% contre 5,4%.

Preuve de la tension du marché du logement évoquée plus haut, le territoire a enregistré une baisse totale de 123 résidences secondaires entre 2012 et 2007 et de 187 résidences entre 2012 et 1999. Une partie de ces résidences secondaires se sont transformées en résidences principales : rachat des logements par des habitants du territoire ou de nouveaux arrivants, occupation permanente des logements par des retraités qui se sont installés durablement sur le territoire.

A l'échelle communale, les taux de résidences secondaires et leurs évolutions sont contrastés. Quelques communes ont connu une hausse relativement faible des résidences secondaires entre 2007 et 2012 : Monthodon, Morand, Amboise, Limeray, Montreuil-en-Touraine, Noizay, Céré-la-Ronde et Chisseaux. D'autres, au contraire, ont connu une baisse plutôt significative de la part des résidences secondaires : La Ferrière, Saint-Nicolas-des-Motets, Souvigny-de-Touraine, Chenonceaux, Epeigné-les-Bois, Francueil, Sublaines.

Les communes qui concentrent les plus forts taux de résidences secondaires se situent dans la communauté de communes Bléré – Val de Cher, ce qui se répercute sur sa moyenne globale. Ainsi, Chisseaux, Chenonceaux, Francueil, Epeigné-les-Bois, Céré-la-Ronde dépassent parfois largement les 10%. Elles sont situées en limite est du territoire du SCoT.

En revanche les communes principales et certaines de leurs communes limitrophes comportent de très faibles parts de résidences secondaires : Château-Renault (1,4%), Amboise (3,4%), Bléré (4,7%).

## 2.5. Les logements vacants

### ■ Les données INSEE sur les logements vacants

Sources INSEE 1999 à 2012	Logements vacants en 2012		Logements vacants en 2007		Logements vacants en 1999*	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CC du Castelrenaudais	633	8,2%	485	6,8%	380	6,0%
CC du Val d'Amboise	1 107	8,1%	758	5,9%	696	6,1%
CC de Bléré - Val de Cher	763	7,6%	510	5,4%	410	5,1%
<b>SCoT ABC</b>	<b>2 503</b>	<b>7,9%</b>	<b>1 753</b>	<b>6,0%</b>	<b>1 486</b>	<b>5,8%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	<b>22441</b>	<b>7,4%</b>	<b>17727</b>	<b>6,1%</b>	<b>17802</b>	<b>6,8%</b>

\* Remarque : Les données 1999 pour la CCBVC et le SCOT ABC ne prennent pas en compte Céré-la-Ronde.

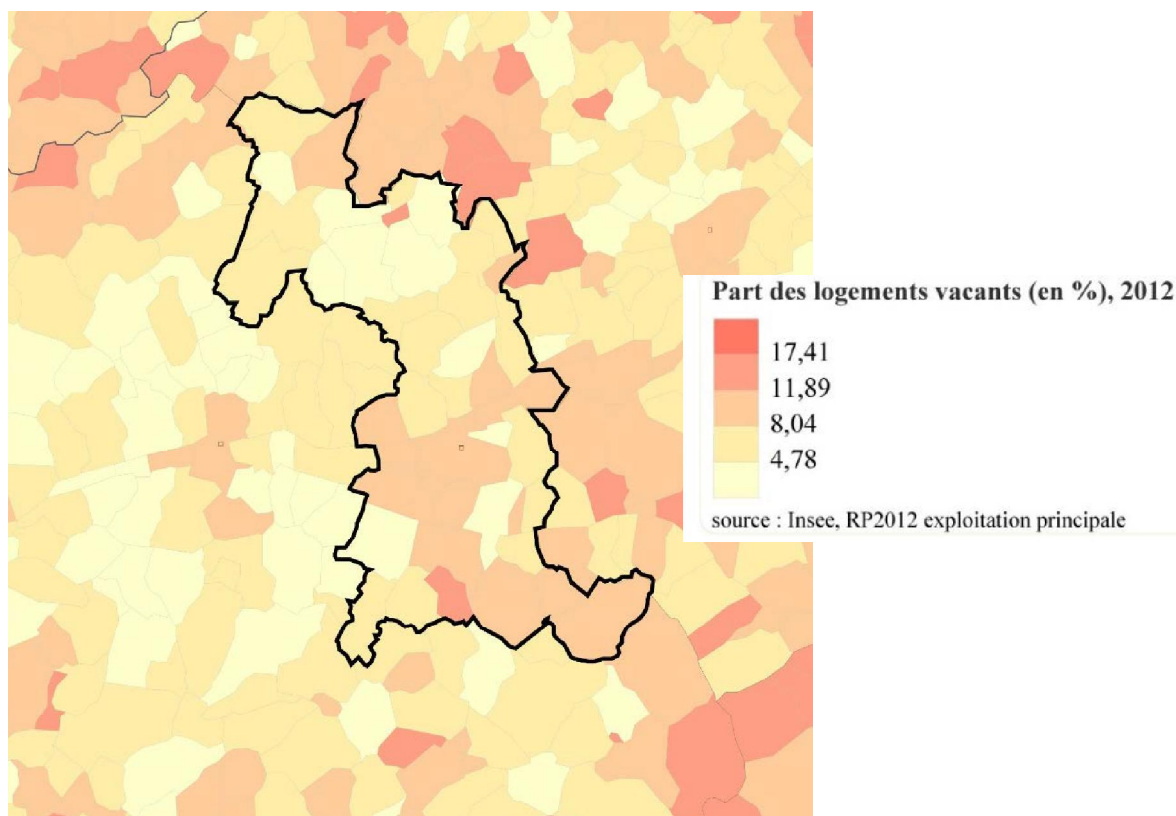
Le nombre de logements vacants sur le territoire était de 2 503 en 2012, soit 7,9% du parc. Un nombre et une proportion en hausse depuis 1999, où l'on comptait 1 486 logements vacants, soit 5,8% du parc. Leur proportion est désormais équivalente à celle du département.

26 communes ont des taux inférieurs à cette moyenne et 12 étaient en dessous de 5% en 2012, contre 19 en 1999. Bien qu'en baisse, la pression foncière constatée en 1999 est toujours présente. Ce phénomène de vacance s'explique souvent par l'absence de remise sur le marché de logements, suite à des problèmes de succession (mésentente des bénéficiaires sur la revente ou la location des biens). Le territoire connaît également le cas de personnes possédant des biens mais ne souhaitant pas les vendre ou les mettre en location.

Les taux de vacances sont relativement plus élevés dans les communes principales : Château-Renault (13,5%), Amboise et Bléré (8,9%).

Avec un taux de vacances inférieur à 8%, on peut considérer que le marché sur le territoire du SCoT ABC est plutôt tendu.

### Part des logements vacants sur le territoire en 2012



Dans le cadre du PLH de la CCVA, l'étude des compteurs d'eau sans consommation relevée depuis 2 ans en novembre 2013 indiquait 477 logements vacants. Ce chiffre illustre la vacance de longue durée, la plus problématique.

D'après son PLH 2015-2020, sur la CCC, deux communes sont particulièrement touchées par la vacance : Château-Renault et Monthodon, qui comptent respectivement 11,1% et 9,7% de logements vacants en 2010. Château-Renault concentre 56% de la vacance de la CCC.

A l'échelle communale, entre 2007 et 2012, quelques communes ont connu une croissance plutôt importante de leur taux de logements vacants, notamment les villes centres et certaines communes du Bléré – Val de Cher, dont Chenonceaux et Saint-Martin-le-Beau.

Au contraire, quelques communes ont connu une diminution de leur taux de vacances entre 2007 et 2012, notamment autour d'Amboise : Saint-Ouen-les-Vignes, Pocé-sur-Cisse, Chargé, Saint-Règle, Souvigny-de-Touraine, Civray-de-Touraine, Chisseaux.

## 2.6. Les logements spécifiques

### Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011

#### **MESURE 22 : Offre adaptée au vieillissement et au handicap**

- Développer une offre résidentielle diversifiée et appropriée au vieillissement et au handicap :

- Promotion particulière du programme d'adaptation des logements et des démarches d'accompagnement du maintien à domicile (accueil de jour, services...)
- Valorisation et développement parallèle d'autres modes résidentiels appropriés : accueil familial, accueil temporaire,

#### **MESURE 23 : Offre « économiquement » accessible**

- Diversifier et développer une offre résidentielle (dans un contexte de relative pression urbaine et d'un coût du foncier élevé) adaptée aux publics pour lesquels l'accès y est difficile : situations précaires transitoires, populations jeunes, ...

### ■ Les logements pour personnes âgées

Selon son PLH, la CCVA dispose sur son territoire de 5 établissements d'accueil pour les personnes âgées en 2013 :

- 3 EHPAD rattachés au Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault totalisant 290 places : EHPAD Ambroise Paré, Grand Mail et St Denis.
- La résidence service privée Domitys Le Parc de Vinci totalisant 136 appartements.
- Une nouvelle structure intergénérationnelle MARPA – Ecole, à Souvigny-de-Touraine (22 logements dont 2 logements temporaires)

Hors du SCoT ABC, Montlouis-sur-Loire dispose d'un Foyer Logement proche du territoire et La Ville-aux-Dames d'une MARPA de 20 places.

Sur le territoire du Castelrenaudais, l'offre pour les personnes âgées comprend :

- Un EHPAD à Château-Renault (depuis 2005) ;
- Un nouvel EHPAD en cours de construction (Château-Renault et Auzouer-en-Touraine) ;
- Une maison de retraite non médicalisée à Autrèche (depuis 2008) ;
- Une offre de logement adaptée (action du précédent PLH) : dans le cadre de l'OPAH-RU, 70 logements adaptés entre 2008 et 2012, pour un objectif de 75.

Mais le diagnostic du PLH 2015-2020 pointe aussi, concernant la tranche des plus de 75 ans, une augmentation de la demande d'hébergement spécifique (et / ou médico-social) pour les personnes âgées, ainsi que des enjeux en termes de maintien à domicile.

Le PLH 2012-2017 identifie sur la communauté de communes Bléré – Val de Cher :

- Un EHPAD, « Maison de retraite de Bléré » de 227 lits, remplis à hauteur de 90 à 95% en 2010 ;
- Un foyer logement, la « résidence Pajaud » de 13 lits, à Bléré ;
- Un EHPAD, « Château de la Chesnay » de 61 lits avec 9 supplémentaires en projet, à Athée-sur-Cher.

## ■ Le logement des jeunes

D'après le PLH, au 1er janvier 2012, la CCVA comptait 146 apprentis en entreprise (845 dans le Pays Loire Touraine), 245 au CFAI d'Amboise, 46 au CFA Agricole et 12 au lycée Chaptal.

Pour les loger, le Lycée Professionnel Agricole à Amboise dispose d'un internat moderne et le Foyer des Jeunes Travailleurs propose des hébergements.

En revanche, l'accès au parc locatif privé est difficile pour ces jeunes, car l'offre en petits logements est trop faible et les loyers considérés comme trop élevés.

D'après le PLH de la CCC 2015-2020, les besoins en logements pour les jeunes sont polarisés sur Château-Renault, où l'on retrouve un nombre important de jeunes. Un FJT de 15 places y a été réalisé, dont le taux d'occupation est proche de 100%, et 5 logements diffus étaient prévus par le précédent PLH.

Une étude menée en mai 2007 par le FJT d'Amboise (nommé à présent Association pour l'Habitat des Jeunes) a établi un diagnostic et des préconisations en matière de logement des jeunes dans le Blémois. Le PLH 2012-2017 de la CCBVC en rappelle les grandes lignes :

- **Les caractéristiques de la demande de logements des jeunes sont :**

- Une forte demande de logements chez les 16 à 25 ans ;
- Une forte proportion de célibataires ;
- Une précarité des situations professionnelles (apprentissage, Assedic, interim, RMI) ;
- Des apprentis, résidant pour 40% à plus de 15 km de leur lieu d'apprentissage ;
- De faibles niveaux de ressources, généralement compris entre 300 à 500 €/mois ;
- Souhait de quitter le domicile parental ;
- Petit logement recherché (jusqu'au T1bis) ;
- Une situation de mobilité moyenne ;
- Un quart ayant besoin d'un accompagnement en raison d'une autonomie insuffisante.

- **Les caractéristiques de l'offre des petits logements publics :**

- Peu de petits logements ;
- Faible rotation des petits logements.

- **Les préconisations :**

- Produire des petits logements d'installation ;
  - Créer quelques logements avec un accompagnement social pour quelques cas cumulant des difficultés sociales et d'insertion professionnelle ;
  - Créer une petite résidence sociale FJT de 5 à 10 logements. L'objectif de 5 places est d'ailleurs repris dans le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile ou mal logées (mai 2010) ;
- Aussi, depuis janvier 2011, le Conseil Régional du Centre a mis en place un dispositif d'intermédiation permettant aux jeunes de moins de 30 ans d'accéder rapidement au parc privé ou public via l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ).

## ■ Le logement des personnes handicapées

La CCVA ne dispose pas d'établissements spécialisés dans le logement des personnes handicapées.

A l'extérieur du bourg de Cigogné, a ouvert en 2013 « le Clos d'Alban », un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) qui accueille des résidents adultes polyhandicapés.

## ■ Les logements d'urgence

2 logements d'urgence ont été créés récemment par la Ville d'Amboise :

- Au 45 avenue Léonard de Vinci (T3 de 24 m<sup>2</sup>). Ce logement est destiné à des ménages résidant confrontés à une « situation d'urgence, de rupture » et se trouvant soudainement sans logement suite à une expulsion, un sinistre ou des violences intrafamiliales par exemple.
- Au 11 avenue Léonard de Vinci (T5). Ce logement est destiné à des personnes sans domicile fixe recueillies sur le territoire de la CCVA. Il a donc vocation à rester inoccupé le plus souvent possible.

Au total, la CCVA propose 3 hébergements d'urgence et 3 logements temporaires.

Château-Renault dispose de trois places au « local des routards » géré par EMMAUS et de 9 logements temporaires (T1 et T2).

Un logement d'urgence a été créé en 2016 à Bléré, répondant à un besoin signalé par les assistantes sociales de secteur du Conseil Départemental, selon le diagnostic du PLH 2012-2017.

### ■ L'accueil des gens du voyage

Le PLH de la CCVA recense sur son territoire 27 lieux de passage des gens du voyage, pour la plupart publics. Une aire d'accueil inaugurée en août 2017 est située dans la ZAC de la Boitardière, à St-Règle.

Suivant les dispositions mises en œuvre du précédent PLH de la CCC, une aire d'accueil des gens du voyage a été réalisée sur la commune du Boulay, comptant 24 places.

Suite à l'élaboration du Schéma Départemental de 2002, la communauté de communes de Bléré – Val de Cher dispose déjà de 3 aires d'accueil des gens du voyage sous la compétence de l'EPCI :

- Saint-Martin-le-Beau : 12 places ;
- Chisseaux : 5 places ;
- Bléré (terrain de repli en cas d'inondation à Saint-Martin-le-Beau) : 12 places.

Ces sites sont actuellement occupés par 22 familles de gens du voyage sédentarisés.

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) a été révisé pour la période 2017-2022. Les obligations sur le territoire en termes de réalisation sont :

- CCBVC : créer des terrains familiaux pour une capacité totale de 16 places caravanes ;
- CCC : créer des terrains familiaux pour une capacité totale de 8 places caravanes ;
- CCVA : disposer d'un terrain de Grands Passages d'une capacité d'accueil de 150 caravanes. Ce terrain a fait l'objet d'un accord de principe sur sa localisation (commune de Pocé-sur-Cisse) par courrier du Préfet en date du 19 septembre 2017.

### ■ Les autres structures d'hébergement

Au 7 rue de la Tour à Amboise, la Croix-Rouge gère :

- Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) d'une capacité d'accueil de 31 places. Ce CHRS a été rénové en 2010.
- Une pension de famille d'une capacité d'accueil de 10 places. Cette structure a été ouverte dans le cadre de la rénovation du CHRS.

## 2.7. La dynamique de construction sur le territoire du SCoT ABC

### ■ Les logements construits sur le territoire depuis 1999

Afin de compléter l'examen de l'offre en logement, une analyse des logements commencés ces dernières années est possible grâce aux données SITADEL.

	Nombre de logements commencés entre 2007 et 2013			
	individuels purs	individuels groupés	collectifs	Total
CC du Castelrenaudais	441	48	28	517
CC du Val d'Amboise	638	157	260	1 058
CC de Bléré - Val de Cher	591	123	47	763
<b>Territoire SCoT</b>	<b>1 670</b>	<b>328</b>	<b>335</b>	<b>2 338</b>

Source : Sit@del2

Sur la période 2007-2013, on peut noter un volume global de 2 338 logements commencés, ce qui correspond à un rythme de construction de l'ordre de 334 unités par an.

Ce rythme est en baisse par rapport à 1999-2005 où la construction était de 401 unités par an.

A peine un quart de ces constructions se font dans le Castelrenaudais, alors que la communauté de communes du Val d'Amboise comptabilise quasiment la moitié des nouvelles constructions (45%) et Bléré-Val de Cher accueille le reste (33%).

A elle seule, la commune d'Amboise a vu la construction de 566 logements (536 entre 1999 et 2005). Quatre autres communes accueillent plus de 100 nouveaux logements sur 7 ans : Auzouer-en-Touraine (102), Athée sur Cher (110), Bléré (149), Saint-Martin-le-Beau (199). Pour ces dernières communes, la plupart des constructions ne sont pas des logements collectifs.

Sur l'ensemble des nouvelles constructions, 71% sont sous forme individuelle, alors que les 29 autres pourcents sont répartis à parts égales entre des logements individuels groupés et des collectifs.

16 communes n'ont enregistré que des constructions individuelles pures et 6 autres uniquement des constructions individuelles ou individuelles groupées.

Source : Sit@del2

	Nombre de logements commencés entre 2007 et 2013			
	individuels purs	individuels groupés	collectifs	Total
<b>CC du Castelnaudais</b>	<b>441</b>	<b>48</b>	<b>28</b>	<b>517</b>
Autrèche	8	0	0	8
Auzouer en Touraine	93	9	0	102
Château-Renault	25	6	10	41
Crotelles	24	0	6	30
Dame Marie les Bois	11	0	0	11
La Ferrière	3	4	0	7
Le Boulay	58	13	4	75
Les Hermites	1	0	0	1
Monthodon	12	0	0	12
Morand	26	0	0	26
Neuville sur Brenne	46	0	0	46
Nouzilly	22	11	6	39
Saint-Laurent-en-Gâtines	24	0	0	24
Saint-Nicolas-des-Motets	5	0	0	5
Saunay	25	5	0	30
Villedômer	58	0	2	60
<b>CC du Val d'Amboise</b>	<b>638</b>	<b>157</b>	<b>260</b>	<b>1 058</b>
Amboise	208	131	224	566
Cangey	25	0	0	25
Chargé	59	4	11	74
Limeray	81	3	0	84
Lussault-sur-Loire	20	0	3	23
Montreuil-en-Touraine	34	0	0	34
Mosnes	27	1	0	28
Nazelles-Négron	31	5	6	42
Neuillé-le-Lierre	19	4	0	23
Noizay	29	0	1	30
Pocé-sur-Cisse	56	4	12	72
Saint-Ouen-les-Vignes	21	1	1	23
Saint-Règle	20	4	2	26
Souvigny-de-Touraine	8	0	0	8
<b>CC de Bléré - Val de Cher</b>	<b>591</b>	<b>123</b>	<b>47</b>	<b>763</b>
Athée-sur-Cher	79	29	0	110
Bléré	88	26	35	149
Céré-la-Ronde	11	0	4	15
Chenonceaux	5	0	0	5
Chisseaux	12	0	0	12
Cigogné	15	3	0	18
Civray-de-Touraine	44	4	0	48
Courçay	18	4	0	22
Dierre	14	0	0	14
Épeigné-les-Bois	13	0	0	13
Francueil	42	2	2	46
La Croix-en-Touraine	70	1	3	74
Luzillé	33	0	0	33
Saint-Martin-le-Beau	142	54	3	199
Sublaines	5	0	0	5
<b>Territoire SCoT ABC</b>	<b>1 670</b>	<b>328</b>	<b>335</b>	<b>2 338</b>

Le tableau ci-après retrace l'évolution des logements commencés chaque année entre 2008 et 2014 à l'échelle du territoire du SCoT (données SITADEL) :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Individuel pur	279	190	194	271	203	202
Individuel groupé	93	76	13	49	21	17
Collectif	85	39	11	29	11	55
Résidence	3	0	2	0	0	0
<b>Nombre total de logements</b>	<b>460</b>	<b>305</b>	<b>220</b>	<b>349</b>	<b>235</b>	<b>274</b>

Le logement individuel reste souvent l'apanage de l'accession à la propriété, ce qui ne favorise pas le développement du secteur locatif. En revanche, les constructions collectives correspondent plus fréquemment à des logements locatifs sociaux ou à des produits pour les investisseurs, permettant d'ouvrir des logements à la location.

## 2.8. Le marché du locatif social

### ■ Description de l'offre en locatif social

Au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, les communes hors Île-de-France de plus de 3 500 habitants, situées dans une agglomération ou un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et comprenant au moins une commune de 15 000 habitants, sont tenues de justifier d'un seuil minimal de 20 % de logements sociaux dans leur parc de résidences principales.

Les communes d'Amboise et de Nazelles-Négron, pour lesquelles la population dépasse le seuil des 3 500 habitants, sont désormais soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU. L'échéance pour atteindre le seuil des 20% est fixée au plus tard au 31 décembre 2025.

A noter qu'Amboise possède un quartier prioritaire de la politique de la ville, regroupant 3 202 habitants, soit 26,6% de la population communale en 2006 (INSEE).

#### a. Le parc de logements sociaux en 2012

Données INSEE 2012	Logements locatifs sociaux		Total des logements locatifs	Total des résidences principales	Part de logements sociaux sur les RP
	Nb	% des logements locatifs			
CC du Castelrenaudais	945	46,0%	2 054	6 753	14,0%
CC du Val d'Amboise	1 763	45,7%	3 861	11 888	14,8%
CC de Bléré - Val de Cher	527	28,0%	1 884	8 563	6,2%
<b>SCoT ABC</b>	<b>3 235</b>	<b>41,5%</b>	<b>7 799</b>	<b>27 204</b>	<b>11,9%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	<b>44 628</b>	<b>42,0%</b>	<b>106 268</b>	<b>269 259</b>	<b>16,6%</b>

Données INSEE 2012	Logements locatifs sociaux en 2012	Logements locatifs sociaux en 2007	Pourcentage des logements HLM dans les locatifs en 2012	Part des logements HLM dans les locatifs en 2007	Part de logements sociaux sur les RP en 2012	Part de logements sociaux sur les RP en 2007
CC du Castelrenaudais	945	937	46,0%	47,1%	14,0%	14,8%
CC du Val d'Amboise	1 763	2 052	45,7%	53,5%	14,8%	18,1%
CC de Bléré - Val de Cher	527	493	28,0%	28,8%	6,2%	6,2%
<b>SCoT ABC</b>	<b>3 235</b>	<b>34 81</b>	<b>41,5%</b>	<b>46,2%</b>	<b>11,9%</b>	<b>13,6%</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	<b>44 628</b>	<b>43 573</b>	<b>42,0%</b>	<b>42,2%</b>	<b>16,6%</b>	<b>16,9%</b>

Le territoire d'ABC comptait 3 235 logements sociaux en 2012, soit 246 de moins qu'en 2007. La part des logements sociaux au sein des résidences principales est passée de 13,6% en 2007 à 11,9% en 2012. Ces logements HLM, répartis sur 38 communes, ont également connu une baisse de leur proportion dans le parc locatif : 46,2% en 2007 pour 41,5% en 2012.

Ainsi, la part de locatifs sociaux dans les résidences principales est toujours inférieure à la moyenne départementale, bien que celle-ci ait aussi baissé : 16,9% en 2007, 16,6% en 2012.

En revanche, le territoire se caractérise par un taux élevé de locataires du parc social, par rapport au total des logements locatifs : les logements locatifs sociaux représentent ainsi 41,5% des logements locatifs en 2012, mais cette part est en baisse par rapport à 1999 (plus de 47%). Ce taux reflète la prédominance du logement privé et lorsqu'une commune compte des logements locatifs (souvent peu nombreux), il s'agit presque 1 fois sur 2 de logements sociaux.

En 2012, cinq communes regroupent 87,9% des logements locatifs du territoire : Amboise (46,4%), Château-Renault (21,3%), Bléré (9,8%), Nazelles-Négron (6,9%), Pocé-sur-Cisse (3,5%).

D'autres part, 25 communes comptent moins de 10 unités.

13 communes comptent 2 logements HLM ou moins ; elles sont principalement localisées dans les CC Bléré – Val de Cher et Val d'Amboise. Cette dernière regroupe plus de la moitié des logements sociaux du territoire du SCoT ABC (54,5%).

Sur le territoire de la CCVA, d'après le PLH, les ménages aux revenus les plus faibles (< 20 000 €) sont logés à 36% dans le parc locatif social en 2011 (part identique en 2007). En revanche, ils sont de plus en plus nombreux dans le parc locatif privé (23 % en 2007 et 27 % en 2011) et de moins en moins nombreux chez les propriétaires occupants (42 % en 2007 et 37 % en 2011).

D'après le PLH 2015-2020 de la CCC, en 2012, 78% des logements sociaux de ce territoire sont localisés à Château-Renault. Or le parc social de cette commune nécessite une intervention spécifique, en réhabilitation voire en démolition – reconstruction. Le parc social est vieillissant et ne semble plus correspondre à la demande locale (les ménages éligibles au logement social se détournent du parc collectif de Château-Renault). Ce constat concerne particulièrement le quartier de la gare et sa grande tour (R+11), jugée emblématique de l'écart entre l'offre existante et la demande exprimée par les ménages.

D'après le PLH 2012-2017, sur le territoire de la CCBVC, en 2010, les logements sociaux sont dans leur majorité des logements individuels (46 % de logements individuels, 8% de logements semi-individuels, 45% de logements collectifs), mais l'offre en logements collectifs est significative, grâce à de nombreux appartements à Bléré et à Saint-Martin-le-Beau.

Fin 2010, les taux de vacance du parc social sur le territoire sont faibles. Ils portent sur seulement 11 logements vacants, situés à Bléré et Saint-Martin-le-Beau.

## b. Le Programme Local de l'Habitat du Val d'Amboise 2015-2020

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Val d'Amboise est organisé autour de 4 grands axes d'orientations, déclinés en 26 actions :

1. Développer et diversifier l'offre de logement et d'hébergement pour répondre à des besoins spécifiques (logement des jeunes, des personnes âgées, logement d'urgence, accueil des gens du voyages...)
2. Faciliter l'essor d'une mixité de l'offre résidentielle afin de contribuer au « vivre ensemble » (mettre en œuvre une politique foncière, encourager l'accession sociale à la propriété...)
3. Poursuivre l'amélioration qualitative du parc privé et des logements locatifs sociaux (étude sur le parc de logements vacants, sensibilisation des propriétaires et des locataires à l'amélioration de leurs logements...)
4. Intégrer les bénéfices du développement durable dans la conduite et le suivi de la politique locale de l'habitat (contribuer à l'émergence et au développement de projets d'habitat participatif, créer un Observatoire Local de l'Habitat...)

Ces orientations donnent lieu à des objectifs chiffrés.

En matière de logements neufs, la communauté de communes du Val d'Amboise prévoit la réalisation d'un total de 930 logements sur 6 ans, entre 2015 et 2020, répartis comme inscrit dans le tableau suivant.

74% des nouveaux logements sont programmés dans le pôle urbain principal constitué par Amboise, Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse.

Communes / territoires	Nombre de logements neufs par an	Nombre de logements neufs sur 6 ans	Répartition géographique
Amboise	80	480	52%
Nazelles-Négron	28	168	18%
Pocé-sur-Cisse	6	36	4%
<b>Total pôle urbain central</b>	<b>114</b>	<b>684</b>	<b>74%</b>
Cangey	6	36	4%
Limeray	4	24	3%
Noizay	4	24	3%
<b>Total pôles relais</b>	<b>14</b>	<b>84</b>	<b>9%</b>
Lussault-sur-Loire	3	18	2%
Neuillé-le-Lierre	3	18	2%
Saint-Ouen-les-Vignes	6	36	4%
<b>Total communes rurales avec TC</b>	<b>12</b>	<b>72</b>	<b>8%</b>
Chargé	4	24	3%
Montreuil-en-Touraine	4	24	3%
Mosnes	5	30	3%
Saint-Règle	1	6	1%
Souvigny-de-Touraine	1	6	1%
<b>Total autres bourgs ruraux</b>	<b>15</b>	<b>90</b>	<b>10%</b>
<b>Total CCVA</b>	<b>155</b>	<b>930</b>	<b>100%</b>

Source : extrait du PLU 2015-2020 de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

Une part de ces nouvelles constructions doit se faire en logements locatifs sociaux de statuts divers :

Communes	Nombre logements locatifs sociaux par an	Nombre de logements locatifs sociaux sur 6 ans	Répartition géographique
Amboise	14	84	52%
Nazelles-Négron	8	48	30%
Pocé-sur-Cisse	<1	3	2%
<b>Total pôle urbain central</b>	<b>22 à 23</b>	<b>135</b>	<b>84%</b>
Cangey	<1	3	2%
Limeray	<1	3	2%
Noizay	<1	5	3%
<b>Total pôles relais</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>7%</b>
Lussault-sur-Loire	0	0	0%
Neuillé-le-Lierre	0	0	0%
Saint-Ouen-les-Vignes	1	6	4%
<b>Total communes rurales avec TC</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4%</b>
Chargé	1	0	0%
Montreuil-en-Touraine	1 à 2	9	6%
Mosnes	0	0	0%
Saint-Règle	0	0	0%
Souvigny-de-Touraine	1 à 2	0	0%
<b>Total autres communes rurales</b>	<b>1 à 2</b>	<b>9</b>	<b>6%</b>
<b>Total CCVA</b>	<b>27</b>	<b>161</b>	<b>100%</b>

Source : extrait du PLU 2015-2020 de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

Là aussi, la majorité des logements sociaux sont à localiser dans le pôle urbain central.

Outre les objectifs quantitatifs, le programme de logements sociaux est aussi décliné en objectifs qualitatifs :

Type de logements locatifs sociaux	Objectifs	Nombre sur 6 ans
PLUS	65%	105
PLAI	25%	40
PLS	10%	16
Neufs	84%	135
Acquisitions-Amélioration	16%	26
T2	25%	40
T3	40%	65
Autres tailles (T1, T4 et plus)	35%	56

Source : extrait du PLU 2015-2020 de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

### c. Le Programme Local de l'Habitat de Bléré - Val de Cher 2012-2017

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher est organisé autour de 5 orientations, déclinées en 14 actions :

1. Une cohérence et une mise en œuvre collective de la politique du logement (coordonner le développement des communes au moyen de l'observatoire, créer un outil de suivi)
2. Assurer une diversité de l'offre qui tienne compte des besoins sociaux (accroître l'offre de logements locatifs à loyers modérés pour les plus fragiles et en centre bourg ; favoriser le logement pour les personnes âgées, les jeunes, les gens du voyage...)
3. Favoriser l'adaptation du parc aux nouveaux besoins (réduire la précarité énergétique dans le parc social, améliorer globalement les logements...)
4. Développer une politique urbaine qui tienne compte des critères du développement durable (valoriser les terrains urbanisables proches des équipements et services, modérer les consommations d'espaces dans les zones d'extension urbaine...)
5. Se doter de capacités d'ingénierie et de suivi.

Ces actions accompagnent un objectif chiffré de 852 nouveaux logements construits pour la période 2012-2017 (cf. tableau suivant).

Cette volonté de la part de la CCBVC de pouvoir accueillir entre 130 et 160 nouveaux ménages par an se base sur la forte demande perçue par les élus durant les quelques mois précédents le PLH et correspondant à une reprise de la pression foncière. Les tendances des années suivantes ont confirmé l'attractivité du territoire.

Outre la production de logements neufs, la CCBVC souhaite valoriser le parc existant, constitué surtout de résidences secondaires et, plus marginalement, de logements vacants.

De même, elle souhaite réduire les consommations d'espaces naturels et accorde une grande importance au potentiel de renouvellement urbain.

*Répartition du nombre annuel de logements à construire pour la durée du PLH (2012-2017)*

Type de territoire	Rappel tendances 2008-2010	Principes de répartition retenus	Minimum		Maximum	
			Nbre logts/an	Nbre logts 6 ans	Nbre logts/an	Nbre logts 6 ans
<b>Pôle urbain et pôles relais</b>	<b>64%</b>	<b>67%</b>	<b>78</b>	<b>468</b>	<b>95</b>	<b>571</b>
Bléré	12%	27%	32	192	37	196
Athée-sur-Cher	8%	14%	16	96	21	120
La Croix-en-Touraine	11%	16%	18	108	22	111
Saint-Martin-le-Beau	34%	10%	12	72	15	144
<b>Autres communes avec transports en commun</b>	<b>14%</b>	<b>17%</b>	<b>20</b>	<b>118</b>	<b>24</b>	<b>145</b>
Chenonceaux	0%	1%	1	7	1	9
Chisseaux	2%	3%	3	21	4	26
Civray-de-Touraine	9%	9%	10	63	13	77
Courçay	3%	4%	5	28	6	34
<b>Bourgs ruraux</b>	<b>21%</b>	<b>16%</b>	<b>19</b>	<b>111</b>	<b>23</b>	<b>136</b>
Cigogné	3%	2%	2	14	3	17
Dierre	2%	2%	2	14	3	17
Épeigné-les-Bois	3%	2%	2	14	3	17
Francueil	5%	5%	6	35	7	43
Luzillé	8%	3%	3	21	4	26
Sublaines	0%	2%	2	14	3	17
<b>Secteur urbain</b>	<b>65%</b>	<b>67%</b>	<b>78</b>	<b>466</b>	<b>95</b>	<b>571</b>
<b>Secteur intermédiaire</b>	<b>18%</b>	<b>20%</b>	<b>23</b>	<b>139</b>	<b>28</b>	<b>170</b>
<b>Secteur rural</b>	<b>17%</b>	<b>13%</b>	<b>15</b>	<b>90</b>	<b>18</b>	<b>111</b>
<b>Total CCBVC</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>116</b>	<b>696</b>	<b>142</b>	<b>852</b>

Source : extrait du PLU 2012-2017 de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

Il est donc considéré que sur la période 2012-2017, l'accueil des nouveaux ménages peut se faire à partir de l'ensemble des capacités d'accueil du territoire :

- L'offre foncière pour des logements neufs, constituée de terrains vacants et de sites de renouvellement urbain ;
- La valorisation du parc existant par la résorption de la vacance et la transformation de résidences secondaires.

	%	Nbre / an	Nbre sur 6 ans
Résidences secondaires	4%	5 à 6	31 à 38
Logements vacants	7%	9 à 11	55 à 67
Construction neuve	89%	116 à 142	698 à 854
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>130 à 160</b>	<b>780 à 960</b>

Source : extrait du PLU 2012-2017 de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

Enfin l'objectif minimum de la CCBVC est aussi de maintenir la part de l'offre locative privée actuelle à 15% de l'offre locative.

#### **d. Le Programme Local de l'Habitat du Castelrenaudais**

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Castelrenaudais est organisé autour de 6 orientations, 14 déclinaisons et 13 actions :

1. Assurer le développement d'une offre de logements diversifiée pour mieux répondre aux besoins (contribuer à la densification de l'habitat, accroître l'offre sociale...)
2. Améliorer la qualité des logements (optimiser la mobilisation des dispositifs d'aide à l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, développer une approche spécifique sur la ville-centre, notamment sur le quartier de la Gare...)
3. Répondre aux enjeux du vieillissement (promouvoir un principe de continuité des parcours résidentiels des seniors, créer une offre spécialisée à l'attention des seniors, alternatives à l'hébergement « classique »)
4. Mettre en place une politique foncière communautaire (maîtriser l'étalement urbain, mettre en place des outils opérationnels de maîtrise foncière)
5. Agir sur les facteurs d'attractivité du territoire : cadre de vie et transports (développer une politique de transport innovante, contribuer à l'amélioration du cadre de vie)
6. Piloter la mise en œuvre du prochain PLH (mettre en place un comité de suivi du PLH, produire des bilans annuels tout au long de la programmation du PLH)

Le scénario retenu qui accompagne ces orientations, notamment en matière d'objectifs chiffrés, tient compte :

- Du nombre de logements nécessaires pour répondre aux besoins de la population, garantissant *a minima* l'atteinte du « point mort »,
- Des ambitions démographiques des élus, en fonction des perspectives de croissance identifiées localement,
- Du réalisme des propositions, notamment en fonction de l'existence de disponibilités foncières pour permettre l'atteinte des objectifs fixés.

Au final, 727 logements devront être programmés sur la période 2015-2020, soit une moyenne de 121 logements par an. (Pour rappel, entre 2006 et 2011, la production annuelle moyenne de logements neufs a été de 111 unités).

Compte tenu du niveau élevé de vacance observé sur certaines communes (notamment Château-Renault), le scénario propose de répartir cette enveloppe de logements à produire entre la production neuve et la sortie de vacance de logements existants, selon la clé de répartition suivante :

- 676 logements neufs (soit 93% de production neuve) ;
- 51 logements existants (soit 7% de sorties de vacance, principalement à Château-Renault).



Source : extrait du PLU 2015-2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

Au niveau de la localisation, la répartition de l'objectif global de production de logements (neuf + bâti existant) par secteur est la suivante :

Secteurs		Clé de répartition de la production de logements 2015-2020		
		En %	En nombre de logements	
			Pour une période de 6 ans	Soit par an
Secteur centre	Château-Renault	18%	132	22
	Première couronne	39%	282	47
Secteur sud ouest		22%	158	26
Zone rurale	Secteur nord ouest	6%	43	7
	Secteur sud est	15%	112	19
TOTAL		100%	727	121

Source : extrait du PLU 2015-2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

La répartition théorique de la production globale de logements (neuf + bâti existant) par mode d'occupation retenue par les élus est la suivante :

Secteurs		Objectif total production 2015-2020 (en nbre de logements)			
		Accession à la propriété		Location	
		libre	aidée	libre	aidée
Secteur centre	Château-Renault	53	33	26	20
	Première couronne	183	28	42	28
Secteur sud ouest		103	8	32	16
Zone rurale	Secteur nord ouest	32	2	6	2
	Secteur sud est	78	6	22	6
TOTAL		449	77	129	72

Source : extrait du PLU 2015-2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

En matière de formes urbaines, l'objectif de production de logements (neuf + bâti existant) par secteur retenu par les élus est le suivant :

Secteurs		Objectif formes urbaines 2014-2020 (en nbre de logements)	
		Maisons individuelles pures	Maisons individuelles groupées et appartements (semi-collectif et petit collectif)
Secteur centre	Château-Renault	26	106
	Première couronne	226	56
Secteur sud ouest		126	32
Zone rurale	Secteur nord ouest	39	4
	Secteur sud est	101	11
TOTAL		518	209

Source : extrait du PLU 2015-2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

L'objectif global de diversification des formes urbaines est d'économiser du foncier. Les communes doivent s'engager à diversifier la production nouvelle de logements en tendant vers cette répartition, de façon progressive et réaliste, dans le respect des formes urbaines existantes.

La notion d'appartement recouvre les formes urbaines suivantes :

- Semi-collectif : bâtiment R1 (rez-de-chaussée + un étage) avec entrées privatives ;
- Petit collectif : entrée commune au même immeuble comprenant plusieurs logements.

### 3. ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

Le SCoT ABC, comparativement à d'autres territoires, dispose d'une offre en services globalement satisfaisante. Le caractère périurbain du territoire (avec la proximité de l'offre de services de l'agglomération de Tours, et de Blois dans une moindre mesure, pour les communes situées à l'est du territoire) et son maillage relativement fin en pôle de services permettent d'expliquer la qualité de cette offre.

La réalité vécue au quotidien par les habitants n'est cependant pas la même si l'on habite à proximité immédiate de l'agglomération de Tours, ou si l'on réside dans une commune rurale éloignée des principales voies de communication. La structure urbaine du SCoT ABC explique en grande partie la trame des principaux équipements et services du territoire. De façon logique, les pôles urbains d'Amboise, de Bléré et de Château-Renault regroupent les principaux équipements structurants.

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

A l'échelle du Pays, un schéma de services à la population a mis en avant **une armature globale** : 2 pôles de services structurants (Amboise, Château-Renault), 2 pôles de services intermédiaires (Montlouis, Bléré), une quinzaine de pôles de proximité.

Le bureau d'étude RCT, dans une étude de 2005 pour le compte du Pays Loire Touraine distingue, dans son analyse, 4 niveaux différents de services (de la proximité aux services métropolitains), en fonction de la rareté du service proposé et du temps que les usagers sont prêts à parcourir pour y accéder.

Seuls les trois premiers niveaux (de la proximité à la centralité) se retrouvent sur le SCoT ABC.



Même si toutes les communes du SCoT disposent d'un minimum de services de proximité, les plus petites communes rurales ne disposent pas de certains équipements utiles. Ainsi, l'accès aux structures, passe essentiellement par l'usage de la voiture souvent à destination des pôles de centralité d'Amboise, Bléré et Château-Renault, mais aussi des pôles métropolitains extérieurs au territoire : Tours et Blois.

Ce constat met en avant la problématique de la mobilité des personnes non motorisées et notamment les jeunes, adolescents et les plus âgés.

D'après le PLH, dans la Communauté de Communes du Val d'Amboise les équipements publics et privés sont situés à plus de 70 % au sein du pôle urbain central (Amboise, Pocé-sur-Cisse, Nazelles-Négron), dont 50 % à Amboise. Cette concentration est particulièrement visible pour les activités de commerce, de service et de santé.

### **3.1. Les services « publics »**

Comme dans de nombreux territoires ruraux français, les services déconcentrés de l'État connaissent depuis plusieurs années une profonde réorganisation de leur présence territoriale.

On recense ainsi des administrations (trésorerie,...) sur les trois principaux pôles urbains du SCoT ABC : Amboise, Bléré et Château-Renault. Les services de l'équipement sont présents uniquement à Amboise.

#### **■ Sécurité**

Les gendarmeries sont localisées sur les trois pôles urbains (dans chaque canton), mais un mouvement de réorganisation est en cours : la mise en place de communautés de brigades doit permettre aux forces en présence de regrouper les effectifs et de mutualiser les moyens.

En ce qui concerne le service de secours incendie, les sapeurs-pompiers sont présents dans les trois pôles urbains, mais aussi dans 6 autres communes, qu'elles soient rurales ou périurbaines. Ainsi chaque Communauté de communes dispose d'un ou deux centres de secours.

#### **■ Service postal**

Le territoire est plutôt bien couvert par les postes (à horaires plus ou moins réduits) ou les points postes. Seules 13 communes ne disposent pas de ce service. Cependant, le nord du Castelrenaudais et le sud du Bléré-Val de Cher apparaissent les moins bien desservis. La concentration de la population sur les communes les plus proches de Tours et le long de deux principaux axes fluviaux (la Loire et le Cher), se traduit par une concentration de services postaux sur ces communes.

Néanmoins, l'évolution récente de la présence postale sur le territoire est perçue avec inquiétude par les usagers. Les contraintes financières grandissantes et l'ouverture progressive du service postal à la concurrence européenne contraignent la Poste à se recentrer sur des localisations moins nombreuses. Aujourd'hui, la mobilisation des communes permet peu ou prou de préserver la majorité des points de contacts avec la Poste.

Les horaires d'ouverture sont également considérés comme peu adaptés aux besoins de la population et des actifs en particulier. L'inadaptation des plages horaires conduit à une fuite grandissante des habitants ruraux vers les postes urbaines. Ces motifs d'insatisfaction concernent surtout le Castelrenaudais qui comporte de fortes proportions d'actifs pendulaires, dont les contraintes liées au temps de déplacement sont élevées.

### **3.2. Les équipements scolaires**

#### **■ Des besoins liés à la croissance démographique**

En matière d'équipements scolaires le territoire du SCoT ABC est relativement bien pourvu, même si les évolutions démographiques récentes risquent de contraindre certaines communes à agrandir leurs structures.

L'évolution future du maillage scolaire semble donc plutôt positive en raison de la progression démographique, essentiellement liée au desserrement périurbain (qui devrait se poursuivre dans les années à venir).

#### **■ Les écoles maternelles et élémentaires**

*Remarque : Il faut souligner l'importance de la présence des établissements scolaires dans les communes rurales pour l'activité de la commune, la fréquentation des commerces et des services et la capacité à attirer de nouveaux habitants. Ils constituent un maillon de base de l'attractivité d'une commune.*

Sur le territoire de la CCVA, sur 14 communes, 10 disposent d'au moins une école et quatre appartiennent à un regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Au total, l'accueil des enfants scolarisés se réalise sur 106 classes. (Données du diagnostic PLH 2015-2020)

Les écoles et leurs effectifs se répartissent comme suit :

- 6 écoles publiques maternelles (510 élèves en 2015-2016) ;
- 9 écoles publiques élémentaires (1 130 élèves) ;
- 9 écoles publiques mixtes (926 élèves) ;
- 1 école privée mixte (235 élèves).

La CCC est équipée de :

- 4 écoles publiques maternelles (242 élèves en 2015-2016) ;
- 5 écoles publiques élémentaires (488 élèves) ;
- 10 écoles publiques mixtes (1 096 élèves).

D'après le PLH 2012-2017, le territoire de la communauté de communes de Bléré – Val de Cher comprend :

- 11 écoles publiques maternelles, soit 26 classes.
- 12 écoles publiques primaires, soit 55 classes.
- 1 école privée de 5 classes à Bléré.

Plusieurs RPI sur le territoire du SCoT permettent aux communes n'hébergeant pas d'école de faire scolariser leurs enfants dans les communes voisines.

## ■ L'enseignement du second degré

Le SCoT ABC dispose de 5 collèges répartis dans les chefs-lieux de canton :

- A Amboise :
  - o 2 collèges publics, couvrant toutes les communes de la CCVA, à l'exception de Neuille-le-Lierre et Noizay qui dépendent des collèges de Vouvray et Montlouis-sur-Loire ;
  - o 1 collège privé.
- A Bléré, couvrant partiellement les communes de la CCBVC. Saint-Martin-le-Beau est rattachée au collège de Montlouis-sur-Loire, Athée-sur-Cher à celui d'Esves-sur-Indre, Courçay à celui de Cormery et Céré-la-Ronde à celui de Montrésor.
- A Château-Renault, couvrant toutes les communes de la CCC.

Une Maison Familiale Rurale à La Croix-en-Touraine assure également la formation professionnelle de jeunes de 4ème et 3ème.

Les effectifs des collèges d'Amboise sont globalement en légère baisse entre 2006 et 2012.

En revanche, ceux du collège de Bléré s'élèvent en 2010 à 786 élèves, soit une augmentation de 17% (+117 élèves) par rapport à 2005, ayant entraîné la création de 5 nouvelles classes en 5 ans. La question se pose de créer un nouvel établissement sur le territoire ou d'agrandir le collège existant.

(Source : académie d'Orléans-Tours, août 2013)

Le nord du territoire ne dispose que du collège de Château-Renault (795 élèves en 2015-2016), ce qui est relativement peu au regard de la taille du territoire desservi.

Le service de transport scolaire est jugé de bonne qualité et performant.

Pour les élèves des lycées, Amboise est le pôle de rattachement principal, avec :

- Un lycée d'enseignement général et technologique (950 élèves en 2015-2016),
- Un lycée professionnel (386 élèves),
- Un lycée agricole-viticole (110 élèves).

Dans une moindre mesure, Château-Renault, qui dispose d'un lycée professionnel (248 élèves en 2015-2016), forme un deuxième pôle.

Pour les communes les plus proches de Tours, de Vendôme ou de Loches, les lycéens se rendent dans les établissements de ces villes voisines.

Cette répartition confirme le caractère fortement structurant d'Amboise et de Château-Renault (pour la partie nord du territoire).

Par ailleurs, le SCoT ABC comporte deux formations d'enseignement supérieur, implantées à Amboise : filière BTS au lycée Chaptal et l'École d'infirmières. Pour les autres formations, le territoire est dépendant des universités de Tours, Blois et Orléans.

### 3.3. Les équipements de santé

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011

Globalement, l'offre de soins ambulatoire est développée sur le Pays Loire Touraine. Dans un contexte régional où l'offre de soins est en recul, la présence médicale sur le Pays apparaît dense. Le Pays dispose en effet d'une bonne représentation de médecins généralistes et d'infirmiers : 96 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, soit plus que la moyenne régionale (93) ; 78 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants, contre 67 pour la moyenne régionale (source : étude sur les services, Pays Loire Touraine). Pour autant, les points de fragilité sont bien réels : moindre présence des spécialités médicales, âge préoccupant de certains professionnels et déficit d'installation de jeunes praticiens, maillage territorial imparfait...

L'offre hospitalière s'inscrit, d'une part dans une logique d'agglomération de Tours sur la partie ouest du Pays, d'autre dans une logique de seconde couronne de l'agglomération de Tours à partir du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise - Château-Renault en cours de modernisation et d'équipement.

Le territoire est globalement bien couvert par les équipements de santé. Ainsi, dans un contexte régional où l'offre de soins est en fort recul, le Pays Loire Touraine est considéré comme un « pays urbain avec une offre de soins importants ». Ce qualificatif vaut ainsi pour le territoire du SCoT ABC.

ENJEUX :

- Le Pays Loire Touraine souhaite être proactif quant au **maintien et développement de son offre ambulatoire et hospitalière**.

En ce sens, la permanence et la continuité des soins devront être recherchées notamment au travers du développement de maisons pluridisciplinaires de santé ou encore par une information ciblée sur l'offre hospitalière locale.

- Le **développement de la prévention** apparaît le second volet essentiel d'une politique globale et durable en matière de santé.

#### ■ La présence médicale

Extrait du Porter à Connaissance de l'Etat – janvier 2016

« Les médecins généralistes installés sur ce territoire sont au nombre de 57 soit une densité de 86,09 pour 100 000 habitants, ce qui le situe au-dessous de la densité départementale (101,74) mais au-dessus de la densité régionale (81,62).

Pendant la situation est très contrastée en fonction des bassins de vie puisque celui de Château-Renault se situe très en dessous de la moyenne départementale et régionale alors que celui d'Amboise se situe très au-dessus de la moyenne régionale et légèrement en-dessous de la moyenne départementale. Le bassin de vie de Bléré est dans une situation intermédiaire entre les moyennes régionale et départementale.

Le territoire du SCoT ABC compte 48 infirmiers libéraux avec une densité de 72,49 pour 100 000 habitants ce qui le situe en dessous de la densité départementale (82,20) et régionale (80,96).

Les masseurs kinésithérapeutes sont au nombre de 36 soit une densité de 54,37 pour 100 000 habitants, ce qui le situe en dessous de la densité départementale (83,38) et régionale (61,40).

Les chirurgiens-dentistes sont au nombre de 26 soit une densité de 39,27 pour 100 000 habitants, ce qui situe le territoire en dessous de la densité départementale (46,99) et régionale (41,89). Néanmoins, seul le bassin de vie de Bléré est considéré comme sous-doté en chirurgiens-dentistes.

On dénombre 19 officines de pharmacie sur ce territoire. Les sages-femmes libérales sont au nombre de 5. »

Complément et mise à jour apportés par la Préfecture d'Indre-et-Loire suite à l'arrêt du projet de SCoT :

« Les modes d'exercice regroupés :

Les soins de premier secours poursuivent leur structuration sur ce territoire. En effet, une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), financée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, est en cours de construction sur le centre-ville de Château-Renault et devrait ouvrir ses portes courant 2018. Il existe également un centre de soins infirmiers à Château-Renault.

De plus 3 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) privées sont en fonctionnement à Amboise, La Croix-en-Touraine et Athée-sur-Cher. Ces trois structures sont également moteur dans les travaux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) qui s'est constituée en décembre 2017 et recouvre le territoire d'Amboise – Bléré – Montrichard (41). »

## ■ Les hôpitaux

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

### MESURE 24 : Développement de l'offre de soins

- Soutenir le maintien voire le développement de l'offre médicale ambulatoire et hospitalière dans le Pays
- Soutenir les projets de maisons de santé pluridisciplinaires (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, autres spécialités) permettant d'assurer la permanence et la continuité des soins sur le territoire du Pays
- Soutenir le développement de l'hôpital local d'Amboise - Château-Renault
- Développer l'information sur l'offre de santé ambulatoire et hospitalière existante dans le Pays

Extrait du Porter à Connaissance de l'Etat – janvier 2016

« L'offre de soins [sur le Pays Loire Touraine] est déployée à travers :

- un centre hospitalier de proximité ;
- des soins de suite et de réadaptation (SSR) (organisme privé) ;
- l'hospitalisation à domicile (HAD) ;
- l'Association Régionale d'Aide aux Urémiques du Centre Ouest (ARAUCO).

### Le Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault (CHIC)

Le CHIC possède une capacité totale de 847 lits et places et emploie 1000 personnes dont 61 médecins. Il est réparti sur deux sites éloigné l'un de l'autre de près de 30 min et chacun d'environ 30 min de Tours :

- le centre hospitalier Robert Debré situé à Amboise dans lequel est notamment installé la direction et auquel sont rattachés trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (Amboise Paré, Saint Denis, le Grand Mail),
- le centre hospitalier Jean DELANEAU situé à Château-Renault auquel sont rattachés deux EHPAD (Jean Mercat, Anémone Mimosa) ainsi que le SSR de réadaptation fonctionnelle universitaire.

Cet établissement de proximité dessert le nord-est du département et constitue une offre de soins pour une part non négligeable de patients originaires du Loir-et-Cher. Il est situé entre Tours et Blois.

L'établissement détient les autorisations d'activité de soins suivants :

<b>Autorisations</b>	<b>Hospitalisation complète</b>	<b>Hospitalisation à temps partiel</b>	<b>Sites</b>
Médecine	X	X	Amboise, Château-Renault
Chirurgie (chirurgie générale, ORL, viscérale, vasculaire, ophtalmologique, orthopédique, urologique, gynécologique)	X	X	Amboise
Périnatalité	X		Amboise
SSR	X	X	Amboise, Château-Renault
Psychiatrie générale	X	X	Château-Renault
Psychiatrie infantjuvénile	X	X	Château-Renault
Médecine d'urgence (service d'accueil et SMUR)	X		Amboise

Il gère également :

- un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de 32 étudiants infirmiers et un institut de formation d'aides-soignants (IFAS) de 32 élèves en formation initiale avec également une formation spécifique pour les personnes candidates au diplôme d'État d'assistant de service social (DEAS) par la voie de la VAE ;
- un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 119 places dont 104 pour personnes âgées et 15 places pour personnes handicapées ;
- un service d'imagerie avec imagerie conventionnelle, échographie, mammographie et depuis mai 2013 un scanographe fonctionnant en journée les jours ouvrés ;
- un centre périnatal de proximité avec hébergement d'une capacité de 11 lits, depuis la fermeture de la maternité en 2003 ;
- des consultations « mémoire » sur les sites d'Amboise et de Château-Renault.

#### Le centre Malvau à Amboise

Géré par l'association de la santé de la famille des chemins de fer français, ce centre détient une autorisation pour l'activité de SSR des affections liées aux conduites addictives, en hospitalisation complète de 62 lits.

Il prend en charge de patients de sexe masculin et depuis 2014 de sexe féminin dépendants à une ou plusieurs substances psycho-actives, sevrés et en capacité physique de participer aux activités en atelier.

#### L'ASSAD – HAD à Tours

L'ASSAD – HAD en Touraine a une capacité totale de 274 lits et places répartis comme suit :

- 146 places en SSIAD,
- 24 places en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA),
- 104 lits d'HAD sur une aire géographique correspondant au territoire de santé.

#### L'ARAUCO à Tours

L'ARAUCO est une structure mobile qui couvre une grande partie du département dont le Pays Loire Touraine et de la Région pour l'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique. Cette association déploie 100 postes de dialyse sur la région Centre dont 6 sur le Pays Loire Touraine.

En conclusion, le tableau ci-après récapitule les points forts/points faibles de l'offre de soins sur le Pays

<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Localisation d'une offre de soins de médecine et de SSR à Château-Renault avec en particulier une offre de 5 lits pour personnes âgées polypathologiques</li><li>- Développement par le SSR universitaire de Château-Renault de la prise en charge des patients après une intervention orthopédique et/ou souffrant d'un syndrome douloureux chronique rebelle pour des bilans ou pour une hospitalisation de 4 semaines voire plus</li><li>- Mise en fonctionnement du scanographe en mai 2013</li><li>- Existence du centre périnatal de proximité permettant un suivi des grossesses et un retour au plus près de leur domicile des mères avec enfant(s) bien portants après leur accouchement dans les maternités de l'agglomération tourangelle celle du CHRU principalement</li><li>- Participation du CHIC à l'expérimentation du Dossier Médical Personnel</li><li>- Prise en charge des addictions chez des patients des deux sexes en SSR par le centre de Malvau</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dispersion des moyens de la psychiatrie infanto-juvénile couvrant un territoire géographique très large</li><li>- Insuffisance de psychiatrie de liaison en SSR et en EHPAD notamment</li><li>- Places de médecine autorisées notamment en court séjour gériatrique mais non installées</li></ul>

### 3.4. Les services sociaux, de l'emploi et de l'insertion

#### ■ La petite enfance et la jeunesse

*Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :*

*L'attractivité résidentielle du Pays Loire Touraine pour des jeunes couples génère toujours des besoins importants de services en direction de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse. Au-delà de la satisfaction des besoins quantitatifs qui s'expriment, il s'agit d'une part de répondre le plus qualitativement possible aux besoins, d'autre part que ces services participent également à l'éducation et au développement de ce public.*

**ENJEUX :**

*-L'offre de services en direction de ce public doit continuer à se développer. Il s'agit bien évidemment d'une attente forte des parents mais également du tissu économique local.*

*-Concernant la petite enfance, les offres d'accueil collectif devront davantage qu'aujourd'hui permettre l'accueil de tous les publics, y compris la petite enfance handicapée, mais également prendre mieux en compte les rythmes et amplitudes horaires de travail des parents. Un travail en ce sens avec les actifs et les entreprises locales pourrait être systématiquement entrepris.*

*-Dans le champ de l'enfance-jeunesse, la politique de Pays pourrait se concentrer autour de quelques thèmes fédérateurs (enjeux relatifs à l'accès pour tous, à l'éducation citoyenne, à la prévention...) sur lesquels pourraient converger les politiques intercommunales voire se développer des initiatives intercommunautaires (itinérance de certaines animations...).*

*-Plus spécifiquement en direction des publics adolescents, le développement de l'offre apparaît nécessaire et nécessiterait la mise en place d'un réel réseau d'échanges d'expériences à l'échelle du Pays compte tenu des difficultés à capter ce public dans la durée.*

**MESURE 34 : Structures et conditions d'accueil de la petite enfance**

*- Poursuivre le développement et l'adaptation de l'offre de structures collectives de garde de la petite enfance (crèches, haltes-garderies...).*

*- Élargir les capacités d'accueil à tous les publics (enfance handicapée...) et réfléchir à l'adaptation de l'offre aux nouveaux besoins des habitants (amplitudes horaires...)*

**MESURE 35 : dispositif éducatif, d'accueil de loisirs et d'animation jeunesse**

*- Soutenir les initiatives d'animation et d'équipements engagées aux échelles des bassins de vie de proximité à destination de l'enfance-jeunesse*

*- Identifier entre les intercommunalités les enjeux communs d'une politique de Pays en faveur de la jeunesse : enjeux en termes d'accessibilité pour tous à la culture, aux sports et loisirs, enjeux en termes d'éducation citoyenne, enjeux en termes de santé préventive...*

*- Mettre en œuvre cette politique de Pays : Politique d'équipements (centres de loisirs, locaux « ouverts » dédiés aux jeunes...); Politique d'animations de proximité, d'animations itinérantes à l'échelle du Pays*

Le mode de garde privé est le plus représenté sur le territoire avec une offre développée d'assistantes maternelles (garde individualisée). Chaque communauté de communes dispose de Réseaux Assistantes Maternelles (RAM), avec une ou plusieurs antennes : Château-Renault pour la CCC, Amboise et Nazelles-Négron (plus des ateliers et la présence d'animatrices sur rendez-vous, à Saint-Ouen-les-Vignes) pour la CCVA, Bléré et Athée-sur-Cher pour la CCBVC. Une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) agréés par le département est également ouverte sur la commune de Dierre.

Toutefois, certaines communes sont encore très éloignées de ces relais, notamment aux extrémités nord-ouest et sud-est du territoire du SCoT. De tels réseaux gagneraient donc à se structurer davantage sur ces zones périphériques, dans un contexte de besoins croissants en garde d'enfants.

Les structures publiques sont également sous-représentées sur le SCoT ABC :

- Pour la CCVA, 2 multi-accueils, dont 1 à Nazelles (Vilvent) et 1 à Amboise (Bouts d'Chou), en régie directe par la Communauté de communes (tarification au quotient familial). En 2014, ils enregistraient respectivement 53 et 55 refus par manque de places. Les effectifs accueillis par les deux établissements s'élevaient à 90 enfants en 2016 ;
- Pour la CCBVC, 2 multi-accueils, dont 1 à Athée-sur-Cher (« Les Lucioles ») et 1 à Bléré (« A l'abord'Age »), et 1 micro-crèche à Francueil (« Les P'tites Margottes »). Le rapport AnaTer de 2011 (cf. ci-dessous) prévoit également la création d'un nouveau multi-accueil à Saint-Martin-le-Beau ;
- Pour la CCC, 1 multi-accueil (« Le Martin Pêcheur ») et 1 crèche familiale à Château-Renault.

Ce déficit engendre des difficultés notamment pour les familles les plus modestes, l'accès aux services d'assistantes maternelles restant en effet onéreux. Par ailleurs, les horaires d'ouverture ne sont pas toujours adaptés aux modes de vie de la population. La répartition est aussi inégale sur le territoire, avec par exemple une concentration à Château-Renault des services petite enfance de la CCC, au détriment des communes les plus à l'ouest.

On note ainsi une nette insuffisance des structures d'accueil publiques sur le territoire, qui se posera avec d'autant plus d'acuité à court terme que le SCoT ABC renforcera son attractivité résidentielle et que, par conséquent, la demande progressera fortement.

L'accueil des jeunes enfants est cependant une préoccupation forte des collectivités : ainsi les trois communautés de communes ont pris la compétence « petite enfance » afin d'harmoniser les politiques en la matière sur leurs territoires respectifs.

En particulier, la CCBVC a fait réaliser en 2011 par le bureau d'études AnaTer une étude intercommunale de faisabilité technique et financière pour la mise en œuvre d'une politique petite enfance, enfance et jeunesse. Celle-ci soulève 4 ambitions et décline les actions associées :

- Renforcer l'offre d'accueil collectif et conforter l'action développée à travers le RAM afin de mieux répondre aux besoins des familles (offre d'accueil petite enfance et accompagnement à la parentalité) ;
- Renforcer les capacités d'accueil des ALSH et ajuster leur fonctionnement aux besoins des familles salariées ;
- Créer de nouveaux dispositifs spécifiquement dédiés à l'animation et aux loisirs des préadolescents ;
- Conforter l'action menée en direction de la jeunesse et la diffuser sur l'ensemble du territoire de la CCBVC.

Concernant l'accueil des enfants et adolescents, la CCVA gère et coordonne :

- 4 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ;
- 1 ALSH Ados ;
- 1 accueil des jeunes géré par une association ;
- 1 point information jeunesse et 1 point Cyb mis en place par une association ;
- des dispositifs jeunesse mis en place et gérés directement par la CCVA.

La construction d'un ALSH est en projet à Nazelles-Négron, en remplacement de l'actuel.

Sur le territoire de la CCBVC, sont présents :

- 1 ALSH à Athée-sur-Cher ;
- 1 ALSH et 1 accueil Jeunes à Bléré ;
- 1 ALSH multi-sites à Luzillé, Saint-Martin-le-Beau et La Croix-en-Touraine.

Une convention avec l'association Puzzle permet aux familles de Courçay et Cigogné de profiter de l'ALSH de Reignac-sur-Indre. Un projet Jeunes est également à l'étude à Saint-Martin-le-Beau.

Sur le territoire de la CCC est présent :

- 1 ALSH à Nouzilly.

## ■ L'accueil des personnes âgées

Les besoins en services de maintien à domicile sont réels, même si les communes du SCoT connaissent un rajeunissement en raison de l'influence périurbaine.

Il existe un très bon maillage du service de maintien à domicile des personnes âgées sur le territoire, comme dans le département d'Indre et Loire en général. Fait rare, toutes les communes sont concernées par un service de maintien à domicile par l'une ou l'autre des associations de l'ADMR et l'USSAD, voire les deux. Ce tissu associatif dispose en outre d'un appui auprès du service « gérontologie » de l'hôpital de Château-Renault.

Si le service apporté par ces structures associatives est unanimement apprécié, la pérennité de leur action est soumise à quelques réserves, liées d'une part à la difficulté croissante de recrutement du personnel, d'autre part à un enjeu croissant de professionnalisation des pratiques.

Par ailleurs, l'accueil des personnes âgées en maisons spécialisées est globalement dense et reconnu de qualité. Les services se concentrent principalement autour des trois pôles d'Amboise, de Château-Renault et de Bléré :

- des maisons de retraites : 290 places à Amboise, 235 places à Bléré, 166 à Château-Renault et 70 places à Athée-sur-Cher ;
- des foyers logements ou petite unité de vie : 96 places à Château-Renault et 39 places à Bléré ;
- des hébergements pour personnes âgées dépendantes ou unité de soins longue durée : 55 places à Amboise et 35 à Château-Renault (la maison de retraite de Bléré met également ce service longue durée à disposition) ;
- des hébergements temporaires : une dizaine à Autrèche ;

- des résidences en copropriété : 136 appartements à Amboise
- une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) à Souvigny-de-Touraine.

Les maisons de retraite ne connaissent pas de listes d'attente longues ni de difficultés de remplissage.

Si l'offre « traditionnelle » de maisons de retraite semble correspondre à la demande, trois types d'offres doivent encore être développés :

- les résidences autonomie, qui correspondent à une demande croissante (autonomie des personnes âgées) ;
- les structures d'hébergement temporaire, unanimement jugées en nombre insuffisant par les acteurs locaux. Une résidence temporaire est en projet sur la commune de Limeray ;
- les maisons d'accueil spécialisé, pour répondre à de nouveaux besoins (maladie d'Alzheimer, par exemple).

Un service public baptisé Entour'âge a été mis en place par la CCVA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour prévenir l'isolement rural des personnes âgées et faciliter le maintien à domicile.

### ■ Les services de l'emploi et de l'insertion

L'emploi et l'insertion sur le territoire constituent une préoccupation importante des responsables locaux et des partenaires. En effet, le territoire est caractérisé par un taux de chômage relativement élevé, touchant particulièrement les femmes, les plus de 50 ans et les jeunes, avec des problèmes d'éloignement à l'emploi et de niveau de qualification.

Différentes structures (Pôle Emploi, entreprises de travail temporaire, mission locale, ...) sont présentes sur le territoire pour assurer la prise en compte de cette problématique :

- l'ANPE a une agence locale à Amboise et une antenne à Château-Renault ;
- les entreprises de travail temporaire sont présentes à Amboise (4) et Château-Renault (2) ;
- la mission locale de Loire Touraine siège à Amboise, elle a une antenne à Château-Renault et tient deux permanences à Bléré et Nazelles-Négron.

Le territoire possède une présence significative des agences de travail temporaire, mais la présence territoriale et les prestations proposées par l'ANPE semblent insuffisantes au regard des besoins de la population. Il faudra probablement apporter des réponses globales à ce manque.

## 3.5. Les équipements culturels, de sports et de loisirs

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

*Le Pays Loire Touraine apparaît comme un territoire vivant proposant une offre culturelle, sportive et de loisirs importante et de qualité sur son territoire. Ici encore, la forte attractivité de Tours quant à ses grands équipements ou manifestations doit être reconnue.*

*En matière d'offre de spectacles, de nombreux festivals dont la notoriété dépasse largement le territoire du Pays sont organisés annuellement : Jazz en Touraine, festival « Les Courants », festival du Cirque à Château- Renault, Rencontres musicales de l'Est Tourangeau...*

*Un réseau de salles disséminées sur le territoire permet l'accueil de cette offre : théâtre Beaumarchais à Amboise, Espace Ligéria à Montlouis, la tannerie à Château- Renault...*

**ENJEUX :**

*-L'offre d'enseignements, de pratiques et de spectacles dans les domaines culturels et sportifs doit être, encore davantage qu'aujourd'hui, accessible à tous car elle constitue un puissant vecteur de lien social, de cohésion sociale voire de santé publique.*

*-En termes d'équipements, la politique de Pays s'efforcera à l'avenir de développer de nouveaux équipements ou adapter l'existant selon une exigence de maillage hiérarchisé.*

**MESURE 32 : Animation culturelle et sportive**

*- Développer l'accessibilité à tous les habitants du Pays des animations culturelles existantes ou à créer*

*- Sensibiliser et favoriser le « sport pour tous » dans une optique de santé publique*

**MESURE 33 : Développement et maillage des équipements structurants et sites potentiels d'accueil**

*- Créer de nouveaux équipements (ou adapter les équipements existants) dédiés à la culture (spectacles et/ou enseignement des arts vivants, lecture) ou à la pratique sportive selon un maillage hiérarchisé distinguant :*

*• Des équipements de proximité : logique communale. Travail sur une labellisation de lieux susceptibles de recevoir des spectacles ou animations culturelles et les loisirs (bâtiments ou espaces publics...)*

- Des équipements à l'échelle des bassins de vie de proximité
- Des équipements de centralité s'inscrivant dans une logique d'agglomération ou dans une logique de seconde couronne.

## ■ Les équipements culturels

Les équipements culturels de Tours influent fortement sur le SCoT ABC : conservatoire de théâtre, centre chorégraphique national, conservatoire national, multiples lieux de diffusion, cinémas et multiplexes...

Les équipements du SCoT ABC complètent cette offre par un maillage de proximité :

- un réseau d'écoles de musique ;
- des salles de spectacles sur l'ensemble du territoire (le centre socio-culturel la Tannerie à Château-Renault, le théâtre Beaumarchais et la salle Francis Poulenc à Amboise et le Moulin de Vauchevrier à Château-Renault) ;
- une offre de cinéma satisfaisant la demande : 3 salles à Amboise (« le Ciné A »), une salle à Château-Renault (« le Balzac »), l'offre du SCoT ABC relaie celle proposée par Tours ;
- un théâtre à Amboise, comportant 435 places, proposant 16 à 18 spectacles par an, et rayonnant à l'échelle du Pays Loire Touraine. (Il fait partie des principales salles de spectacle d'Indre et Loire)

L'accès à la lecture est facilité par un réseau relativement dense de bibliothèques municipales, de point relais et de dépôts de livres. De nouvelles bibliothèques sont en projet à Cangey, Courcay et Chisseaux, et une médiathèque (Aimé Césaire) a récemment ouvert à Amboise.

Le renforcement des équipements semble néanmoins nécessaire étant donné le vieillissement des équipements et leur inadéquation avec une demande en évolution. Il faut également souligner l'absence de salle de spectacle d'envergure de Pays.

Un pôle culturel est en projet à Amboise, comprenant une MJC et une école de musique et de théâtre. L'emplacement prévu serait l'ex-internat du Lycée Léonard de Vinci.

Concernant la programmation culturelle, le territoire est bien pourvu en événements culturels et des initiatives ont été concluantes. Ainsi, plusieurs communes ou Communauté de communes ont mis en place une programmation à l'année (contrat avec le Conseil départemental ou régional) :

- CC de Bléré – Val de Cher (arts de la rue, Festival de rue à Bléré, Jour de Cher...);
- Saison culturelle à l'échelle de la CCVA (Festival « les Courants », Rencontres des Brasses Bandes, soutien à des manifestations culturelles associatives, ...);
- Château-Renault (arts plastiques, Festival du Cirque,...).

Cette dynamique masque cependant quelques carences : chevauchements des interventions, difficultés à intégrer la dimension intercommunale pourtant pertinente pour faire des économies de moyens, besoins de coordinations des actions sur l'année.

Par ailleurs, on peut noter une sous valorisation du patrimoine local comme lieu de diffusion : les bords de Loire, maisons troglodytiques, patrimoine industriel et agricole, ...

## ■ Les équipements de sports et de loisirs

Le maillage en équipements sportifs de proximité (terrains de foot, de tennis, gymnase, piscines...) est assez dense sur le territoire. Parmi les dernières réalisations, on compte une salle de gymnastique / dojo à Bléré, le complexe des Longérons à La-Croix-en-Touraine (football, tir à l'arc), le centre aquatique intercommunal Castel'eau à Château-Renault.

On peut toutefois regretter le vieillissement de certains équipements, leur saturation et leur inadéquation à l'évolution de la demande. Des projets de renouvellement de l'offre sont en cours, notamment concernant les piscines :

- la construction d'une nouvelle piscine à Amboise (qui en possède déjà une) est en projet ;
- la piscine communautaire de Bléré a récemment fait l'objet de travaux de rénovation.

Les salles associatives et polyvalentes assurent un maillage satisfaisant sur le territoire. Elles ne correspondent cependant plus tout à fait aux activités des nouvelles populations (créneaux de plus en plus saturés). On peut noter également un vieillissement des locaux existants et un besoin de modernisation (chauffage, confort,...).

## 3.6. Les réseaux de communication

### ■ Information et communication

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

#### **Accueil, information, orientation et accompagnement (AIOA) des publics et accès aux services publics**

*Quel que soit le champ du service public (emploi-formation, transports, aide sociale, services en direction de la petite enfance ou en direction des personnes âgées...), les citoyens sont confrontés à une multiplicité d'intervenants (prestataires, financeurs, coordinateurs...), ce qui rend l'offre de services difficilement lisible et donc accessible.*

*Le développement des TIC peut apparaître comme un réel atout pour répondre à tout ou partie de ce besoin d'informations voire même pour accéder aux services en tant que tel. Pour autant, le développement de ces technologies ne peut pas se substituer à une présence humaine.*

*Ces questions se posent également sur des champs nouveaux tels celui de l'énergie où tant les habitants que les acteurs publics peuvent se sentir « perdus » dans les dédales des choix techniques, financiers et fiscaux qui leurs sont proposés.*

**ENJEUX :**

*-Le Pays Loire Touraine devra structurer un réseau de lieux permettant d'assurer un accueil, puis la bonne information-orientation voire l'accompagnement des publics vers l'offre de services. Il pourrait prioritairement s'agir des services développés par les intercommunalités, des services de l'emploi-formation et de l'aide sociale.*

*-Complémentairement l'accès aux TIC pourra être soutenu dans une logique d'accès au plus grand nombre. Différentes politiques pourront aller en ce sens : formation des publics non-initiés, développement de points d'accès publics, développement de l'administration électronique dans les collectivités locales.*

#### **MESURE 29 : Développement et le maillage des structures d'AIOA**

*- Développer des structures locales d'accueil-information-orientation-accompagnement des publics sur les thématiques*

*• Des services à la personne (notamment dans le domaine social)*

*• De l'emploi-formation-insertion*

*- Définition d'une charte commune d'AIOA définissant l'implication des communes, des intercommunalités et des partenaires potentiellement partie-prenante*

#### **MESURE 30 : Accès aux TIC**

*- Sensibiliser et former tous les publics à l'utilisation des TIC*

*- Développer les points d'accès publics aux TIC (structures d'AIOA (cf. mesure 29), Espaces Publics Numériques, Points d'Accès à la Téléformation...)*

*- Développer l'administration électronique dans les collectivités locales du Pays*

### ■ La téléphonie mobile

Toutes les communes du SCoT ABC sont couvertes par au moins un opérateur de téléphonie mobile.

En revanche, les zones couvertes ne le sont pas par les trois grands opérateurs, ce qui pénalise certains consommateurs et limite le choix, dans un contexte de marché où la concurrence est forte.

## ■ Le réseau Internet

La mise à disposition auprès des particuliers et des entreprises de réseaux de communications électroniques offrant des débits adaptés aux usages est un élément essentiel à la compétitivité et à l'attractivité des territoires. La Région Centre a décidé d'accompagner les déploiements de fibre optique et de solutions de montée en débit sur le réseau cuivre dans le cadre des politiques territoriales. Cette ambition a été déclinée dans le SRADDT avec pour objectifs que 70% de la population soient desservis en fibre optique à l'abonné à l'horizon 2020 et que 30% bénéficient du vrai haut débit (les zones blanches devraient être résorbées). Afin de mettre en œuvre les ambitions 2020 du SRADDT en cohérence avec la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN) de 2010 et les schémas directeurs d'aménagement numériques (SDTAN) qui en découle au niveau départemental, les financements des trois contrats Région-Département, Région-Agglomération et Région-Pays seront mobilisés. (Fiche action Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale).

Le Programme national THD (Très Haut Débit) de l'Etat a pour objectif ambitieux de couvrir l'intégralité du pays en très haut débit d'ici 2022, essentiellement en FTTH (réseau en fibre optique) mais en mobilisant également d'autres technologies alternatives. Pour cela l'Etat met en place un soutien aux projets des collectivités territoriales, par le biais de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

### ↳ **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)**

Alors que l'ensemble du territoire du SCoT n'a pas accès au Très Haut Débit voir Haut Débit, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Indre et Loire, adopté par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire le 25 novembre 2011 va dans le sens de l'objectif de l'Etat. Il a fait l'objet d'une 4ème version adoptée en décembre 2016 par le syndicat mixte ouvert (SMO) Touraine Cher Numérique (TCN), à qui le Département avait confié la compétence.

Il présente deux ambitions :

- Contribuer au désenclavement numérique du territoire d'Indre et Loire en « complétant » une couverture haut débit encore inégale, en permettant l'arrivée sur le territoire de nouveaux opérateurs ;
- Renforcer l'attractivité du département et anticiper l'évolution des usages en favorisant l'arrivée du très haut débit pour les utilisateurs professionnels mais également pour une partie des utilisateurs résidentiels.

Pour répondre à ces ambitions, le Conseil Départemental a retenu les orientations 2013-2025 suivantes :

- Déploiement d'un réseau de collecte
- Desserte FTTH de 50 communes du département, centrée autour des 4 pôles d'équilibre
- Desserte en Montée en Débit Cuivre sur les communes déficitaires en haut débit et éligibles à l'offre PRM
- Mise en place d'une structure de gouvernance
- Lancement des premières actions dès 2013 (montée en débit et schéma d'ingénierie)

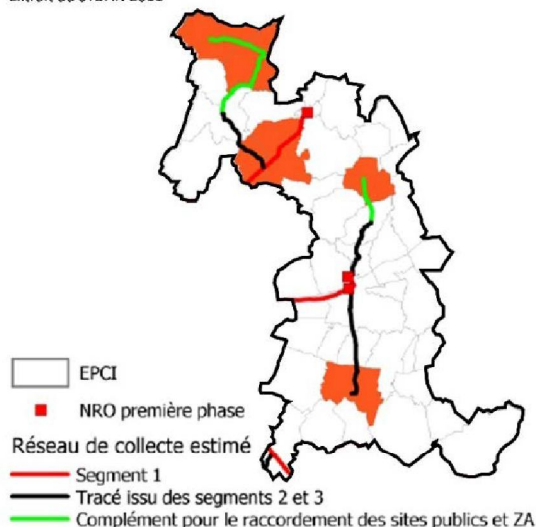
L'orientation pour après 2025 est le déploiement d'un réseau FTTH sur l'ensemble du Département.

Les communes de Crotelles, Villedômer, et Autrèche sont concernées par le raccordement au réseau de collecte et par le déploiement FTTH, notamment pour les Zones d'activité et les sites publics.

D'autre part, plusieurs communes du SCoT ABC sont concernées par la desserte FTTH autour des pôles d'équilibre et par la desserte en Montée en Débit Cuivre.

## Réseau de collecte estimé

Extrait du STDAN 2011

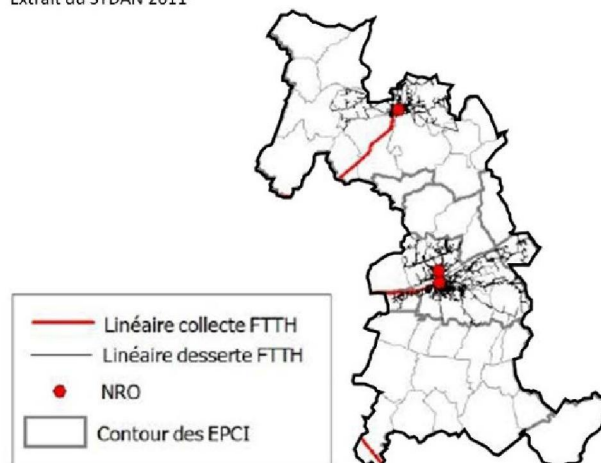


Communes du territoire

- Pas de priorité de raccordement Version du 13/02/2013
- Présence de sites publics ou ZA © Données BD Topo IGN - octobre 2010

## Desserte FTTH sur 50 communes

Extrait du STDAN 2011



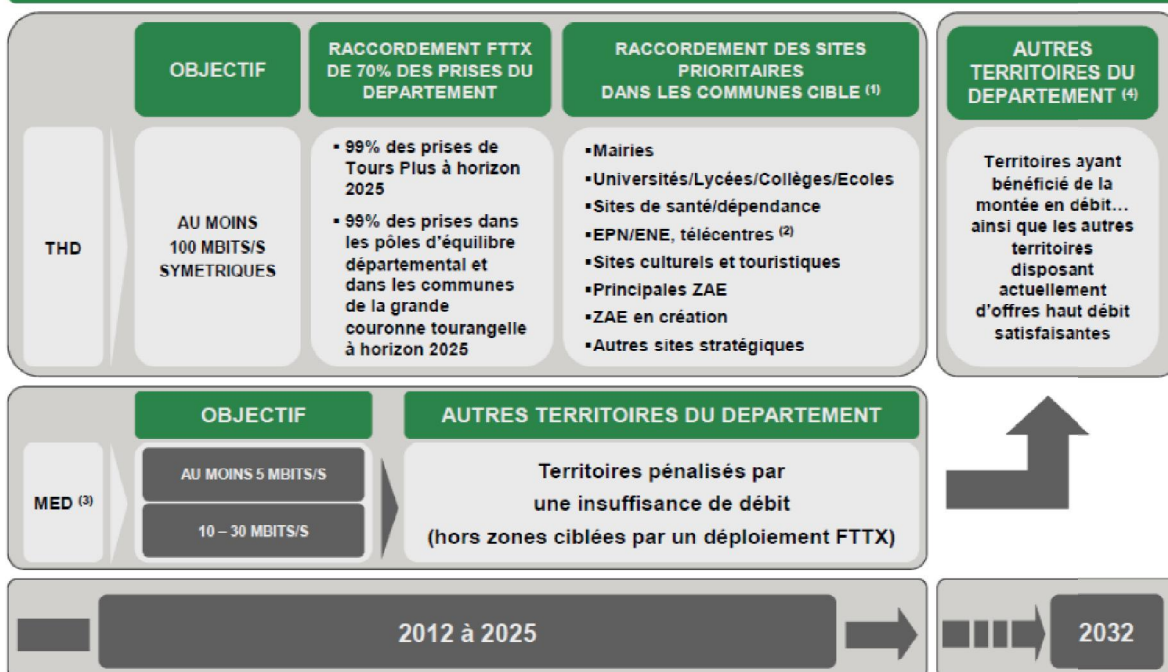
Version du 04/07/2012

© Données BD Topo IGN - octobre 2010

## 5. CIBLE DE SERVICES



### CIBLE DE SERVICES A 20 ANS POUR LE DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE



(1) Chefs lieux de canton, villes sièges d'EPCI et autres bourgs centres dynamiques (hors pôles d'équilibre départemental et communes de la grande couronne tourangelle, ciblées par un déploiement FTTH)  
 (2) EPN = Établissement Public Numérique, ENE = Établissement Numérique d'Entreprises, Télécentres = espaces de télétravail  
 (3) MED : Montée En Débit  
 (4) Les territoires constitués de bâtis isolés pourront bénéficier des nouvelles offres satellites en bande KA (entre 8 et 50 Mbit/s, débits descendants)

### Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Les collectivités d'Indre-et-Loire ont quitté le SMO TCN en décembre 2016, pour un portage de projet bi-départemental avec le Loir-et-Cher via un SMO unique aux deux départements, dénommé Val de Loire Numérique. L'adhésion des communes a été validée par délibération du Comité syndical du 18 septembre 2017.

Ce syndicat assure la mise en œuvre du STDAN dans sa 4<sup>ème</sup> version, dans le cadre d'une délégation de service public affermo-concessive attribuée par délibération du Comité syndical, du 12 décembre 2017 à TDF Fibre, pour une durée de 25 ans.

Elle permettra de desservir, d'ici à 2022, l'ensemble des habitations en fibre optique (FTTH), soit plus de 180 000 prises. Pour autant, à court / moyen terme, il restera des utilisateurs privés d'un haut débit de qualité, et le syndicat mixte Val de Loire Numérique prévoit d'accompagner les utilisateurs à s'équiper en kits hertzien ou satellite dans le cadre du « Passeport inclusion numérique ».

## 4. ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

Le fort développement urbain du territoire pose bien évidemment **la question de la conciliation des usages du sol** entre la préservation du foncier agricole (grandes cultures, viticulture, maraîchage, élevage...) et le développement de l'habitat et des autres activités économiques.

Mais cette périurbanisation est également porteuse de développement **économique durable**. La **qualité des modes de production, la structuration de filières courtes alimentaires ou encore le développement de l'agriculture biologique** sont des attentes fortes des populations urbaines et périurbaines. De même, les filières « **d'économie verte** », notamment dans le secteur de l'éco-construction, offrent de réelles opportunités économiques en lien avec le développement de l'habitat.

**E NJEU** : Le phénomène de périurbanisation qui impacte de manière distincte mais néanmoins réelle l'ensemble du territoire doit être perçu par l'ensemble des acteurs, non pas comme une contrainte, mais une réelle opportunité de **valoriser une économie locale durable**.

Le développement des circuits-courts, de l'agriculture biologique, des marchés locaux, sera corrélé à la structuration et la promotion accrue de ces filières mais aussi à l'exemplarité des collectivités locales pour les soutenir.

Le Pays Loire Touraine doit d'une manière générale mettre davantage en adéquation son offre d'insertion et de formation avec les besoins marchands ou non marchands de l'économie locale.

**ENJEU** : L'accès à un emploi pérenne et justement rémunéré pour le plus grand nombre est également un objectif de long terme à poursuivre. En ce sens, **une gestion plus affirmée des emplois et des compétences** doit localement prendre corps en rapprochant davantage les acteurs économiques et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

(Extraits de la page 29)

### 4.1. Le tissu économique

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

#### **MESURE 10 : Promotion des circuits courts**

- Accompagner le développement des activités s'inscrivant dans des circuits courts de commercialisation et permettant un seuil nécessaire de production
- Promouvoir et accompagner la structuration des circuits courts de commercialisation
- Promouvoir les circuits courts dans les achats publics (restauration collective notamment) et accompagner les initiatives de ventes locales (AMAP, valorisation des points de vente collectifs dans les villages et/ou sur les marchés ...)

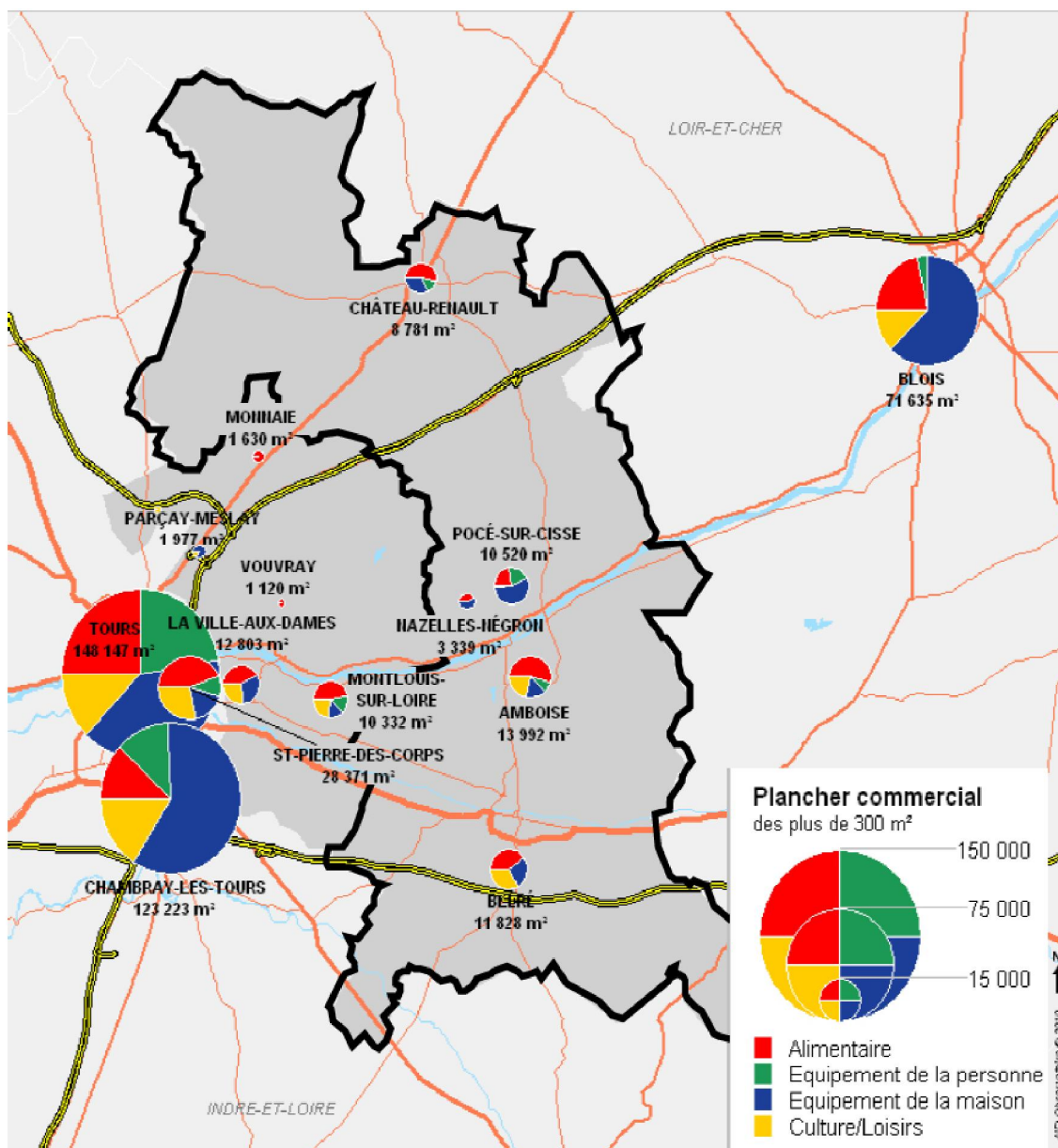
#### **MESURE 14 : Accompagnement à la transmission et la création d'activités**

- Poursuivre les politiques en cours en faveur de la transmission d'entreprises (ORAC, travail régulier des consulaires et des associations de chefs d'entreprises...) : anticipation et suivi des besoins notamment des questions foncières (dans le domaine agricole en particulier), relais locaux de suivi et d'accompagnement.
- Définir une politique de promotion et de prospection économique pour attirer de nouveaux entrepreneurs et investisseurs dans « l'Est du département » en raison, d'une part du constat de l'absence de stratégies et de moyens départementaux en ce sens, d'autre part de la taille insuffisante de chaque communauté de communes pour engager une telle politique de promotion-prospection.

## ■ L'armature commerciale bien présente sur les pôles urbains

### Les services marchands

Selon les données recueillies par l'Observatoire économique de Touraine, le territoire du SCoT ABC comptait, mi-2005, 346 petits commerces (commerces de détail de moins de 300 m<sup>2</sup>) et 40 grands commerces (commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup>). Trois communes en concentrent, au total, près des deux tiers (71,6%) : Amboise 41%, Bléré et Château-Renault 15,3% chacune.



L'offre commerciale des plus de 300 m<sup>2</sup> (extrait de l'étude marché du Pays Loire Touraine, février 2011)

Les centres et pôles commerciaux importants sont situés en périphérie du territoire et plus particulièrement sur Tours et Blois. Ils traitent l'ensemble des fonctions alimentaires et non alimentaires. Par leur proximité et la surface de leurs planchers commerciaux, ces pôles constituent une offre concurrentielle pour les marchés du territoire du Pays Loire Touraine et du SCoT ABC.

Toutefois, certaines communes du territoire du SCoT (Amboise, Bléré, Château-Renault et Pocé-sur-Cisse) proposent des grandes surfaces, limitant l'attractivité des pôles de Tours et de Blois et captant la clientèle locale. Les achats alimentaires sont ainsi facilement réalisés sur le territoire.



### Les marchés sur le territoire du SCoT (Extrait de la carte des marchés du Pays Loire Touraine)

12 marchés de plein air se déroulent chaque semaine sur le territoire du SCoT : à Bléré (mardi et vendredi), à Château-Renault (mardi et samedi), à Amboise (vendredi et dimanche), à Pocé-sur-Cisse (mardi), à Saint-Martin-le-Beau (mardi), à Nouzilly (samedi), à Limeray (jeudi), à La-Croix-en-Touraine (jeudi), à Nazelles-Négron (mercredi).

Ils accueillent, pour la majorité, moins de 50 commerçants. Le marché le plus important du territoire, donc le plus attractif et le plus concurrentiel, est celui d'Amboise (au minimum 90 commerçants). Il peut faire face au marché de Tours. Les marchés de Château-Renault et Bléré sont des marchés intermédiaires, tandis que les autres s'apparentent davantage à du service de proximité.

En termes de commerces de proximité, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique de soutien aux commerces de première nécessité, menant diverses actions :

- à Civray-de-Touraine : la réhabilitation d'un bâtiment avait permis l'installation d'une boucherie - charcuterie, d'une boulangerie - pâtisserie et d'un salon de coiffure ;
- à Athée-sur-Cher, Luzillé, Cigogné et Epeigné-les-Bois : aménagement de commerces multiservices. A Epeigné-les-Bois, une cuisine professionnelle a été aménagée en 2011 afin de permettre d'adjoindre une activité restauration ;
- à Francueil : installation d'une boulangerie - pâtisserie en 2013, dans un bâtiment neuf construit par la CCBVC ;
- à Chisseaux : un commerce multiservices (épicerie, bar, petite restauration rapide).

D'après le diagnostic du PLH du Val d'Amboise, la ville d'Amboise regroupe une offre commerciale très étendue, avec les armatures complémentaires de Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse.

Dans les autres communes, des commerces et services de proximité ont pu être maintenus grâce à une intervention des communes, avec l'appui de la CCVA (politique de soutien au dernier commerce comme à Noizay, Montreuil-en-Touraine à l'étude, ...) ou à des initiatives privées (ex : Mosnes).

Cependant le maintien du commerce en milieu rural reste difficile et quelques expériences ont malheureusement conduit à des fermetures de commerces de proximité.

## ■ L'importance de l'artisanat

Les chiffres cités dans ce paragraphe sont issus « Des chiffres-clés de l'artisanat » au 31/12/2014 fournis par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Centre dans ces dossiers « Artiscope ».

Des entreprises artisanales sont présentes dans la plupart des communes du SCoT ABC, pour un total de 1 223 entreprises en 2014 contre 971 en 2005. Toutefois, le Val d'Amboise regroupe une majorité de ces entreprises (43%), tandis que le Castelrenaudais en comporte à peine un quart (23%) et la communauté de communes de Bléré – Val de Cher accueille le reste (34%).

Au second semestre 2014, ces entreprises regroupe un effectif de 600 emplois pour Bléré – Val de Cher, 940 emplois pour le Val d'Amboise, 470 emplois pour le Castelrenaudais, soit un total de 2 010 emplois pour le territoire du SCoT ABC.

Evolution du Nombre d'Entreprises dans l'artisanat	2010	2014	Evolution sur 5 ans (2010-2014)
CC du Castelrenaudais	247	283	14,6%
CC du Val d'Amboise	471	528	12,1%
CC de Bléré - Val de Cher	375	412	9,9%
<b>SCoT ABC</b>	<b>1 093</b>	<b>1 223</b>	<b>11,9%</b>
<b>Indre et Loire</b>	<b>8 998</b>	<b>10 049</b>	<b>11,7%</b>

Sur les 5 dernières années (2010-2014), l'augmentation globale du nombre d'entreprises dans l'artisanat sur le territoire du SCoT ABC (+11,9%) suit la moyenne départementale. Toutefois, quelques disparités existent entre les communautés de communes : avec une augmentation de 14,6%, le Castelrenaudais est au-dessus de la moyenne, contrairement à la CC Bléré - Val de Cher, avec seulement 9,9%.

Dans la communauté de communes de Bléré - Val de Cher, les entreprises artisanales sont surtout localisées à Bléré (34,7%), Athée sur Cher (12,4%), Saint-Martin le Beau (10,9%) et Civray-de-Touraine (9,5%).

Dans la communauté de communes du Val d'Amboise, les entreprises artisanales sont surtout localisées à Amboise (39,8%), Nazelles-Négron (15,3%) et dans une moindre mesure à Pocé-sur-Cisse (6,4%) et Chargé (6,1%).

Dans la communauté de communes du Castelrenaudais, les entreprises artisanales sont surtout localisées à Château-Renault (38,2%), Villedômer (11,3%) et dans une moindre mesure à Saint-Laurent-en-Gâtines (7,8%) et Auzouer-en-Touraine (6,7%).

### Evolution des Entreprises d'artisanat par secteur :

CC de Bléré Val de Cher				CC du Val d'Amboise				CC du Castelrenaudais			
	Année N	Année N-1	%		Année N	Année N-1	%		Année N	Année N-1	%
ALIMENTATION	60	57	5,3%	ALIMENTATION	63	58	7,9%	ALIMENTATION	35	34	2,9%
BATIMENT	175	177	-1,1%	BATIMENT	241	237	1,7%	BATIMENT	115	112	2,7%
PRODUCTION	65	63	3,2%	PRODUCTION	75	71	5,3%	PRODUCTION	51	51	0,0%
SERVICES	112	108	3,7%	SERVICES	148	141	4,7%	SERVICES	81	80	1,3%
Secteur d'activités non co				Secteur d'activités non co	1	1	0,0%	Secteur d'activités non co	1		
<b>Total</b>	<b>412</b>	<b>405</b>	<b>1,7%</b>	<b>Total</b>	<b>528</b>	<b>508</b>	<b>3,79 %</b>	<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>277</b>	<b>2,2%</b>

Sur la dernière année, 2013-2014, les augmentations du nombre d'entreprises ont été globalement moins fortes. Elles ont essentiellement bénéficié au secteur de l'alimentation, tandis que les entreprises du bâtiment peu augmenté, voire ont diminué dans le cas de Bléré - Val de Cher.

Dans les trois Communautés de Communes, à la fin 2014, plus de 30% des entreprises artisanales ont entre 4 et 10 ans, plus de 15% ont entre 11 et 20 ans, environ 25% ont entre 1 et 3 ans.

	Statut juridique des entreprises								
	Entreprises individuelles		Sociétés		Microentreprises		Autoentrepreneur non inscrit au RM		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
CC du Castelrenaudais	109	38,5%	124	43,8%	50	17,7%			283
CC du Val d'Amboise	190	36,0%	244	46,2%	94	17,8%			528
CC de Bléré - Val de Cher	155	37,6%	186	45,1%	70	17,1%	1	0,2%	412
<b>SCoT ABC</b>	<b>454</b>	<b>37,1%</b>	<b>554</b>	<b>45,3%</b>	<b>214</b>	<b>17,5%</b>			<b>1223</b>

Sur l'ensemble du territoire, la majorité des entreprises (45%) sont des sociétés, environ 37% sont des entreprises individuelles et 17% des microentreprises.

La prééminence des pôles urbains est moins marquée que pour les commerces : Amboise, Bléré et Château-Renault rassemblent moins de la moitié (40,7%) du total des entreprises. En complément, d'autres communes occupent une position non négligeable, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Commune	Nombre d'entreprises	Pourcentage/Total ABC
Amboise	166	19,06%
Bléré	106	12,17%
Château-Renault	83	9,53%
Nazelles-Négron	68	7,81%
Saint-Laurent-en-Gâtines	38	4,36%
Pocé-sur-Cisse	34	3,90%
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>56,83%</b>

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale de 2012 fixe des objectifs concernant le soutien au commerce et à l'artisanat, dans le cadre d'une Opération collective territoriale :

- Favoriser la modernisation et la transmission des entreprises artisanales et commerciales ;
- Contribuer au maintien du commerce et à l'attractivité des commerces en milieu rural.

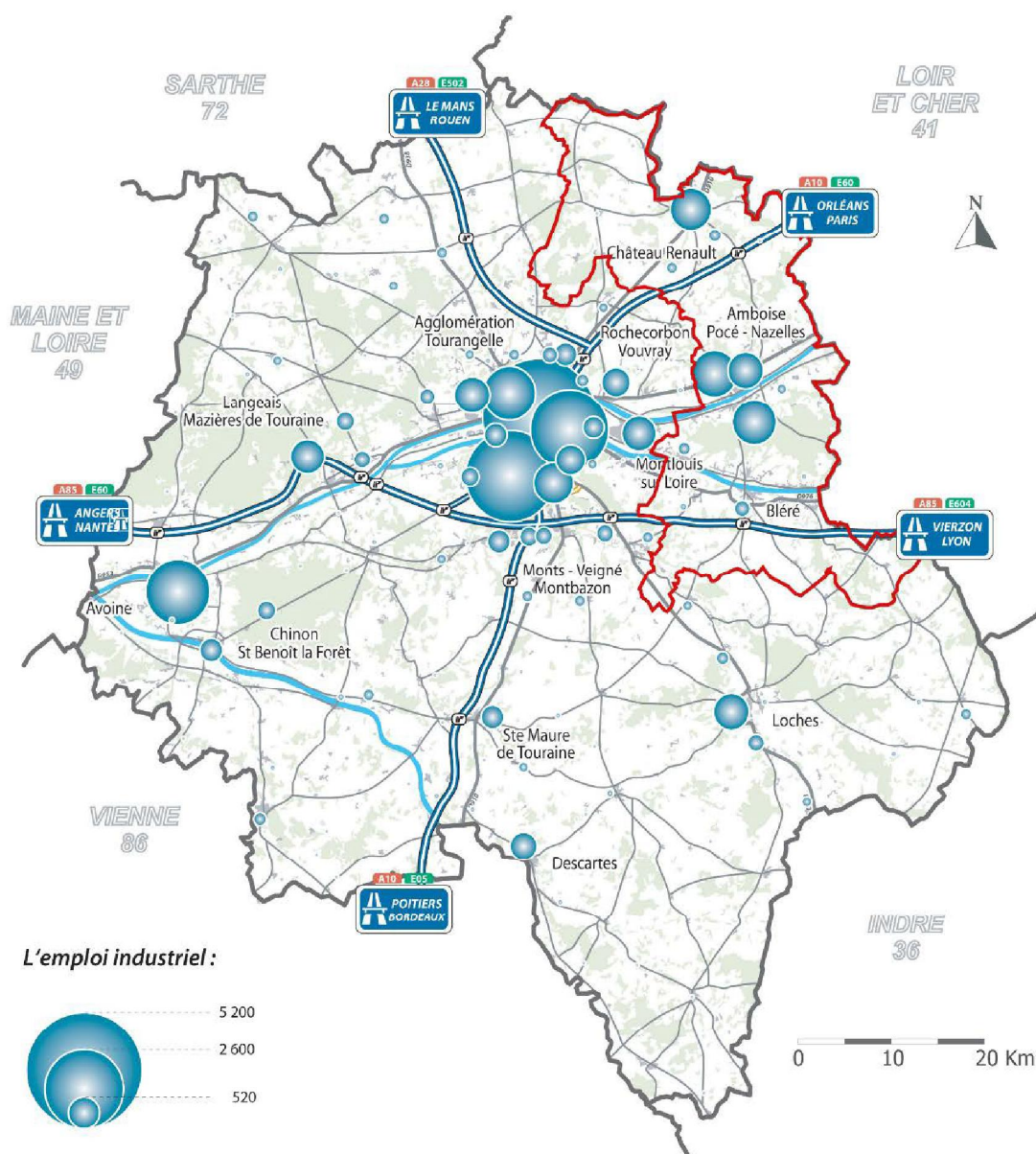
## ■ Le poids de l'industrie

En dehors de l'agglomération de Tours, le territoire du SCoT concentre les plus gros pôles industriels du département. Bien qu'en retrait depuis plusieurs années dans ses domaines et ses implantations traditionnels, l'industrie demeure une composante déterminante de l'activité économique du territoire du SCoT.

Le SCoT ABC dispose de **deux pôles industriels importants** : Amboise, avec 10% des emplois industriels du département (et 30% des emplois locaux), qui constitue par ailleurs le second pôle industriel de Touraine ; et Château-Renault, qui garde une vocation industrielle malgré les mutations économiques de ces trente dernières années.

## LES PRINCIPAUX PÔLES INDUSTRIELS EN INDRÉ ET LOIRE

- nombre de salariés du secteur industriel hors BTP -



La répartition des pôles industriels sur le territoire (source : Pôle emploi au 1er janvier 2011 / Observatoire Economique de Touraine sept 2012)

En termes d'emplois, les industries les plus importantes du territoire du SCoT concernent les domaines suivants :

- l'agro-alimentaire : Les Salaisons régionales à Villedômer ;
- les industries chimiques et pharmaceutiques : FAREVA à Pocé-sur-Cisse ;
- la fabrication d'équipements électriques et électroniques : Radiall à Château-Renault, Jaybeam Wireless à Amboise ;
- le textile, l'habillement et le cuir : Groupe Lestra à Nazelles-Négron, Bonar Floors, Arche et Maurice Boinet SA à Château-Renault ;
- le caoutchouc et les produits plastiques : Pullflex à Saint-Martin-le-Beau ;
- la métallurgie : Ti Automotive à Nazelles-Négron.

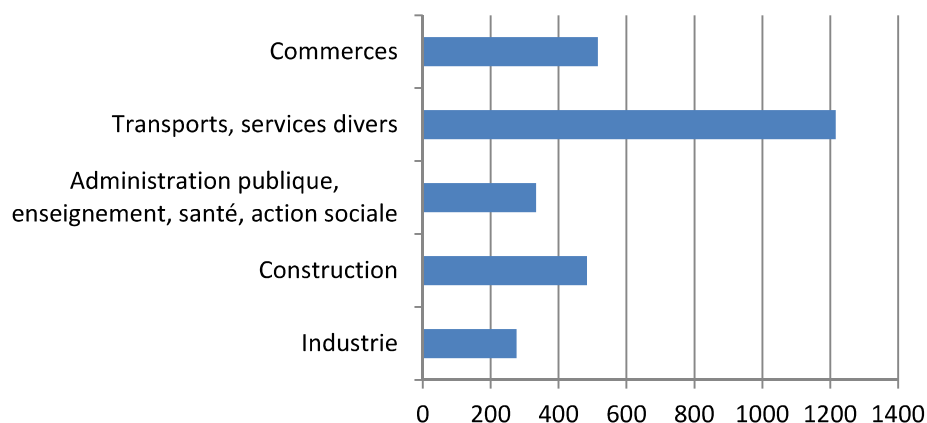
## 4.2. Les entreprises sur le territoire

### ■ Les filières d'entreprises sur le territoire

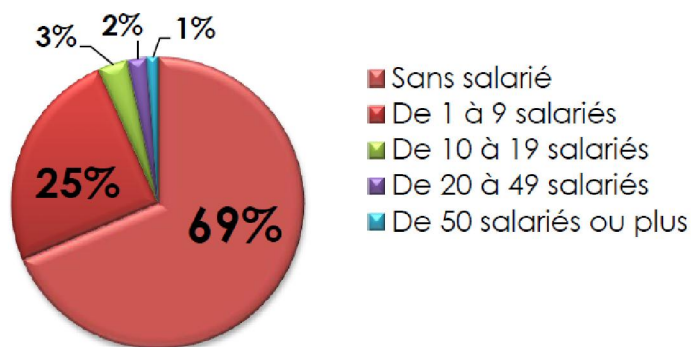
D'après l'étude CODE "Schéma d'accueil des entreprises pour un développement économique du territoire du Pays Loire Touraine", juillet 2015. Données issues de l'Insee et du Répertoire des entreprises et des établissements 2013

	Industrie		Construction		Commerce, transports, services divers		dont commerces		Administration publique, enseignement, santé, action sociale		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
CC du Castelrenaudais	77	12,4%	99	15,9%	368	59,3%	126	20,3%	77	12,4%	621
CC du Val d'Amboise	112	8,6%	214	16,4%	810	62,2%	242	18,6%	167	12,8%	1303
CC de Bléré - Val de Cher	87	9,6%	171	19,0%	554	61,4%	148	16,4%	90	10,0%	902
<b>SCoT ABC</b>	<b>276</b>	<b>9,8%</b>	<b>484</b>	<b>17,1%</b>	<b>1732</b>	<b>61,3%</b>	<b>516</b>	<b>18,3%</b>	<b>334</b>	<b>11,8%</b>	<b>2826</b>
<b>Pays Loire Touraine</b>	<b>402</b>	<b>9,0%</b>	<b>777</b>	<b>17,3%</b>	<b>2749</b>	<b>61,3%</b>	<b>835</b>	<b>18,6%</b>	<b>559</b>	<b>12,5%</b>	<b>4487</b>

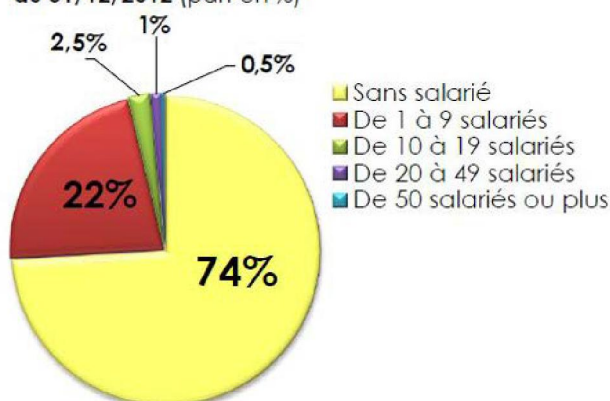
### Répartition des entreprises du SCOT ABC selon les filières



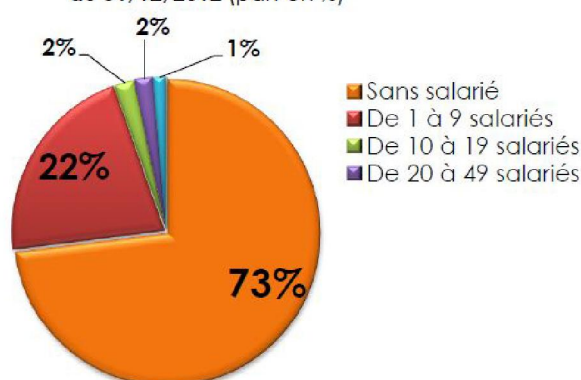
### Répartition des entreprises par tranche d'effectifs dans la CC du Val d'Amboise au 31/12/2012 (part en %)



Répartition des entreprises par tranche d'effectifs - CC de Bléré Val de Cher  
au 31/12/2012 (part en %)



Répartition des entreprises par tranche d'effectifs dans la CC du Castelnaudais  
au 31/12/2012 (part en %)



A l'échelle du SCoT, les entreprises sans salarié sont largement majoritaires, près des ¾ des entreprises du territoire.

### 4.3. Les pôles d'activités

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

Le Pays Loire Touraine bénéficie d'une réelle attractivité économique à la faveur de son positionnement territorial dans le couloir ligérien traversé par des infrastructures de transport d'intérêt national mais également à la faveur de sa situation de couronne périurbaine de l'agglomération de Tours.

Les principales ZAE existantes ou en développement (La Boitardière à Amboise, futur ZAE de Sublaines, ZAE de la Rivonnerie à Autrèche) s'inscrivent dans ces logiques. Des ZAE de proximité de tailles plus modestes (ZAE artisanales ou petites zones industrielles) complètent cette offre.

ENJEUX : Le Pays Loire Touraine doit poursuivre la **qualification de son offre foncière**. La **requalification urbaine, environnementale et paysagère** des espaces d'activités existants doit être poursuivie en veillant notamment aux possibilités de **densification** de ces espaces.

Le développement de **services aux entreprises et actifs** présents sur ces ZAE (transport, mobilité douce, restauration...) constituera un critère essentiel de leur attractivité future.

Par ailleurs, des **offres foncières** (espaces mixtes dédiés habitat/artisanat ou spécifiquement dédiés à la viticulture par exemple) **et immobilières** (activités/bureaux) ciblées mériteront d'être soutenues dans le cadre de réflexions approfondies engagées avec les réseaux de chefs d'entreprises locaux.

**MESURE 15 : Requalification et développement cible des espaces d'activités**

- Requalification urbaine, environnementale et paysagère des anciennes ZAE. Cette requalification doit, le cas échéant, permettre une densification des espaces d'activités.

- Extension des ZAE existantes ou développement de nouvelles ZAE : qualité urbaine, environnementale et paysagère du projet, localisation (insertion dans le tissu urbain existant pour des ZAE à vocation artisanale, autres localisations pour des ZAE industrielles ou d'intérêt départemental ou régional), orientation économique de la ZAE en lien avec les logiques de filières.
- Développement des services aux entreprises et salariés : sécurisation des ZAE, transport collectif et mobilité douce, services de restauration et de garde d'enfants...
- Développement d'un réseau d'expertise au sein du Pays concernant ces politiques de requalification et développement ciblé.

#### MESURE 16 : Développement et diversification de l'immobilier d'entreprises

- Développer une offre immobilière ciblée (bâtiments-relais, pépinières d'entreprises...) en fonction des besoins locaux spécifiques : locaux mixtes activités/bureaux, bâtiment tertiaire...
- Développer une offre foncière et immobilière spécifique et dédiée pour certaines filières économiques (agriculture, viticole-vinicole, maraîchage, artisanat du bâtiment...).

## ■ L'enjeu des zones d'activités

19 parcs d'activités sont répartis sur l'ensemble du territoire.

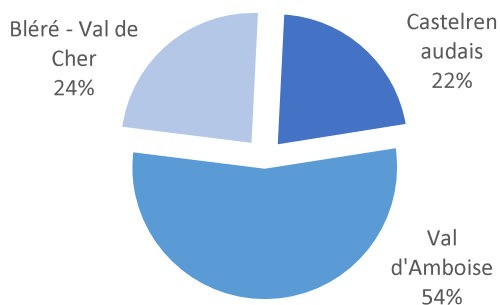
Nom Commune	Nom Zone d'Activités - Année de création	Superficie Occupée (ha) 2018	Superficie disponible (ha) 2018	Total (ha) 2018	Nombre d'établissements 2016	Nombre de salariés 2016
<b>Amboise, Chargé, Saint-Règle</b>	<b>Parc d'Activités La Boitardière - 1972</b>	<b>85,80</b>	<b>126,30</b>	<b>212,10</b>	<b>89</b>	<b>2054</b>
Mosnes	ZA de Mosnes - 1993	5,01		5,01	2	16
Nazelles Négron	ZI les Sables - St Maurice - 1935	13,20	1,40	14,60	15	340
Nazelles Négron	ZI No 1 Les Foujeaux - 1960	62,40	9,70	72,10	83	1306
Neuillé le Lierre	Les Billanges - 1989	3,10		3,10	1	1
Pocé sur Cisse	Parc d'Activités du Prieuré - 1970	25,70	6,20	31,90	27	671
<b>TOTAL CCVA</b>		<b>195</b>	<b>144</b>	<b>339</b>	<b>217</b>	<b>4 388</b>
<b>Autrèche</b>	<b>Porte de Touraine (ZAC de la Rivonnerie) - 1994</b>	<b>7,70</b>	<b>54,10</b>	<b>61,80</b>	<b>10</b>	<b>17</b>
Château Renault	Parc Industriel Nord No 1 (Rue Velpeau) - 1967	18,00		18,00	9	541
Château Renault	Parc Industriel Ouest No 2 (Route d'Angers - Le Fléteau) - 1967	29,00	8,00	37,00	34	519
Crotelles	Zone Industrielle L'Imbauderie - 1989	5,00		5,00	8	14
St Laurent en Gâtines	Les Pressaudières - 1990	5,50	1,50	7,00	1	0
Villedômer	La Pâquerie - 1989	4,00	2,50	6,50	5	4
<b>TOTAL CCC</b>		<b>69</b>	<b>66</b>	<b>135</b>	<b>67</b>	<b>1 095</b>
Athée sur Cher	La Ferrière - 1990	5,40	3,10	8,50	7	22
Bléré	ZA La Taille St Julien - 1990	15,15		15,15	31	156
Bléré / Cvray de Touraine	ZI de Bois Pataud - 1965	28,60	1,40	30,00	30	461
La Croix en Touraine	La Vinerie - 1980	1,80		1,80	10	42
St Martin le Beau	ZA de la Folie - avant 1975	2,00		2,00	8	38
St Martin le Deau	Les Grillonniers - 1982	2,86		2,86	3	4
<b>Sublaines / Bléré</b>	<b>Sublaines - Bois Gaulpied - 2012</b>	<b>23,90</b>	<b>63,80</b>	<b>87,70</b>	<b>4</b>	<b>86</b>
<b>TOTAL CCBVC</b>		<b>80</b>	<b>68</b>	<b>148</b>	<b>93</b>	<b>809</b>
	<b>Total SCoT ABC - 2018</b>	<b>344</b>	<b>278</b>	<b>622</b>	<b>377</b>	<b>6292</b>

C'est le Val d'Amboise qui regroupe le plus de surfaces dédiées aux parcs d'activités (339 ha) et qui, par conséquent, accueille le plus d'entreprises (plus de 200) et d'emplois (près de 4 400).

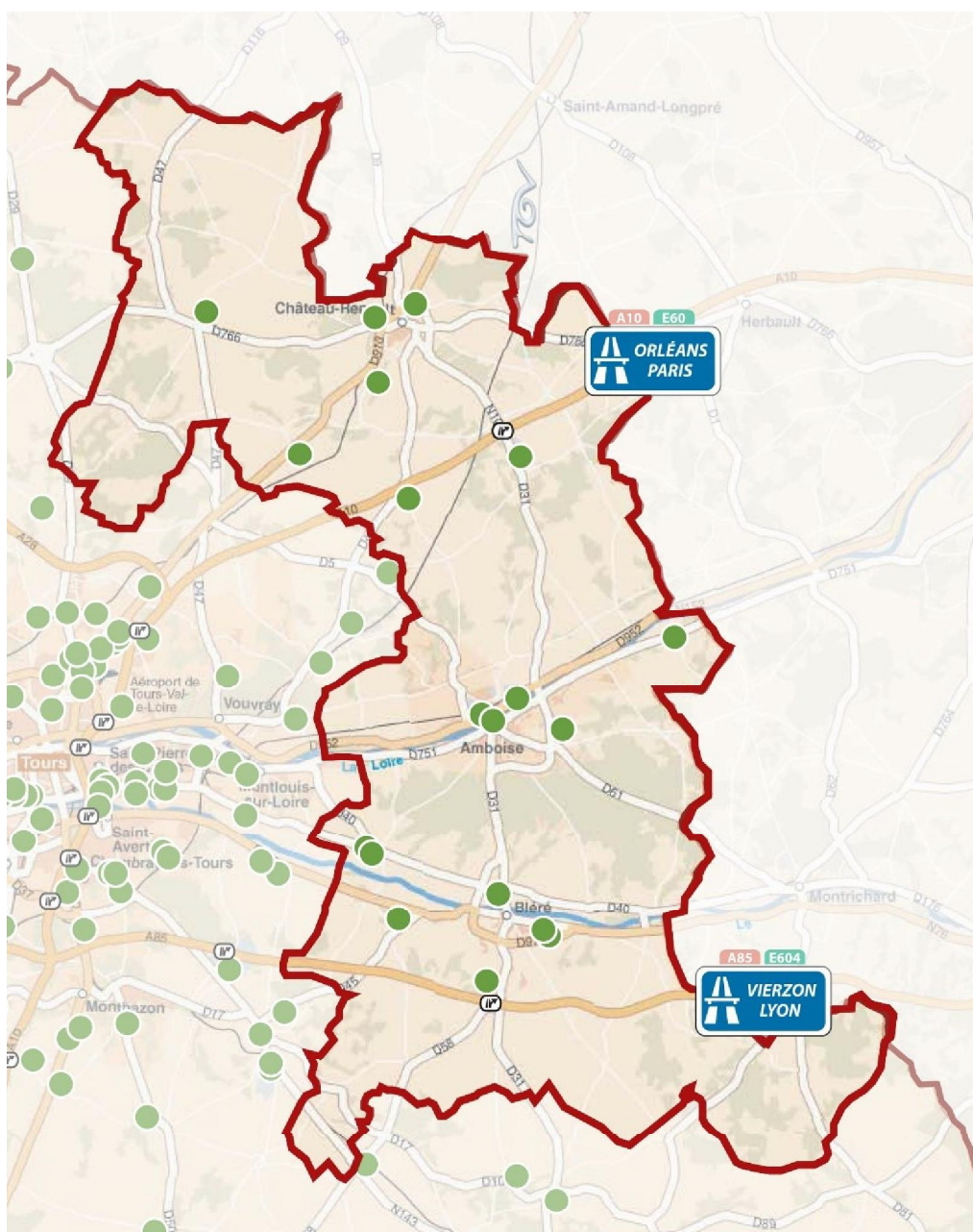
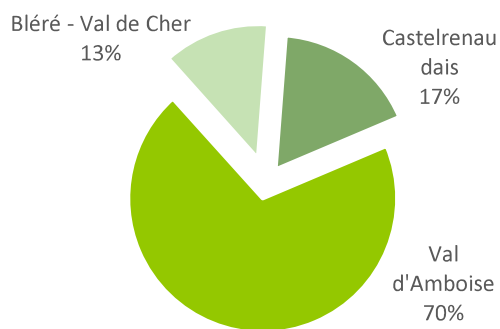
Les Communautés de communes de Bléré-Val de Cher et du Castelrenaudais comportent des surfaces équivalentes de parc d'activités, respectivement 148 ha (pour environ 800 emplois) et 135 ha (1 100 emplois).

À noter qu'à l'échelle du SCoT, 45% des espaces dédiés aux zones d'activités sont encore disponibles pour l'implantation de nouvelles entreprises (après viabilisation des terrains, pour la majorité).

## Répartition de la surface des parcs d'activités par CC



## Répartition de la part des emplois des parcs d'activités par CC



### Les principaux sites d'activité sur le territoire du SCoT ABC en 2016

(Source : Observatoire Economique de Touraine, mis à jour à partir des données des Communautés de communes)

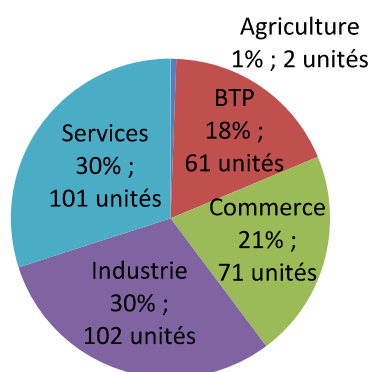
Trois parcs d'activités (en orange dans le tableau ci-dessus) ont été sélectionnés pour endosser une vocation de zones intercommunautaires :

- Le parc de la Boitardière (Amboise, Chargé, Saint-Règle)
- La ZAC de la Rivonnerie (Autrèche)
- Le parc Bois Gaulpied (Sublaines, Bléré)

Les entreprises qui occupent les parcs d'activités se répartissent de manière à peu près équilibrée entre les secteurs d'activité. Les services et l'industrie dominant légèrement avec 30% chacun, suit le commerce (21%), et le BTP (18%). En revanche, l'agriculture n'est quasiment pas représentée dans les entreprises des secteurs d'activités.

### Répartition par secteurs des entreprises des parcs d'activités,

source Observatoire Economique de Touraine 2015



A l'été 2016, le territoire du SCoT ABC possède 278 ha potentiels de développement de zones d'activités, dont 41 ha viabilisés.

A noter que les principales possibilités d'accueil de nouvelles entreprises artisanales ou industrielles sont situées sur les trois zones intercommunautaires.

D'après les premières conclusions de l'étude CODE "Schéma d'accueil des entreprises pour un développement économique du territoire du Pays Loire Touraine", le territoire possède certains atouts concernant les zones d'activités économiques :

- Celles-ci sont souvent positionnées stratégiquement à proximité des axes de communication majeurs et souvent en façade ;
- A Bléré, Amboise, Pocé-sur-Cisse et Château-Renault, les ZAE sont dynamiques, actives et diversifiées et maillent le territoire ;
- Elles sont bien localisées au cœur du bassin d'emploi et de vie ;
- Elles possèdent de véritables disponibilités foncières ;
- Les coûts du foncier sont plus abordables que sur les agglomérations voisines (notamment Tours et Blois), tout en étant à proximité immédiate de l'agglomération de Tours ;
- Elles s'appuient prioritairement sur des filières locales et de grandes entreprises anciennement implantées, notamment l'industrie, la pharmacie, la mécanique, l'aéronautique, l'artisanat, les PME et le commerce.

En revanche, ces ZAE ont aussi des caractéristiques négatives :

- Certaines entreprises sont mal localisées (parties du territoire enclavées et peu fonctionnelles) ;
- Elles ne possèdent pas ou peu de services communs ou « d'usage » de base, ni d'outils économiques d'accompagnement (très haut débit, pépinière / hôtel d'entreprises, GAB, boîtes aux lettres, conteneurs, REI, crèches, ...) ;
- Elles ne font pas encore l'objet d'une coordination territoriale ;
- Les zones anciennes n'ont pas fait l'objet d'un traitement paysager et sont peu structurées. Les entrées ou certaines parties de zones sont parfois déqualifiées, dangereuses et vieillissantes ;

- Elles manquent d'une signalétique organisée, de végétalisation et de parties communes structurées et entretenues (parkings, trottoirs, éclairage, liaisons douces, ...) ;
- Elles constituent souvent un mitage du territoire ;
- Elles sont à proximité des zones résidentielles, avec la présence régulière d'habitations au sein des zones d'activités ;
- Des pressions commerciales amènent parfois des dérives dans la vocation initiale de la ZAE ;
- Elles doivent faire face à des concurrences externes fortes et de bon niveau (Tours, Blois, ...), susceptibles d'attirer les entreprises locales potentiellement délocalisables ;
- L'état général des ZAE est parfois médiocre, sur les sites d'anciennes générations (Bléré, Amboise, Château-Renault).

L'importance des superficies économiques à commercialiser sur l'ensemble du Pays Loire Touraine peut aussi s'avérer problématique.

Concernant les zones d'activités, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire inscrit les objectifs suivants dans ses fiches actions du Contrat Régional de Solidarité Territoriale de 2012 :

- Donner la priorité au renouvellement et à la densification de l'existant et assurer une amélioration qualitative et environnementale des zones d'activités ;
- Permettre le développement des entreprises existantes et en accueillir de nouvelles ;
- Garantir une commercialisation et une animation optimales et limiter les risques de concurrence entre les territoires.

En termes de création de locaux d'activités (en location), elle souhaite :

- Disposer d'une « chaîne immobilière » assurant le parcours résidentiel des entreprises, avec une gamme de locaux d'activités adaptés ;
- Soutenir la création et le développement des entreprises dans les pôles offrant une gamme suffisante de services aux entreprises et aux salariés, en développant des produits adaptés (services communs, conseil et réseaux inter-entreprises) ;
- Garantir l'accompagnement des entreprises par une animation et une gestion dédiée.

#### **4.4. L'agriculture, la sylviculture et la viticulture**

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

**MESURE 9 : Promotion d'une agriculture et d'une viticulture durables**

- Renforcer et accompagner le développement et la structuration des productions agricoles biologiques selon des logiques de filières : maraîchage, céréales et boulangerie notamment
- Renforcer la filière viande locale en travaillant notamment sur des solutions d'abattage, de découpe voire de transformation
- Promouvoir les démarches de viticulture durable
- Identifier et structurer les micro-filières locales et les initiatives de diversification des productions agricoles
- Promouvoir et accompagner **la préservation du foncier agricole et viticole** notamment en zones de fortes pressions foncières via notamment le développement de **Zones Agricoles Protégées (ZAP)**

**MESURE 11 : Promotion des Filières « d'économie verte »**

- Développer des réflexions et accompagner des démarches globales d'animation de logiques de filières économiques, en particulier dans le domaine de « l'économie verte ». Il s'agit notamment de la filière des éco matériaux (chanvre, ...), du bois de chauffage...
- Promouvoir une mutualisation des interventions de promotion économique en lien à ces filières
- Soutenir la certification des filières locales

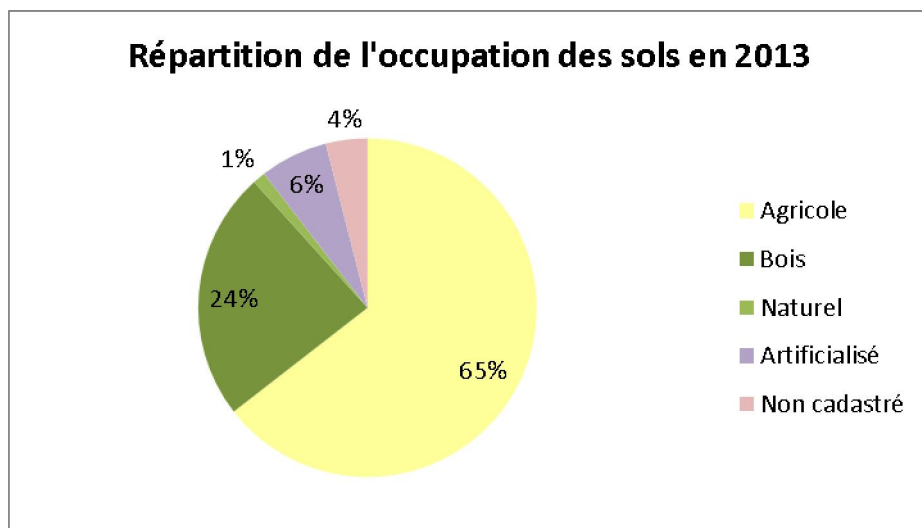
**Cette partie est extraite du Diagnostic agricole et forestier réalisé par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, joint en annexe du SCoT. Voir ce diagnostic pour plus de détails.**

## ■ L'occupation agricole et forestière du sol

### Une forte présence agricole

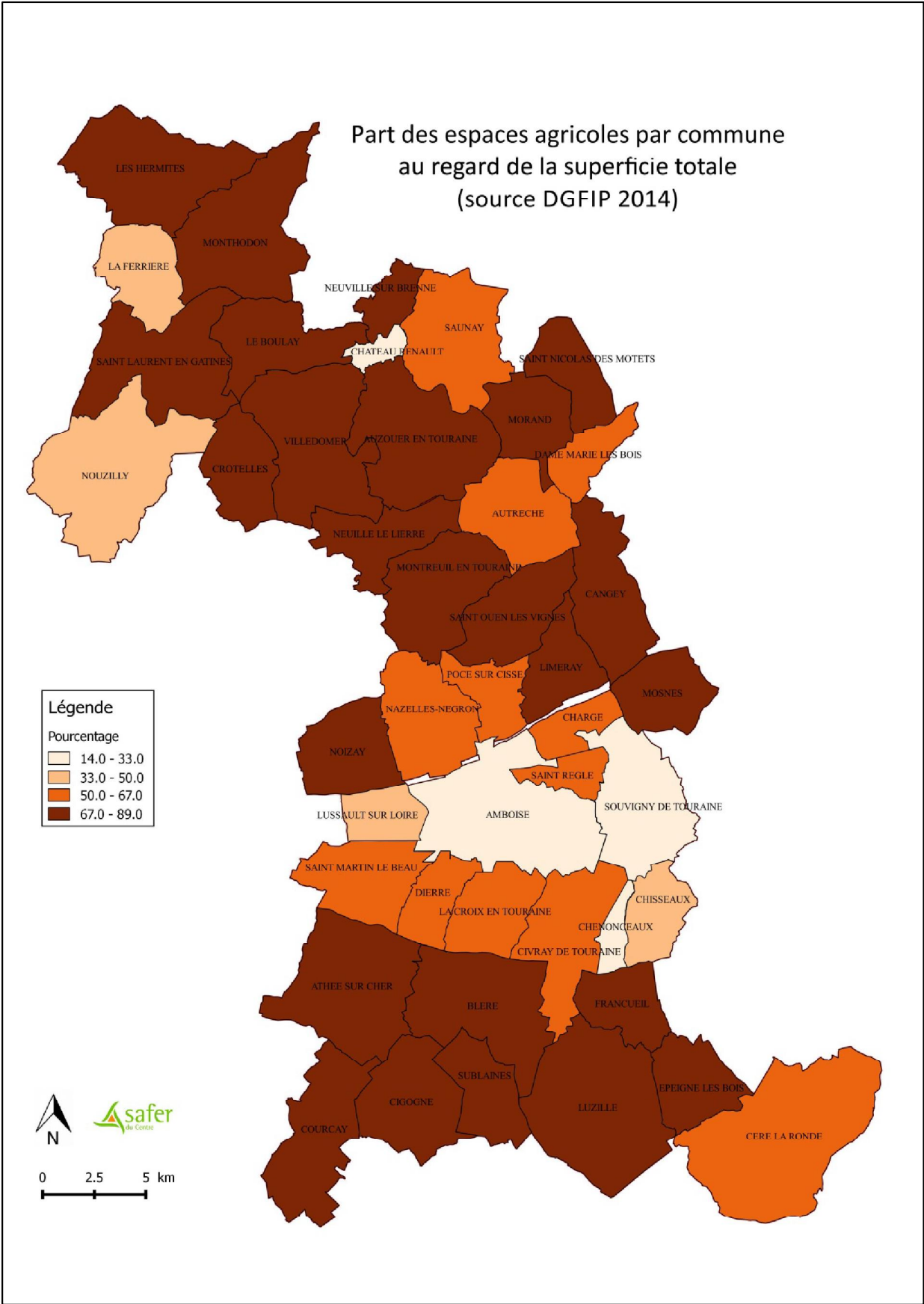
Sur le territoire du SCoT ABC, la vocation agricole est très marquée (1.5 points supérieurs au département) et les surfaces boisées et naturelles sont légèrement inférieures à la moyenne départementale (-1.5 points) :

- 65 % d'espaces agricoles (60 182 ha),
- 24 % d'espaces boisés (22 223 ha),
- 1 % d'espaces naturels (1 142 ha),
- 6 % d'espaces urbanisés (6 053 ha),
- 4 % d'espaces non cadastrés (3 711 ha).



La carte ci-après illustre l'hétérogénéité du territoire. 25 des 45 communes ont plus des deux tiers de leur surface à vocation agricole, et pour 9 d'entre elles, la surface agricole représente plus des trois quarts. Seules 8 communes voient leur part de surface agricole inférieure à 50%.

Les communes situées entre la Loire et le Cher (à l'exception de Mosnes) ainsi que Pocé-sur-Cisse et Nazelles-Négron se distinguent ainsi par une surface agricole moins importante que la moyenne, cela en raison du développement de l'urbanisation, la présence de cours d'eau accompagnés de leur végétation ainsi que la présence d'un massif forestier important : la forêt d'Amboise.



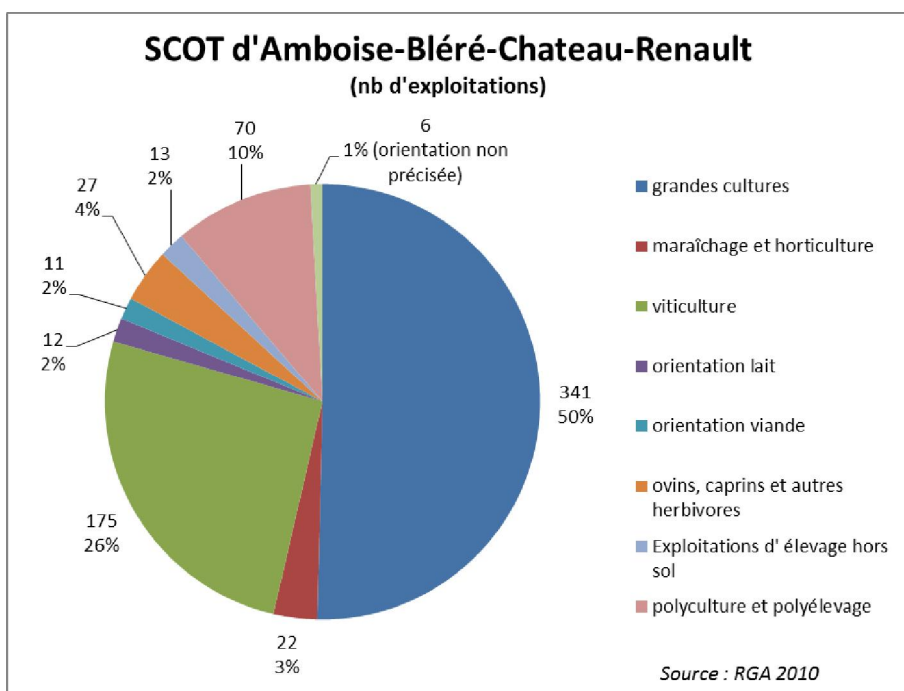
## Les productions agricoles diversifiées

En quelques chiffres :

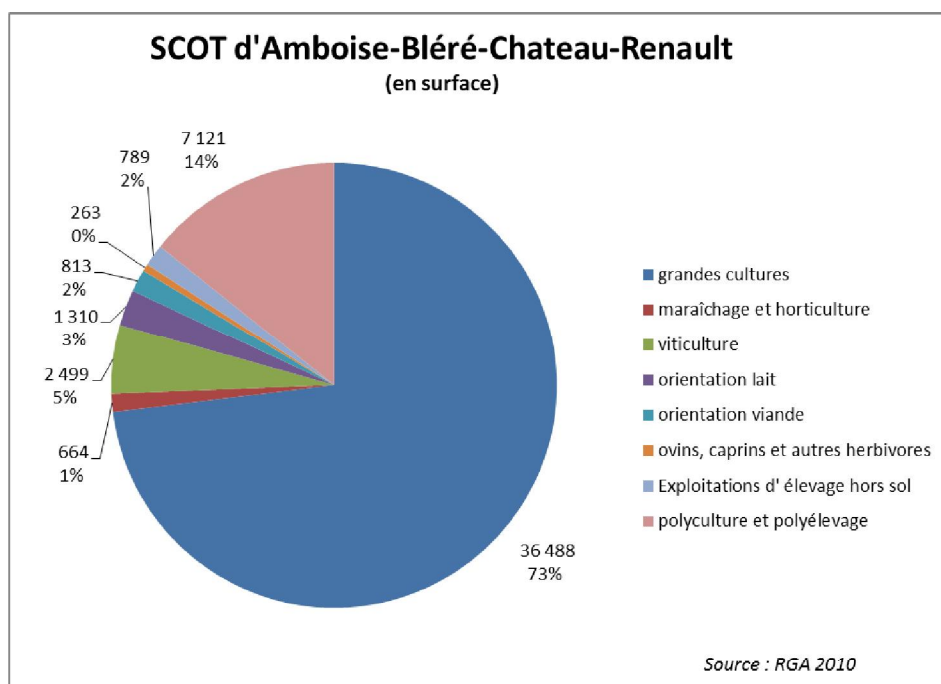
- 50 088 ha de Surface Agricole Utilisée (SAU),
- 681 exploitations au RGA 2010
- 2 500 hectares de vignes et 175 producteurs
- 5 Appellations d'Origine Contrôlée viticoles (Touraine, Touraine-Amboise, Touraine-Chenonceaux, Montlouis-sur-Loire et Vouvray)
- 1 Appellation d'Origine Protégée laitière caprine (St Maure de Touraine)

L'agriculture est une composante essentielle de l'économie locale. Elle se caractérise par une diversité des productions en lien direct avec les unités agro-pédologiques, les améliorations foncières et l'évolution des techniques de production.

Les grandes cultures ou cultures majoritairement céréalières représentent l'orientation principale de la moitié des exploitations. La viticulture représente encore une grande part de l'activité agricole du territoire avec plus d'un quart des exploitants. L'activité d'élevage est en baisse depuis le dernier recensement et représente 20% des exploitations du territoire. Les exploitations de maraîchage, au nombre de 22 en 2010, représentent quant à elles, 3% des exploitations.



Cette répartition est différente en termes de surface. Les grandes cultures occupent près des trois quarts de la surface agricole utile (SAU) avec plus de 36 000 ha et la viticulture, 5% de l'occupation du territoire. Les exploitations d'élevage gèrent 21 % de la SAU du territoire soit plus de 10 000 ha. Les exploitations de maraîchage quant à elles, exploitent 1% du territoire.



### ***Une polyculture à dominante céréalière***

Les grandes cultures céréalières sont très présentes au sud et au nord du territoire, les céréales, les oléagineux et les protéagineux occupent 79% des espaces agricoles sur les communautés de communes du Castelrenaudais et Bléré Val de Cher. Elles représentent 56% sur la communauté de communes du Val d'Amboise.

Sur la communauté de communes de Bléré, l'activité de production de maïs semences est également développée en lien avec Centre Sem à Reignac-sur-Indre. Cette production est essentielle à plusieurs titres sur le territoire, une filière économique importante et une filière génératrice d'emplois saisonniers.

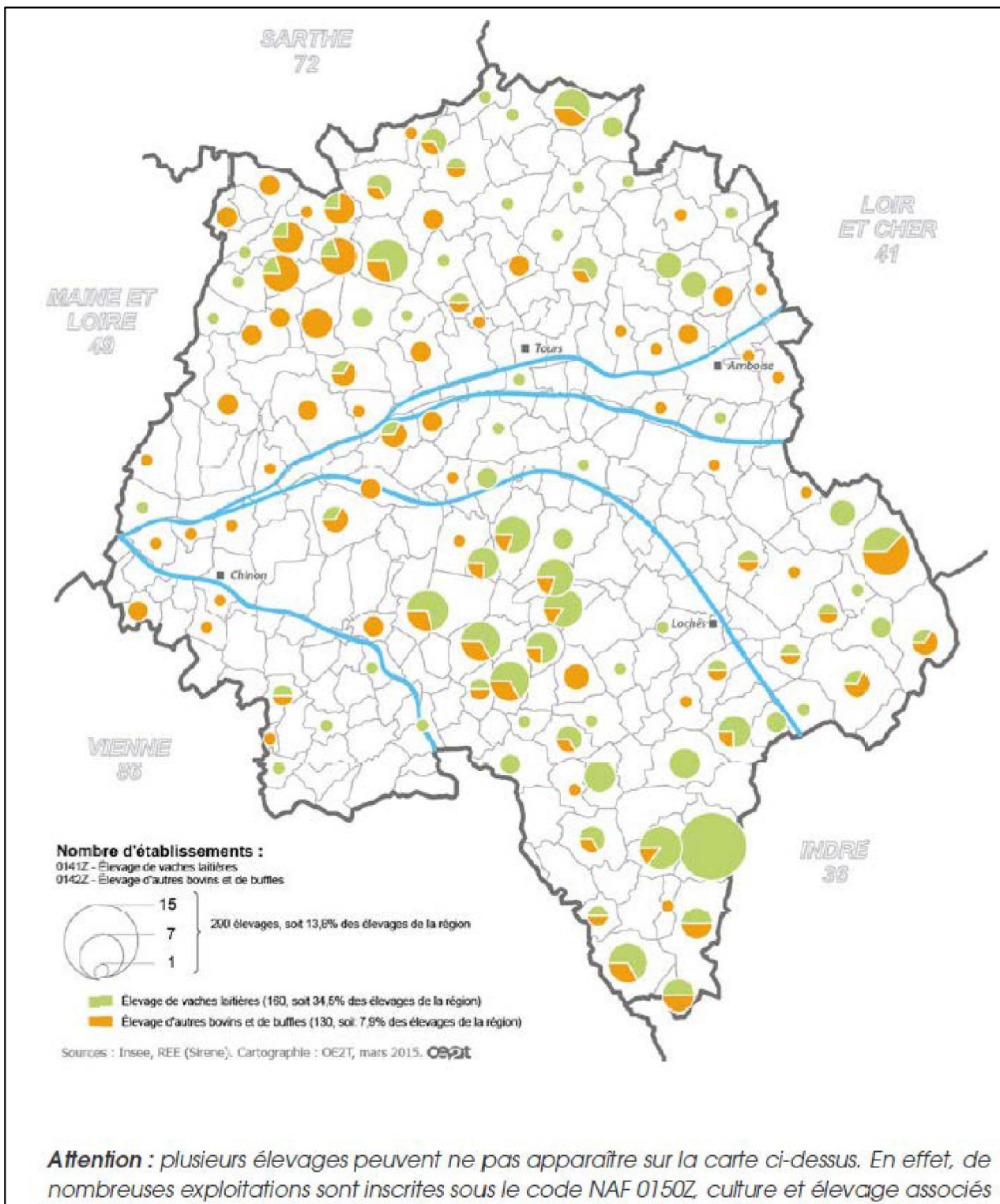
### ***La viticulture***

La viticulture est la culture prédominante dans les vallées et les coteaux de la Loire et du Cher. Les exploitations viticoles représentent aujourd'hui plus de 25% des exploitations agricoles du territoire.

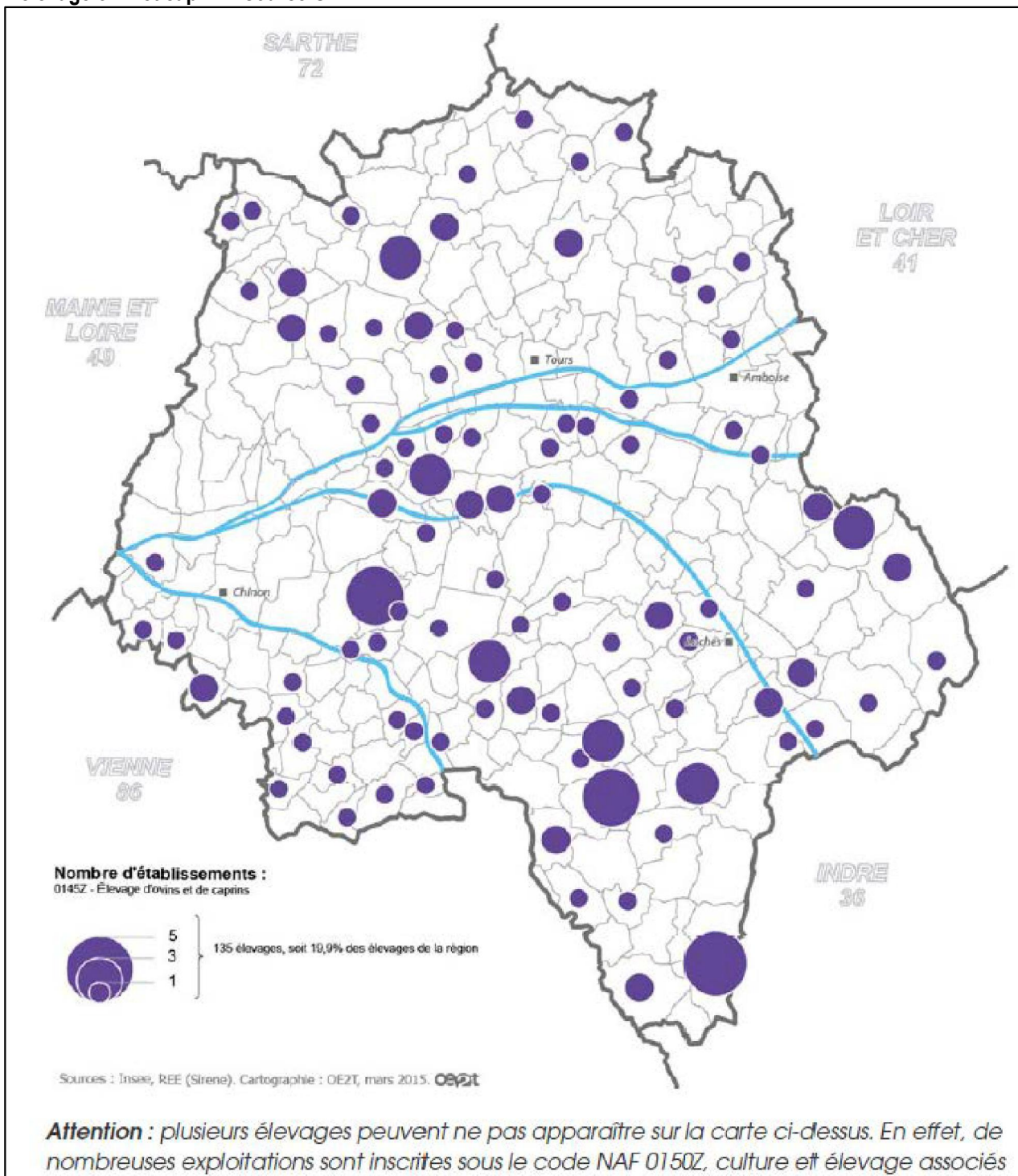
### ***L'élevage***

L'élevage se concentre principalement sur le plateau de la Gâtine Tourangelle et concerne essentiellement les bovins. Le territoire ne dénombre aucune structure de collecte ou de transformation majeure. La diminution du nombre d'éleveurs risque de se poursuivre. En effet, les normes et réglementations concernant l'élevage impactent la rentabilité de ces structures et les investissements de mise aux normes sont tels que les plus petites structures préfèrent cesser leur activité plutôt que de s'engager dans des travaux onéreux sans visibilité sur l'évolution du prix du lait et/ou de la viande. Quelques élevages de chèvres sont également présents, et depuis peu deux exploitations en brebis laitières et transformation.

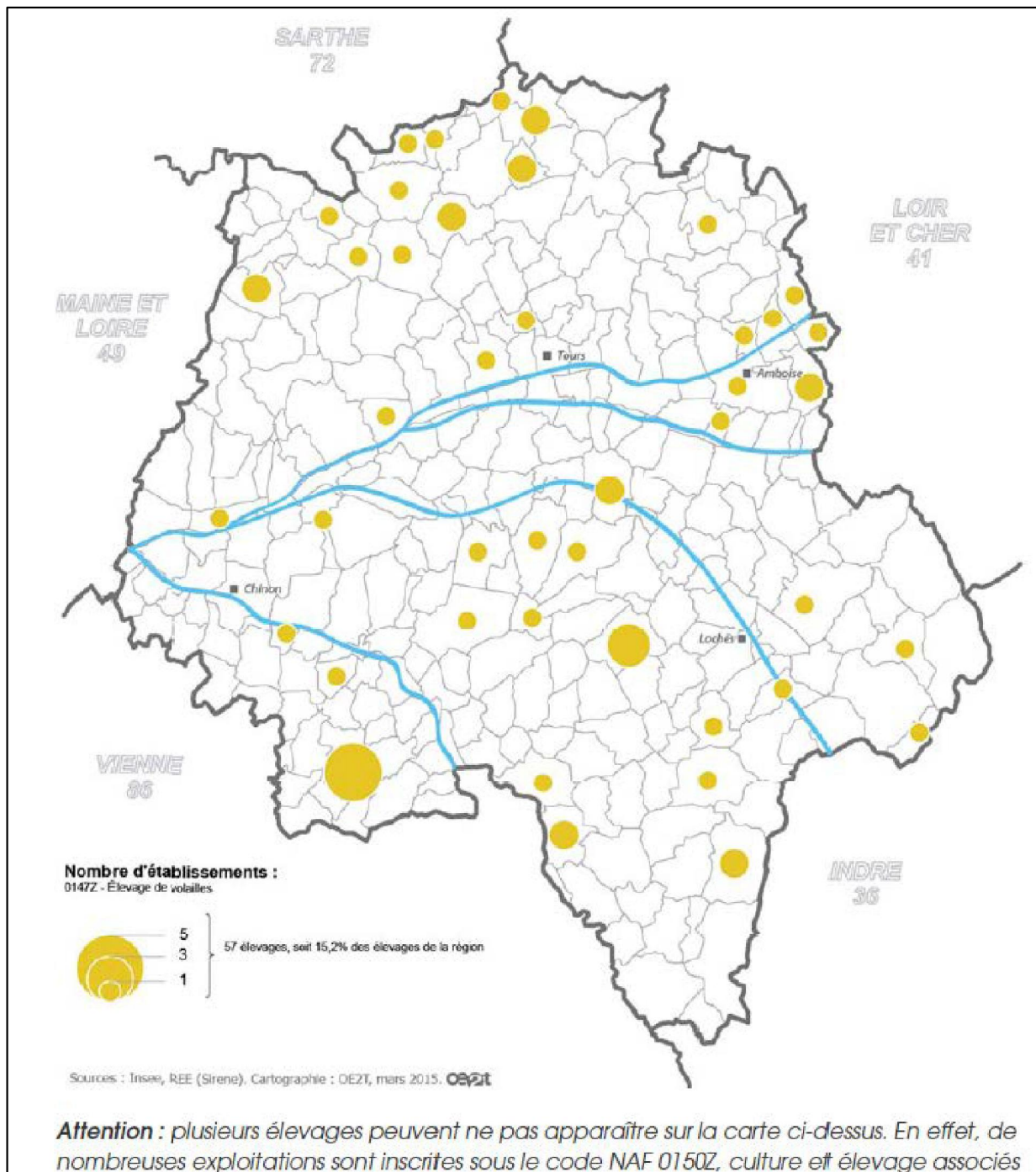
L'élevage bovins lait et viande – source OE2T



L'élevage ovin et caprin – source OE2T



## L'élevage de volailles – source OE2T



### Les activités maraichères

Les activités maraichères sont localisées dans la frange périurbaine et le long du Cher aux alentours notamment de Saint-Martin le Beau. Cette activité est en déclin depuis de nombreuses années et elle a connu une très forte baisse du nombre de producteurs.

Des initiatives existent aujourd'hui pour faciliter la création ou l'installation de nouveaux maraichers comme la mise à disposition de foncier agricole, la mise en place d'espaces tests, la création de pépinières d'entreprises ou fermes relais. La communauté de communes du Castelnaudais a notamment mis l'accent sur ce point lors de l'enquête repérage auprès des exploitants de plus de 55 ans de son territoire afin d'identifier si lors des transmissions, quelques hectares pouvaient être mis à disposition de jeunes installés souhaitant s'installer en maraichage.

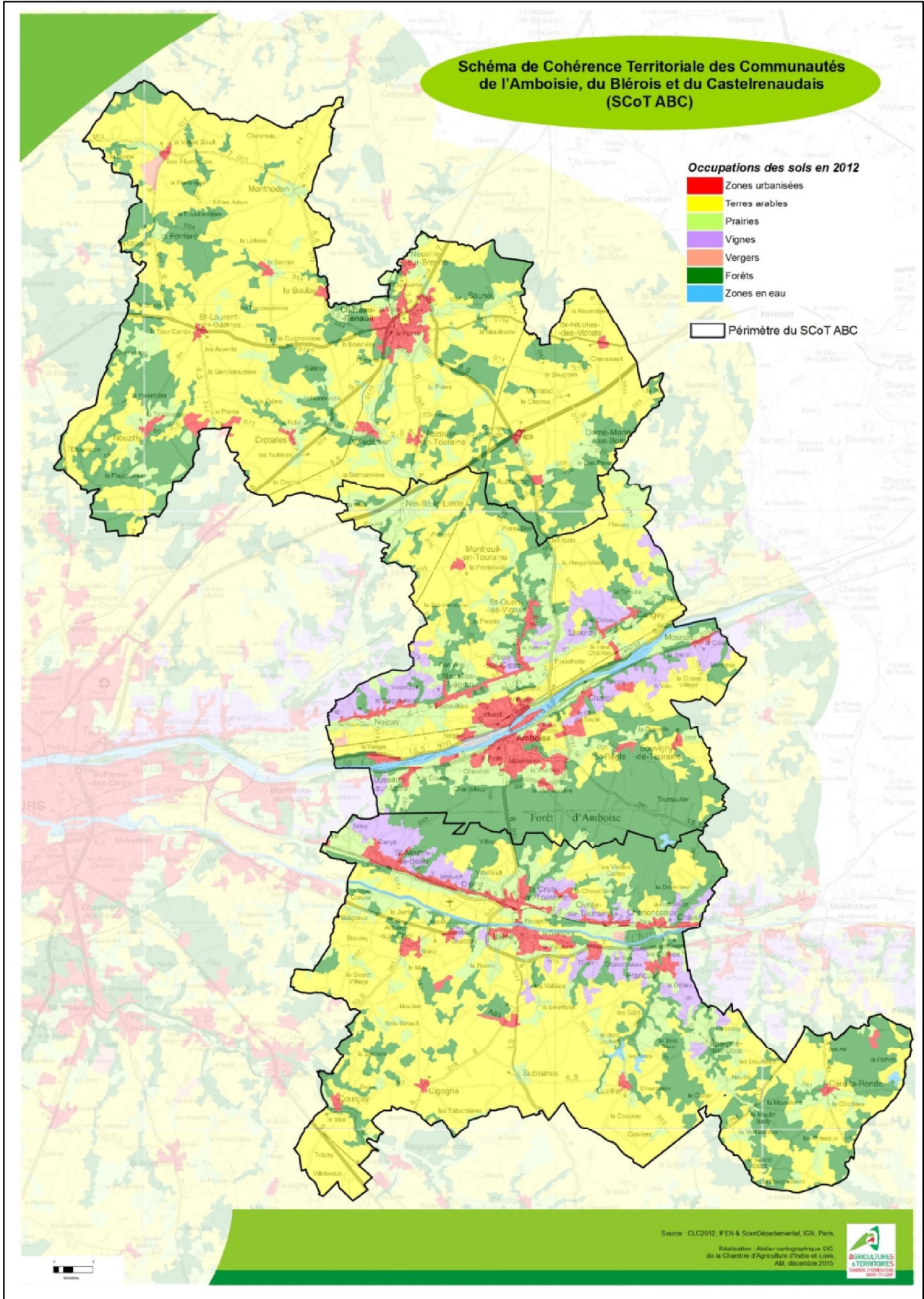
Pour répondre au marché de la restauration collective, ces initiatives ne demandent qu'à être encouragées.

**Schéma de Cohérence Territoriale des Communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (SCoT ABC)**

**Occupations des sols en 2012**

- Zones urbanisées
- Terres arables
- Prairies
- Vignes
- Vergers
- Forêts
- Zones en eau

Périmètre du SCoT ABC



## ■ Les entreprises et l'économie agricole

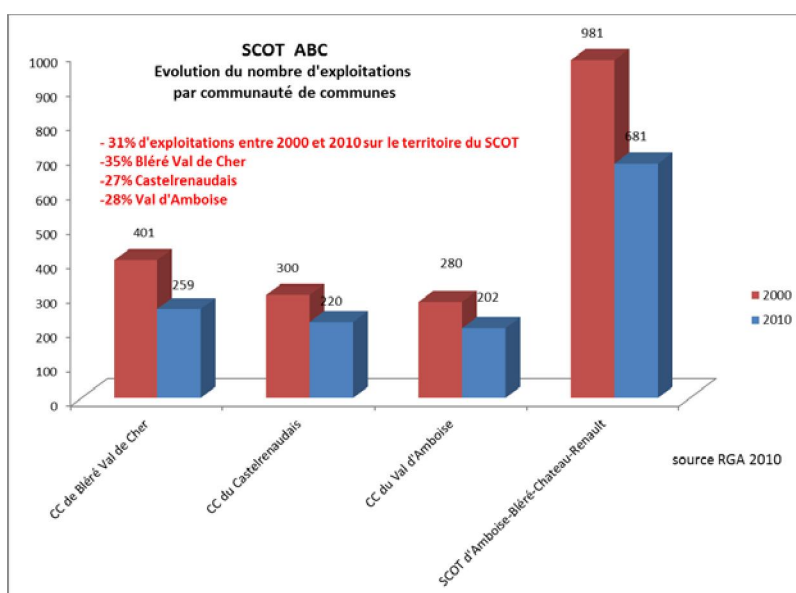
### Les exploitations

Depuis plusieurs années, la Surface Agricole Utilisée (SAU) mais également le nombre d'exploitants sont en baisse. L'agriculture est soumise à de nombreuses pressions qui peuvent constituer un risque pour les activités agricoles et viticoles. En effet, la proximité avec l'agglomération tourangelle engendre une concurrence foncière et un phénomène d'étalement urbain, liés au développement des activités (zones industrielles, artisanales ou commerciales...) et résidentiel, sur les terres agricoles.

Le nombre d'exploitations a nettement diminué entre les deux recensements agricoles avec une perte de 31 % des exploitations passant ainsi de 981 à 681 en 10 ans. Même si cette tendance est la même que pour le département (29%), elle est plus forte sur la communauté de communes de Bléré - Val de Cher et s'explique notamment par une perte des exploitations viticoles sur ce territoire de plus de 56 % (et également de 56% en surface).

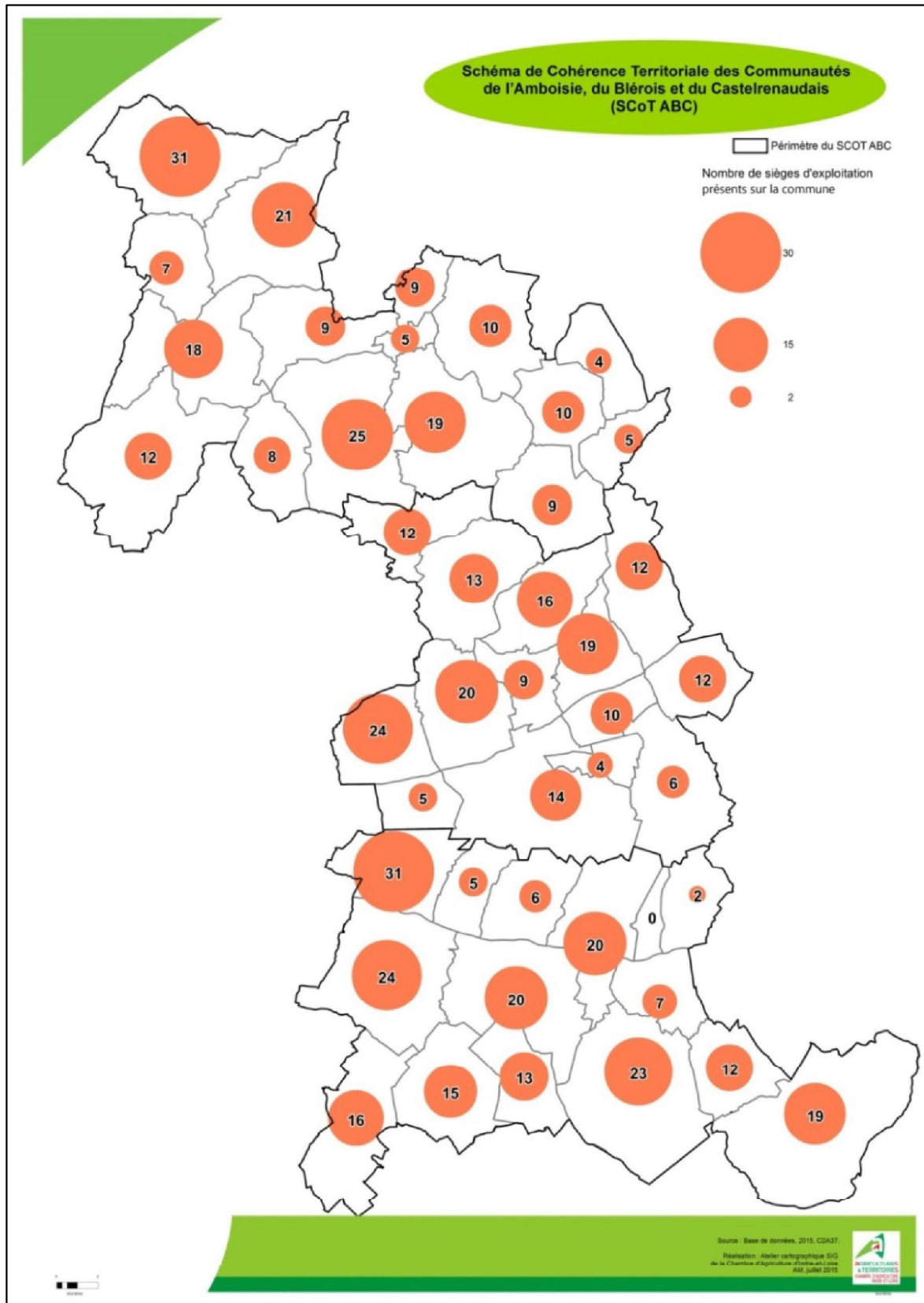
Les exploitations sont de taille moyenne : 73,5 ha de moyenne par exploitation à l'échelle du SCoT, avec 57,3 ha/exploitation sur la communauté de communes du Val d'Amboise, 60 ha /exploitation sur celle de Bléré - Val de Cher et 103 ha/exploitation sur celle du Castelrenaudais.

Bien sûr des différences existent selon les types de production, de 14 ha pour les exploitations viticoles à 107 ha pour les exploitations en grandes cultures ou en polyculture élevage.

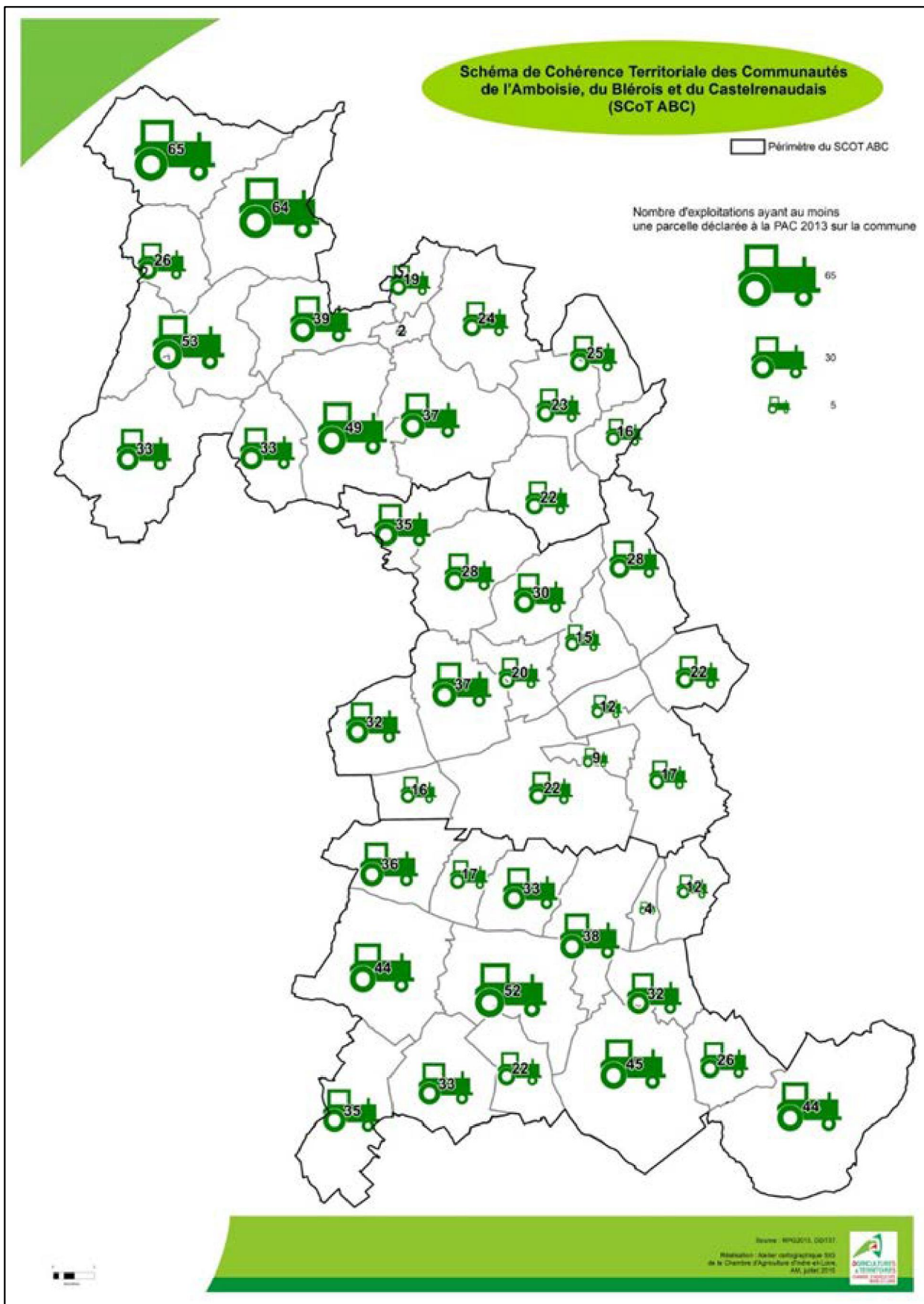


Au dernier recensement, les exploitations du territoire étaient au nombre de 681. La répartition est relativement homogène entre les trois communautés de communes : 220 sur la communauté de communes du Castelrenaudais, 202 sur la communauté de communes Val d'Amboise et 259 sur la communauté de communes de Bléré – Val de Cher.

La répartition des sièges des exploitations est illustrée sur la carte ci-après.



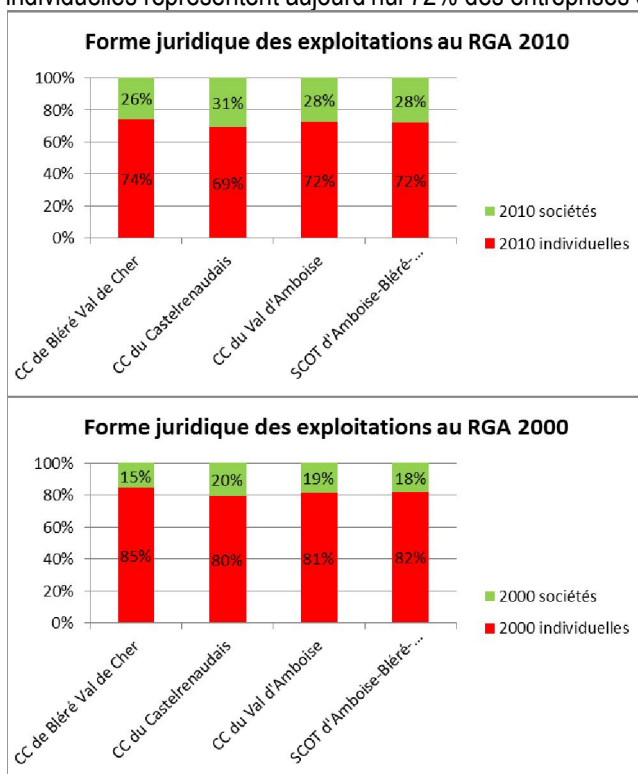
La plupart des agriculteurs exploitent des parcelles situées sur plusieurs communes et pas uniquement sur la commune qui accueille le siège d'exploitation. Cela explique le nombre d'exploitations bien supérieur, intervenant sur la commune.



La Chambre d'agriculture ne fournit pas de liste exhaustive et nominative de ses ressortissants, en lien notamment avec la CNIL. Il est toutefois fourni en annexe, un listing non nominatif des sièges d'exploitation réalisé sur la base du fichier « agriculteurs 2015 » de la Chambre d'agriculture 37.

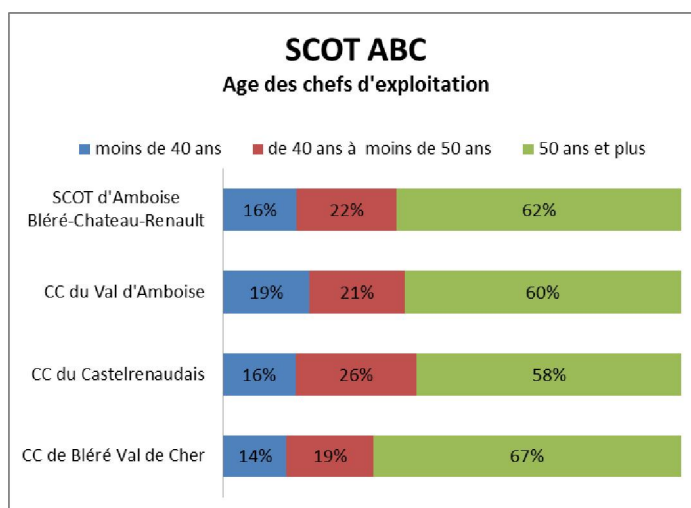
## Les formes juridiques

Depuis le RGA de 2000, les exploitations ont davantage évolué vers des formes sociétaires. Globalement sur l'ensemble du territoire, les exploitations individuelles représentent aujourd'hui 72% des entreprises contre 82% en 2010.

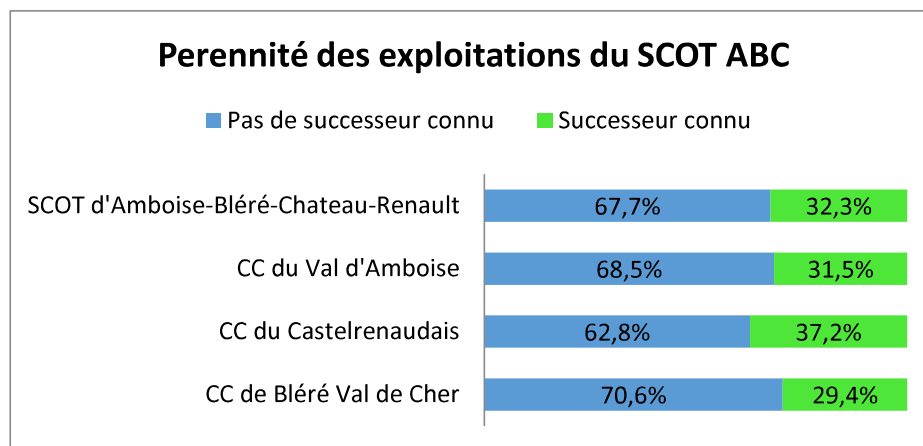


## L'âge des exploitants

Au recensement de 2010, le territoire comptait 423 exploitants de plus de 50 ans, soit 62% des exploitants, 149 de 40 à moins de 50 ans soit 22% et 109 de moins de 40 ans soit 16%. On peut noter un léger écart en faveur du Castelrenaudais qui compte moins d'exploitants de plus de 50 ans. A l'inverse, le renouvellement des générations apparaît comme un véritable enjeu sur Bléré-Val de Cher avec une part des plus de 50 ans de plus des deux tiers.



Par ailleurs, la question de la pérennité des exploitations demeure également un véritable enjeu. En effet, rares sont les exploitants de plus de 50 ans qui ont une vision claire de leur succession. A l'échelle du SCoT, seul un exploitant sur trois a déjà une idée sur la transmission de son exploitation.



Ces éléments pourront être amendés suite aux conclusions de l' « Enquête Repérage » en cours sur la communauté de communes du Castelrenaudais et réalisé en 2017 sur la communauté de communes du Val d'Amboise.

La reprise des exploitations reste un enjeu majeur pour les années à venir et pour le maintien de l'économie agricole du territoire.

### **Un renouvellement générationnel essentiel pour l'économie agricole du territoire**

Le ratio d'exploitants de plus de 50 ans est plus fort sur le territoire que sur le département.

Pour enrayer cette difficulté de renouvellement des exploitants, la Chambre d'agriculture accompagne :

- Les projets de transmission (les exploitants, les propriétaires (publics ou privés)) en partenariat avec les autres organisations professionnelles agricoles, les collectivités territoriales ;
- Particulièrement les agriculteurs, propriétaires ayant la volonté d'installer des porteurs de projets (familiaux, hors cadre familiaux) afin de sécuriser les projets de transmission et d'installation, clarifier les conditions de cession, favoriser les mises en relation quand ils n'ont pas de repreneur (au travers du RDI répertoire départ installation animé par les chambres d'agriculture avec communication des offres d'exploitation) et promouvoir les outils disponibles pour améliorer la transmission vers l'installation (stage parrainage, RDI, aides pidil...).

Bien évidemment, un partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire est essentiel notamment pour le relai des informations et pour affirmer l'ambition d'un tissu rural important.

En 2016, elle met en place, un « point conseil transmission » comme premier lieu d'accueil pour les futurs cédants et les propriétaires et poursuit ses actions « phares » :

- Organisation de forums, réunions d'information « installation-transmission-emploi » ;
- Proposition de formations « transmission » ;
- Communication, articles sur ce thème dans les journaux.

### **Nouvelles installations agricoles**

Evidemment très liée à la transmission des exploitations, l'installation et la création de nouvelles entreprises est un enjeu majeur.

Aujourd'hui, le nombre actuel d'installations enregistrées sur le département reste faible.

Année	2011	2012	2013
Nombre d'installations en Indre-et-Loire	100	112	107

Source : MSA

### L'emploi

Les exploitations comptent les chefs d'exploitation mais également des associés exploitants ou non.

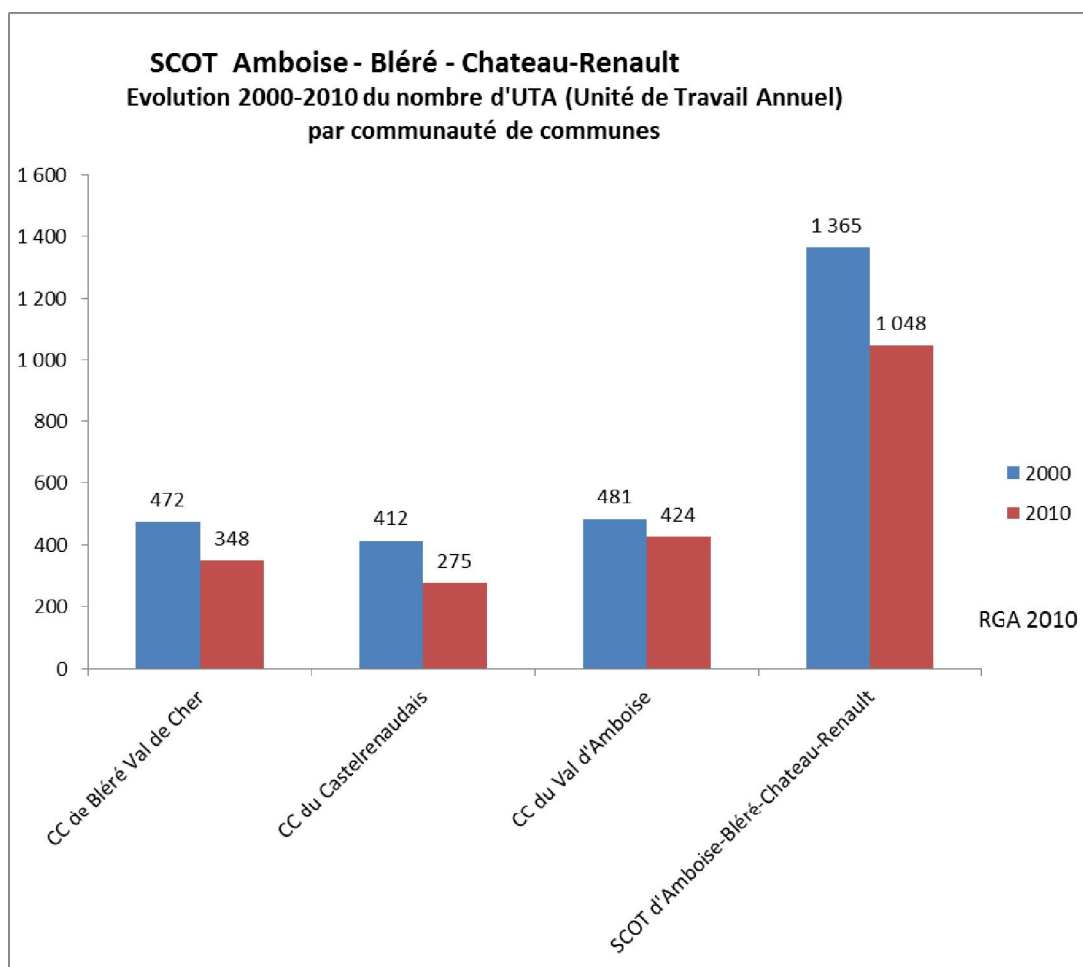
On dénombre sur les 681 exploitations, 1 048 unités de travail annuel (UTA : unité de mesure de la quantité de travail humain annuel sur l'exploitation).

On a pu voir que le nombre des exploitations est en baisse de 30% entre les 2 recensements agricoles. Pour les UTA, cette baisse n'est que de 23%.

Alors qu'en 2000, on comptait 1,39 UTA par exploitation, en 2010, ce nombre est de 1,54.

Dans le RGA, nous ne disposons pas des données sur l'emploi agricole du territoire. Ces données relèvent de la MSA et sont confidentielles à cette échelle.

Toutefois, une première approche à partir des chiffres de la Caisse Centrale Berry Touraine (Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher) peut être réalisée. A cette échelle, la caisse MSA recense 16 573 salariés pour 13 250 exploitants et co-exploitants, soit un ratio de 1,25. Si on applique ce ratio au territoire, on peut approcher le nombre de salariés à environ 1 300, comprenant à la fois les emplois sur les exploitations et les emplois sur les entreprises agroalimentaires, transformation...



Par ailleurs, des entreprises locales commercialisent, transforment la production. Ce sont autant d'emplois indirects liés. On trouve par exemple localement :

- Des entreprises de transformation :
  - Charcuteries Grand Vallée - Groupe Roullier (Villedômer - 40 salariés) : Fabrication de charcuteries et salaisons.
  - et à proximité, Hardouin (Vouvray - 48 salariés) : Traiteur. Fabrication de produits de charcuterie tourangelle de tradition et La Montlouisienne (Montlouis-sur-Loire - 13 salariés) : Fabrication gros et détail de spécialités à base de viande et charcuterie.
  - AFT Micromacinazione France (Château-Renault - 17 salariés) : Transformation à façon de matières premières sèches, d'origine et à destination des industries alimentaires, chimiques, cosmétiques, pharmaceutiques.
  - Minoterie Raimbert (Auzouer-en-Touraine - 10 salariés) : Meunerie, négoce de farines. Marques Dorépi et Flanine.
  - Pierre Chainier (Amboise - 33 salariés) : Production, embouteillage et vente en gros de vins et spiritueux.
  - Cellier du Beaujardin (Bléré - 17 salariés) : Vinification de vins du Val de Loire.
  - Cellier Léonard de Vinci (Limeray - 7 salariés) : Producteur récoltant.
  - France Gourmets (Nazelles-Négron - 3 salariés) : Fabrication artisanale de produits régionaux alimentaires.
  - Staphyt - Groupe Staphyt (Dame-Marie-les-Bois - 8 salariés) : Ingénierie et recherche en agriculture.
  - Aux Halles Tourangelles (Nazelles-Négron - 42 salariés) : Fourniture de fruits et légumes aux collectivités (commerce de gros), vente au détail et en demi-gros d'alimentation fruits et légumes frais.

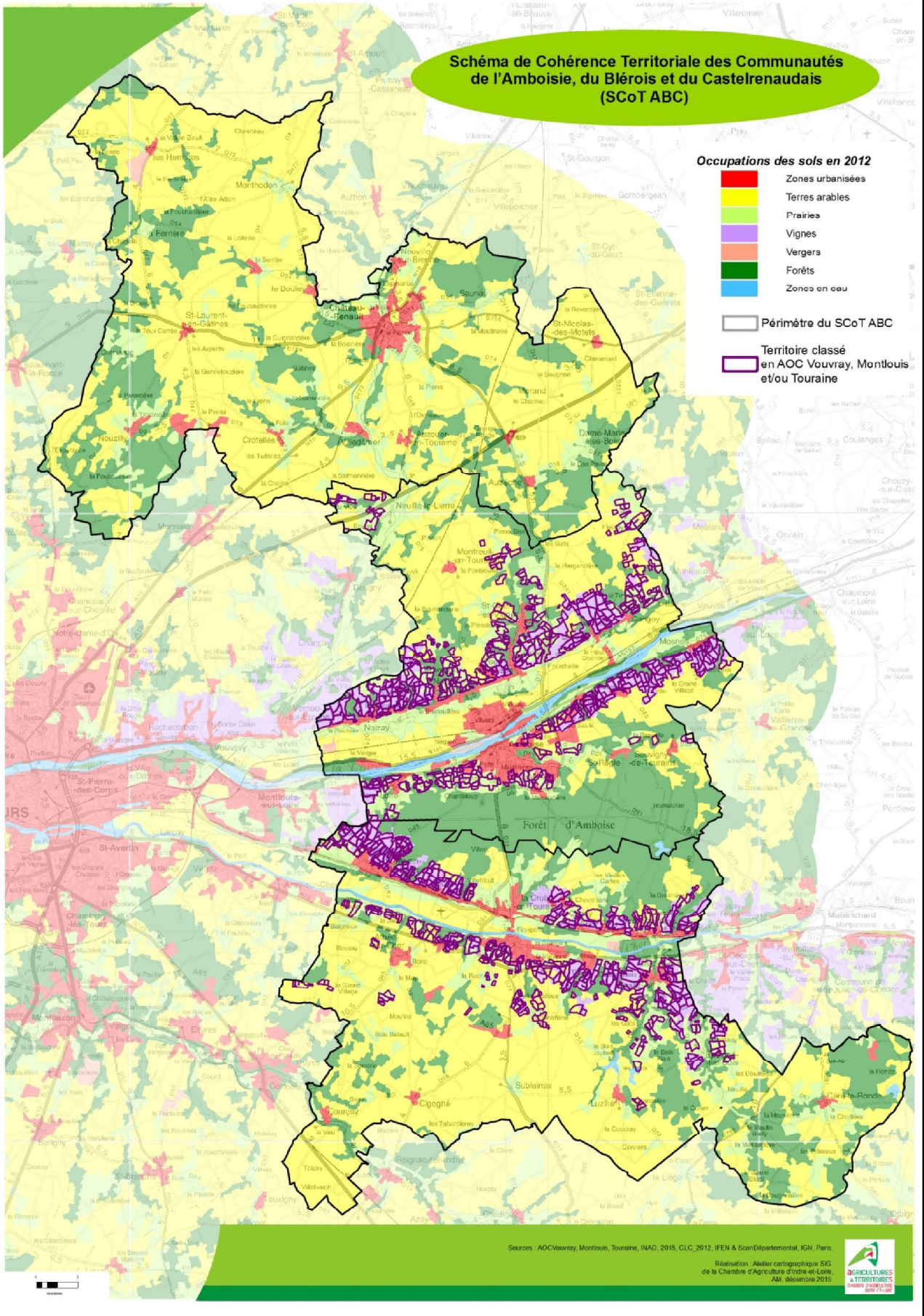
### Les signes de qualité

#### **a. Les AOC et AOP**

Cinq Appellations d'Origine contrôlée (AOC) sont présentes même si bien évidemment elles sont plus étendues que le territoire du SCoT :

- AOP caprine laitière : Sainte-Maure-de-Touraine, concerne l'ensemble du territoire.
- AOC Vouvray reconnue en 1936, s'étend (au-delà du territoire du SCoT) sur environ 2 000 ha de vignes sur la rive droite de la Loire (Vouvray, Noizay, Chancay, Reugny, Rochecorbon, Vernou et Parcay-Meslay). L'AOC est très réputée pour ses vins blancs secs, demi-sec, moelleux, tranquilles, pétillants ou mousseux ;
- AOC Montlouis-sur-Loire, reconnue en 1938, se répartit sur 385 ha entre la Loire et le Cher sur les communes de Lussault-sur-Loire, Montlouis et Saint-Martin-le-Beau ;
- AOC Touraine, reconnue par décret de 1939, s'étend sur 5 300 ha sur les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher avec 6 dénominations dont deux sur le territoire :
  - AOC Touraine-Amboise, reconnue en 1954, concerne 220 ha. Le vignoble se trouve sur les côtes bordant les rives gauche (Amboise, Saint-Règle, Charge, Mosnes) et droite (Cangey, Limeray, Montreuil en Touraine, Saint-Ouen-les-Vignes, Pocé-sur-Cisse, Nazelles-Négron) de la Loire ;
  - AOC Touraine Chenonceaux, reconnue en 2011, 110 ha.
- AOC Crémant de Loire, reconnue par décret de 1975, couvre 1 888 ha en Indre-et-Loire, Loire-et-Cher, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres et Vienne. Il concerne les communes d'Amboise, Athée-sur-Cher, Bléré, Cangey, Chargé, Chenonceaux, Chisseaux, Civray-de-Touraine, La Croix-en-Touraine, Dierre, Epeigné-les-Bois, Francueil, Limeray, Lussault-sur-Loire, Luzillé, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Ouen-les-Vignes, Saint-Règle, Souvigny-de-Touraine.
- AOC Rosé de Loire, reconnue par décret de 2011, sur un périmètre de 1 593 ha en Indre-et-Loire, Loire-et-Cher, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres et Vienne. Il concerne les communes d'Amboise, Athée-sur-Cher, Bléré, Cangey, Chargé, Chenonceaux, Chisseaux, Civray-de-Touraine, La Croix-en-Touraine, Dierre, Epeigné-les-Bois, Francueil, Limeray, Lussault-sur-Loire, Luzillé, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Ouen-les-Vignes, Saint-Règle, Souvigny-de-Touraine.

## Schéma de Cohérence Territoriale des Communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelnaudais (SCoT ABC)



### Occupations des sols en 2012

- Zones urbanisées
- Terres arables
- Prairies
- Vignes
- Vergers
- Forêts
- Zones en eau

Périmètre du SCoT ABC

Territoire classé en AOC Vouvrays, Montlouis et/ou Touraine

Sources : AOC Vouvrays, Montlouis, Touraine, INAO, 2015, CLC, 2012, IFEN & Scan Départemental, IGN, Paris.

Réalisation : Atelier cartographique SIG de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, AM, décembre 2015.

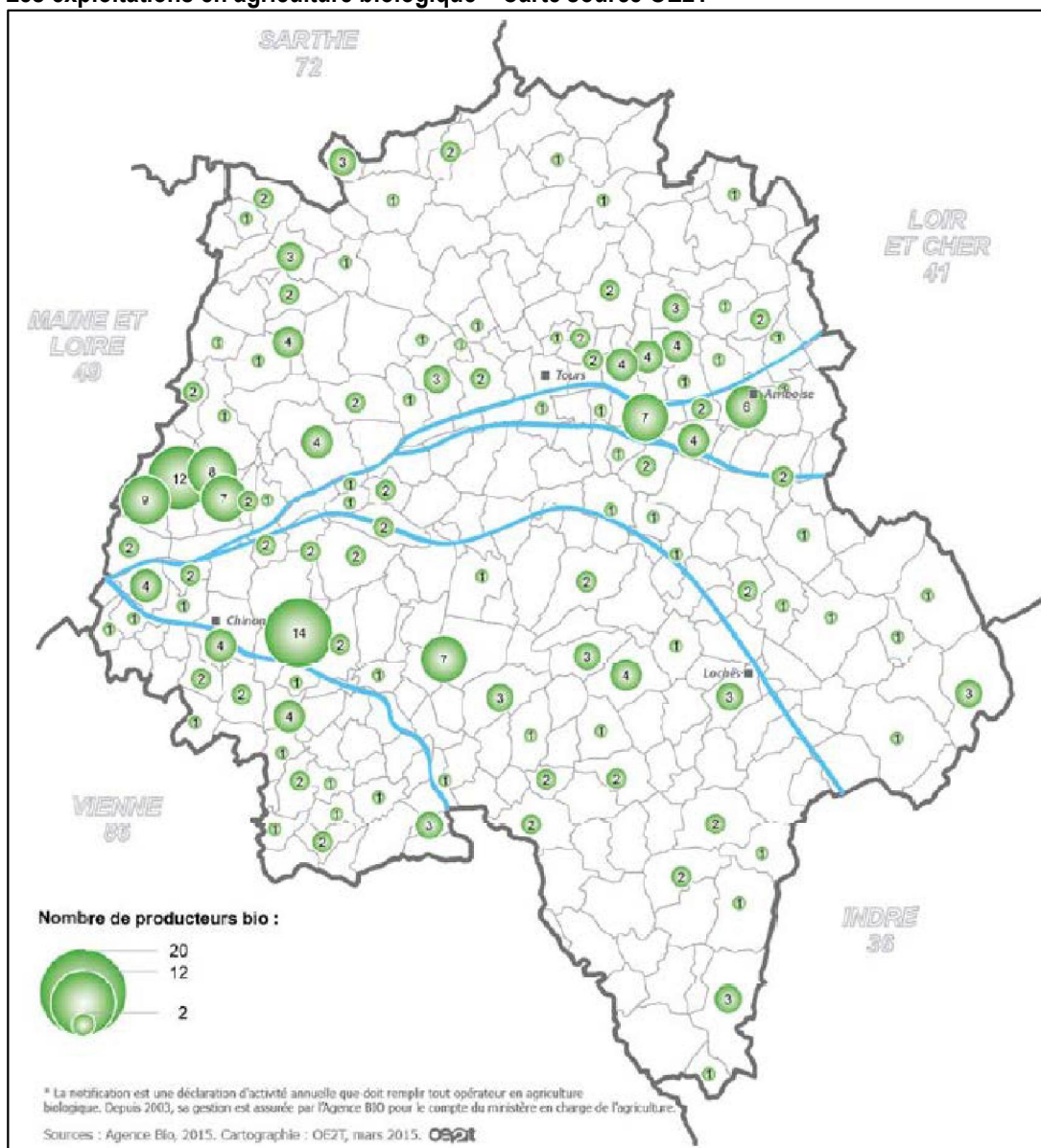


## b. L'agriculture biologique

L'agriculture biologique concerne 2,3% des exploitations du territoire pour 16 producteurs, dont plus de la moitié sur la communauté de communes de Val d'Amboise, en lien direct avec les exploitations viticoles.

<b>Part de l'agriculture biologique données 2010</b>		(pas de données équivalentes en 2000)
Exploitations ayant un organisme certificateur		
	Effectifs	en %
CC de Bléré Val de Cher	4	1,5%
CC du Castelrenaudais	2	0,9%
CC du Val d'Amboise	10	5,0%
<b>SCOT ABC</b>	<b>16</b>	<b>2,3%</b>
Total Indre-et-Loire	200	4,2%

### Les exploitations en agriculture biologique – Carte source OE2T



## Les circuits de proximité

En viticulture, le principal débouché va être la vente directe à la ferme. Une étude menée en 2010 par la Chambre d'agriculture sur le Pays Loire Touraine montrait qu'en moyenne, le gain de chiffre d'affaires était de 50% (sur l'échantillon d'exploitants ayant répondu à l'enquête). 8 des 21 viticulteurs qui vendaient alors en circuits-courts, vendaient également à des restaurateurs et des artisans pour environ 10% de leur chiffre d'affaires pour chaque débouché. En proportion moindre, les viticulteurs vendent sur les salons, débouché non négligeable avec en moyenne 26% du chiffre d'affaires. La vente en circuits-courts représentait en moyenne 62% de leur chiffre d'affaires et l'écoulement de la moitié de leur production.

La filière viticole est par ailleurs toujours en recherche de débouchés.

En effet, depuis quelques années, la filière viticole française est en difficulté et cela même avant la crise agricole. L'évolution des modes de consommation de l'alcool ainsi que la récente concurrence de l'international, ont nui à la filière française. Ceci explique la recherche constante de nouveaux débouchés.

Actuellement, le débouché en caves coopératives a un intérêt plus limité car elles vendent essentiellement aux grandes surfaces en quête de bas prix.

Les restaurateurs quant à eux n'ont pas toujours bonne réputation auprès des vigneronns. En effet, les volumes commandés sont faibles et les restaurateurs semblent avoir des délais de paiement importants. Attention cependant à ne pas généraliser ces affirmations qui ont probablement évolué depuis cette enquête.

Pour ce qui est du consommateur, les viticulteurs avaient également fait le constat que le consommateur cherchait à rationaliser ses transports afin d'en diminuer les charges. Le consommateur se déplace moins souvent mais achète en plus grande quantité. Il avait été évoqué de mettre en place des animations ou des dégustations ainsi que des actions permettant de valoriser la dimension touristique du vignoble.

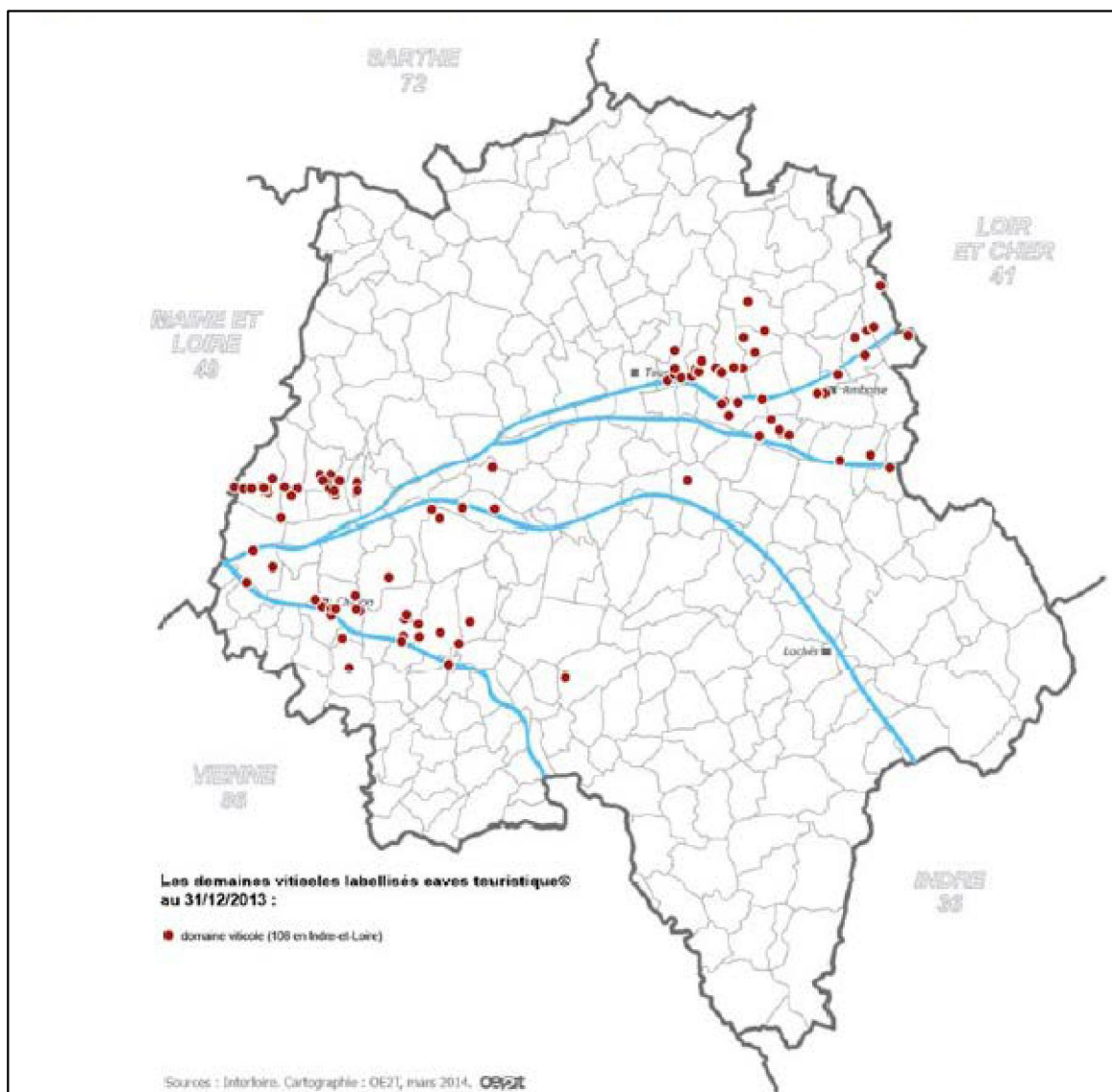
Suite à ces constats de recherches de débouchés, des actions ont déjà été conduites par le Pays notamment dans son ancien programme LEADER ainsi que la labellisation « Vignobles et découvertes » et les **Destination "Val de Loire, Amboise"** et **Destination "Val de Loire, Chenonceaux"**.

Ces actions conduites par les professionnels du tourisme et de la viticulture doivent en effet permettre :

- **d'améliorer la lisibilité de l'offre** qui reste difficile d'accès compte tenu de la multiplicité des produits et des appellations ;
- **d'accroître la fréquentation et la consommation touristique** grâce à ce facteur d'attractivité ;
- **de développer les débouchés touristiques** pour la filière viticole.



## Les domaines viticoles labellisés caves touristiques® en 2014 – Carte source OE2T



Très développée historiquement en viticulture sur le territoire, la commercialisation à la ferme a en général pour premier objectif, le gain de valeur ajoutée comparé à la filière longue. Lorsque l'on compare les volumes vendus associés aux chiffres d'affaires entre les circuits longs et les circuits-courts, il s'avère, en effet, que les circuits-courts permettent d'avoir un meilleur revenu.

La seconde raison est le souhait de diversifier ses sources de revenus, et la diversification procure une plus grande sécurité.

La troisième raison s'appuie sur l'aspect social c'est-à-dire le lien avec le consommateur. Ce lien direct avec le consommateur incite également les producteurs à faire un produit de qualité et le retour d'un client satisfait représente un gage de reconnaissance et de fierté pour les exploitants.

Toutefois, même si la vente directe connaît depuis quelques années un regain d'intérêt auprès des consommateurs soucieux de la qualité gustative et « environnementale » de ce qu'ils consomment : traçabilité, respect des saisons et des terroirs, elle reste peu développée sur le territoire en dehors de la viticulture. La vente directe s'inscrit idéalement dans un contexte de recherche du « bien manger local » au meilleur rapport qualité/prix.

Sur le territoire, on dénombre 4 adhérents du réseau Bienvenue à la Ferme et Saveurs Paysannes de Touraine, ce qui est très peu comparé au reste du département (57 adhérents sur l'Indre-et-Loire).

Différents outils ont pourtant été créés pour inciter au développement des circuits courts.

## Le guide des producteurs et artisans sur le Pays Loire Touraine



Guide réalisé par la Chambre d'agriculture et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, en partenariat avec la Pays Loire Touraine. Il propose un annuaire des producteurs et artisans du territoire afin d'inciter les consommateurs à consommer local et de saison et à mettre en réseau les acteurs.

[www.touraineterroir.fr](http://www.touraineterroir.fr)



Site internet destiné à promouvoir les circuits courts et valoriser les produits de la Touraine ainsi que les savoir-faire locaux. En 2014, le site recensait 143 artisans des métiers de bouche et 135 producteurs locaux en vente directe. Le site propose aussi 110 recettes à base de produits locaux ainsi que des portraits d'artisans et de producteurs. Le site est porté conjointement par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et par la Chambre d'Agriculture.

## Agrilocal



Développé par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et du GABBTO, Agrilocal37 est un outil destiné à encourager les circuits courts et l'approvisionnement de proximité. Le site [www.agrilocal37.fr](http://www.agrilocal37.fr) souhaite apporter une solution complémentaire aux établissements proposant un service de restauration collective et souhaitant accéder aux produits tourangeaux. Simple d'utilisation, il leur permet de passer commande en quelques clics auprès des producteurs du département.

Agrilocal37 est donc une plate-forme de mise en relation simple, directe et instantanée entre producteurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (collèges et maisons de retraite) : elle doit permettre le développement d'un courant d'affaires.

## Le réseau des AMAP

Les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont au nombre de 3 sur le territoire :

- AMAP Bio des 2 rives (Civray-de-Touraine) – 5 producteurs dont 1 du territoire ;
- AMAP d'Amboise (Amboise) – 12 producteurs dont 3 du territoire ;
- AMAP Bio de Nitrays (Athée-sur-Cher) – 18 producteurs dont 1 du territoire.

**L'association des Jardins de contrat**, située à Montreuil-en-Touraine complète également l'offre. Cette structure existe depuis 1994. Le maraîchage y est considéré comme vecteur d'insertion et la ferme propose également des activités pédagogiques à destination des jeunes.

L'association propose des paniers composés de légumes produits sur place. En 2014, elle compte environ 750 abonnés, soit autant de paniers de 3 kg par semaine et dispose d'une quarantaine de points relais. La ferme commercialise également sa production aux AMAP et aux distributeurs bio locaux.

## La Ruche qui dit oui

Une ruche est une communauté d'achat direct aux producteurs, avec commande en ligne et retrait de la commande sur des points de regroupements agricoles ou non.

3 ruches existent : à Amboise, Bléré et Saint-Martin-le-Beau.

## ↳ Diagnostic de l'activité forestière – Données CRPF

### ■ Le massif forestier local

Le territoire du SCoT compte un massif forestier important.

Le massif forestier du territoire figure parmi les massifs forestiers de qualité de la Région Centre.

Cette qualité est liée aux conditions pédoclimatiques particulièrement adaptées au développement du chêne « rouvre », le roi de la forêt. Le bois de chêne sessile produit ainsi en futaie a une grande valeur. Il est très recherché pour l'ébénisterie, et pour la fabrication de merrains pour la tonnellerie, ainsi que pour le tranchage.

Par ailleurs, la forêt est ancienne, notamment celle d'Amboise, ancienne forêt royale, ce qui signifie que sa culture est très bien maîtrisée localement. Elle a connu une gestion continue depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle qui assoit le professionnalisme local et elle compte des massifs relativement grands et d'une grande continuité.

Une grande part du peuplement (80 à 85 %) est composée de feuillus parmi lesquels on dénombre des chênes sessiles et pédonculés (pour 60 à 65%). On trouve également dans une moindre mesure, charmes, érables, robiniers faux acacia. Cette futaie est une futaie ancienne. Historiquement, les chênes étaient valorisés sur le Castelrenaudais par les tanneries. Le **tan**, cette écorce de chêne broyée servait en effet au tannage des peaux et était particulièrement adapté aux cuirs des gros bovins, notamment aux cuirs pour semelles de chaussures comme ceux réalisés sur Château-Renault. Les résineux sont présents en moindre mesure et seulement depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle sous Napoléon III pour les pins maritimes et depuis les années 80 pour les pins laricio de Corse. Ces résineux à croissance rapide ont été introduits pour répondre au besoin de l'industrie, pour la production de pâte à papier et pour le bois d'œuvre.

La forêt du territoire est bien conduite. Elle est connue et reconnue pour la très grande qualité des chênes. La sylviculture y est bien pratiquée, de la régénération de la forêt à son exploitation. Les moyens, les connaissances techniques, la gestion des surfaces y contribuent.

Avec la disparition des tanneries, l'exploitation de forêt du Castelrenaudais a progressivement évolué vers le bois d'œuvre. La forêt d'Amboise est quant à elle quasi exclusivement exploitée pour le bois d'œuvre.

Les entreprises de transformation sont peu présentes sur le territoire même si certaines perdurent comme l'entreprise Paquignon à Saint-Laurent-en-Gâtines, pour la production de charpentes et de douelles pour les tonneaux, et la scierie Landré à Athée-sur-Cher. On trouve quelques entreprises alentours, les scieries Moreau à Genillé, et Besson à Beaumont-Village.

Il n'existe pas sur le territoire, ni sur le département, d'entreprises d'exploitation des résineux.

Nom commune	Surface totale boisée (ha)	Nb de propriétaires
AMBOISE	2 276	208
ATHEE SUR CHER	507	427
AUTRECHE	762	85
AUZOUER EN TOURAINE	739	90
BLERE	381	436
CANGEY	367	299
CERE LA RONDE	2 127	285
CHARGE	105	243
CHATEAU RENAULT	13	23
CHENONCEAUX	171	102
CHISSEAUX	512	279
CIGOGNE	212	82
CIVRAY DE TOURAINE	638	469
COURCAY	411	360
CROTELLES	138	113
DAME MARIE LES BOIS	377	34
DIERRE	361	336
EPEIGNE LES BOIS	312	312
FRANCUEIL	222	362
LA FERRIERE	750	52
LE BOULAY	432	114
LES HERMITES	485	114
LIMERAY	92	157
LUSSAULT SUR LOIRE	376	351
LUZILLE	659	569
MONTHODON	352	171
MONTREUIL EN TOURAINE	549	171
MORAND	228	36
MOSNES	222	334
NAZELLES-NEGRON	283	542
NEUILLE LE LIERRE	268	125
NEUVILLE SUR BRENNE	33	43
NOIZAY	182	363
NOUZILLY	1 807	184
POCE SUR CISSE	194	271
SAINT LAURENT EN GATINES	606	126
SAINT MARTIN LE BEAU	458	469
SAINT NICOLAS DES MOTETS	53	26
SAINT OUEN LES VIGNES	374	241
SAINT REGLE	202	70
SAUNAY	955	85
SOUVIGNY DE TOURAINE	1 647	116
SUBLAINES	94	154
VILLEDOMER	711	186
Total général	22 965	9 863

**Tableau récapitulatif des surfaces boisées par communes (source CRPF)**

La forêt est quasi exclusivement privée et compte de nombreux propriétaires. Ainsi, comme le montre le tableau ci-dessous, pour les surfaces inférieures à 5 ha, on dénombre 9 344 propriétaires soit près de 95% des propriétaires pour 25% de la surface.

Au-delà de 5 ha, l'exploitation est « plus » professionnelle. 5% des propriétaires (519) détiennent 17 143 ha soit 75% de la surface. On compte même 4 propriétaires à plus de 500 ha.

**Tableau récapitulatif par communauté de communes des surfaces et nombre de propriétaires forestiers**

Classe de surfaces	Bléré Val de Cher		Château-Renault		Val d'Amboise		Total Surface (ha)	Total Nombre de Personnes	En moyenne Surface/Propriétaire
	Surface (ha)	Nombre de Personnes	Surface (ha)	Nombre de Personnes	Surface (ha)	Nombre de Personnes			
(1) 0.00 à 1.00 ha	1 074	3 855	313	818	692	2 915	2 079	7 588	0,27
(2) 1.00 à 5.00 ha	1 729	847	1 056	460	959	449	3 744	1 756	2,13
(3) 5.00 à 10.00 ha	648	95	542	77	413	59	1 603	231	6,94
(4) 10.00 à 25.00 ha	965	60	903	64	505	36	2 373	160	14,83
(5) 25.00 à 50.00 ha	468	13	1 003	29	542	15	2 013	57	35,31
(6) 50.00 à 100.00 ha	548	8	1 225	17	634	10	2 407	35	68,78
(7) 100.00 à 500.00 ha	1 955	12	3 399	17	693	3	6 046	32	188,94
(8) >= 500.00 ha					2 701	4	2 701	4	675,31
<b>Total général</b>	<b>7 387</b>	<b>4 890</b>	<b>8 440</b>	<b>1 482</b>	<b>7 137</b>	<b>3 491</b>	<b>22 965</b>	<b>9 863</b>	<b>2,33</b>
En % du SCOT	32%	50%	37%	15%	31%	35%			

## ■ Une gestion durable de la forêt

L'exploitation de la forêt est encadrée et la garantie d'une gestion durable est nécessaire à un propriétaire forestier pour accéder aux **aides de l'Etat**, à la certification forestière **PEFC**, et aux dispositions de **réductions fiscales**.

Les propriétaires forestiers peuvent adhérer au **code des bonnes pratiques sylvicoles** ou se doter du **plan simple de gestion**, deux démarches qui constituent une garantie de gestion durable, une fois agréées par le CRPF.

Ils peuvent également adhérer à un organisme de gestion en commun et bénéficier alors d'un **règlement type de gestion**.

- **En dessous du seuil de 25 hectares**, le propriétaire forestier peut présenter un plan simple de gestion volontaire (s'il a plus de 10 hectares), ou souscrire une adhésion aux codes de bonnes pratiques sylvicoles, ou adhérer au règlement type de gestion de son organisme de gestion en commun.
- **A partir de 25 hectares**, le plan simple de gestion est obligatoire.
- Une zone Natura 2000 est un cas particulier où le document de gestion "habituel" ne suffit pas.

### Le PSG - Plan simple de gestion

Pour les plus de 25 ha (avec un noyau contigu de 4 ha), un plan simple de gestion est obligatoire. Pour le propriétaire, le plan simple de gestion (PSG) est un outil pratique pour mieux connaître son bois ou sa forêt, pour définir des objectifs et faciliter les choix et décisions à prendre, pour prévoir un programme précis de coupes et travaux, pour établir un bilan périodique, et pour intéresser ses héritiers au patrimoine forestier familial. Ce document constitue ainsi la "mémoire" de la forêt. Sa réalisation est aussi pour le propriétaire l'occasion d'échanger avec des professionnels de la forêt. Il peut être réalisé par le propriétaire lui-même et/ou avec l'appui des experts et des coopératives forestières (voir liste en annexe). Ce plan est établi pour 10 à 20 ans et décrit les modalités d'exploitation et de renouvellement.

Le PSG est constitué de 2 parties :

- La 1ère partie consiste à décrire la **propriété**, ses **peuplements** et son **environnement**.
- Dans la 2nde partie, le propriétaire indique la **gestion** qu'il compte suivre et précise le **programme d'intervention**.

### **Le CBPS - Code des bonnes pratiques sylvicoles**

L'adhésion aux codes de bonnes pratiques constitue une présomption de garantie de gestion durable.

Ce document prend en compte les usages locaux et porte tant sur la conduite des grands types de peuplements que sur les conditions que doit remplir une parcelle forestière pour une gestion durable.

Le propriétaire forestier s'engage à prendre en compte les recommandations les mieux adaptées pour la valorisation de ses parcelles forestières.

Cet engagement a une durée de 10 ans, il est renouvelable à terme.

### **Le RTG - Règlement type de gestion**

Le règlement type de gestion offre aussi une garantie de gestion durable. Il cible :

- les propriétés d'une surface **inférieure à 25 hectares**, non soumises à un Plan Simple de Gestion,
- les propriétés de plus de 25 hectares **dispensées de PSG** selon arrêté
- La gestion conformément au RTG est une démarche volontaire de la part du propriétaire et en aucun cas une obligation.

En adhérant à une coopérative forestière, celle-ci garantit également qu'elle exécutera les interventions dans les peuplements forestiers existants d'une manière conforme aux prescriptions figurant dans le Règlement Type de Gestion, et que la forêt présentera de ce fait une garantie de gestion durable.

### **Surfaces forestières gérées conformément à un document de gestion durable (DGD) agréé ou approuvé (au 25.11.2015)**

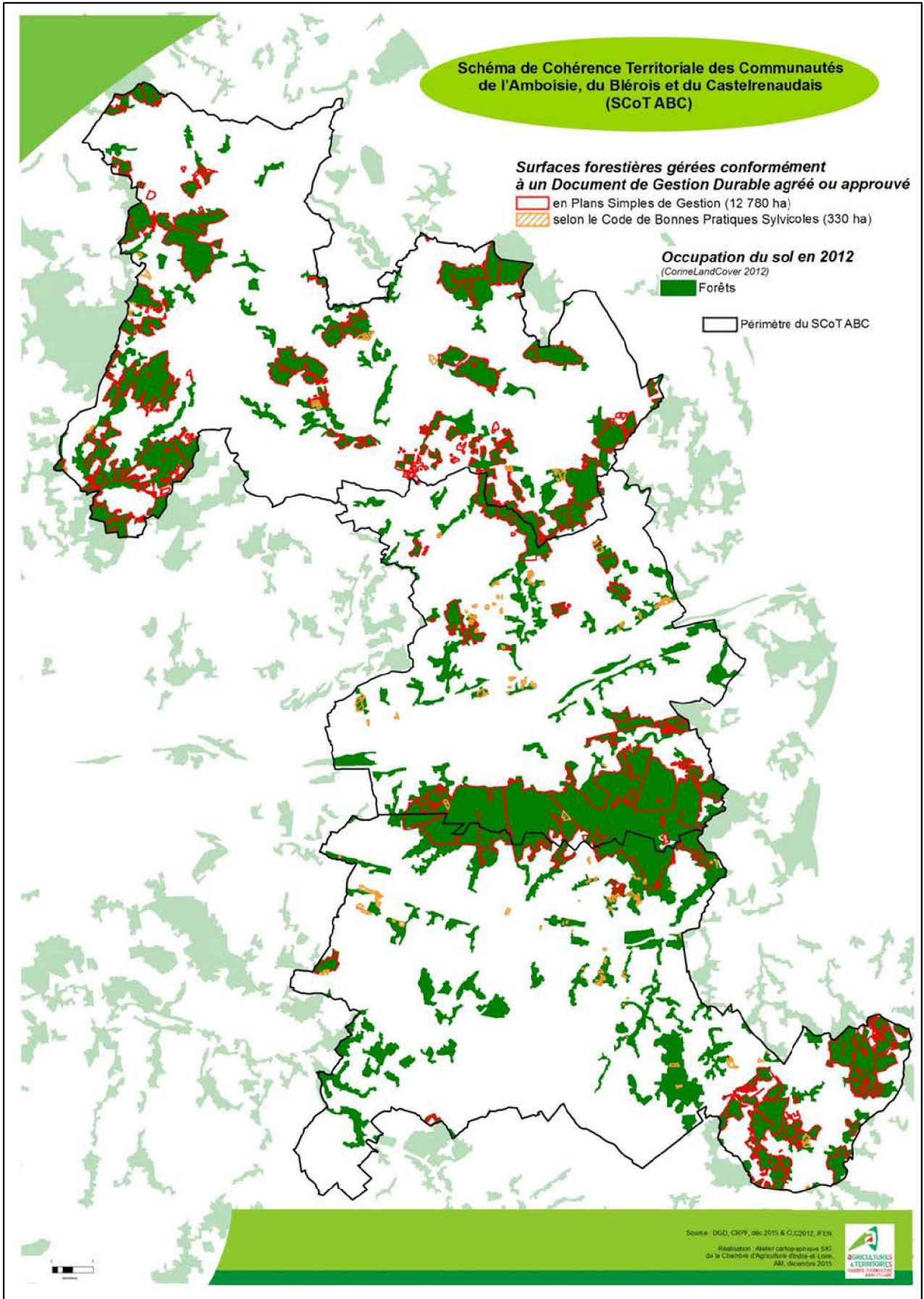
Ces surfaces sont extraites du logiciel de gestion des DGD « Merlin II » utilisé par le CRPF à la date du 25.11.2015. Elles correspondent aux valeurs calculées à partir de l'enregistrement des surfaces des parcelles cadastrales constituant le fonds des DGD.

On dénombre donc sur le territoire 153 plans simples de gestion approuvés pour 12 827 ha ce qui correspond à 56% de la surface boisée.

Attention toutefois, concernant ces données par commune, car un DGD agréé ou approuvé sur plusieurs communes du territoire est comptabilisé une fois pour chaque commune.

Il existe 2 RTG sur le périmètre du pays et plus précisément :

- le premier sur la commune de Céré-la-Ronde, pour une surface forestière de 16,68 ha ;
- le second sur la commune de Nouzilly, pour une surface forestière de 22,27 ha.



## ■ Les volumes mobilisables en forêts privées sur le territoire

Il s'agit d'une estimation réalisée à partir de la base de données issue de la saisie des programmes de Plans Simples de Gestion (PSG) lors de leur agrément par le CNPF Ile-de-France / Centre - Val-de-Loire, pour la période 2011-2019\*. Sur l'ensemble des PSG, le volume mobilisable est estimé à 41 884 stères/an pour le bois d'industrie et bois de chauffe et à 25 428 m<sup>3</sup>/an de bois d'œuvre.

Si on extrapole ce chiffre pour l'ensemble de la forêt privée du territoire (22 510 ha et 9 789 propriétaires - source : cadastre 2009), on arrive à un volume mobilisable de 72 681 stères/an pour le bois d'industrie et bois de chauffe et à 44 125 m<sup>3</sup>/an de bois d'œuvre.

### Calcul de la ressource dans les forêts privées pourvues d'un PSG.

Type de produits	Estimation des volumes mobilisables dans les PSG
Bois d'industrie et Bois de feu (en stères /an)	41 884
Bois d'œuvre feuillus (en m <sup>3</sup> / an)	16 821
Bois d'œuvre résineux (en m <sup>3</sup> / an)	7 782
Bois d'œuvre Peuplier (en m <sup>3</sup> / an)	825
Total bois d'œuvre (en m <sup>3</sup> / an)	25 428

### Extrapolation aux surfaces totales de forêts privées (avec et hors PSG)

Type de produits	Estimation des volumes mobilisables en forêt privée
Bois d'industrie et Bois de feu (en stères /an)	72 681
Bois d'œuvre feuillus (en m <sup>3</sup> / an)	29 190
Bois d'œuvre résineux (en m <sup>3</sup> / an)	13 504
Bois d'œuvre Peuplier (en m <sup>3</sup> / an)	1 431
Total bois d'œuvre (en m <sup>3</sup> / an)	44 125

\*Méthode de calculs décrite dans « Analyse de la ressource mobilisable en bois d'œuvre à partir des Plans Simples de Gestion » CRPF Ile-de-France / Centre Val de Loire (à paraître). Extractions des données de mai 2015.

Sur le territoire, ce volume mobilisable par canton est le suivant (source CRPF) :

Canton	Surface totale forêt privée (ha)	sous PSG				hors PSG			
		Bois d'industrie et d'énergie (stères /an)	Bois d'œuvre Feuillus (m <sup>3</sup> /an)	Bois d'œuvre Résineux (m <sup>3</sup> /an)	Bois d'œuvre Peuplier (m <sup>3</sup> /ha)	Bois d'industrie et d'énergie (stères /an)	Bois d'œuvre Feuillus (m <sup>3</sup> /an)	Bois d'œuvre Résineux (m <sup>3</sup> /an)	Bois d'œuvre Peuplier (m <sup>3</sup> /ha)
Amboise	6 493	16 193	8807	3613	0	4 190	2279	935	0
Bléré	7 327	6 595	1409	3002	263	16 816	3594	7656	670
Château-Renault	8 241	18 782	6594	1167	562	8 467	2973	526	253
Vouvray	448	314	11	0	0	1 730	60	0	0
Total	22 510	41 884	16821	7782	825	30 797	12369	5722	606
			25 428				18 697		

## 4.5. L'activité touristique

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

S'inscrivant dans une logique Val de Loire – Val de Cher, le Pays Loire Touraine constitue une réelle destination touristique pour une clientèle nationale voire internationale plutôt haut de gamme attirée par la qualité remarquable des espaces naturels et du patrimoine bâti associé (Amboise, Chenonceaux...).

Des aménités moins connues (« petit patrimoine » bâti, vallée de la Brenne, savoir-faire artisanaux et industriels...), la viticulture ou encore les randonnées ou les activités nautiques constituent également des atouts importants même si, à ce jour, ils demeurent sous valorisés.

**ENJEU :** Dans une logique de développement durable : la qualité des aménagements, la recherche d'activités et d'hébergements accessibles à tous, la valorisation d'une clientèle de proximité constituent des finalités importantes à poursuivre.

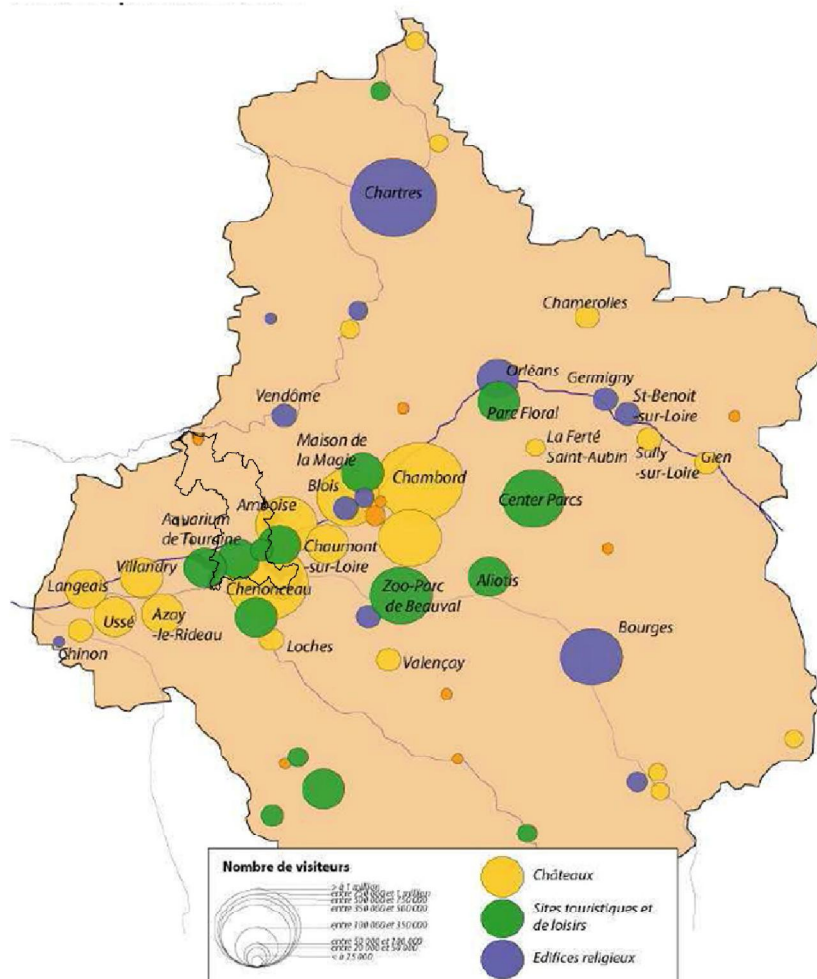
### MESURE 17 : Organisation, animation et promotion

- Poursuivre et valoriser la dynamique portée par la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »

- Optimiser l'organisation, l'accueil et la communication touristiques du territoire. Les premières pistes de travail repérées dans le schéma de développement touristique sont :

- Centraliser la coordination touristique du territoire,
- Optimiser des moyens des Offices de Tourisme,
- Mettre en place une politique de réseau et de communication interne et améliorer les outils et supports de communication touristique externe

### ■ Le contexte touristique du département et du pays Loire Touraine



Source : Charte de développement du Pays Loire Touraine 2005-2015

### Les principaux pôles touristiques de la Région Centre

Le tourisme du territoire du SCoT ABC s'inscrit dans un contexte très large. Le tourisme en région Centre s'appuie sur un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, qu'il convient de préserver. Par sa Stratégie Régionale de Tourisme Durable, le Conseil Régional entend se doter d'une « stratégie durable et ambitieuse pour accompagner et soutenir le développement du tourisme sur son territoire ».

Les ambitions affichées dans la stratégie régionale du tourisme durable 2011-2015 sont :

- Faire de la Région Centre une destination de tourisme durable
- Affirmer un positionnement « Nature et Culture »
- Viser l'excellence pour le Val de Loire et l'affirmer comme une destination française majeure
- Soutenir la montée en qualité des autres destinations touristiques régionales
- Devenir la 1ère région française de tourisme à vélo
- Accroître les retombées économiques du tourisme sur le territoire

A cette échelle notamment, le SCoT ABC est influencé par la présence de la Loire, support de la Loire à vélo, ainsi que des « châteaux de la Loire » qui s'égrènent de manière plus ou moins concentrée autour du fleuve. Il peut ainsi bénéficier des touristes attirés par ses destinations.

La Touraine est un territoire touristique connu, notamment pour son patrimoine culturel, qui attire une clientèle plutôt haut de gamme.

Toutefois, bien que le contexte soit favorable, il pose aussi des défis à relever pour le territoire du SCoT ABC. En effet, ce dernier apparaît souvent comme une simple étape le long d'un itinéraire culturel, au détriment d'un tourisme de long séjour. Le territoire subit également une concurrence forte de la part de ses voisins, l'obligeant à trouver sa place, ses caractéristiques propres et sa complémentarité vis-à-vis des autres.

Les efforts de structuration à l'échelle du Pays Loire Touraine sont plus récents mais néanmoins notables :

- Un schéma des pistes cyclables à l'échelle du Pays, en articulation avec le projet d'intérêt européen « La Loire à Vélo » ;
- La connaissance et la valorisation du « petit patrimoine » (bâti, naturel, savoir-faire...), concrétisées par l'obtention d'une labellisation « Pays d'art et d'histoire » ;
- Un effort de structuration de l'information et de la communication à travers une Union des Offices de Tourisme.

L'une des volontés du schéma de développement touristique est de promouvoir le renforcement des « pôles touristiques majeurs » identifiés : le Val de Loire, le Val de Cher, Château-Renault et le Val de Brenne.

### ■ Des sites et filières touristiques variés : patrimoines naturels, historiques, culturels ...

En Région Centre, les châteaux et le patrimoine historique et culturel arrivent très largement en tête des attraits les plus appréciés sur le territoire (75% des touristes). Dans les activités pratiquées, la visite de châteaux et monuments arrive en 1ère position (83% des touristes).

Les sites touristiques se concentrent sur l'axe ligérien et dans une moindre mesure autour de la vallée du Cher.

Amboise et Chenonceaux sont des communes de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT), Bléré et La-Croix-en-Touraine sont des Stations Vertes, et plusieurs communes sont des « Villes et villages fleuris de France ».

Le territoire du SCoT ABC accueille une partie du patrimoine architectural et culturel remarquable du département d'Indre-et-Loire, dont l'attractivité touristique est croissante. On y retrouve notamment deux des sites les plus fréquentés, dépassant les 250 000 visiteurs par an : la ville d'Amboise et le Château de Chenonceau constituent en effet des pôles touristiques majeurs.

5 autres sites accueillent également entre 7 000 et 250 000 visiteurs par an.

Véritables moteurs du tourisme sur le territoire, le Château de Chenonceau, qui galvanise les flux, et les deux châteaux d'Amboise (Château Royal et Château du Clos Lucé, Parc Leonardo da Vinci) sont de renommée internationale.

En plus des châteaux majeurs, on retrouve plusieurs châteaux privés, visibles de l'extérieur et parfois ouverts à la visite, qui sont des atouts pour le tourisme :

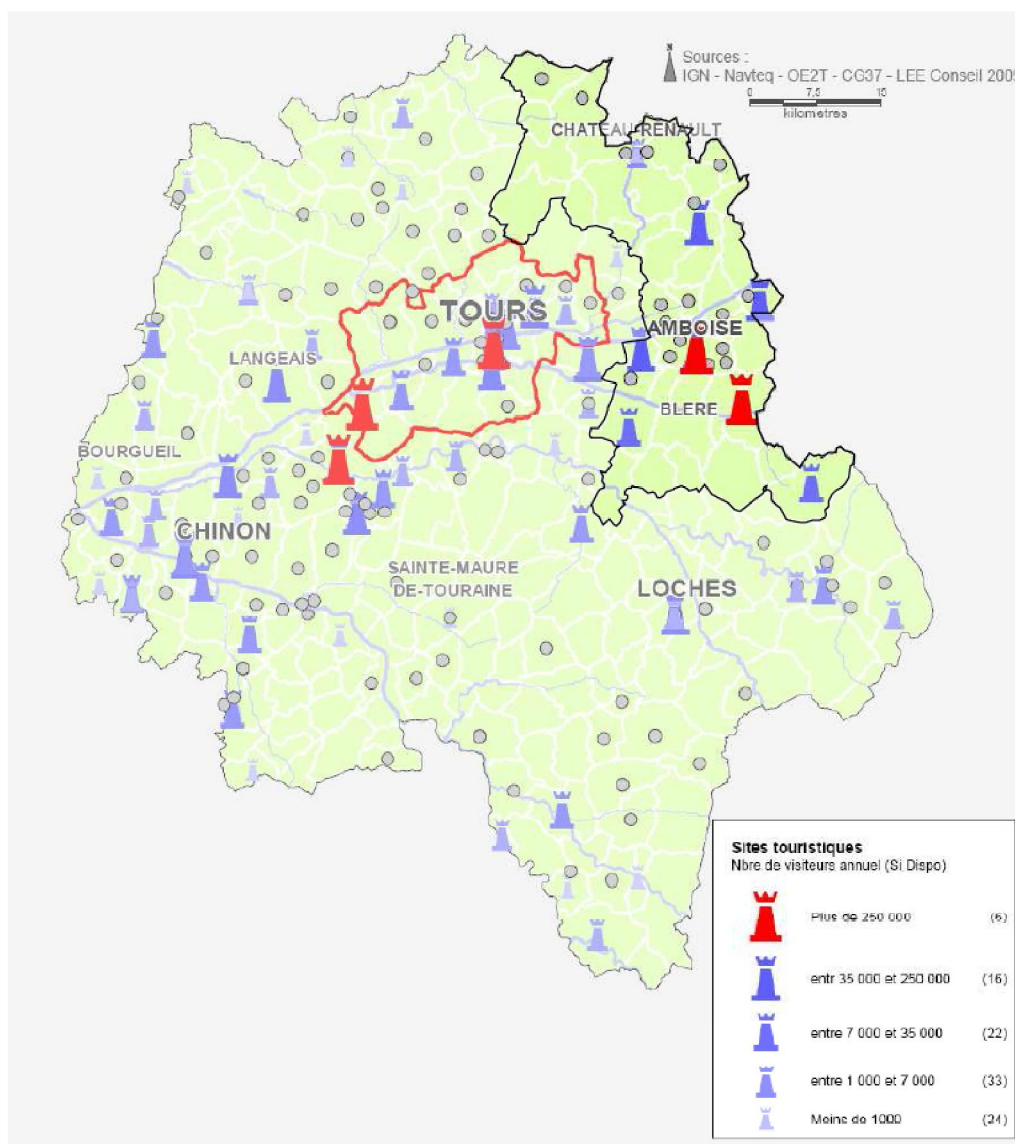
- Le Château de Montpoupon à Céré-la-Ronde (Musée du veneur)
- Le Château du Nitray à Athée sur Cher (8 403 visiteurs en 2008)
- Le Château de l'Hôtel de Ville à Château-Renault

D'autres sont à proximité : ceux de Chançay, de Vernou-sur-Brenne, d'Azay-sur-Cher, de Reugny.

Au niveau du patrimoine naturel, la vallée de la Loire a la réputation d'être le « jardin de la France ». Le territoire abrite ainsi quelques parcs et jardins de qualité (Château d'Amboise et de Chenonceau, Pagode de Chanteloup, etc.).

Parmi les sites de visites ouverts au public, nombreuses sont les caves touristiques. Les quelques musées sont d'une manière générale de faible envergure en termes de fréquentation : musée de l'hôtel de ville Amboise (7 960 visiteurs en 2015), musée du Cuir et de la Tannerie à Château-Renault (1 935 en 2015), musée de la Serrurerie à Château-Renault (90 visiteurs en 2011).

Le territoire, outre les équipements, possède quelques sites de loisirs à destination des familles : le parc mini-château Val de Loire à Amboise (plus de 50 000 visiteurs en 2015), la réserve de Beaumarchais à Autrèche (41 969 visiteurs en 2015), le Grand Aquarium de Touraine à Lussault-sur-Loire (plus de 50 000 visiteurs en 2015)

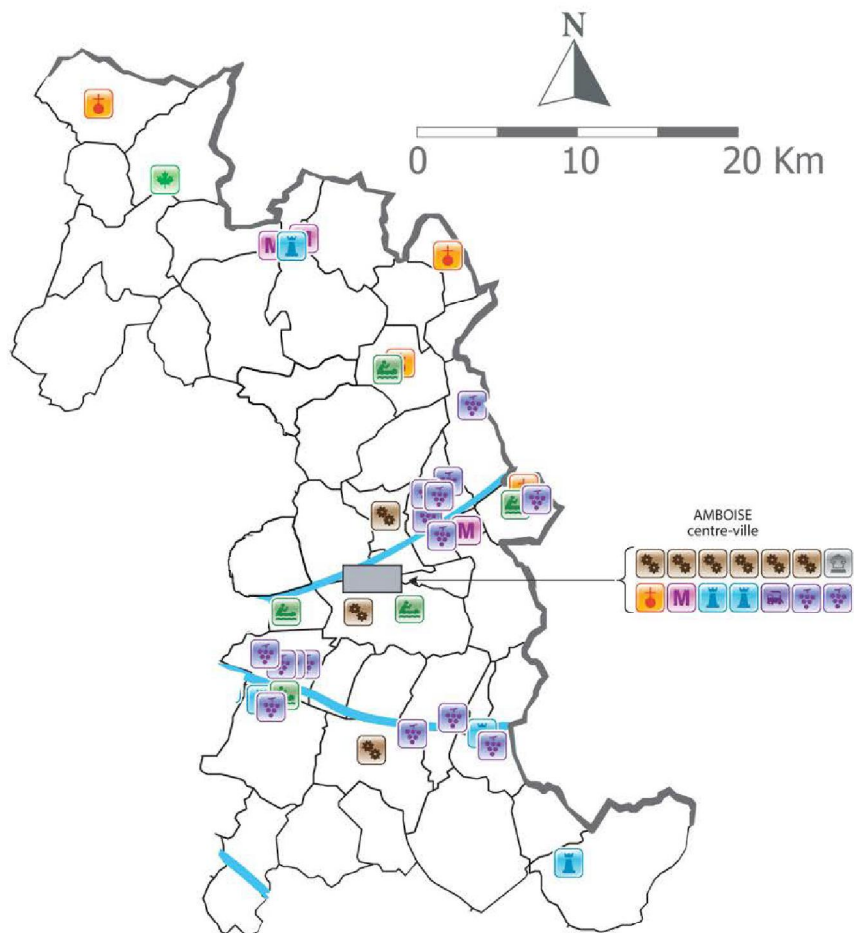


**La fréquentation annuelle des sites touristiques d'importance majeure en 2009**  
(extrait du schéma départemental de transport 2010)

Pour gérer le patrimoine et renseigner sur l'offre touristique du territoire, trois offices de tourisme sont présents à Amboise, Chenonceau et Bléré. Toutefois, leurs moyens et leurs stratégies marketing sont modérés (y compris par leur localisation et la qualité des locaux). L'office du tourisme a récemment créé une plateforme Internet pour mettre en place un Système d'Informations Touristiques.

Ce sont surtout les marques « Val de Loire », « Loire à Vélo », « Châteaux de la Loire » et « Touraine Loire Valley » qui assurent la promotion du territoire.

## Les sites de visites ouverts au public



	Bâti civil	(6)
	Château	(39)
	Musée / Lieu d'exposition	(62)
	Parc et site de loisirs	(16)
	Religieux	(75)
	Site semi-naturel dont jardins sans château attenant	(19)
	Train Touristique	(4)
	Visite Technique	(49)
	Cave touristique	(106)

Sources : Agence Départementale du Tourisme de Touraine, janvier 2013.

Cartographie : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine.

## ■ Le patrimoine naturel et les activités de plein air

### Rappel : le Val de Loire et son label Unesco

Le Val de Loire est le sujet de l'axe 1 de la Stratégie régionale du tourisme durable de la Région Centre, avec 3 objectifs : viser l'excellence pour le Val de Loire (vitrine du tourisme régional), l'affirmer comme une destination touristique majeure en France, respecter et promouvoir les valeurs de l'UNESCO.

Parmi les valeurs de l'UNESCO et les principes inscrits dans le plan de gestion du site, on retrouve :

- Faire du Val de Loire une destination touristique tout au long de l'année ;
- Capitaliser sur une politique de grands territoires touristiques pertinents, s'affirmant comme des destinations touristiques ligériennes ;
- Faire de la vallée de la Loire une destination de tourisme durable et de nature ;
- Affirmer « La Loire à Vélo », comme vecteur de découverte variée des grands sites, du patrimoine naturel et culturel, de l'art de vivre et des paysages ligériens.

Huit sites touristiques du Pays Loire Touraine sont engagés dans la démarche « Qualité Tourisme ».

### a) Le tourisme et loisirs de nature et de découverte

*Ce que dit la Charte Loire Touraine 2011*

#### **MESURE 18 : Aménagements et produits liés à la randonnée et la découverte des patrimoines**

- Développer une offre touristique de qualité et accessible à tous, complémentaire à des prestations de découvertes patrimoniales et culturelles généralement onéreuses et de fait plus élitistes
- Soutenir les aménagements, la structuration et la qualification de l'offre concernant la Loire à vélo et mettre en œuvre le schéma de boucles cyclables à l'échelle du Pays
- Structurer et rendre complémentaires les offres de randonnées équestres, pédestres, cyclistes et liées à l'eau (canoë, aviron, bateau traditionnel)

### A pied

La randonnée pédestre possède un potentiel de développement. Cette offre mérite d'être valorisée et des liaisons pourraient être créées entre les territoires et les communes.

Quatre chemins de Grande Randonnée passent par la Touraine, où alternent paysages de campagnes et espaces boisés (Forêt d'Amboise), notamment le GR 3 dans la vallée de la Loire, le GR 41 dans la vallée du Cher et le GR 655 (chemin de Saint Jacques de Compostelle) dans la vallée de la Brenne.

On compte 600 kilomètres de sentiers de randonnée de différentes catégories. L'enjeu est de les baliser en totalité.

L'offre de randonnée inscrite aux différents PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) de la région Centre est très importante (peut-être même surdimensionnée) mais n'a pas, à ce jour, de vocation touristique globale.

Une piste de travail pourrait être de sélectionner et de mettre à niveau des boucles qui répondent aux attentes des différents segments de clientèles touristiques.

Le service culturel de la ville d'Amboise propose 3 parcours de découverte de la ville, intitulés « Amboise, l'eau, les hommes, la ville », « Façades et ruelles au cœur de la cité » et « Reflets du patrimoine ligérien ».

## Les véloroutes et les sentiers pédestres structurants en région Centre



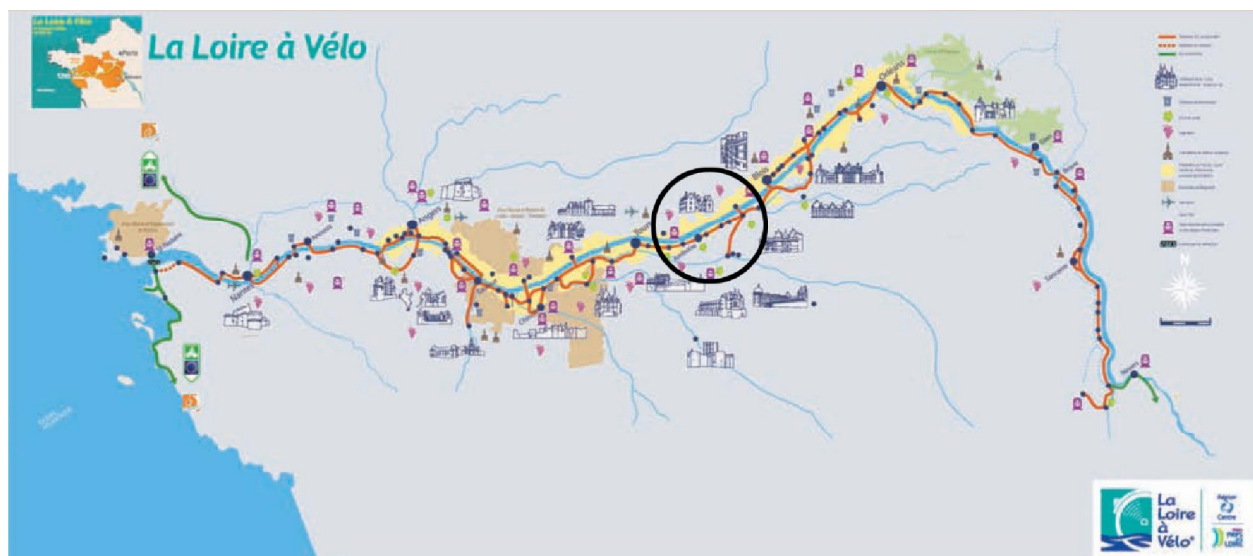
Source : Fond de carte sous licence IGN - CR Centre  
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

Stratégie Régionale du tourisme durable



Localisation de principe du territoire du SCoT ABC

## A vélo



Achevé en 2012, le parcours « Loire à Vélo » permet de sillonner la Loire, depuis Saint-Brévin-les-Pins (Loire Atlantique) jusqu'à Cuffy (Cher), sur 800 km d'itinéraires balisés et sécurisés.

A plus petite échelle, il permet donc de relier Tours à Candes-Saint-Martin, puis Montsoreau et Fontevraud, en passant sur le territoire du SCoT ABC.

Ce parcours s'intègre à « l'Eurovéloroute des fleuves » entre Nantes et Budapest, permettant de relier à vélo la façade atlantique à la Mer Noire, en longeant trois grands fleuves européens : Loire, Rhin, Danube.

La « Loire à Vélo » est un élément fortement structurant qui traverse le territoire départemental d'ouest en est. Il constitue un véritable potentiel de croissance, notamment par le développement ou la mise en relation de réseaux connexes. Des circuits existent déjà dans le Val d'Amboise et le Schéma Départemental des Transports et de l'Accessibilité de 2006 préconisait un circuit Amboise – Chenonceaux, avec une labellisation possible « Accueil Vélo ».

La « Loire à Vélo » rejaillit alors au-delà des bords de Loire et constitue un axe fort à l'échelle du Pays : le territoire a fait l'objet d'une étude de liaisons et de boucles de randonnée, afin de rejoindre des communes éloignées de la vallée de la Loire, comme celles du Castelrenaudais, et de desservir des sites patrimoniaux et touristiques, pour augmenter leurs retombées économiques.

Une des premières boucle « vélo, Loire et terroir », aménagée en partenariat par les communautés de communes du Vouvrillon et du Val d'Amboise, permet la découverte du patrimoine local (vignobles, manoirs, val de Cisse...).

La mise en place de cet itinéraire n'est pas anodine dans le développement du tourisme.

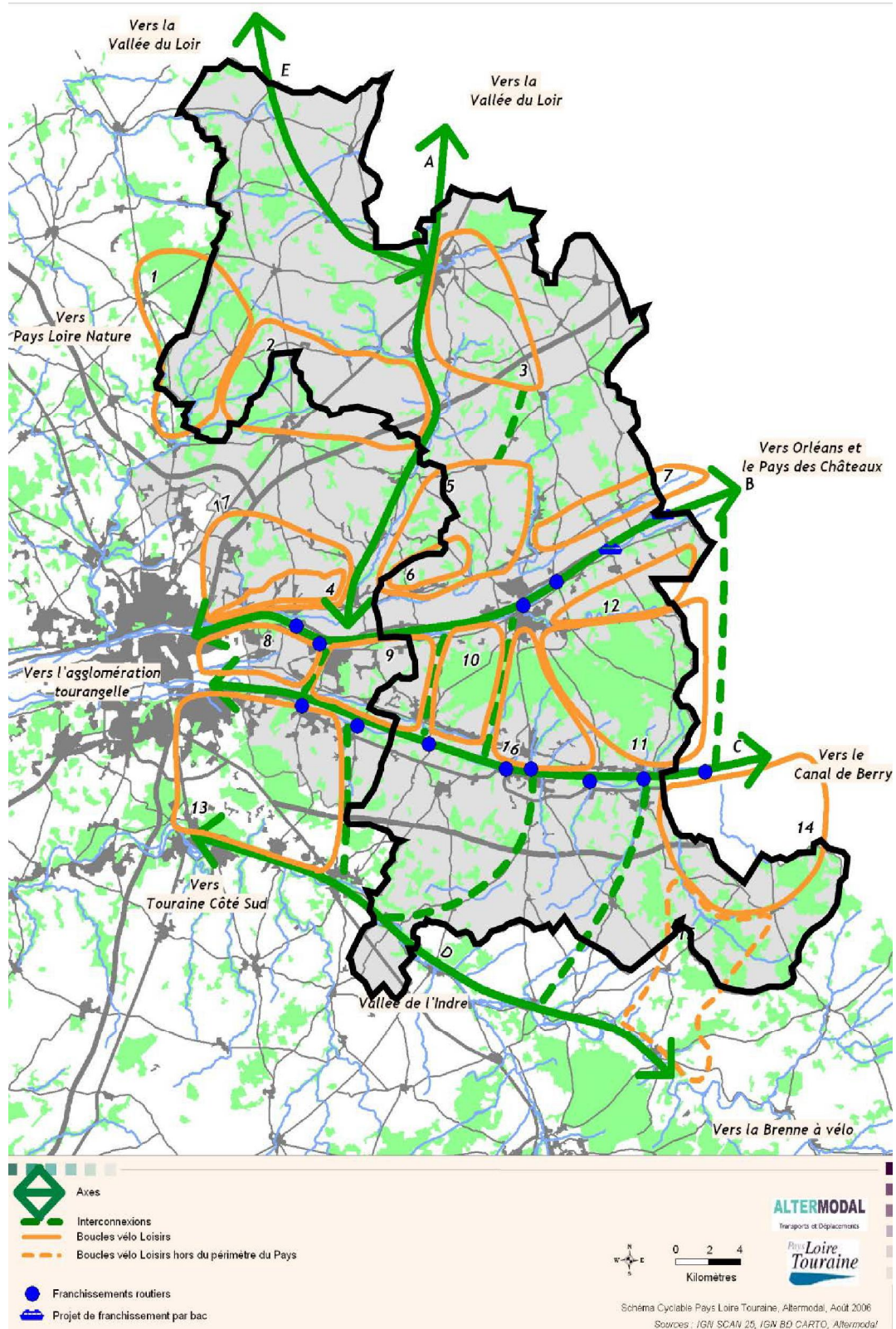
La Loire à Vélo a attiré 802 000 cyclistes en 2012 et les retombées économiques générées sont estimées à 17 M€. Parmi les touristes pratiquant une activité vélo, 60% ont déclaré utiliser (ou vouloir utiliser) l'itinéraire de la Loire à Vélo. Son attrait est plus fort pour les étrangers : plus des 2/3 ont déclaré utiliser l'itinéraire, contre un peu plus d'un touriste français sur deux.

Au moment de sa mise en place, le projet misait sur l'intermodalité, avec les voitures d'une part (aménagement parkings), mais surtout avec le fer (gares connectées à l'itinéraire et équipées pour recevoir les vélos). Un réseau d'hébergement a également été labellisé afin de loger les cyclistes et de leur offrir une certaine logistique.

Le schéma de développement du tourisme du Pays Loire Touraine identifie la randonnée à vélo comme un potentiel catalyseur pour le développement et la qualification d'une offre périphérique. Mais ce potentiel doit encore s'étoffer et mobiliser tous les acteurs du territoire. Aussi, le schéma préconise de :

- Poursuivre et élargir la mise en œuvre du produit Loire à Vélo et le maillage du territoire ;
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma de boucles cyclables du Pays, élaboré par Altermodal (tenir compte de la nécessité d'irriguer tout le territoire) ;
- Favoriser le développement des commerces et des services liés (aires de services, laveries, location de vélos, hébergements, ...).

## Schéma de principe pour l'organisation de boucles cyclables au sein du territoire ABC et au-delà



La Région Centre souhaite aussi continuer à développer le vélo et d'autres modes de tourisme alternatifs. Ainsi, en 2012, elle inscrit dans sa Stratégie Régionale du Tourisme Durable plusieurs actions qui vont dans ce sens :

- Etudier et construire 6 nouvelles véloroutes (action 14)
- Construire un SIG de suivi des mobilités douces touristiques (action 15)
- Déployer le label « Accueil Vélo » sur l'ensemble de la région (action 16)
- Etendre le concept « Accueil Vélo » sur les filières équestre et pédestre (action 18)
- Développer une plateforme Internet dédiée à l'itinérance à pied, à cheval et à vélo (action 20)
- Organiser l'observation de la fréquentation et des retombées économiques liées aux randonnées cycliste, équestre et pédestre (action 22)
- Définir un plan d'actions innovant de promotion de la randonnée (action 36)

### Les véloroutes et territoires cyclables touristiques en région Centre



Source : Fond de carte sous licence IGN - CR Centre  
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

Stratégie Régionale du tourisme durable

Sur le même modèle que la Loire à Vélo, d'autres projets sont en cours de réalisation ou de réflexion : Cher à Vélo et Indre à Vélo. A terme, l'ensemble de ces réseaux devrait permettre un maillage fin sur territoire élargi, notamment départemental et régional.

Depuis 2010, dans le cadre de projets de coopération du Pays Loire Touraine avec d'autres territoires, différentes possibilités sont envisagées :

- collaborer avec le Pays des Châteaux autour de produits touristiques communs, basés notamment sur la découverte à vélo des châteaux de la Loire et la création de nouveaux produits touristiques dans les domaines de l'œnotourisme (circuit de découverte des terroirs viticoles), ou de l'écotourisme (produits dont toutes les



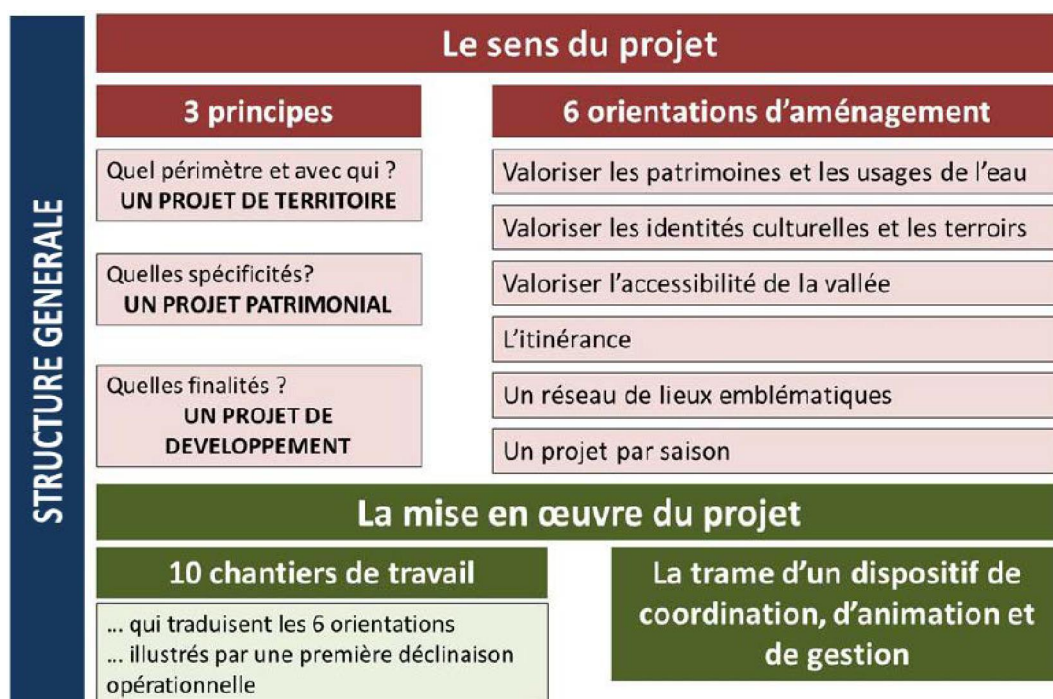
La vallée du Cher était globalement dans une situation dégradée depuis quelques années : gestion complexe et peu lisible du cours d'eau, dégradation des milieux aquatiques et des patrimoines, conflits d'usages au détriment d'une vision globale.

Les bases du projet global étaient ainsi :

- d'agir positivement sur l'activité économique et l'emploi ;
- de mettre en cohérence les usages et prendre en compte les exigences environnementales ;
- d'anticiper et de rechercher les conditions d'un transfert pérenne de domanialité.

Le travail du projet s'est fait en articulation avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Cher Aval), alors en cours d'élaboration.

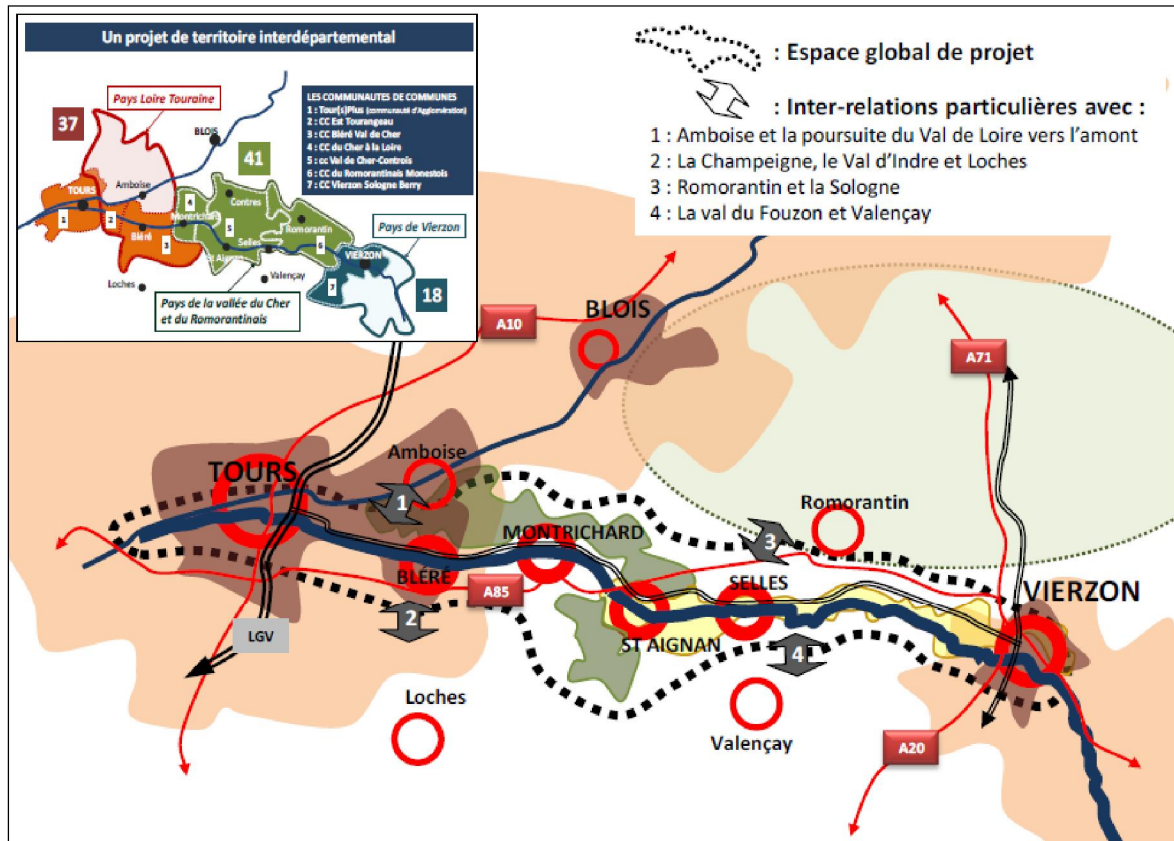
La conception du projet, notamment pour la valorisation de la vallée, se structure autour de 3 principes et 6 orientations. Sa mise en œuvre se décline par 10 chantiers de travail, ainsi qu'une trame pour un dispositif de coordination, d'animation et de gestion.



Source : Un projet de développement et d'aménagement pour la Vallée du Cher

Ce projet ne concerne pas seulement la rivière, il intègre également la vallée et l'épaisseur de son périmètre varie donc en fonction des caractéristiques naturelles et paysagères des sites. Par ailleurs, il se met en interrelation avec des territoires proches et pertinents, notamment avec Amboise et la poursuite du Val de Loire vers l'amont. Le rapport à la Loire, globalement essentiel en termes d'image et de positionnement, est très prégnant entre Bléré et la confluence. Il s'estompe progressivement vers l'amont.

## Le Périmètre du projet Val de Cher : un projet de territoire



Le projet s'étend entre les agglomérations de Tours (la confluence) et de Vierzon, et repose sur 3 critères :

- un linéaire de 130 km environ, bien « calibré » pour le développement de produits d'itinérances touristiques,
- un réseau d'infrastructures de transport (route, fer) resserré autour de ce périmètre,
- une armature urbaine équilibrée et lisible, localisée entre deux agglomérations et ponctuée de pôles urbains attractifs et structurants en termes de services : Bléré, Montrichard, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher.

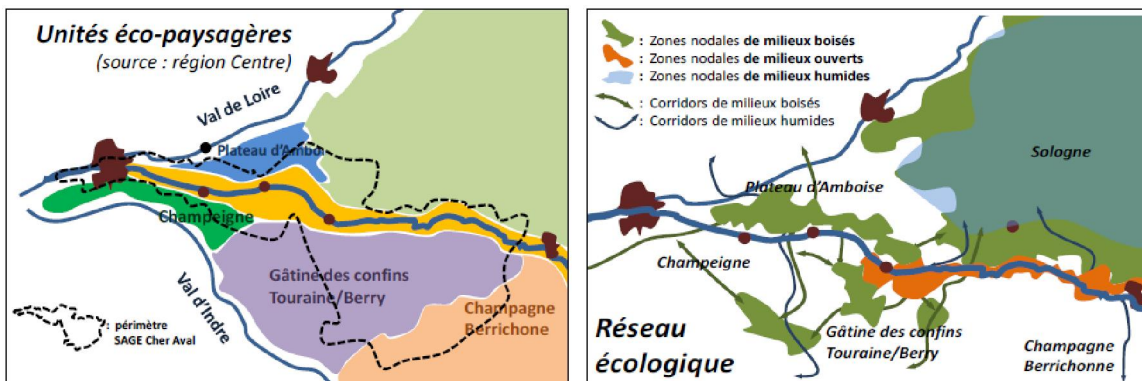
Ainsi, ce territoire de projet s'appuie sur de réelles cohérences géographiques, agricoles, historiques et patrimoniales. Il concerne 3 Pays et 7 Communautés de communes ou d'agglomération.

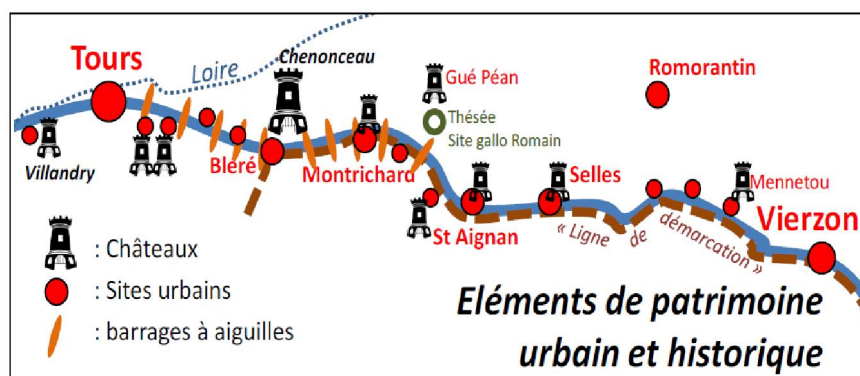
### Un projet patrimonial

Ce projet se base sur la grande diversité patrimoniale de la vallée, à la fois naturelle et historique, où s'imbriquent :

- un milieu naturel spécifique et riche : Cher sauvage, prairies humides, faune et flore, remontée des poissons migrateurs, aléas de la rivière (crues/étiage),
- un milieu historiquement régulé et investi : Cher canalisé, canal de Berry, multiplicité des usages sportifs et de loisirs, économie de terroirs très liée à la vallée (vignes, élevage, ...).

La dimension « patrimoniale » du projet suppose donc la recherche d'équilibres et de compromis en termes de préservation des milieux, de valorisation touristique, de développement d'usages diversifiés ...





### Un projet de développement

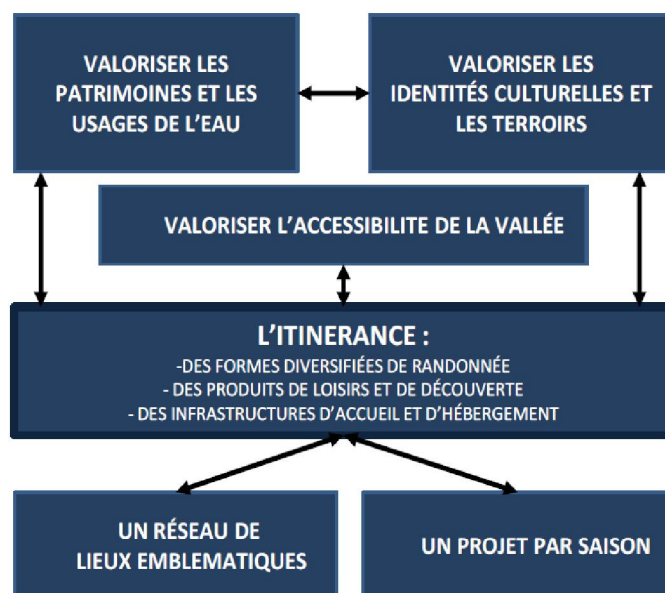
Le périmètre du projet de la vallée du Cher est largement urbanisé, selon des dynamiques hétérogènes. Les moteurs économiques y sont diversifiés, avec un poids significatif des activités agricoles et industrielles, d'où la finalité économique du projet. Les objectifs sont de :

- soutenir la structuration d'une économie de filières, dans les domaines du tourisme et de l'agriculture notamment,
- conforter l'attractivité résidentielle en valorisant le cadre de vie, qui constitue un moteur indirect de développement économique.

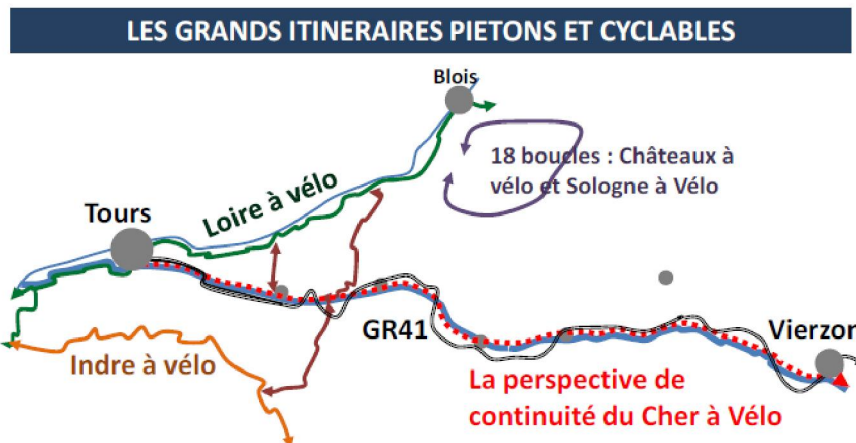
A l'échelle globale se pose des enjeux de cohésion et de solidarité entre bassins de proximité et de maillage entre les pôles urbains.

### Les orientations d'aménagement

Le projet d'aménagement et de développement repose sur 6 grandes orientations transversales, avec comme axe principal et central l'itinérance (vélo, randonnée pédestre, canoë-kayak, navigation motorisée). Ce sujet rejoint les enjeux liés aux modalités de desserte à valoriser et ceux liés au développement de l'éco-tourisme, particulièrement important sur la section Tours-Vierzon de la vallée du Cher.



## ✓ L'itinérance



Dans la lignée de la Loire à vélo, la continuité du Cher à Vélo est envisagée. L'itinérance peut s'appuyer sur un profil éco-paysager attrayant, un maillage serré de pôles urbains attractifs, des facilités d'accès et une demande forte. Cette orientation suggère la structuration de circuits itinérants par :

- le développement et la mise en réseau d'infrastructures et de prestations en capacité d'orienter, d'accueillir, d'occuper, d'héberger les itinérants ;
- la promotion et la commercialisation de produits complets d'itinérance ;
- l'animation ciblée des parcours.

Plus particulièrement, la section allant de Bléré à Montrichard et comportant Chenonceaux doit :

- privilégier une valorisation des patrimoines et des usages urbains,
- comporter une gestion spécifique du barrage de Civray, rendant possible la navigation sur le bief de Chenonceaux. Cette vision pourrait être étendue au bief de Bléré, qui comporte un usage récréatif avéré et permettrait de valoriser une continuité entre les 2 biefs,
- gérer le bief de Montrichard pour des activités estivales.

## ✓ Valoriser les patrimoines et les usages de l'eau

Cet axe se base sur l'articulation d'une approche patrimoniale de l'eau (continuité écologique, qualité, gestion hydraulique) et de valorisation des usages, suggérant en particulier une gestion saisonnière des barrages à aiguilles du Cher canalisé, territorialisée par bief et/ou par section.

## ✓ Valoriser les identités culturelles et les terroirs

S'appuyer sur la richesse des patrimoines de la vallée du Cher, composés de son Histoire et ses histoires, des identités culturelles qui lui sont rattachées et des terroirs associés à des productions locales attractives (vin, fromage, champignons, maraîchage...), pour certaines labellisées (ex : nouvelle appellation « Touraine Chenonceaux », label « Vignoble et Découvertes »).

Cette identité permet un développement autour de la commercialisation des produits locaux et de l'image touristique de la vallée. Une approche globale doit être structurée, notamment autour des logiques de filières agricoles et d'un projet agricole global, ainsi qu'un projet culturel lisible.

## ✓ Valoriser l'accessibilité de la vallée

Face à l'excellent niveau de desserte de la vallée du Cher, il s'agit de s'appuyer sur les infrastructures du territoire pour capter la diversité des clientèles potentielles et développer l'itinérance, notamment en direction des touristes. Cette orientation implique de travailler les « portes d'entrée » du territoire et de mettre en place un dispositif de communication / ou de promotion.

## ✓ Un réseau de lieux emblématiques

S'appuyer sur des lieux existants, notamment un maillage d'équipements, pour renforcer la notoriété du territoire, le positionner en tant que « destination touristique » et donc valoriser globalement la vallée.

### ✓ Un projet par saison

Faire de la « saisonnalité » et du régime hydraulique du cours d'eau un atout. Cette caractéristique rythme les activités et les usages, impacte l'économie des terroirs et révèle des paysages diversifiés. Elle est l'occasion de développer des usages saisonniers de l'eau, de développer des produits touristiques saisonniers et des approches pédagogiques ciblées, pour rendre la vallée vivante tout au long de l'année.



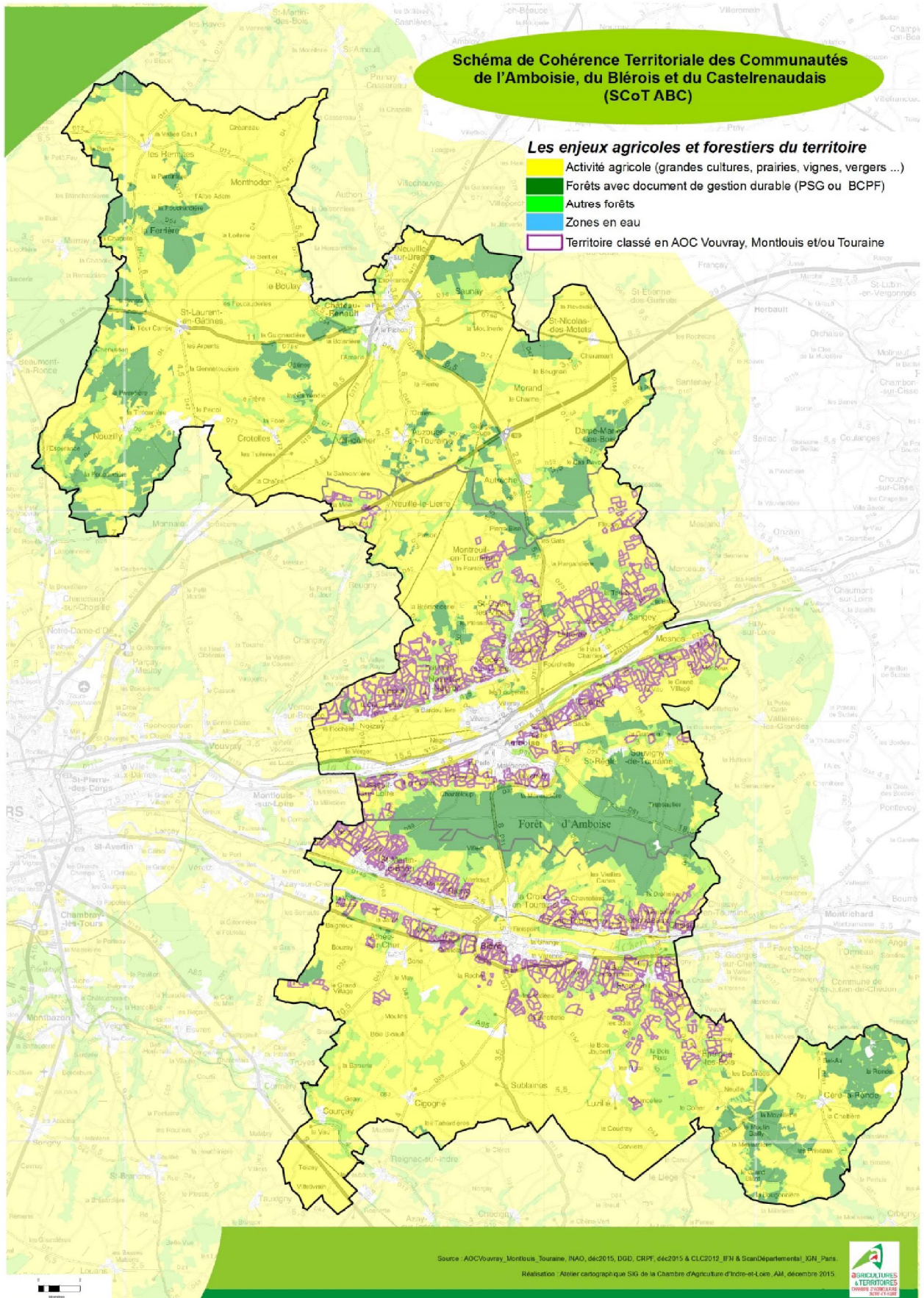
### ■ Savoir-faire, gastronomie et produits du terroir

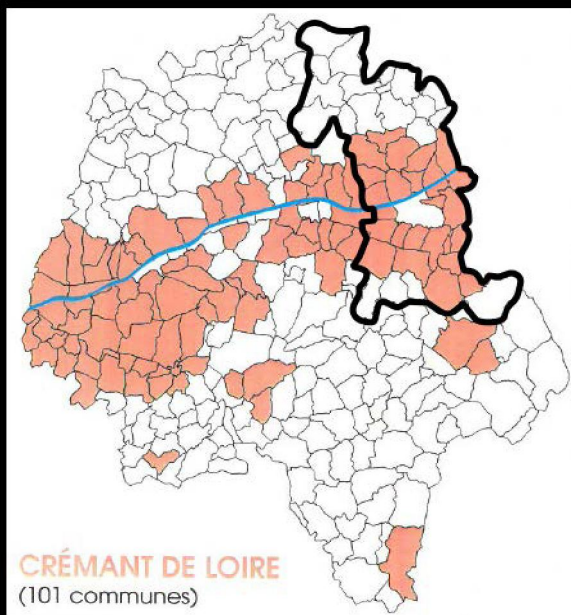
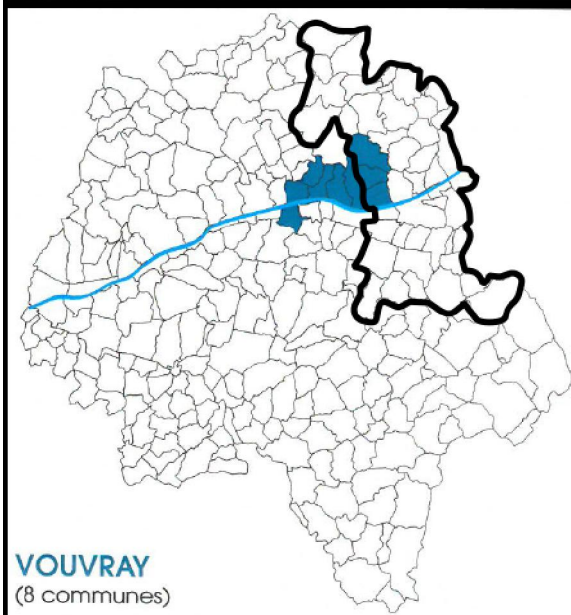
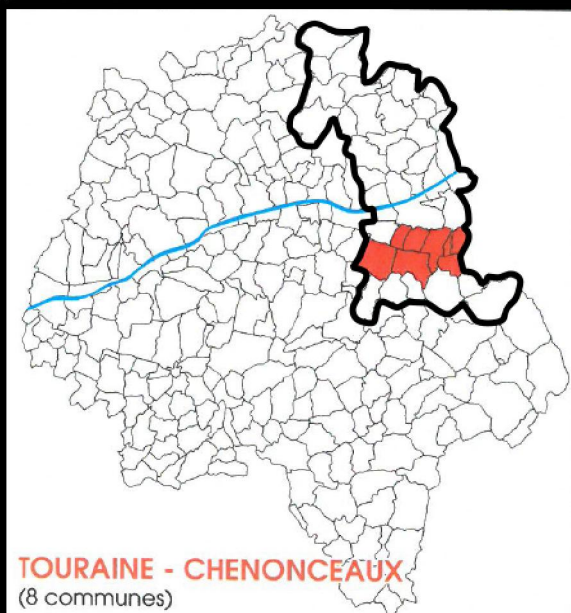
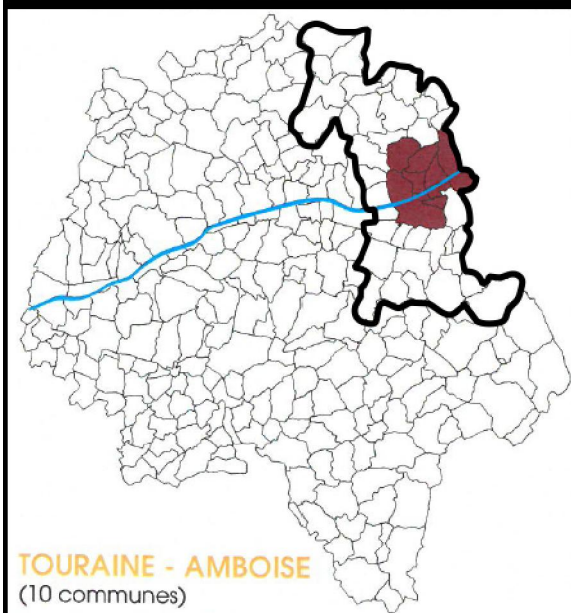
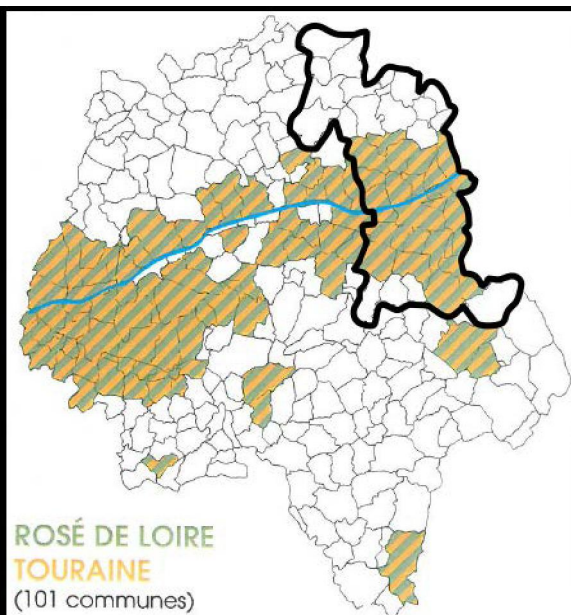
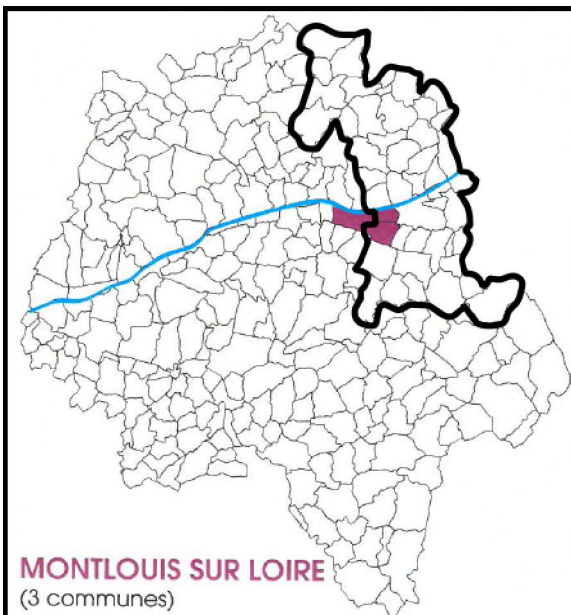
Sur le territoire est représenté un tourisme lié aux savoir-faire, à la gastronomie et aux produits du terroir. Les vignobles sont porteurs d'une gastronomie décelable des restaurants reconnus mais pas toujours à la clientèle touristique en particulier étrangère, ainsi que de l'œnotourisme. Plusieurs AOC s'inscrivent dans le territoire : Montlouis-sur-Loire, Touraine Amboise, Rosé de Loire Touraine, Touraine-Chenonceaux, Crémant de Loire et Vouvray.

## Schéma de Cohérence Territoriale des Communautés de l'Amboisie, du Blérais et du Castelnaudais (SCoT ABC)

### Les enjeux agricoles et forestiers du territoire

- Activité agricole (grandes cultures, prairies, vignes, vergers ...)
- Forêts avec document de gestion durable (PSG ou BCFP)
- Autres forêts
- Zones en eau
- Territoire classé en AOC Vouvray, Montlouis et/ou Touraine





Ces vignobles ont permis de développer des circuits de découverte (en voiture, en vélo, à pied, en montgolfière) et une route touristique des vignobles, qui passent par le territoire du SCoT. Divers événements et animations sont également proposés autour du vin.

L'œnotourisme est un axe patrimonial qui pourrait être davantage développé, notamment par la mobilisation et l'union des acteurs principaux. Les pistes à explorer incluent la vente en direct, en plus de l'accueil touristique, et le partage du savoir-faire des viticulteurs et des œnologues, à travers des ateliers ou des stages.

Amboise souhaite se positionner sur la thématique de l'œnotourisme : plantation par le Syndicat de l'A.O.C. Touraine Amboise de parcelles de vignes touristiques, surplombant la Loire au-dessus du château d'Amboise ; création d'un élément visuel fort (sculpture en verre), dans le cadre d'un projet de pôle de tourisme sur la vigne à Amboise, en partenariat avec le lycée viticole. Amboise pourrait également exploiter un nouvel outil : le label « Vignobles et Découvertes ».

Selon la Stratégie régionale de tourisme durable, afin de répondre aux attentes de la clientèle, et en tenant compte des atouts de la région Centre, la filière « Art de vivre » sera valorisée sur le plan touristique à partir des trois orientations stratégiques suivantes :

1. Affirmer le rôle de locomotive de l'œnotourisme dans le développement de la filière « Art de vivre ».
2. Raccrocher la filière « Art de vivre » aux autres filières régionales prioritaires et établir en particulier une liaison entre châteaux, domaines viticoles et producteurs locaux.
3. Positionner la région autour des notions de qualité et de bien-être : « un "jardin de la France" beau à voir et bon à goûter ! »

## ■ Les autres filières du tourisme

D'autres types d'activités sont proposés, à la fois populaire et à destination des familles, mais aussi pour une clientèle étrangère et haut de gamme :

- Des balades : promenades en calèche, en roulotte, avec des ânes, en 2 CV Citroën, en Segway ; des excursions en mini-bus ; des vols en montgolfières, hélicoptères, ULM...
- Des sports mécaniques : Mini Racing Team à Luzillé (quad, jet ski, aéroglisseur, paintball, ...)

L'offre de loisirs « bien-être » est limitée et pourrait faire l'objet d'actions visant à la développer et la valoriser.

## ■ L'hébergement touristique

Le territoire du SCoT offre différents types d'hébergement touristique, marchands ou non, largement concentrés sur les vallées de la Loire et du Cher, principalement sur Amboise et entre Bléré et Chenonceaux.

En ce qui concerne l'hôtellerie de plein air, 11 campings existent sur le territoire du SCoT : à Bléré, Francueil, Chenonceaux, Civray-de-Touraine, Chisseaux (deux sites), Amboise, Mosnes, Limeray, Nazelles-Négron et Château-Renault. Ils sont donc plutôt concentrés autour de la Loire et les deux principaux en capacité d'accueil sont ceux d'Amboise et de Bléré, avec près de 800 hébergements chacun.

Le diagnostic du Schéma de développement touristique du Pays Loire Touraine souligne que parmi ces campings, généralement traditionnels, beaucoup n'ont qu'une seule étoile et qu'il n'existe pas de 4 étoiles. L'offre « haut de gamme » est ainsi inférieure à celle du département.

De même, l'offre de locatif sur ces campings est relativement faible.

Certains campings sont aussi implantés dans un environnement peu attractif (à Château-Renault en surplomb de voies routières, à Chenonceaux en bordure de voie ferrée) et beaucoup sont situés en zone inondable, limitant leur développement. Toutefois, le camping de l'Île d'Or à Amboise a récemment été requalifié.

Amboise concentre aussi avec Chenonceaux la majorité des lits hôteliers. La majeure partie de l'hôtellerie appartient aux gammes 2 et 3 étoiles, mais il existe un nombre non négligeable de 4 étoiles. D'une manière générale, l'offre hôtelière, en partie référencée, est de bonne qualité et confortable.

Cette répartition de l'offre d'hébergement est donc en corrélation directe avec les points d'attractivité et les pôles touristiques du territoire.

Certains hébergements touristiques sont des hôtels de caractère, de charme, etc., dans des lieux d'exception (châteaux, manoirs, hébergements troglodytiques, ...).

Les locations de meublés et les chambres chez l'habitant représentent également une part importante du marché. Quelques gîtes et des chambres d'hôtes qualitatives (2 maisons, soit 9 chambres, répertoriées au niveau national et implantées à Amboise) sont aussi disponibles.

Amboise apparaît clairement comme un pôle d'hébergement touristique et a un poids réel, notamment grâce à 3 structures : la RT Météor Val de Loire (niveau 3 étoiles, 226 Météor-Suites et 14 duplex, ouvert toute l'année), le VVF les Violettes (60 bungalows, ouvert d'avril à octobre), l'auberge de jeunesse Éthic Étapes Charles Péguy sur l'Île d'Or (114 lits, ouvert toute l'année). A eux seuls, ils représentent 10 % des capacités d'accueil en lits marchands sur le territoire du SCoT. Toutefois, outre la RT Météor très récente, ce parc vieillissant mériterait des investissements lourds de requalification et d'adaptation.

Les hébergements non marchands, dont les résidences secondaires, sont aussi largement représentés.

Au début des années 2010, plusieurs projets étaient en cours ou en réflexion :

- la modernisation du Centre International de Séjour Ethic Étapes Charles Péguy à Amboise (terminée en 2017)
- la création de Gîtes flottants et de gîtes d'étapes (La-Croix-en-Touraine - Bléré)
- la création d'un camping à Cangey.

*Ce que dit la Charte de développement du Pays Loire Touraine 2011*

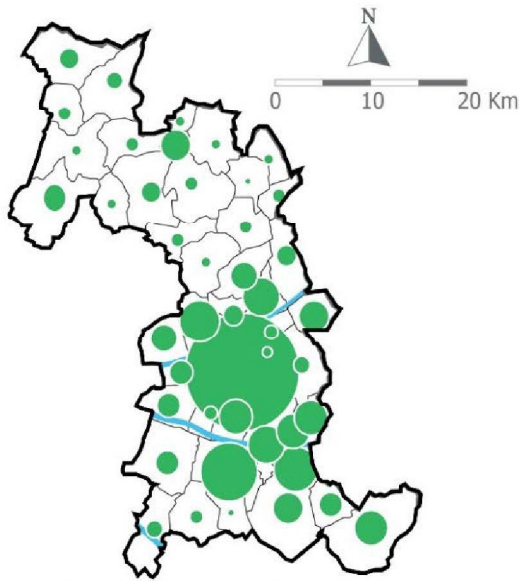
**MESURE 21 : Développement et qualification des hébergements**

- Diversifier l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire du Pays
- Renforcement de l'offre d'hébergements de qualité et thématisée
- Renforcement d'une offre d'hébergements accessibles à tous

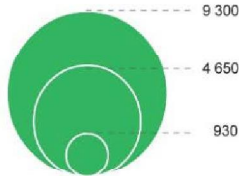
Quelques pistes sont également ciblées dans le schéma de développement touristique du Pays Loire Touraine :

- Le développement de l'offre en hébergements adaptés à l'accueil de groupes ;
- La requalification des campings et l'accueil des camping-cars ;
- Le développement d'une offre en hôtellerie de plein air écologique haut de gamme ;
- La requalification et l'adaptation de l'offre d'hébergements collectifs (charte).

### Capacité d'accueil en hébergement marchand et non marchand au 31/12/2012

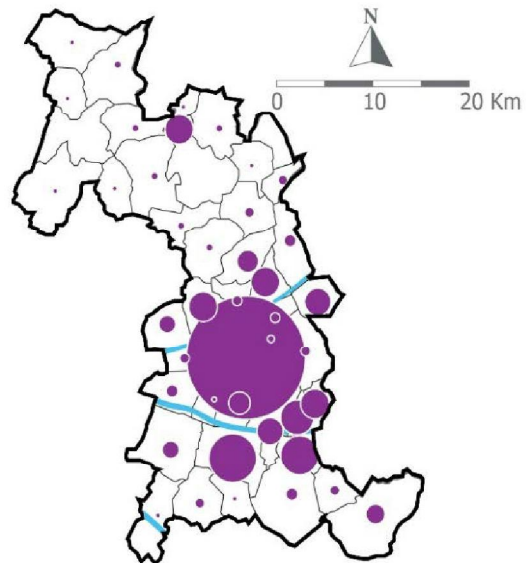


Capacité d'hébergement :



Sources : INSEE / Atout France / CRT Centre Val de Loire / Relais départemental des Gîtes de France® / CCI Touraine / ADT Touraine / OTSI / UNAT / FUAJ / Ethic Etapes / OE2T, juillet 2013. Cartographie : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine.

### Capacité d'accueil en hébergement marchand au 31/12/2012

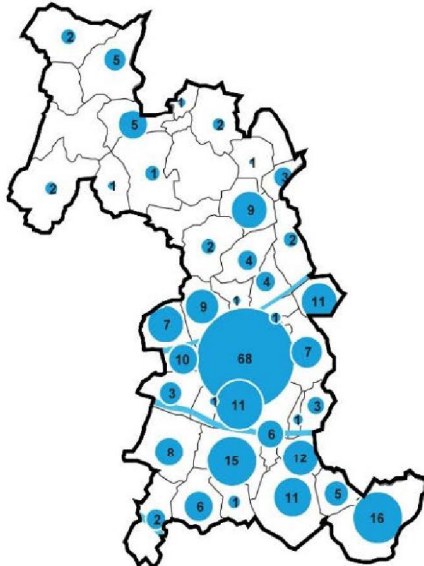


Capacité d'hébergement :

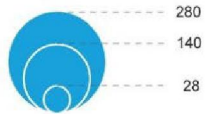


Sources : Atout France / CRT Centre Val de Loire / Relais départemental des Gîtes de France® / CCI Touraine / ADT Touraine / OTSI / UNAT / FUAJ / Ethic Etapes / OE2T, juillet 2013. Cartographie : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine.

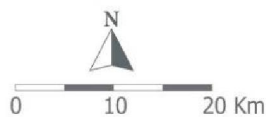
### Les locations de meublés au 31/12/2012



Capacité d'hébergement :

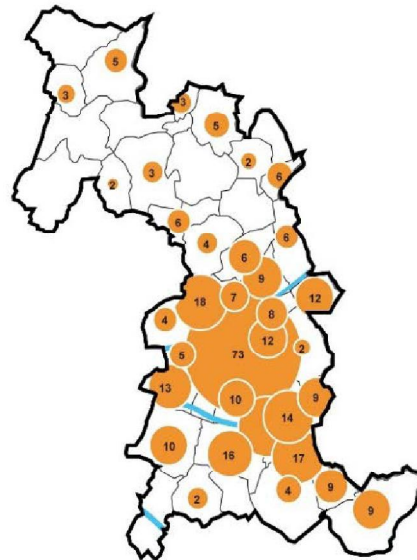


3 Nombre de meublés par commune

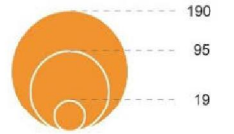


Sources : Relais départemental des Gîtes de France® / ADT Touraine / OTSI / CCI Touraine / OE2T, juillet 2013. Cartographie : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine.

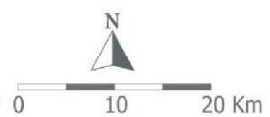
### Les chambres chez l'habitant au 31/12/2012



Capacité d'hébergement :



3 Nombre de chambres par commune



Sources : Relais départemental des Gîtes de France® / ADT Touraine / OTSI / CCI Touraine / OE2T, juillet 2013. Cartographie : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine.

## Les perspectives touristiques : le schéma de développement touristique du Pays - mars 2011

Le schéma de développement touristique propose une stratégie globale, mettant en avant les synergies et complémentarités possibles entre ce patrimoine remarquable à forte notoriété et l'ensemble des autres « filières » qui méritent d'être promues.

### Ce que dit la Charte de développement du Pays Loire Touraine 2011

#### **MESURE 19 : Valorisation des savoir-faire (vins, jardins, artisanat)**

- Développer et structurer une offre identitaire sur la valorisation de savoir-faire emblématiques du territoire. Les thématiques repérées dans le schéma de développement touristique sont :

- les métiers du cuir et le patrimoine industriel
  - les métiers du vin
  - les métiers de l'artisanat d'art
- mais pourrait concerner également :
- les métiers des fleuves et des rivières
  - les métiers liés aux paysages, aux jardins, aux potagers

#### **MESURE 20 : Projets culturels, sportifs et d'activités ludiques**

- Développer les produits culturels et de loisirs, comme support à un positionnement volontariste d'une destination touristique « animée »

- Accompagner le renouvellement et le développement de l'offre de parcs et activités de loisirs
- Poursuivre la perspective d'un « événementiel » culturel

Dans le cadre de la valorisation et de l'aménagement du territoire, le diagnostic du Schéma de développement touristique du Pays Loire Touraine identifie des pistes de projets ou de réflexions pour développer le tourisme :

- La création d'itinéraires de pistes cyclables de Rochecorbon à la gare d'Amboise (projet traversant toutes les communes) ;
- La création d'un circuit d'interprétation à Château-Renault ;
- La valorisation touristique de la zone des Châteliers à Amboise ;
- L'écolomusée d'Epeigné-les-Bois ;
- Un pôle cheval créé par les HN en face du lycée viticole à Amboise.

Certains pôles majeurs contribuant plus fortement à l'attractivité du territoire, ou potentiellement en mesure d'y contribuer, doivent faire l'objet d'une attention mobilisatrice. C'est le cas de la vallée de la Loire (Amboise et la « Loire à Vélo »), de la vallée du Cher (Chenonceaux, patrimoine fluvial et potentiel loisirs nature) et enfin de Château- Renault via la vallée de la Brenne. Quant aux communes bordant la Cisse, elles doivent principalement agir en matière de valorisation identitaire.

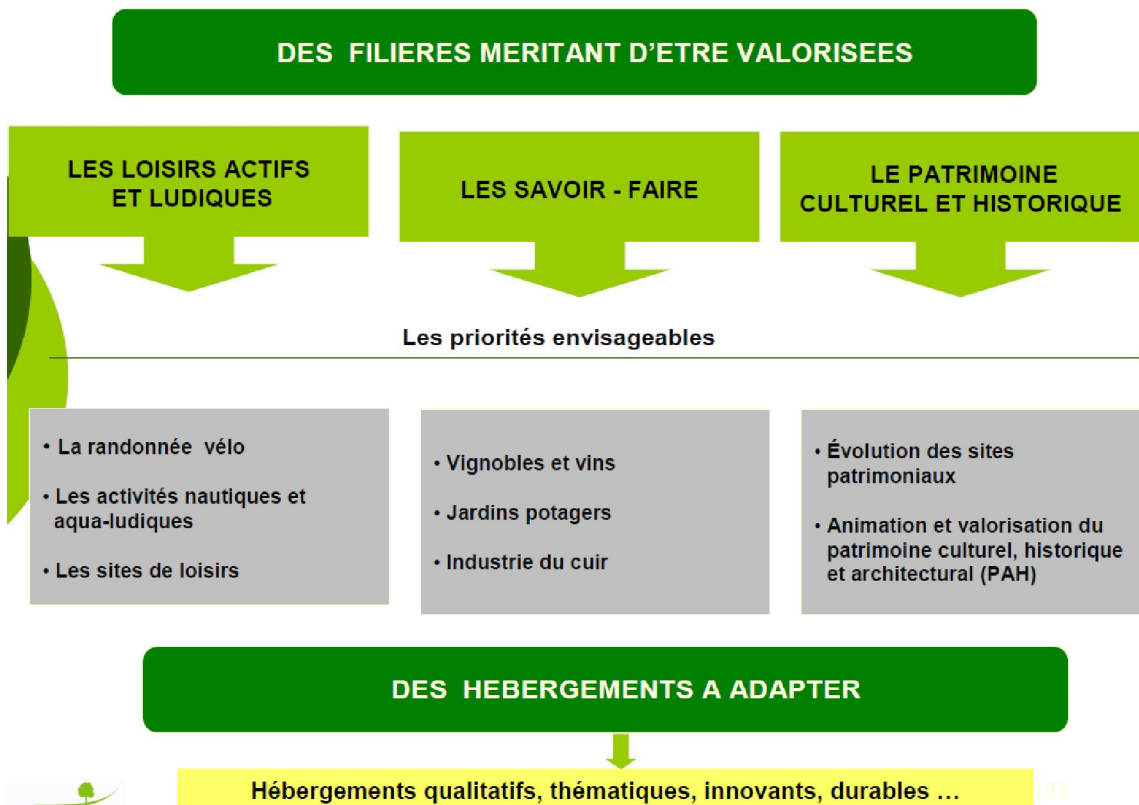
L'ambition du Pays Loire Touraine dans son schéma de développement Touristique est d'être identifié comme un territoire animé, sur lequel vie culturelle et loisirs sont intimement liés, voire indissociables, et de participer activement au renforcement du positionnement « Art de vivre » de la Touraine.

Pour cela il compte :

- Soutenir le renouvellement et l'adaptation de l'offre patrimoniale.
- Développer et structurer une offre de loisirs complémentaire à la visite des grands châteaux.
- S'appuyer sur la labellisation « Pays d'art et d'histoire » pour valoriser le patrimoine et proposer une offre d'animations innovante et de qualité.
- Proposer une offre innovante et de qualité dans toutes ses composantes, accueil et contenu (hébergements, loisirs, sites, visites, animations, ...).
- Créer une véritable dynamique touristique avec tous les acteurs du territoire.
- Diffuser la dynamique touristique existant dans la vallée de la Loire vers le nord et le sud du territoire.
- Rendre l'organisation et la communication touristique plus efficaces.

Dans le Schéma de développement du Tourisme du Pays Loire Touraine, Château Renault est identifié comme un pôle touristique complémentaire aux deux pôles principaux : « les communes de la vallée de la Loire » avec Amboise et « la vallée du Cher » avec Chenonceaux.

Les analyses conduites par le syndicat mixte mettent en évidence la diversité du potentiel touristique (viticole, gastronomique, culturel et de plus en plus sur son cadre naturel) et l'importance économique de sa valorisation.



## 5. ORGANISATION DES DEPLACEMENTS

Ce que dit la Charte Loire Touraine 2011 :

*Les principales infrastructures routières, comme le réseau ferroviaire, traduisent une logique radiale de desserte vers Tours et les principales mobilités au sein du Pays sont de fait très marquées par les liens à l'agglomération. On peut du reste relever que la ligne transversale Amboise – Château-Renault s'avère peu fréquentée, avec une clientèle commerciale 8 fois moins importante que pour les lignes radiales.*

*Pour autant, on constate évidemment aussi des besoins de mobilité au sein du Pays, en particulier vers les pôles urbains et sites d'activités.*

**LES ENJEUX :**

**-Le maillage**, c'est-à-dire en particulier les interconnexions entre les différents réseaux : départemental (Fil Vert)<sup>7</sup>, régional (TER), urbain (Fil Bleu) et d'accessibilité à ces réseaux depuis les communes « rurales ».

**-L'accès aux services pour les personnes non motorisées**, ce qui suggère des approches locales très adaptées aux besoins.

**-L'éco-mobilité**, c'est-à-dire la promotion des pratiques « durables » en matière de mobilité individuelle.

Le territoire du SCoT ABC s'inscrit dans une situation géographique privilégiée : au cœur de l'Europe, entre le Bassin Parisien et l'Arc Atlantique, à l'articulation de trois espaces économiques dynamiques - le Grand Ouest, le bassin Parisien et la Région Centre. Il se situe à proximité immédiate de l'agglomération de Tours, lieu de passage obligé de toutes les grandes liaisons routières et ferroviaires nationales européennes, avec l'étoile ferroviaire de Saint-Pierre-des-Corps. Ainsi, le TGV Atlantique relie aujourd'hui Paris à Tours en une heure et l'autoroute met Paris à moins de 2h30 d'Amboise.

Le diagnostic socio-économique précédent a mis en valeur la dynamique économique et résidentielle de ce territoire, qui génère d'importants déplacements internes et externes au périmètre du SCoT.

### 5.1. Les moteurs de déplacements

#### ■ Les centralités et les pôles urbains

Les centralités, situées dans le périmètre du SCoT ABC ou au-delà, conditionnent les déplacements quotidiens sur le territoire. Ils sont liés aux pôles d'emplois et notamment aux zones d'activités, mais aussi établissements d'enseignement, aux pôles commerciaux, aux grands équipements culturels et de loisirs, aux pôles touristiques.

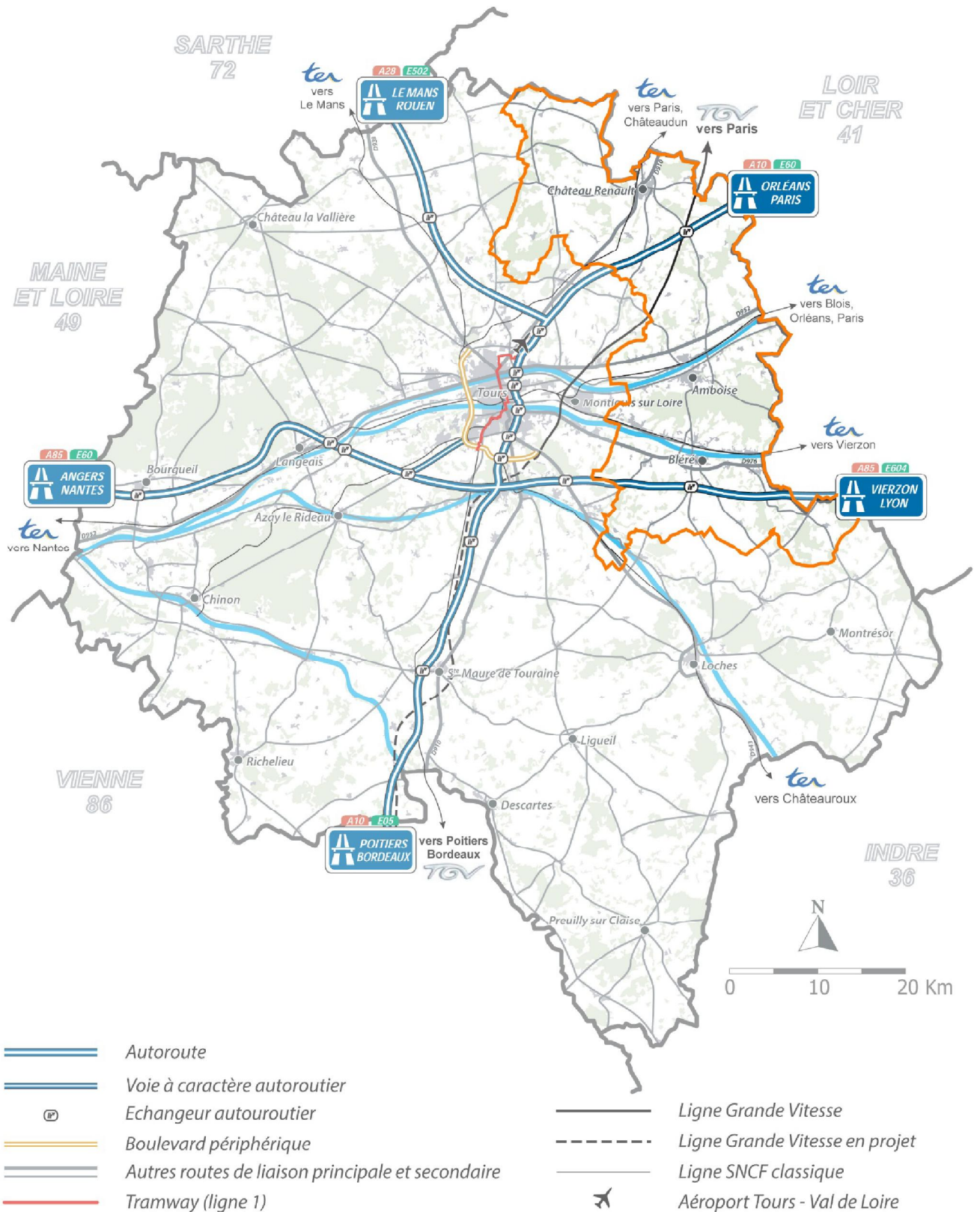
La répartition des pôles urbains génère donc des déplacements plus ou moins importants. En dehors du territoire, l'agglomération de Tours est évidemment attractive, en particulier pour les secteurs périphériques : Athée-sur-Cher / Cigogné / Courçay au sud-ouest, Les Hermites / La Ferrière / Saint-Laurent-en-Gâtines / Nouzilly au nord-ouest. Amboise s'inscrit dans le pôle urbain de Tours, avec lequel elle est en lien direct, et polarise les communes alentour : Souvigny-de-Touraine, Saint-Règle, Chargé, Mosnes, Cangey, Limeray, Pocé-sur-Cisse, Nazelles-Négron, Noizay, Saint-Ouen-Les-Vignes.

Château-Renault est une ville moyenne peu influencée par les autres pôles du territoire, mais qui concentre en partie les déplacements depuis et vers les communes voisines.

<sup>7</sup> La gestion du « Fil vert » a été transférée le 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la région Centre-Val de Loire, sous le nom de Réseau de mobilité interurbaine (« Rémi »).

# SITUATION ET COMMUNICATION EN INDRE ET LOIRE

## - les infrastructures de transport -



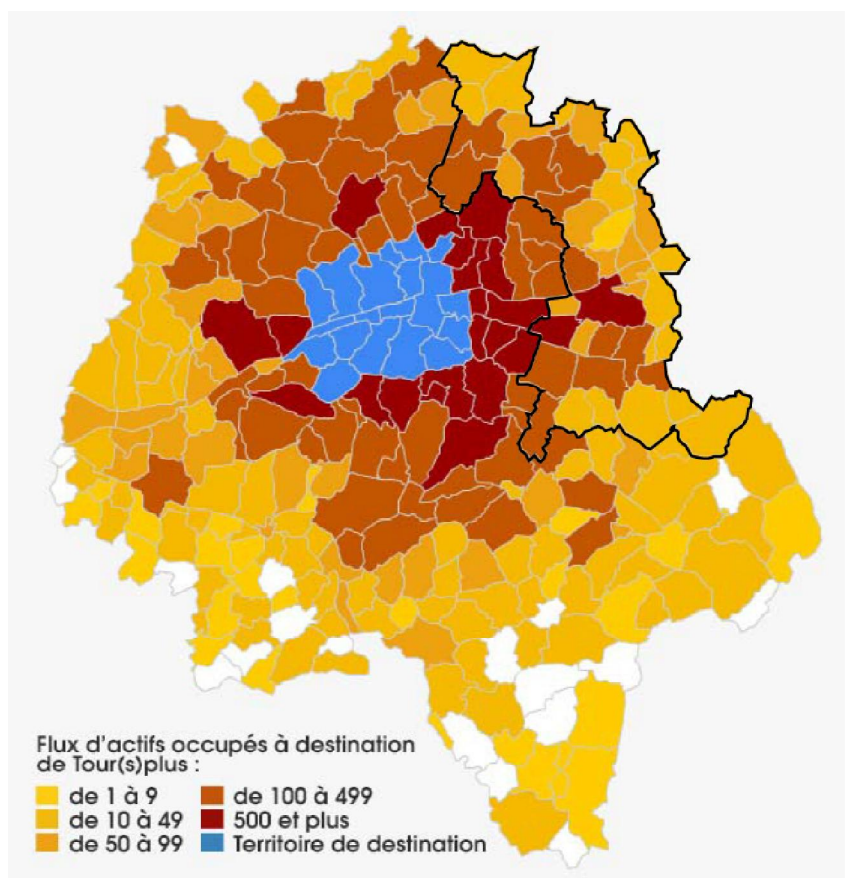
Cartographie : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, novembre 2014.

## ■ Les déplacements domicile-travail

Ce que dit la Charte Loire Touraine 2011 :

En matière de services aux entreprises et actifs, **la question du transport des actifs apparaît prioritaire**. Certaines ZAE sont directement desservies par une offre régionale ou départementale

Pour d'autres (la Boitardière à Amboise par exemple), les collectivités locales ont développé depuis ces ZAE une offre de rabattement vers les gares routières ou ferroviaires.



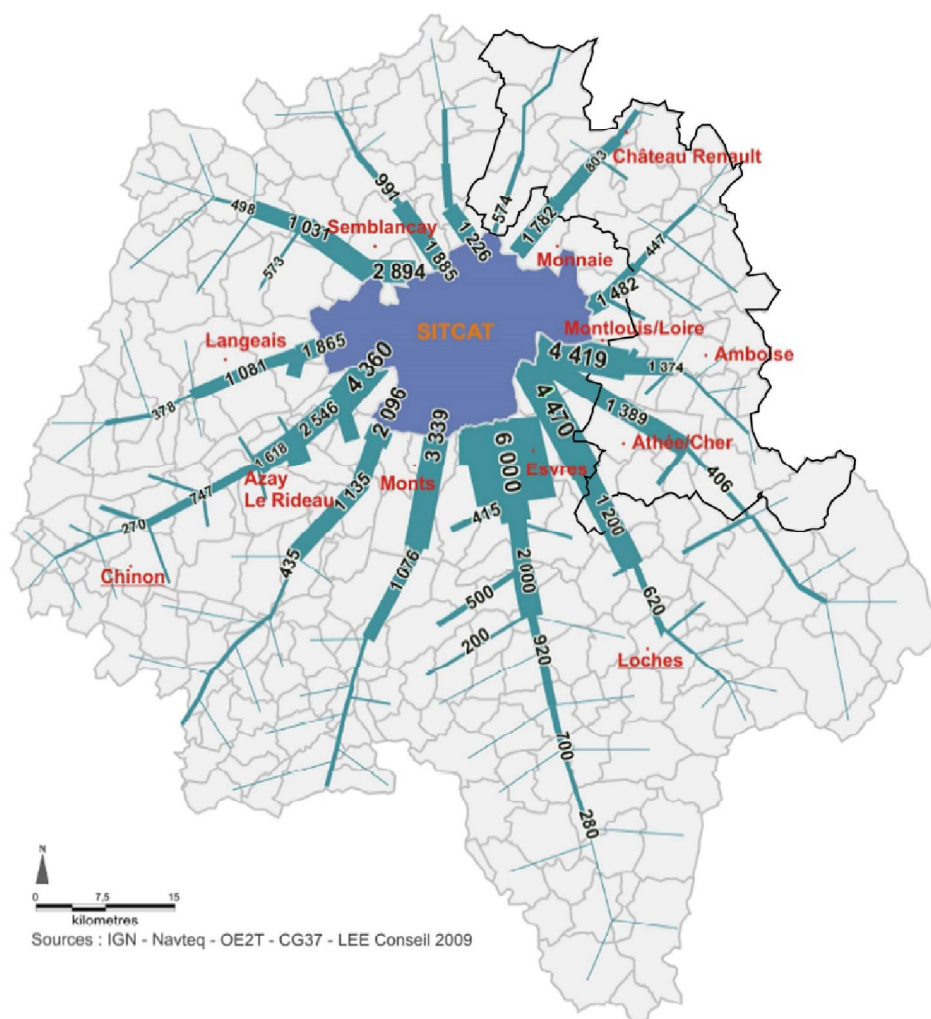
**Flux lieu de résidence / lieu de travail à destination de la communauté d'agglomération Tours Métropole Val de Loire commune** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 2010)

Les déplacements en direction de l'agglomération de Tours, bassin d'emploi important, constituent naturellement des flux massifs qui se concentrent sur les axes d'entrée de l'agglomération, bien qu'ils soient moins marqués sur le territoire du SCoT ABC que sur d'autres territoires du département.

En dehors des axes d'entrée sur Tours, le SCoT ABC est concerné par une concentration de flux importants sur deux secteurs, notamment en raison du rôle moteur d'Amboise et de ses zones d'activités :

- La communauté de communes du Val d'Amboise et ses liaisons avec la communauté de communes de Bléré – Val de Cher.
- Les axes de liaison entre Château-Renault et Amboise.

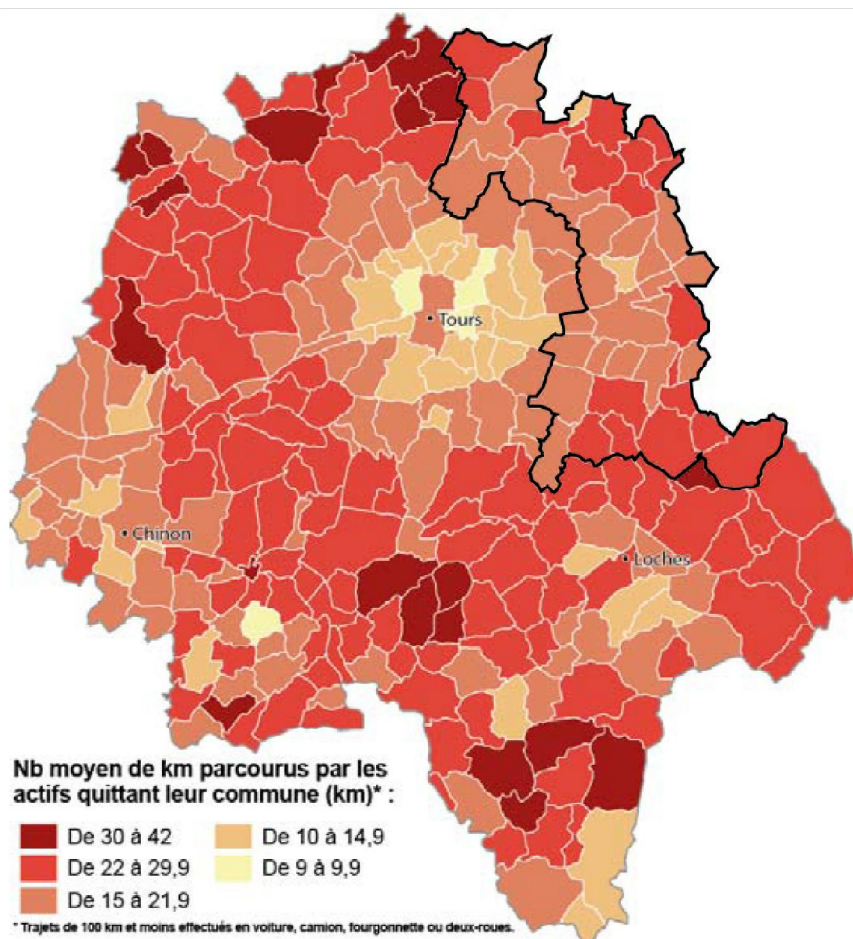
Les déplacements de proximité, quantitativement importants, restent diffus et dispersés.



**Les déplacements domicile-travail en direction de Tours projetés sur le réseau routier** (extrait du schéma départemental de transport 2010)

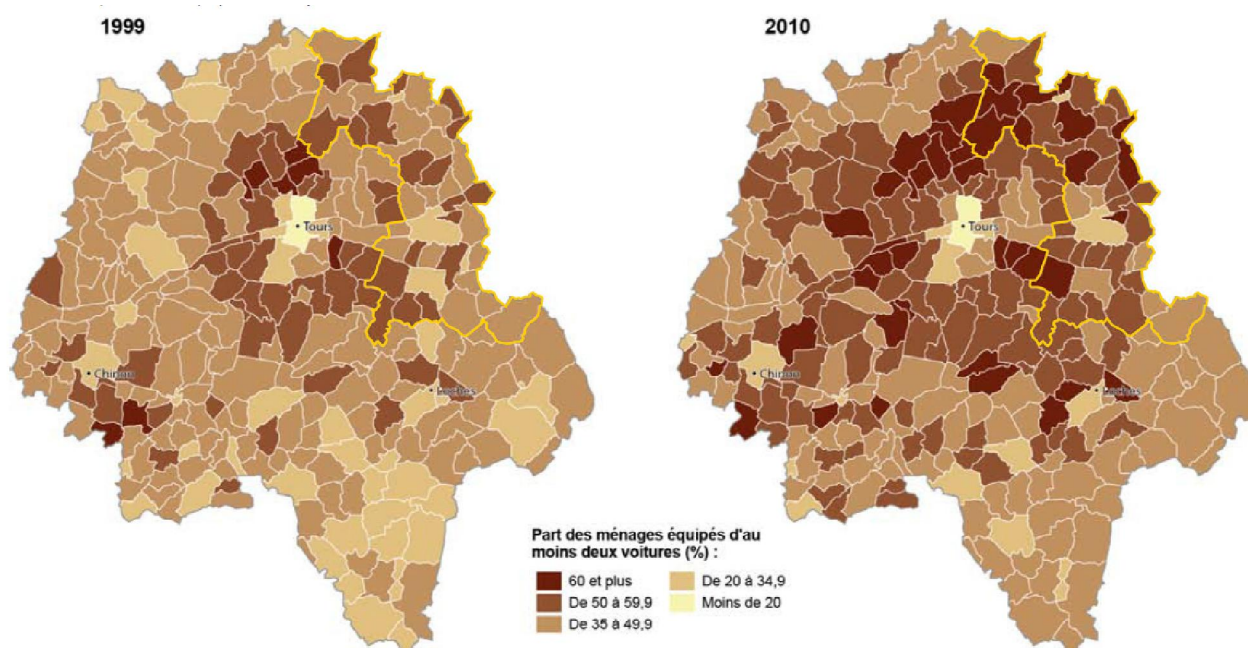
Sur le territoire du SCoT ABC, le nombre moyen de kilomètres parcourus par les actifs pour se rendre à leur lieu de travail ne dépasse pas les 30 km.

Les parcours sont plutôt de l'ordre de 15 à 22 km, sauf pour quelques communes en périphéries nord, sud et est du territoire, où la longueur du parcours typique se place entre 22 et 30 km.

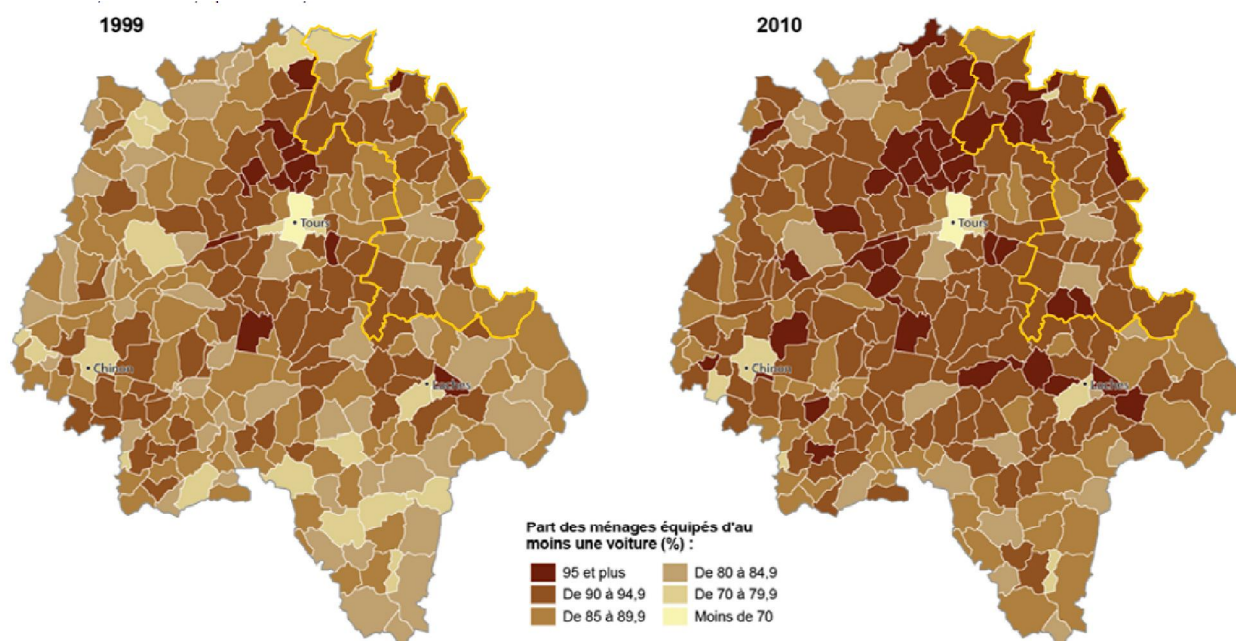


**Distance moyenne parcourue par les actifs quittant leur commune** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 2010)

■ **L'importance de la voiture**



**Part des ménages équipés d'au moins deux voitures entre 1999 et 2010** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 1999 - 2010)



**Part des ménages équipés d'au moins une voiture entre 1999 et 2010** (extrait de « Les déplacements domicile-travail en Indre et Loire en 2010 », Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, d'après INSEE RP 1999 - 2010)

Le taux de motorisation des ménages, relativement dépendants de la voiture sur ce territoire, est important. Dans la plupart des communes, au moins 85% des ménages possèdent un ou plusieurs véhicules et au moins 50% en possèdent plus d'un. Ce constat est moins vrai pour Amboise et les communes voisines : Pocé-sur-Cisse et Nazelles-Négron, qui bénéficient à la fois d'implantation d'entreprises dans le secteur et d'une desserte de transports alternatifs à la voiture.

## 5.2. Le réseau routier structurant

Rappelons que le Conseil Départemental assure l'entretien et le développement du réseau routier départemental et de ses pistes cyclables. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2006, la quasi-totalité des routes nationales du département est gérée par le Conseil Départemental. Cela concerne la RN 10, qui devient la RD 910 (à l'exception de la portion située au nord de Château-Renault, rejoignant l'A10 à Autrèche, qui reste sous statut RN 10) et les RN 76, 143, 152, qui sont dorénavant les RD 976, RD 943 et RD 952.

### ■ L'offre de voirie

Le réseau de voirie est organisé de façon radiale par rapport à Tours. Il se compose d'axes plus ou moins importants, avec des rôles de desserte nationale, régionale ou locale.

L'accessibilité routière est plutôt bonne, en particulier pour la traversé d'est en ouest.

# LOCALISATION DU TERRITOIRE DU SCOT



## Le réseau autoroutier

Le réseau autoroutier le plus proche du territoire du SCoT ABC concerne les axes suivants :

- **A10** : axe Paris-Bordeaux-Espagne qui traverse le territoire du SCoT ABC d'est en ouest et le dessert par un échangeur unique à la « Grange Rouge », entre les communes de Auzouer-en-Touraine et Autrèche.
- **A85** : liaison transversale Rhin-Rhône terminée en 2007. En finalisant la liaison entre Vierzon et Angers, elle permet de relier Nantes à Lyon en passant notamment par Tours et Clermont-Ferrand. Un échangeur dessert le territoire sur la commune de Sublaines, au sud de Bléré.
- **A28** : axe Calais-Bayonne, mis en service en décembre 2005 sur le tronçon Tours / Le Mans. Le SCoT ABC est indirectement concerné par ce nouvel axe. En effet, il a une triple vocation : interrégionale pour relier des régions complémentaires entre elles, nationale pour fournir une alternative évitant Paris pour les trafics nord-sud, et internationale pour relier l'Europe du Nord et l'Europe du Sud.

De manière générale, ces grands axes permettent d'irriguer l'agglomération de Tours et d'ouvrir l'accès aux territoires urbains et ruraux voisins.

## Le réseau des routes nationales

La RN 10 : axe Paris-Bordeaux, un tronçon traverse le territoire au nord-ouest de Château-Renault et rejoint l'autoroute A10 à l'échangeur d'Autrèche.

## Le réseau des routes départementales

Le réseau de routes départementales est globalement dense.

4 radiales assurent les liaisons vers Tours et les communes et régions voisines :

- la RD 952 longe la vallée de la Loire en rive droite ;
- la RD 976 longe la vallée du Cher en rive gauche ;
- la RD 910 traverse le territoire au nord et permet de relier Château-Renault à Tours ;
- la RD 943 relie Le Mans à Châteauroux via l'agglomération de Tours et dessert l'extrémité sud du territoire, sur la commune de Courçay.

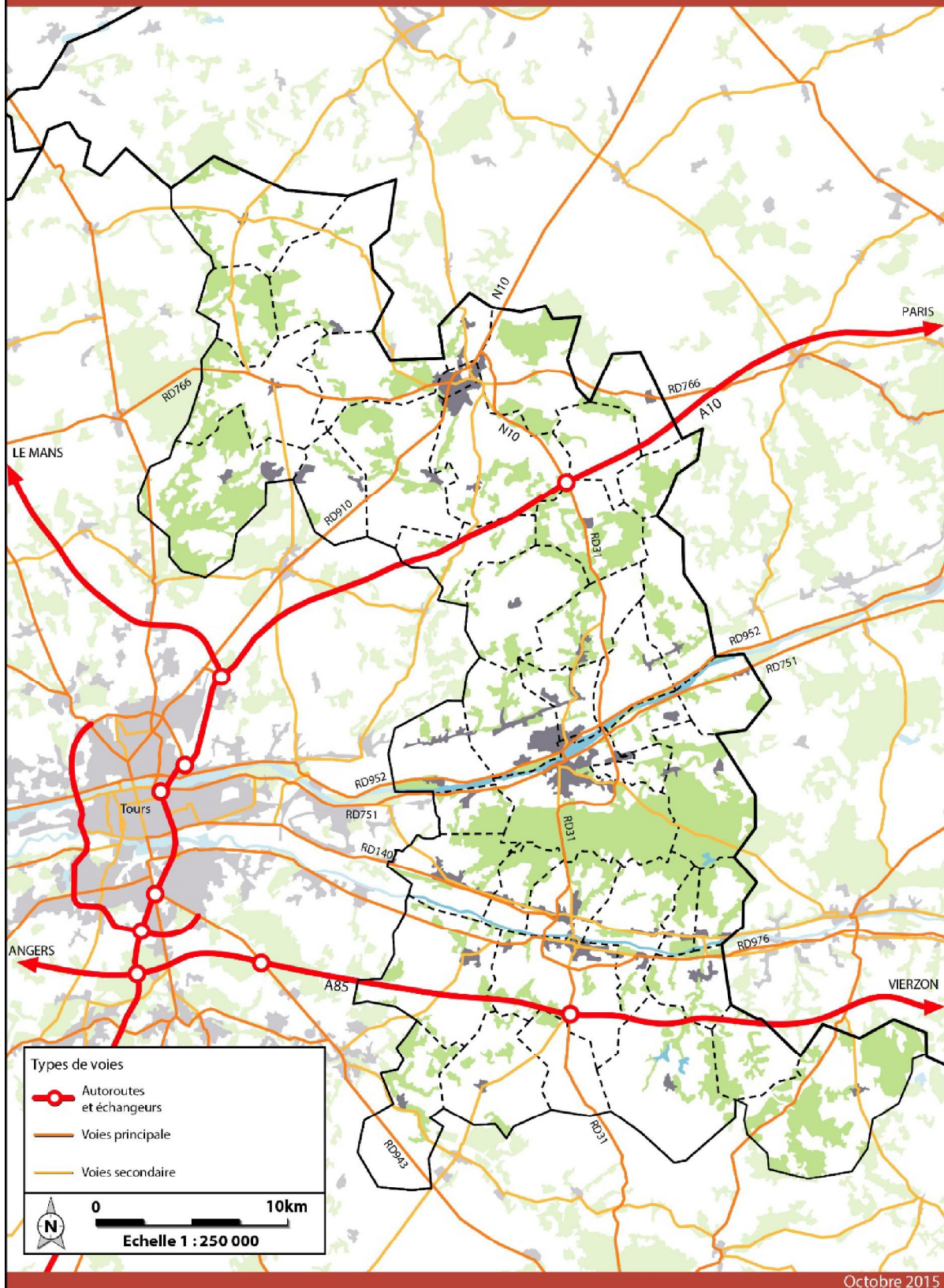
D'autres voies convergent également vers Tours :

- La RD 751 longe la vallée de la Loire en rive gauche ;
- Les RD 140, RD 40 et RD 176 longent la vallée du Cher en rive droite ;
- La RD 29 dessert l'extrémité nord-ouest du territoire en direction de Tours.

D'autres axes ont plutôt une vocation de desserte interne :

- La RD 31 traverse le territoire du nord au sud. Elle joue le rôle « d'épine dorsale » du territoire ABC en reliant les trois principaux pôles : Château-Renault (en aval de la RN 10, à partir de l'échangeur d'Autrèche), Amboise et Bléré ;
- La RD 766, au nord du territoire, joue avec la RN 10 et la RD 31 le rôle de « ceinture » autour de l'agglomération de Tours ;
- La RD 47 traverse l'extrémité nord-ouest du territoire et relie la RD 952 à Vouvray ;
- La RD 46, légèrement plus à l'est, relie Château-Renault à Vouvray ;
- La RD 72 dessert l'extrémité nord du territoire ;
- La RD 61 permet de relier Amboise à Montrichard.

## HIERARCHIE DU RESEAU DE VOIRIE



Il en ressort un véritable axe nord-sud (partie nord de la RN 10 et RD 31) qui structure le territoire du SCoT ABC et joue un rôle essentiel à son fonctionnement.  
Les autres axes ont des rôles de dessertes plus locales.

## ■ Le trafic

La desserte routière des communes et des principaux pôles d'emplois du territoire est relativement satisfaisante, mais les voies sont souvent encombrées.

Les derniers comptages <sup>8</sup> effectués en 2013 montrent ainsi que les flux les plus importants se situent :

- sur l'A10, avec entre 33 000 et 35 000 véhicules / jour (v/j) sur le territoire du SCoT, des chiffres qui ne faiblissent pas par rapport aux années précédentes ;
- sur l'A85, avec 11 300 à 13 300 v/j, des flux en progression depuis 2004, qui peuvent s'expliquer notamment par la finalisation des aménagements sur cette autoroute ;
- au niveau des trois plus grandes agglomérations : à Amboise sur la RD 31 (entre 10 000 et 20 000 v/j sur certains tronçons) et les RD 952 et RD 751 (entre 5 000 et 10 000 v/j) ; à Château-Renault en partie sur la RD 766 (de 10 000 à 20 000 v/j) et sur la RD 910 lien avec Tours (entre 5 000 et 10 000 v/j) ; enfin à Bléré sur la déviation de la RD 976 et sur la RD140 (entre 5 000 et 10 000 v/j). Sur cette entrée est, la part des poids lourds vis-à-vis de 2004 représente toujours 14% du trafic ;
- sur la RD 943, axe Tours-Loches, à la pointe sud-ouest du territoire (entre 5 000 et 10 000 v/j), en constante diminution ces dernières années (13 370 v/j en 2004).

Relativement constants ces dernières années, les autres flux, hors agglomérations, sont inférieurs à 10 000 v/j et souvent en dessous de 5 000 v/j (axes non cités). Les axes les plus fréquentés sont :

- la RD 910, entre Château-Renault et Monnaie (5 000 à 10 000 v/j) ;
- la RD 31, entre Bléré et Amboise (5 000 à 10 000 v/j) ;
- la RD 751, au niveau de Lussault-sur-Loire (5 000 à 10 000 v/j) ;
- la RD 31, entre Amboise et Château-Renault (entre 5 000 et 10 000 v/j), en augmentation depuis 2004.

Ainsi, parmi les flux internes (hors autoroute A10) les principaux flux de déplacements se situent :

- à proximité et dans la traversée des trois agglomérations (Amboise, Bléré et Château-Renault) ;
- sur les axes menant à l'agglomération de Tours ;
- sur l'axe Amboise – Bléré et Amboise – Château-Renault.

Les trafics sur les autoroutes sont en augmentation, tandis que sur les départementales, ils sont plutôt constants, à l'exception de quelques tronçons.

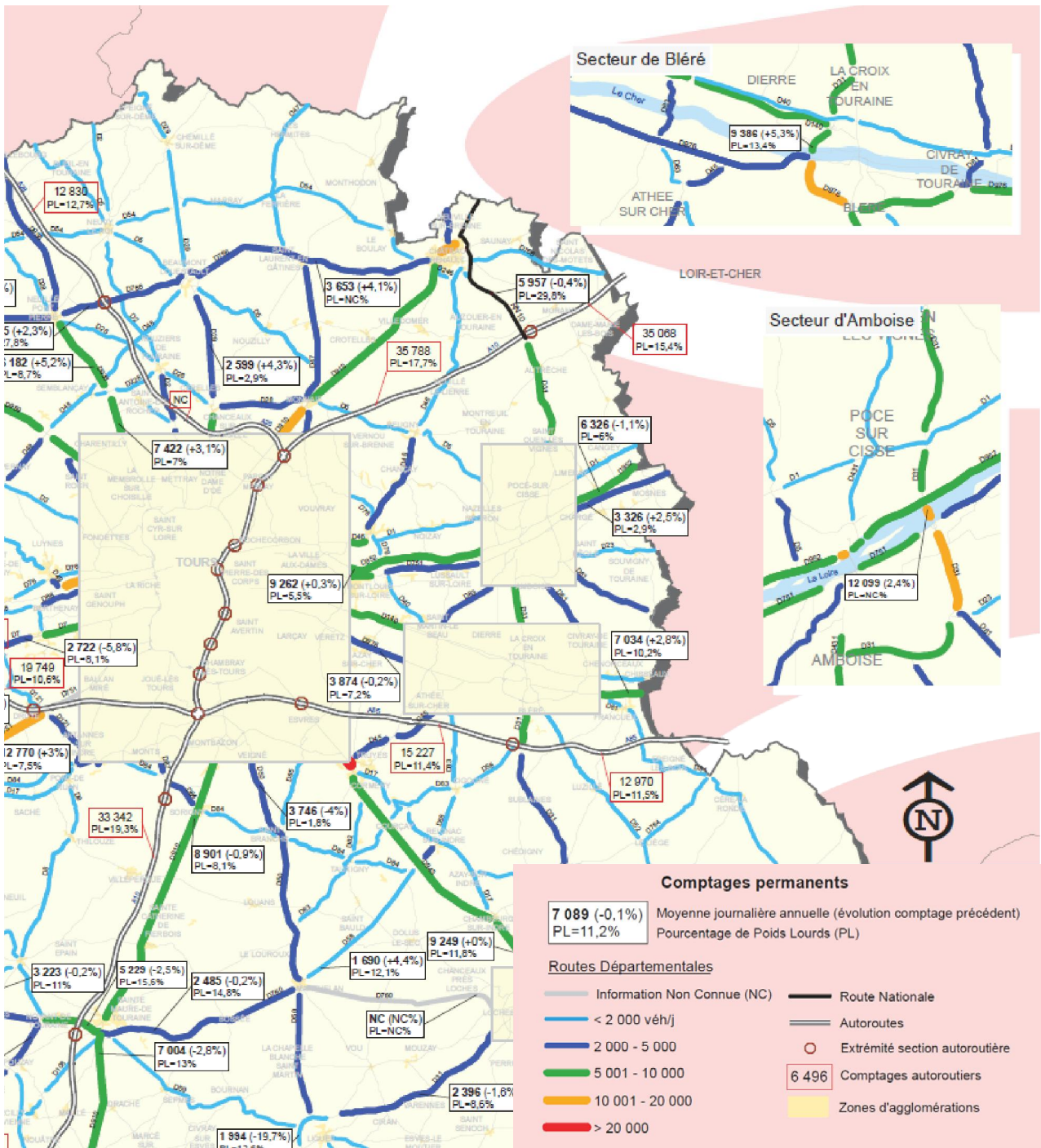
Certains axes connaissent une dé-densification de leurs flux, comme la RD 943 entre Tours et Loches, ou la RD 766 à l'approche de Château-Renault.

La proportion des poids lourds est plutôt en diminution depuis 2004.

On peut alors supposer que l'A85, en lien avec l'A11, a absorbé une partie du trafic sur certaines départementales, notamment en ce qui concernent les poids lourds.

---

<sup>8</sup> Source : Conseil Général d'Indre et Loire - 2013.



Extrait des recensements permanents de la circulation en Indre et Loire en 2016 (Conseil Départemental d'Indre et Loire 2016)

## ■ La sécurité routière et l'accidentologie

Les principaux problèmes rencontrés en termes de sécurité routière et d'accidents sur le territoire du SCoT ABC sont :

- les traversées de village (vitesse excessive des voitures, traversée de poids lourds, ...);
- un certain nombre de carrefours jugés dangereux.

## ■ Le stationnement

Les principaux problèmes de stationnement concernent la difficulté à trouver une place dans les centres-villes des grandes villes (Bléré et Amboise, notamment).

Un autre problème évoqué par les élus lors des entretiens réside dans la difficulté à gérer le stationnement des poids lourds le long des grands axes ou en agglomération.

### 5.3. Les transports en commun

Ce que dit la Charte de développement du Pays Loire Touraine 2011 :

**MESURE 27 : Maillage des réseaux transports en commun**

- Promouvoir et accompagner de meilleures interconnexions entre les différents réseaux : départemental (Fil Vert)<sup>9</sup>, régional (TER), urbain (Fil Bleu) et l'accessibilité à ces réseaux depuis les communes « rurales ».
- Favoriser les réseaux locaux de rabattement vers des « points nodaux »
- Développer les parkings relais et autres aménagements favorisant la multimodalité
- Développer les offres locales ciblées en matière de transports en commun

Le Conseil Régional Centre Val-de-Loire gère le réseau de transport en commun « Rémi » depuis janvier 2017, qui couvre l'ensemble du département. En ce qui concerne les transports ferroviaires régionaux, le Conseil Régional du Centre en est également, depuis 1997, l'autorité organisatrice.

## ■ Le réseau ferré

Le territoire du SCoT ABC est traversé par la ligne TGV « Tours - St Pierre des Corps - Paris Montparnasse », sans en être directement desservi. Elle génère sur les communes concernées une coupure physique et une servitude d'inconstructibilité à ses abords. Trois gares à proximité permettent toutefois l'accès au TGV : Tours, Saint-Pierre-des-Corps et Vendôme.

Par ailleurs, le territoire est desservi par les lignes TER du Conseil Régional qui, sur le département d'Indre et Loire, convergent vers Tours.

Le territoire du SCoT ABC est concerné par 5 lignes :

### La ligne Tours-Blois-Orléans-Paris, qui dessert les gares de Noizay, Amboise et Limeray :

Des liaisons assez fréquentes sont possibles avec Paris via la correspondance de la gare TGV de St-Pierre-des-Corps, presque toutes les heures depuis la gare d'Amboise (fréquence plus faible depuis les autres gares). Le temps de trajet entre Amboise et Paris est d'environ 1H30 à 1H45.

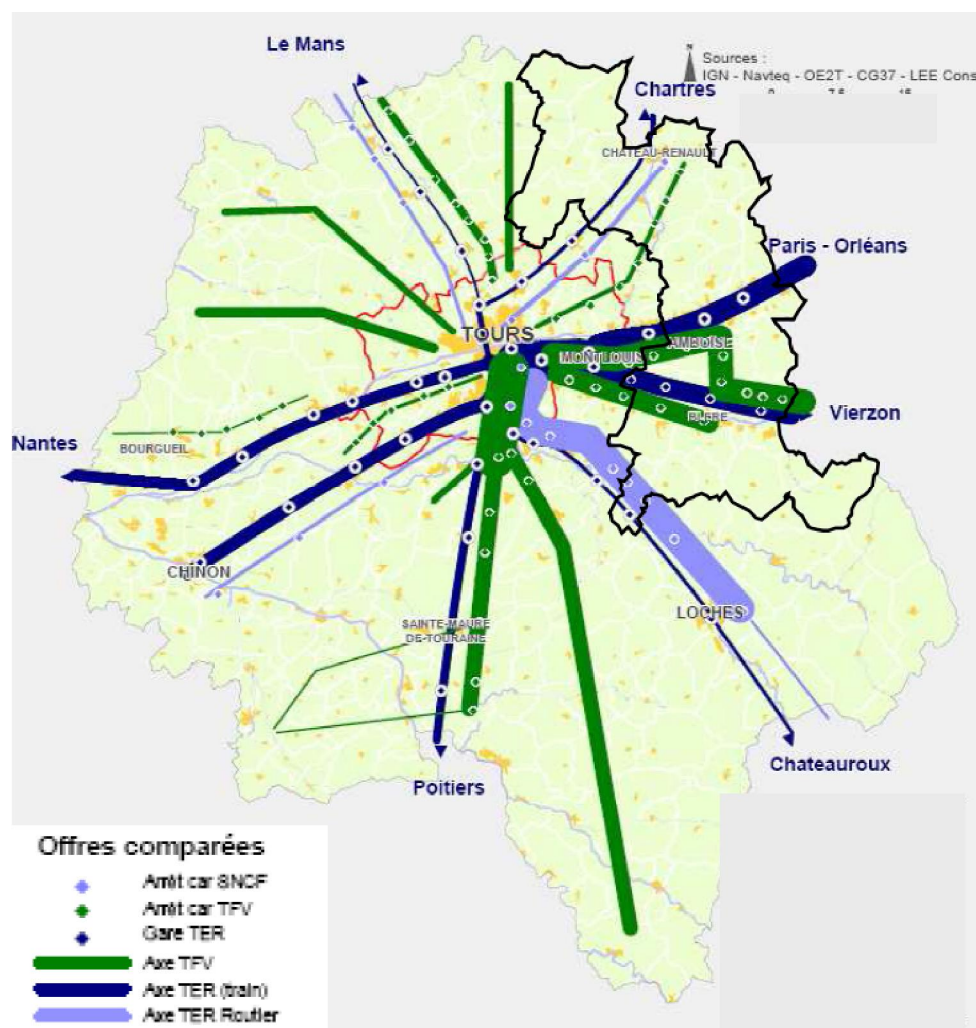
Ces gares entretiennent les liaisons quotidiennes suivantes avec l'agglomération de Tours :

- Gare d'Amboise : 28 allers vers Tours et 32 retours, avec une interconnexion entre Amboise et la ZA de la Boitardière via le réseau de bus urbain.

---

<sup>9</sup> La gestion du « Fil vert » a été transféré le 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la région Centre-Val de Loire, sous le nom de Réseau de mobilité interurbaine (« Rémi »).

- Gare de Noizay : 2 allers vers Tours et 3 retours. Dans cette dernière commune, la desserte en train est considérée comme un atout pour l'attractivité résidentielle, bien que la fréquence ait diminué ces dernières années.
- Gare de Limeray : 4 allers vers Tours et 3 retours. Dans cette dernière commune, seule une halte subsiste, la gare ayant été transformée en logements.



**La desserte par trains et par cars du département d'Indre et Loire** (Extrait du Schéma Départemental des transports 2010) (TFV : Rémi)

**La ligne Tours-Bourges-Nevers, qui dessert les gares de Bléré-la-Croix et Chenonceaux et la ligne Tours-St Aignan Noyers-Romorantin, qui dessert les gares de Saint-Martin-le-Beau, Bléré-la-Croix et Chenonceaux :**

- La gare de Bléré-la-Croix est ouverte du lundi au samedi de 6H30 à 21H00 (créneau plus restreint le dimanche), avec des départs de trains pour Tours (environ toutes les heures le matin et 2 trains le soir) et des retours plus fréquents (un train toutes les 2-3 heures, environ 270 voyageurs/jour). Des trajets, un peu moins fréquents, se font également vers Vierzon (toutes les 2-3 heures dans les deux sens). Le temps de trajet entre Bléré et Tours est d'environ 20 minutes (environ 1 heure avec Vierzon).
- La gare de Chenonceaux est ouverte du lundi au samedi de 7H00 à 21H00 (créneau plus restreint le dimanche), avec des départs de trains pour Tours (2 trains tôt le matin et 2 en fin d'après-midi, horaires plus fréquents le soir dans l'autre sens) et vers Vierzon (toutes les 2-3 heures, idem dans l'autre sens).
- La gare de St-Martin-le-Beau est ouverte du lundi au samedi de 7H00 à 21H00 (créneau plus restreint le dimanche), avec des départs de trains pour Tours (presque toutes les heures le matin et un en fin d'après-midi, horaires plus régulières le soir dans l'autre sens).

Des liaisons assez fréquentes sont possibles avec Paris, via la correspondance de la gare TGV de St-Pierre-des-Corps : toutes les deux ou trois heures depuis la gare de Bléré-la-Croix (un peu moins depuis les autres gares). Le temps de trajet entre Bléré et Paris est d'environ 1H30 à 1H45.

#### **La ligne Tours-Vendôme-Chartres, qui dessert la gare de Château-Renault :**

- La gare de Château-Renault est ouverte du lundi au samedi de 6H00 à 19H30 (créneau plus restreint le dimanche), avec des départs de trains et de cars réguliers pour Tours (environ 3 le matin, 1 le midi et 2 le soir, fréquence inversée dans l'autre sens, environ 160 voyageurs/jour), aussi fréquents vers Vendôme et quelques trains directs vers Chartres. Le temps de trajet entre Château-Renault et Tours est d'environ 35 minutes (environ 30 minutes avec Vendôme).

Notons par ailleurs, qu'il existe une liaison en autocar TER entre la gare de Château-Renault et la gare TGV de Vendôme, permettant ainsi aux usagers de rejoindre Paris : une liaison aller-retour le matin, une autre en fin d'après-midi. Le temps de trajet entre la gare de Château-Renault et la gare Paris-Montparnasse est d'environ 1H30.

#### **La ligne Tours-Loches, qui dessert la gare de Courçay :**

- La gare de Courçay est ouverte du lundi au samedi de 6H50 à 20H30 (créneau plus restreint le dimanche), avec des départs de trains pour Tours (2 le matin et 1 le midi, fréquence inversée dans l'autre sens) et pour Loches (2 le soir, 2 le matin dans l'autre sens).

Il existe là aussi une liaison en autocar TER entre la gare de Tours et la gare de Loches qui dessert la commune de Courçay, au lieu-dit « La Promenade » : environ 2 aller-retour le matin, 1 le midi et 2 le soir. Le temps de trajet entre Courçay et Tours est d'environ 35 minutes (20 minutes avec Loches).

#### **La ligne Tours – Vierzon :**

Elle a récemment été électrifiée pour de meilleures performances et une réduction de la pollution atmosphérique. On compte une dizaine de trains quotidiens dans chaque sens de circulation. Elle s'inscrit dans la transversale ferroviaire Nantes-Lyon.

Le territoire est donc relativement bien desservi par le TER, essentiellement dans le secteur central et au sud (3 gares dans la vallée du Cher, 3 gares dans la vallée de la Loire et 1 gare à l'extrémité sud à Courçay), mais la desserte reste limitée dans la partie nord, où seule la ville de Château-Renault est desservie.

Le réseau TER est très utilisé par les habitants du SCoT, excepté pendant la période estivale. Il s'agit essentiellement des salariés, scolaires et étudiants qui souhaitent se rendre à Tours.

Cependant, si l'on fait un bilan des trajets proposés en semaine vers Tours :

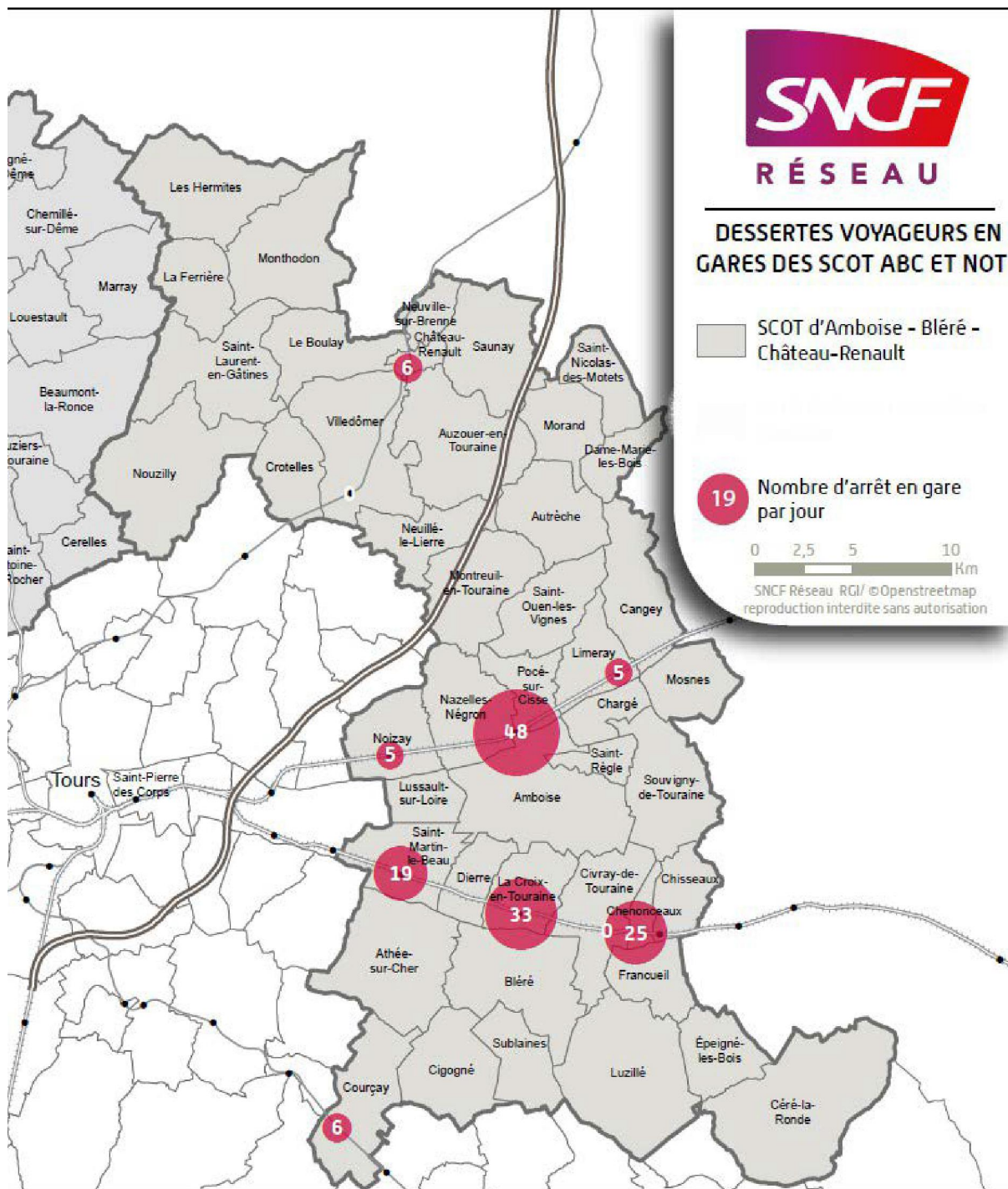
- Château-Renault : 3 allers/retours (A/R) en train et 2 A/R en car ;
- Amboise : 18 A/R en train ;
- Limeray et Noizay : 5 A/R en train ;
- Bléré-la-Croix : 11 A/R en train
- Chenonceaux : 7A/R en train
- St Martin-le-Beau : 8 A/R en train

On s'aperçoit que la desserte de la gare de Château-Renault est assez faible, compte tenu de l'isolement géographique de la ville et des communes rurales qu'elle pourrait potentiellement desservir.

La SNCF réfléchit actuellement à la modification des horaires et de la desserte de Château-Renault et à l'augmentation des fréquences. Par ailleurs, une étude à venir du Conseil Départemental va étudier la possibilité de rabattement vers les gares avec des taxis pour les communes non desservies.

Concernant l'équipement des gares, on peut noter parfois l'absence de parking (gare de Château-Renault) ou le manque de places de stationnement, que ce soit pour les voitures mais aussi les vélos. Un abri vélos existe cependant à la gare d'Amboise et le parking de celle-ci a fait l'objet d'une extension en 2015.

Pour le territoire du SCoT, aucun projet ferroviaire structurant n'est prévu au Schéma Départemental des Transports et de l'Accessibilité.



**Accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite (PMR) :**

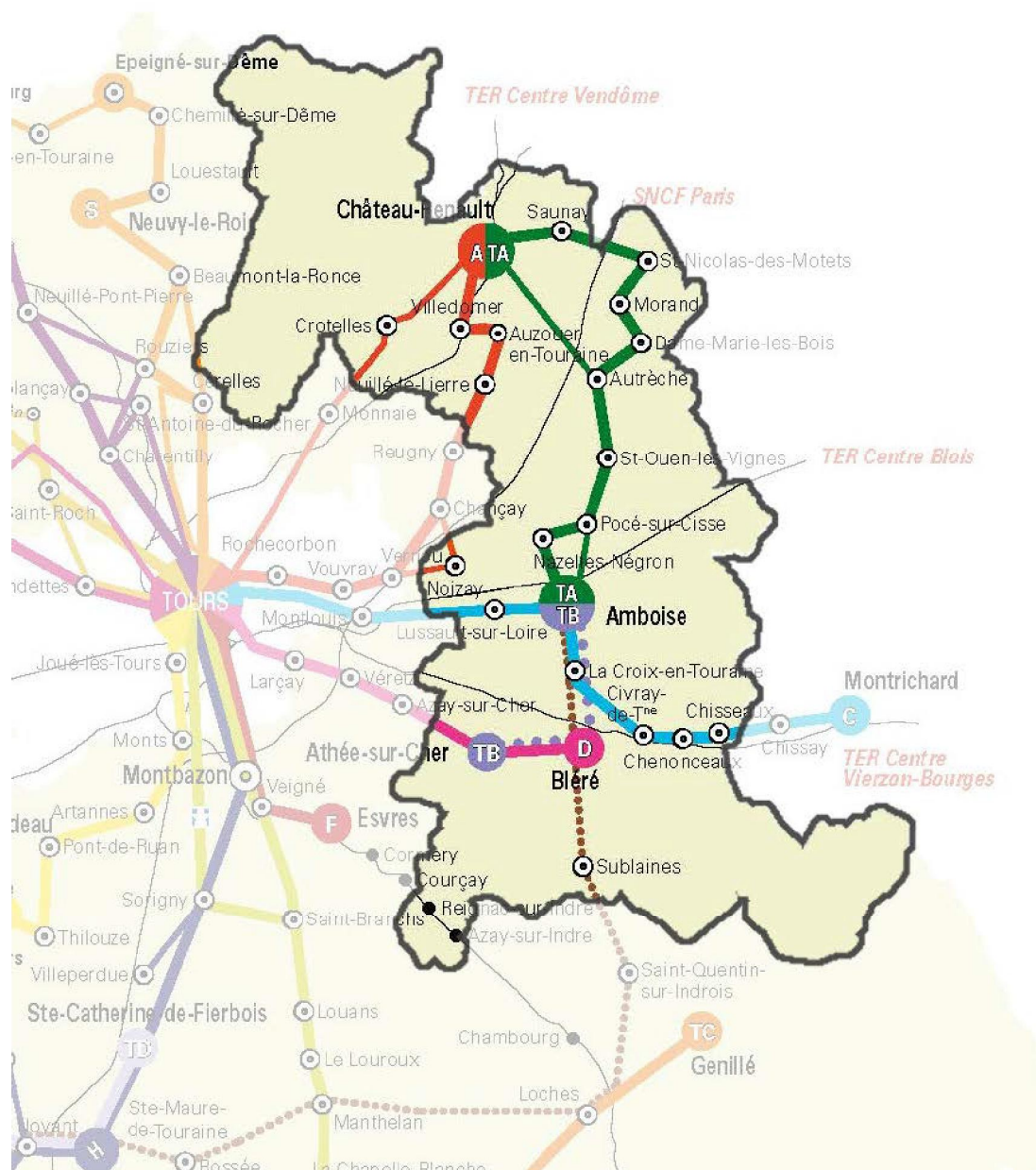
L'État, la Région Centre, Réseau Ferré de France et la SNCF ont signé une convention cadre pour la modernisation et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des gares voyageurs de la Région Centre.

Cette convention scelle la volonté des quatre partenaires d'engager un programme sur cinq ans d'amélioration des gares à vocation régionale, tout particulièrement concernant l'accueil du public, le confort et l'accessibilité sous toutes ses formes.

La Région Centre, RFF et la SNCF ont lancé, en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap<sup>10</sup>, une démarche de diagnostic des besoins d'aménagements en gare pour les personnes à mobilité réduite, sur l'ensemble du territoire de la Région. Cette démarche a permis d'identifier les gares qui devaient faire l'objet d'un traitement prioritaire, selon les critères suivants :

- présence d'un établissement spécialisé à proximité ;
- volume des flux de voyageurs y transitant ;
- localisation par rapport au territoire régional (les gares retenues devant se répartir de manière homogène sur l'ensemble du territoire).

76 gares ont été identifiées et 13 ont été retenues pour une première phase, dont celle d'Amboise.



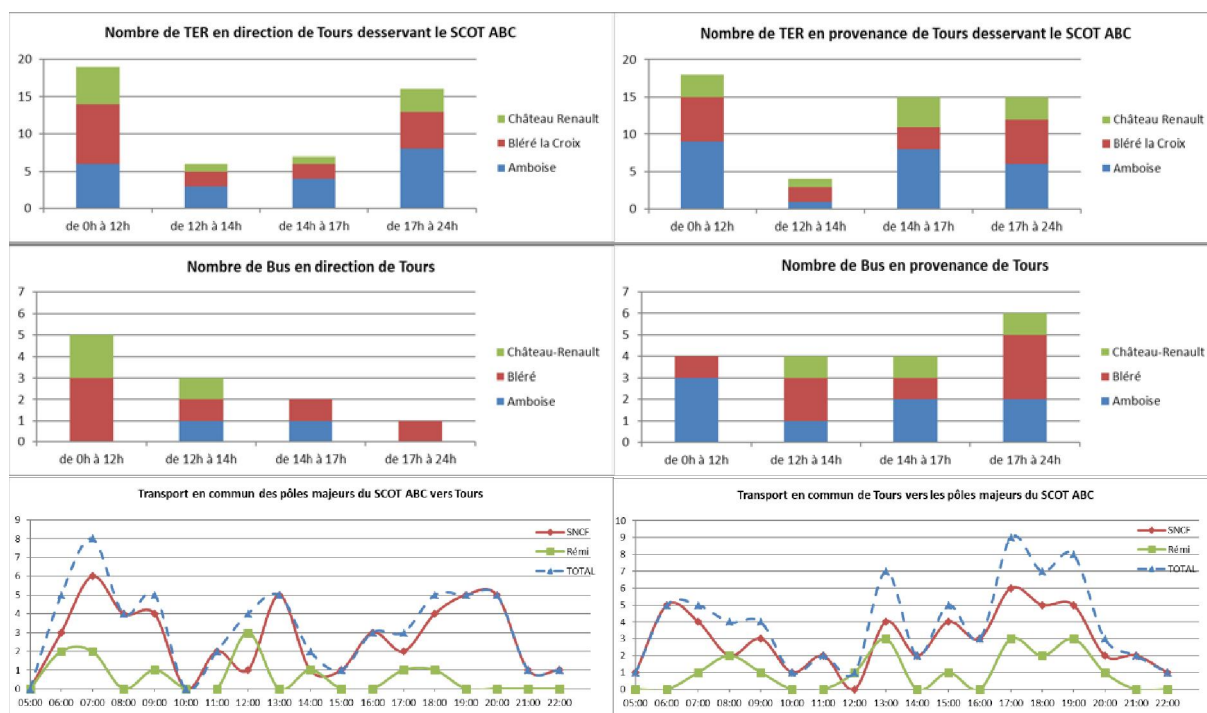
**Le réseau Rémi et les lignes ferroviaires (Région Centre Val de Loire - 2017)**

<sup>10</sup> Association des Paralysés de France (APF), Association Française de Lutte Antirhumatismale (AFLAR), Association Valentin Haüy (AVH)

## ■ Les transports en communs routiers

Le territoire du SCoT ABC est desservi par le réseau de bus interurbain du Conseil Régional Centre Val-de-Loire : le Réseau de Mobilité Interurbaine « Rémi ». 6 lignes de bus traversent et desservent le territoire du SCoT. L'exploitation de ces services est déléguée à un opérateur unique sous la forme d'un marché public, qui a pris effet au 1er mars 2009.

L'offre ferroviaire et Rémi sont en partie complémentaires géographiquement et en termes d'horaires, mais se superposent également dans beaucoup de cas. Notamment, la desserte des trois pôles majeurs par les systèmes de bus ne compense pas suffisamment les périodes de « creux » du réseau ferroviaire.



Comparaison des dessertes depuis et vers Tours, pour les pôles majeurs d'Amboise, de Bléré et de Château-Renault.

### ✓ La ligne A : Château Renault – Tours :

Elle dessert, du lundi au samedi, les communes de Saunay, Château-Renault (7 points d'arrêt), Crotelles, Villedômer (2 arrêts), Auzouer-en-Touraine, Neuillé-Le-Lierre et Noizay.

Période	Allers			Retours					
	Matin	Midi	Midi (mercredi et samedi)	Midi	Après-midi			Après-midi (mercredi, vendredi et samedi)	
Saunay	X	X	X	X		X	X	X	
Château-Renault	X	X	X	X		X	X	X	
Crotelles			X					X	
Villedômer	X	X	X	X		X	X		
Auzouer-en-Touraine	X	X	X	X		X	X		
Neuillé-le-Lierre	X	X	X	X	X	X	X		
Noizay		X	X	X		X			

✓ **La ligne A Collèges : Château-Renault – Vouvray :**

Depuis janvier 2016, d'autres bus viennent renforcer en semaine une partie de l'axe précédent. Ils desservent Saunay, Château-Renault, Villedômer, Auzouer-en-Touraine et Neuillé-Le-Lierre : 2 cars le matin en direction de Vouvray (1 seul le mercredi), 1 le midi (mercredi) et 1 l'après-midi (autres jours de la semaine) en direction de Saunay.

✓ **La ligne C : Amboise-Tours :**

Elle dessert, du lundi au samedi, les communes de Chisseaux, Chenonceaux (2 points d'arrêt), Civray-en-Touraine, La Croix-en-Touraine, Amboise (5 ou 6 points d'arrêt) et Lussault-sur-Loire (1, parfois 2 points d'arrêt).

Période	Allers				
	Matin (4 départs)	Midi	Midi (mercredi, 4 départs)	Après-midi (3 départs)	Après-midi (vacances d'été)
Chisseaux		X			X
Chenonceaux		X			X
Civray-en-Touraine		X			X
La Croix-en-Touraine		X			
Amboise	X	X	X	X	X
Lussault-sur-Loire	X	X	X	X	X

Période	Retours				
	Matin (2 départs)	Matin	Midi	Après-midi (4 départs)	Après-midi (vacances d'été)
Chisseaux		X			X
Chenonceaux		X			X
Civray-en-Touraine		X			X
La Croix-en-Touraine		X			
Amboise	X	X	X	X	X
Lussault-sur-Loire	X	X	X	X	X

✓ **La ligne Cbis : Montlouis – Amboise :**

En période scolaire uniquement, la ligne C est complétée sur la section Amboise – Lussault – Montlouis (avec un terminus en halte routière de Tours).

3 bus supplémentaires circulent le matin en direction d'Amboise ; 2 l'après-midi dans l'autre sens. Des bus plus directs partent également de l'arrêt « Lycées » d'Amboise et ne desservent quelques arrêts en bout de ligne à Montlouis sur Loire : 2 le mercredi (fin de matinée et midi), 3 les autres jours de la semaine (après-midi).

✓ **La ligne D : Bléré – Tours :**

Elle dessert, du lundi au samedi, les communes de Bléré (4 points d'arrêt) et Athée-sur-Cher (5 points d'arrêts) :

- En direction de Tours, 3 départs le matin, 1 le midi et 2 l'après-midi ;
- En direction de Bléré, 1 départ le matin, 2 le midi et 6 l'après-midi (4 les mercredi et samedi).

Le trafic est un petit peu plus faible en période de vacances scolaires, avec 6 ou 7 départs dans chaque sens.

✓ **La ligne TA : Château-Renault – Amboise :**

Elle dessert, du lundi au vendredi, les communes de Château-Renault (2 à 6 points d'arrêt), Saunay (2), Auzouer-en-Touraine, Saint-Nicolas-des-Motets, Morand, Dame-Marie-les-Bois (2), Autrèche (1 à 2), Saint-Ouen-les-Vignes (1 à 3), Pocé-sur-Cisse (2), Nazelles-Négron et Amboise (2 à 6).

Période	Allers					
	Matin			Midi (sauf mercredi)	Midi (mercredi)	Après-midi (sauf mercredi)
Château-Renault	X	X	X	X	X	X
Saunay	X		X	X	X	X
Auzouer-en-Touraine		X			X	X
Saint-Nicolas-des-Motets	X	X	X	X		
Morand	X	X	X	X		
Dame-Marie-les-Bois	X	X	X	X		
Autrèche	X	X	X	X	X	X
Saint-Ouen-les-Vignes	X	X	X	X	X	X
Pocé-sur-Cisse		X	X	X	X	X
Nazelles-Négron		X	X	X	X	X
Amboise	X	X	X	X	X	X

Période	Retours							
	Matin		Midi (sauf mercredi)	Midi (mercredi)			Après-midi (sauf mercredi, 4 départs)	Après-midi (mercredi)
Château-Renault	X	X	X	X	X	X	X	X
Saunay		X	X	X	X	X	X	X
Auzouer-en-Touraine	X							
Saint-Nicolas-des-Motets			X	X	X		X	X
Morand			X	X	X		X	X
Dame-Marie-les-Bois			X	X	X		X	X
Autrèche	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Ouen-les-Vignes	X	X	X	X	X	X	X	X
Pocé-sur-Cisse	X	X	X	X	X	X	X	X
Nazelles-Négron	X	X	X		X		X	X
Amboise	X	X	X	X	X	X	X	X

Deux lignes sont également présentes sur le secteur mais de manière non quotidienne :

✓ **La ligne LMC : Rilly-sur-Vienne – Amboise :**

Cette ligne dessert les communes d'Amboise, La Croix-en-Touraine et Sublaines, et rejoint notamment les gares de Loches et Rilly. Elle ne circule que certains jours, principalement pour permettre aux étudiants des lycées d'Amboise en internat de rentrer chez eux les weekends et pendant les vacances :

- En direction d'Amboise, le bus fait un passage le lundi matin, ainsi que les jours de rentrée scolaire et lendemains de jours fériés ;
- En direction de Rilly-sur-Vienne, un passage le mercredi ou le vendredi après-midi, selon les dates des vacances scolaires et jours fériés.

✓ **La ligne TB (transport à la demande) : Amboise – Athée-sur-Cher :**

Cette ligne ne circule pas systématiquement : il est nécessaire de réserver à l'avance le trajet. Les communes desservies sont Amboise, Civray-de-Touraine, La Croix-en-Touraine, Bléré et Athée-sur-Cher. Deux horaires sont proposés dans chaque sens, du lundi au samedi.

Les lignes de bus sont globalement peu empruntées, notamment en raison du temps de trajet encore trop long par rapport à la voiture et de la faible fréquence de passage.

Elles s'adressent en grande partie aux scolaires ou étudiants, avec une forte desserte des collèges et lycées et des horaires correspondant aux heures d'ouverture des établissements, mais on observe ces dernières années une hausse des autres clientèles. Environ 70% de la clientèle sont des scolaires, avec en moyenne 20 voyageurs par course.

Le territoire n'est pas complètement irrigué par les bus, puisque 22 communes sur 45 ne sont pas desservies (si l'on y ajoute les gares desservies par le TER, ce sont encore 19 communes qui ne sont pas desservies par un transport collectif).

Les correspondances avec le bus urbain de l'agglomération de Tours « Fil bleu » sont toutefois assurées et les correspondances avec les gares SNCF sont également facilitées.

Les services des lignes régulières Rémi sont basés sur une offre de transport qui propose des allers-retours à la demi-journée. Sur les lignes les plus fréquentées, dont Amboise-Tours et Bléré-Tours, l'offre de transport est renforcée pour proposer des services en heures creuses.

Il serait souhaitable que l'offre s'adressant à une clientèle nombreuse soit optimisée en termes de fréquence, de cadencement, de véhicules, de politique de points d'arrêt, d'identification des services commerciaux, par rapport aux services scolaires.

### ■ Les services urbains locaux

La mobilité locale, interne aux communes ou aux communautés de communes, est importante et représente l'essentiel des déplacements en milieu rural.

La pertinence de services fréquents, de type urbain, a été reconnue par le Schéma Départemental des Transports sur l'agglomération d'Amboise et la desserte des communes voisines est à intégrer dans la réflexion sur l'organisation des transports.

La commune d'Amboise a d'ores et déjà mis en place un service urbain communal (2 lignes de bus proposant chacune 2 allers-retours par jour), ainsi qu'une desserte des écoles primaires, du marché et un transport ponctuel pour les personnes âgées.

L'une des lignes de transport en commun d'Amboise dessert une quinzaine d'arrêts, entre la zone d'activités de la Boitardière et la gare, avec une fréquence de deux allers-retours le matin, deux autres lors de la pause méridienne et deux derniers en fin de journée. Ces horaires ont été établis de façon à être en correspondance avec les horaires de la SNCF. Cette ligne doit être étendue vers Nazelles-Négron.

En dehors de cette commune et de ses alentours, des services de transports fréquents, comme des lignes régulières d'autocars, se justifient difficilement d'après le Schéma départemental, étant donné que les flux de déplacements ne sont pas concentrés. Le Département tente alors d'apporter d'autres types de réponses, actuellement expérimentales et peu nombreuses, allant plutôt vers des systèmes de transports souples, qu'il reste à développer.

Par exemple, des services de transport à la demande existent dans le département et notamment dans la communauté de communes du Castelrenaudais, en direction de Château-Renault. Ces services sur réservation préalable complètent le réseau de lignes régulières et s'adressent en particulier à des catégories de personnes particulières (personnes à mobilité réduite, jeunes).

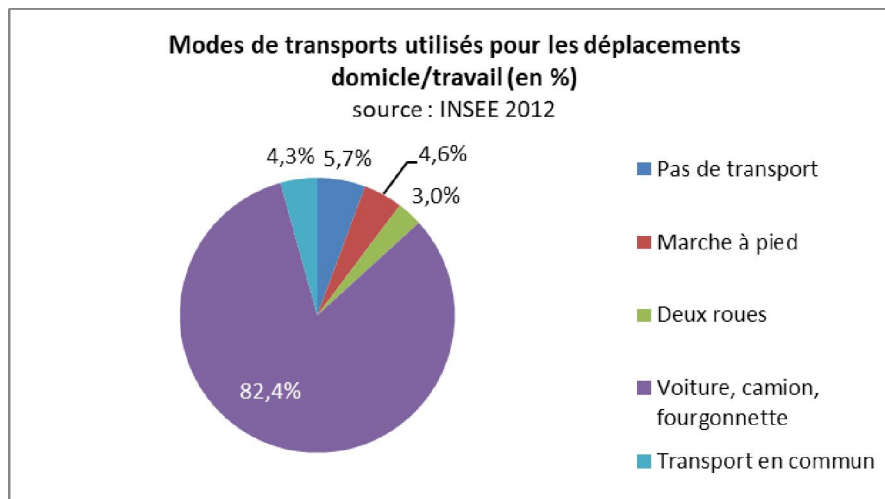
### ■ La discontinuité des services proposés vers l'Agglomération de Tours

Rémi dessert la halte routière de Tours, à partir de laquelle les usagers peuvent voyager sur le réseau urbain Fil Bleu, organisé par Tours Métropole Val de Loire. La correspondance entre les deux réseaux est facilitée par une tarification combinée de plusieurs titres de transport.

Néanmoins, les ruptures de charge, les temps de parcours, les rebroussements de trajet (passage par Tours obligé) ... sont peu favorables à une utilisation du Fil Bleu depuis l'extérieur, en particulier pour rejoindre les zones d'activités. En moyenne, 30% des usagers de l'ancien réseau Rémi prennent une correspondance avec Fil Bleu.

### ■ L'intermodalité

Malgré le maillage des réseaux de transport en commun, ceux-ci ne représentent qu'une part très faible des trajets quotidiens : à titre d'exemple, ils comptent pour seulement 4,3% des déplacements domicile-travail.



L'intermodalité est à développer pour favoriser les transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire du SCoT et au-delà, notamment vers Tours.

Le déploiement d'une billettique interopérable Rémi, Fil Bleu et TER, l'évolution forte du réseau Fil Bleu, la qualité et la densité du transport ferroviaire, la complémentarité territoriale TER-Rémi et la mise en place d'une centrale d'information multimodale en Région Centre vont déjà dans le sens d'un développement coordonné des transports collectifs en Indre-et-Loire.

Toutefois, il y a des freins à cette intermodalité : des offres concentrées sur les mêmes horaires et des différences de tarification entre Rémi et les TER, l'absence de pôle d'échange, une desserte indirecte de l'agglomération de Tours en provenance de l'extérieur, ou des différences importantes de l'offre de transport entre les réseaux départementaux et urbains.

Ainsi, si en matière de transports collectifs le ferroviaire est bien présent sur le territoire, il est à mettre en lien avec d'autres systèmes, notamment routiers, comme Rémi. Il s'agit de s'appuyer sur la complémentarité des transports pour répondre aux enjeux de mobilité actuels.

La prise en compte de la chaîne de déplacement est particulièrement importante dans la desserte de l'agglomération de Tours, notamment en recherchant la continuité avec le tramway et le réseau urbain de Tours Métropole Val de Loire. De plus, si la desserte de Tours Centre est considérée avec attention, l'accès aux pôles périphériques, en particulier aux zones d'activités, ne doit pas pour autant être négligé.

Différentes hypothèses sont émises dans le Schéma Départemental des Transports et de l'Accessibilité, pour aller dans le sens de l'intermodalité et de la continuité des transports :

- Les lignes périurbaines de Rémi pourraient être adaptées pour desservir les communes d'entrée de l'agglomération, avec des correspondances possibles Rémi – Fil Bleu ;
- Des lieux de connexion entre les réseaux pourraient être aménagés (halte routière de Tours centre, pôle d'échange à Tours nord...), avec des aménagements facilitant les correspondances (équipements quai à quai, information voyageurs, ...) ;
- Les conditions de circulation des bus et des autocars dans Tours pourraient être redéfinies avec Tours Métropole Val De Loire (voies réservées, par exemple sur le boulevard Heurteloup, ...) ;
- Une tarification combinée et des titres de transports standards pourraient être développés ;
- Des points d'information et des points de vente communs pourraient être organisés.

Outre les transports en communs classiques, d'autres alternatives sont possibles :

- La mise en place de Plans de Déplacements d'Entreprises (le Département participe au financement des études et organise avec la Région et Tours Métropole Val De Loire, un plan d'action annuel pour informer les entreprises) ;
- Développer le covoiturage : étude de la pertinence d'un site Internet départemental tout public (avec la Région et Tours Métropole Val De Loire), combiné ou non avec un site de covoiturage scolaire pour les élèves et les familles. Diagnostic des « parkings sauvages » de covoiturage, de l'opportunité et de la faisabilité d'un plan d'aménagement des sites sur routes départementales ;
- Favoriser le vélo : étude d'un abonnement combiné Rémi / vélo et enquête sur les attentes des usagers. Diagnostic des parkings vélos sur les axes Rémi.

## ■ Transports scolaires

Les transports scolaires du territoire sont structurés en fonction des aires de recrutement des établissements scolaires. A l'échelle du département, le temps de trajet moyen effectué par les élèves est de 23 minutes.

Ces transports scolaires sont complétés par des services spécialisés pour le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les transports scolaires relèvent de la compétence du Conseil Régional Centre-Val de Loire, en application du transfert de compétences prévu par la loi NOTRe.

Néanmoins, le Département continue à assurer le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap.

## ■ Transports à la demande (TAD)

Le Département souhaite également déployer les transports à la demande (TAD) avec pour objectifs :

- Le rabattement sur les principales gares TER (avec des aménagements tarifaires) et les arrêts Rémi, prioritairement en zone rurale, en dehors des communes périurbaines ;
- La desserte des pôles de services locaux.

Ils prendraient la forme :

- D'un aller-retour à la demi-journée vers le pôle de services le plus proche ;
- De correspondances avec les TER et Rémi ;
- De services destinés à une clientèle occasionnelle et adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- D'expérimentations de la prise en charge à domicile sur une plage horaire définie, avec dépose à des points d'arrêt déterminés.

Les moyens envisagés sont :

- La mise à disposition de 2 véhicules (9 ou 15 places) par communauté de communes ;
- La mutualisation possible avec le parc de véhicules dédiés au transport des élèves handicapés (25 véhicules à l'échelle du département).

Des expérimentations ont déjà été faites dans le département, notamment à Château-Renault où elles sont maintenues. En revanche, elles ne semblent pas adaptées à toutes les situations du territoire du SCoT (décalage entre le niveau de la demande et le coût d'une telle mesure, manque d'intérêt pour les usagers par rapport aux autres modes de transport...).

## ■ Accessibilité

Face à des populations fragilisées dans leurs possibilités de se déplacer, du fait de leur situation sociale ou géographique ou de leur capacité à utiliser les moyens de transport classiques, le Schéma Départemental des Transports et de l'Accessibilité comprend un volet important consacré à l'accessibilité, visant à la fois à :

- Répondre à la loi du 11 février 2005 pour mettre en accessibilité les services de transport publics aux personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- Prendre en compte les possibilités de déplacement des personnes en situation fragile ou précaire, par une tarification juste et équitable améliorant l'accessibilité financière aux services.

Cette partie a été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : les collectivités, les représentants des associations de personnes handicapées et de personnes à mobilité réduite, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et les opérateurs de transport.

La loi du 11 février 2005 apporte des éléments nouveaux :

- l'accessibilité couvre tous les handicaps : moteurs (déambulatoires), sensoriels (visuels et auditifs), cognitifs et psychologiques. Plus largement, elle s'étend à toute personne rencontrant des difficultés lors de ses déplacements ;
- elle est conçue comme une accessibilité totale des réseaux de transports publics (véhicules, arrêts, infrastructures et services associés) ;

- elle intéresse l'intégralité de la chaîne du déplacement (systèmes de transports, voiries, espaces publics, cadre bâti).

L'objectif de mise en accessibilité des services de transport collectifs était fixé à 2015.

Suite au diagnostic du territoire et à l'analyse des contraintes, le Schéma Départemental des Transports et de l'Accessibilité de 2010 liste les orientations suivantes, selon une logique d'utilité des aménagements projetés et de légitimation de la dépense publique :

- l'accessibilité des lignes périurbaines ;
- l'accessibilité des lignes intercités, avec la mise en accessibilité complète des services express ;
- le développement des services de transport à la demande, avec un effort sur les caractéristiques d'accessibilité des véhicules ;
- l'accessibilité des transports scolaires, avec la sécurisation du transport des élèves ;
- la qualité de l'information et de l'accueil des usagers.

Des prescriptions sont prises sur les aménagements d'accessibilité des points d'arrêt (réduire les lacunes verticales et horizontales ; dispositifs permettant le repérage, le guidage et l'accueil des personnes handicapées) et les aménagements de sécurité.

L'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) a été approuvé par les élus du Département le 27 novembre 2015 et validé par le Préfet le 4 mai 2016. Il permet aux gestionnaires ou propriétaires d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de leur établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005. Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction.

#### **5.4. Le fret**

Le fret est présent sur le territoire du SCoT ABC sur la ligne Tours-Château-Renault. La gare de Château-Renault réceptionne ainsi un trafic ponctuel de granulats.

Par ailleurs, l'installation d'un terminal en gare de Crotelles est envisagée pour l'expédition de céréales.

#### **5.5. La desserte aérienne**

Le seul aéroport de voyageurs de la région est l'aéroport international Tours - Val de Loire, situé en grande partie sur la commune de Parçay-Meslay (CC du Vouvrillon).

Il est en liaison directe avec les aéroports de Londres, Marrakech et Porto en vols réguliers, et de Ajaccio, Figari, Marseille et Dublin en vol saisonniers été, ce qui permet aux usagers de bénéficier des destinations internationales de ces aéroports, moyennant une correspondance. Il dessert également une dizaine de villes européennes en liaisons régulières.

Une navette fait un aller-retour une fois par jour (7 jours sur 7) entre la gare routière de Tours et l'aéroport Tours - Val de Loire.

Il existe néanmoins un aérodrome à Dierre, à vocation de tourisme et de loisirs (excursions en avion ou en hélicoptère).

#### **5.6. Les modes actifs**

Ce que dit la Charte du Pays Loire Touraine 2011 :

**MESURE 26 : Eco-mobilité**

- Promouvoir des **pratiques « durables » en matière de mobilité individuelle**

- Accompagner les aménagements visant à sécuriser et à **rendre plus attrayants les déplacements doux**

- **Accompagner les démarches collectives** (au sein d'une entreprise, d'une institution, d'un secteur, d'une zone d'activités par exemple) visant à diversifier et à rationaliser les modes de déplacements : Plans Déplacements Entreprises (PDE) par exemple

Le territoire ne possède aucun véritable réseau de pistes cyclables en zones urbaines.

On relève néanmoins un réseau assez important de chemins de randonnées pédestres et cyclo-touristiques balisés :

- une quinzaine de circuits pédestres (à Villedômer, Pocé-sur-Cisse, Saint-Martin-le-Beau, la Ferrière, Chisseaux, Épeigné-les-Bois, Bléré, Luzillé, Amboise, ...)
- des circuits pour les vélos, en Val d'Amboise notamment (5 circuits avec possibilités de pique-niques, de restauration et de réparation de vélo).

Sur le territoire, le réseau cyclable est ainsi développé pour l'essentiel à destination des loisirs et du tourisme. Il reste à le compléter par une offre plus orientée vers les déplacements du quotidien pour les résidents, en centre-ville notamment et permettant de relier les secteurs d'habitations aux gares, aux commerces, aux services...

Concernant le « vélo utilitaire », le Contrat Régional de Solidarité Territoriale de 2012 inscrit dans ses fiches actions les objectifs suivant :

- Structurer une offre de réseaux pour les déplacements de proximité à vélo, constituant une alternative à l'utilisation de la voiture, notamment dans les pôles de centralité ;
- Favoriser le développement d'un usage régulier du vélo dans les déplacements quotidiens, en accompagnant l'offre de services ;
- Réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements utilitaires et augmenter la part modale du vélo parmi les différents modes de déplacements.

## **5.7. La navigation**

La Loire, autrefois un axe important de navigation et de transport de marchandises, n'est désormais navigable pour les plus gros bateaux que dans son estuaire, jusqu'à Nantes environ.

Les bateaux étaient traditionnellement à fond plat, avec un grand mat (pour prendre le vent au-dessus des berges) escamotables (pour passer sous les ponts) : gabarre, fûtreau...

Le débit irrégulier du fleuve limitait fortement la circulation, en particulier la remontée de celui-ci, qui pouvait être cependant aidée par le halage des navires.

Jusqu'en 1991, des pétroliers remontaient encore de Nantes à Bouchemaine, à l'embouchure de la Maine, près d'Angers. Aujourd'hui, ce trafic commercial a totalement cessé.

La Mission Val de Loire UNESCO a adopté en mars 2007 une « Charte de la Navigation » sur le tronçon compris dans le périmètre inscrit au titre du patrimoine mondial.

L'activité de canoë-kayak est en revanche déjà pratiquée sur le Cher. Des projets de navigation, pour le loisir (croisière fluviale) ou éventuellement comme transports d'usage quotidien, sont à l'étude.

